



CDG Capital S.A

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2023 ET AU PREMIER SEMESTRE 2024

Enregistrement de l'autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 27 décembre 2024, sous la référence EN/EM/033/2024.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificat de dépôt

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôts est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 05/07/2022, sous la référence EN/EM/013/2022, et disponible via le lien suivant :

https : https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_CD_CDGCAPITAL_013_2022.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, des dites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

ACAPS	Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale
3 CIF	Caisse Centrale Credit Immobilier France
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	Asset Liability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché de Capitaux
ASFIM	Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissements Marocains
BAM	Bank Al-Maghrib
BEL	Bourse En Ligne
BDT	Bons du Trésor
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BPA	Bénéfice par Action
CA	Chiffre d'Affaires
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNI	Carte Nationale d'Identité
CPPG	Capitaux Propres Part du Groupe
CV	Curriculum Vitae
DAT	Dépôts à Terme
DDHDC	Développement Humain & Durable et de la Communication
Dh(s)	Dirham(s)
DPA	Dividende par Action
DTFE	La direction du Trésor et des Finances Extérieures
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
ECL	Expected Credit Loss
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
FCP	Fonds Communs de Placement
GIPS	Global Investment Performance Standard
GPBM	Groupement Professionnel des Banques Marocaines
HT	Hors Taxes
IG	Intégration globale
IPO	Initial Public Offering / Introduction en bourse
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôts sur les sociétés
KDH	Millier de dirhams
LOA	Location avec Option d'Achat
LCP	Livraison Contre Paiement
MAD	Dirham marocain
MBA	Master of Business Administration
MMAD	Millions de dirhams
MEE	Mise en équivalence
Mrd(s)	Milliard(s)
NA	Non Applicable
NDC	National Determined Contribution
NS	Non Significatif
OCT	Obligations Court Terme
OMLT	Obligations Moyen et Long Terme
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
Pbs	Points de base
Pdm	Part de marché
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit Net Bancaire
%	Pourcentage
Rex	Résultat d'Exploitation
RNC	Résultat Net Consolidé
RNPG	Résultat Net Part du Groupe
RoA	Return on Asset ou rentabilité des actifs
RoE	Return On Equity ou Rentabilité des Capitaux propres
S.A	Société Anonyme
(S/N)	Spot Next
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SPPI	Solely Payment of Principal and Interests
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TTC	Toutes Taxes Comprises
VAN	Valeur Actuelle Nette
Var	Variation
Yc	Y compris
CKRE	CDG Capital Real Estate

SOMMAIRE

Avertissement	2
Abréviations et Définitions	3
Partie I. Attestations et coordonnées	5
I. Le Président du Conseil d'Administration	6
II. Les Commissaires aux comptes.....	7
III. Le Conseiller Financier	9
IV. Le responsable de l'information et de la communication financière..	Erreur ! Signet non défini.
V. Coordonnées de l'agence de notation	12
Partie II. Présentation générale de CDG Capital.....	13
I. Présentation Générale de CDG Capital	14
II. Renseignements sur le capital de CDG Capital	16
III. Gouvernance de CDG Capital.....	31
IV. Organes d'administration de CDG Capital.....	33
V. Organes de Direction de CDG Capital.....	53
VI. Organisation de CDG Capital	58
VII. Autres comités	63
Partie III. Activité de CDG Capital	65
I. Historique de CDG Capital	66
II. Appartenance de CDG Capital au Groupe CDG.....	69
III. Filiales de CDG Capital	89
IV. Secteur d'activité de CDG Capital	97
V. Activité de CDG Capital.....	130
VI. Evolution de l'activité de CDG Capital	135
VII. Informations environnementales et sociales de CDG Capital.....	138
VIII. Stratégie d'investissement et moyens techniques de CDG Capital	152
IX. Gouvernance des risques de CDG Capital	157
Partie IV. Situation financière du groupe CDG Capital	159
I. Situation financière du groupe CDG Capital 2021-2023 (IFRS).....	160
II. Situation financière du groupe CDG Capital au 30 juin 2024 (IFRS)	219
III. Indicateurs trimestriels (T3 2024).....	160
PARTIES VI. Perspectives	247
PARTIES VII. Faits exceptionnels.....	251
PARTIES VIII. Litiges et Affaires contentieuses	253
Partie IX. Facteurs de risques	255
Partie X. Annexes.....	264

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration

I.1. Coordonnées du Président du Conseil d'Administration

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	M. Khalid SAFIR
Fonction :	Président du Conseil d'Administration
Adresse :	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia, Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 66 52 52
Numéro de fax :	+212 5 37 66 52 00
Adresse électronique :	Ahlam.cherkaoui@cdgcapital.ma

I.2. Attestation du Président du Conseil d'Administration

Objet : Document de référence de CDG Capital S.A relatif à l'exercice 2023 et au premier semestre 2024

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CDG Capital. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Khalid SAFIR
Président du Conseil d'Administration

II. Les Commissaires aux comptes

II.1. Coordonnées des commissaires aux comptes

Dénomination ou raison sociale :	Mazars Audit et Conseil
Représentant légal et signataire :	M. Taha FERDAOUS
Fonction :	Associé
Adresse :	101, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 54 48 00
Numéro de fax :	+212 5 22 29 66 70
E-mail	Taha.Ferdaous@mazars.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2016
Date de renouvellement mandat	AGO du 29 mars 2019
Date d'expiration du mandat	AGO 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Dénomination ou raison sociale :	DELOITTE AUDIT
Représentant légal et signataire :	Mme. Sakina BENSOUA-KORACHI
Fonction :	Associée
Adresse :	Bd. Sidi Mohammed Ben Abdellah, Bâtiment C, Ivoire III, Etage 3, La Marina – Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 22 40 35
Numéro de fax :	+212 5 22 22 40 78
E-mail	s.bensouda@deloitte.co.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2019
Date de renouvellement mandat	AGO du 30 mars 2022
Date d'expiration du mandat	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Dénomination ou raison sociale :	COOPERS AUDIT MAROC
Représentant légal et signataire :	M. Abdellah Laghchaoui
Fonction :	Associé
Adresse :	2, Avenue Hassan II - Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 95 38 70
Numéro de fax :	+212 5 22 39 35 59
E-mail	abdellah.laghchaoui@pwc-cl.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2022
Date d'expiration du mandat	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

2. Attestations de concordance des commissaires aux comptes (Deloitte Audit et Coopers Audit Maroc)

Objet : Document de référence de CDG Capital S.A relatif à l'exercice 2023 et au premier semestre 2024

Attestation de concordance des commissaires aux comptes (Deloitte Audit et Coopers Audit Maroc) relatives aux comptes sociaux et aux états financiers consolidés en normes IAS/IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023, ainsi qu'aux situations intermédiaires des comptes sociaux et consolidés en normes IAS /IFRS arrêtées au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux de CDG CAPITAL tels qu'audités par les soins des commissaires aux comptes Deloitte Audit et Mazars Audit et Conseil au titre de l'exercice 2021, et par nos soins au titre des exercices 2022 et 2023 ;
- Les états financiers annuels consolidés en normes IAS/IFRS de CDG CAPITAL tels qu'audités par les soins des commissaires aux comptes Deloitte Audit et Mazars Audit et Conseil au titre de l'exercice 2021 et par nos soins au titre des exercices 2022 et 2023 ;
- Les états de synthèse des comptes semestriels sociaux de CDG CAPITAL ayant fait l'objet d'une revue limitée par nos soins au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 ;
- Les états de synthèse des comptes semestriels consolidés en normes IAS/IFRS de CDG CAPITAL ayant fait l'objet d'une revue limitée par nos soins au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le document de référence, avec les états de synthèse précités de CDG CAPITAL.

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée

COOPERS AUDIT MAROC
Abdellah LAGHCHAQUI
Associé

III. Le Conseiller Financier

III.1. Coordonnées

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	Mme Laraichi Meriem
Fonction :	Directeur de pôle en charge des activités « Développement »
Adresse :	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 66 52 60
Numéro de fax :	+212 5 37 66 52 56
Adresse électronique :	m.laraichi@cdgcapital.ma

III.2. Attestation

Objet : Document de référence de CDG Capital S.A relatif à l'exercice 2023 et au premier semestre 2024

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de CDG Capital et de ses filiales à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de CDG Capital ;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes, certifiant les comptes consolidés et sociaux au titre des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les attestations d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 ;
- La lecture des rapports spéciaux sur les conventions réglementées relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Indicateurs financiers au troisième trimestre 2023, et au troisième trimestre 2024 ;
- La lecture des rapports de gestion de CDG Capital relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- La lecture des procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées des actionnaires de CDG Capital établis en 2021, 2022 et 2023 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence ;
- Le rapport détaillé des Commissaires aux comptes sur la revue du système de contrôle interne et de révision de la comptabilité de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- Les statistiques sectorielles au titre des exercices 2021, 2022 et 2023 (GPBM, ASFIM, APSB...);
- Les statistiques du GPBM relatives au premier semestre 2024.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CDG Capital. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La direction Conseil ECM et DCM fait partie de CDG Capital, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été désignés.

Mme Laraichi Meriem
Directeur de pôle en charge des
activités « Développement »

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Responsable :	M. Mohamed WADDAD
Fonction :	Directeur Financier Responsable de la Communication Financière
Adresse :	Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat.
Numéro de téléphone :	+212 537 66 52 52
Numéro de fax :	+212 522 66 52 00
Adresse électronique :	Comfin@cdgcapital.ma

V. Coordonnées de l'agence de notation

Dénomination ou raison sociale :	Fitch
Adresse :	60 rue Monceau Paris - 75008.
Numéro de téléphone :	+33 (0) 1 44 29 91 24
Numéro de fax :	+22 (0) 1 44 29 91 49
Adresse électronique :	emeaclientservices@fitchsolutions.com

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE CDG CAPITAL

I. Présentation Générale de CDG Capital

I.1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	CDG Capital
Siège social	Place Moulay El Hassan, Immeuble Mamounia, Rabat.
Forme juridique	Société Anonyme
Téléphone / Fax	05 37 66 52 52/ 05 37 66 52 00
Site Web	www.cdgcapital.ma
Date de constitution	20 Mars 2006
Registre du commerce	62 905 Rabat
Durée	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	<p>Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet au Maroc et dans tous pays, et sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ses activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les opérations de change ; - Le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières et de tout produit financier ; - L'octroi de crédits ; - La collecte de fonds reçus du public ; - La mise à disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion ; - Le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine ; - Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, l'ingénierie financière et, de manière générale, tous les services destinés à faciliter, la création et le développement des entreprises, sous réserve des dispositions légales relatives à l'exercice illégal de certaines professions ; - La réalisation d'études générales et notamment financières, juridiques et fiscales, études de faisabilité relatives à titre indicatif aux partenariats publics privés, aux opérations d'évaluation d'entreprise, aux projets d'investissement ; - Le conseil et la fourniture de services aux entreprises notamment en matière de structure de capital, de stratégie, de fusions et de rachat d'entreprises ; - La société a pour objet également toute opération et toute prestation de service de toute nature qu'elle soit, telle que prévue par la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés en vigueur - Et plus généralement, toutes opérations bancaires, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social décrit ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe susceptibles de faciliter, ou de favoriser ou non le développement de la société et de son activité.
Capital Social	MAD 1 030 000 000 au 30 Septembre 2024
Lieu de consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les rapports de gestion, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés sur demande au siège social de CDG Capital.

	<p>De par sa forme juridique, son appartenance à l'Etat marocain et son activité, CDG Capital, société anonyme à Conseil d'administration, est régie par les dispositions de la loi 17-95, relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée.</p> <p>De par son activité, CDG Capital est régie par les principaux textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• La loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; De par l'émission de certificats de dépôt, CDG Capital est régie par :• La circulaire de Bank Al-Maghrib n° 2/G/96 du 30/01/96 relative aux Certificats de Dépôt ;• La loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée ;• La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;• L'Arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif à certains titres de créances négociables tel que modifié et complété ;• Le règlement général de l'AMMC approuvé par arrêté du ministre de l'Économie et des finances n° 2169-16 du 14 Juillet 2016 ;• Les circulaires de l'AMMC relatives aux opérations et informations financières ;• La loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi n°43-02 ;• Le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998, complété et modifié par l'arrêté 1961-01 publié au bulletin officiel 4966 du 3 janvier 2002 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ;• La loi 43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux" ;• Le modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux Certificats de dépôts. <p>De par son appartenance au groupe CDG, soumis au contrôle de l'Etat, CDG Capital est régie par :</p> <ul style="list-style-type: none">• La loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Rabat
Régime fiscal	<p>CDG Capital est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à la TVA (10% pour les opérations bancaires et 20% pour les opérations de conseil), et l'impôt sur les sociétés dont le taux augmentera progressivement pour atteindre 40% en 2026. En 2023, le taux de l'impôt en vigueur est de 37,75% et il sera de 38,5% au titre de l'exercice 2024. La banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun.</p>

II. Renseignements sur le capital de CDG Capital

II.1. Renseignements à caractère général

Au 30 septembre 2024, le capital social de CDG Capital s'élève à MAD 1 030 000 000, divisé en 10 300 000 actions obligatoirement nominatives d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

II.2. Historique du Capital de CDG Capital

Date	Capital initial (MAD)	Nature de l'opération	Montant de l'augmentation ou réduction de capital (MAD)*	Nombre de titres émis	Valeur nominale (MAD)	Prix d'émission (MAD)	Nombre total d'actions émises (post opération)	Capital final (MAD)
2006	-	Constitution	500 000 000					500 000 000
2018	500 000 000	Augmentation de capital	130 000 000	1 300 000	100	100	6 300 000	630 000 000
2019	630 000 000	Augmentation de capital	150 000 000	1 500 000	100	100	7 800 000	780 000 000
2020	780 000 000	Augmentation de capital	150 000 000	1 500 000	100	100	9 300 000	930 000 000
2024	930 000 000	Augmentation de capital	100 000 000	1 000 000	100	100	10 300 000	1 030 000 000

Source : CDG Capital

* Souscripteur : Caisse de Dépôt et de Gestion

Depuis la création de CDG Capital, le capital social a subi quatre modifications sous la forme d'augmentations de capital en numéraire :

- MAD 130 000 000 (1 300 000 actions de MAD 100 l'action) conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 04 Juin 2018 dont la réalisation définitive a été constatée par le Conseil d'Administration du 17 Décembre 2018 ;
- MAD 150 000 000 (1 500 000 actions de MAD 100 l'action) conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 Mai 2019, dont la réalisation définitive a été constatée par le Conseil d'Administration du 16 juillet 2019 ;
- MAD 150 000 000 (1 500 000 actions de MAD 100 l'action) conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 Avril 2020, dont la réalisation définitive a été constatée par le Conseil d'Administration du 05 juin 2020 ;
- MAD 100 000 000 (1 000 000 actions de MAD 100 l'action) conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 Mai 2024, dont la réalisation définitive a été constatée par le Conseil d'Administration du 25 juin 2024.

A ce jour, le capital de CDG Capital est entièrement détenu par la CDG. Le Président du Conseil d'Administration, M. Khalid SAFIR ainsi que les administrateurs, Mme Latifa ECHIABI, M. Mohamed Sulaimani, M. Hamid TAWFIKI, M Nouaman Al Aissami, M. Mohamed EL BABSIRI, M. Ahmed Khalid SEGHROUCHNI détiennent chacun une action.

II.3. Evolution du Capital de CDG Capital

Evolution du capital de CDG Capital sur les 5 dernières années :

Actionnaires	30/12/2019		31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022		31/12/2023	
	Nbre d'actions	% du capital								
CDG	7 800 000	100%	9 300 000	100%	9 300 000	100%	9 300 000	100%	9 300 000	100%
Total	7 800 000	0%	9 300 000	100%						

Source : CDG Capital

CDG Capital, étant une filiale à 100% de CDG depuis sa constitution, la structure de son actionariat n'a connu aucun changement au cours des 5 dernières années :

II.4. Actionariat actuel

Actionnaires	30/09/2024		
	Nbre d'actions	% du capital	Droit de vote
CDG	10 299 993	100%	100%
M Khalid Safir (Président)	1	-	-
Mme Latifa Echiabi (Administrateur)	1	-	-
M Hamid Tawfiki (Administrateur)	1	-	-
M Mohamed EL BABSIRI (Administrateur)	1	-	-
M Nouaman Al Aissami (Administrateur)	1	-	-
M Mohamed Sulaimani (Administrateur)	1	-	-
M. Ahmed Khalid SEGHROUCHNI (Administrateur)	1	-	-
Total	10 300 000	100%	100%

Source : CDG Capital

II.5. Capital potentiel de CDG Capital

A la date d'enregistrement du document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier la structure de l'actionariat n'a été conclue.

II.6. Informations relatives aux actionnaires

Caisse de Dépôt et de Gestion		
Activité	La CDG est une institution financière, créée sous forme d'établissement public. Elle a pour rôle central de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection spéciale.	
Résultat net Part du Groupe	31/12/2022	MAD -2 022 millions
	31/12/2023	MAD 1 371 millions
Total Bilan	31/12/2022	MAD 340 milliards
	31/12/2023	MAD 355 milliards
Fonds propres	31/12/2022	MAD 18 milliards
	31/12/2023	MAD 20 milliards
Produit net bancaire consolidé	31/12/2022	MAD 5 653 millions
	31/12/2023	MAD 10 254 millions
Actionnariat	Établissement Public	

Source : Groupe CDG - Publication financière au 31/12/2022 et au 31/12/2023

II.6. Négociabilité des titres de capital

Il est à noter que les titres de CDG Capital ne font pas l'objet de cotation à la bourse de Casablanca.

L'article 11 des statuts de la Société prévoit :

i- Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au registre du commerce.

En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

Après la dissolution de la société, elles demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

ii- La cession des actions s'opère à l'égard de la société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production du bulletin de transfert. Ce transfert est préalablement inscrit par la Société, au vu d'un bulletin de transfert signé par le cédant ou par son représentant qualifié, sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dit « registre des transferts de titres ».

La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception du bordereau de transfert.

Le bulletin de transfert, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société, est signé par le cédant ou son mandataire, si les actions ne sont pas entièrement libérées, mention doit être faite de la fraction non libérée.

La transmission d'actions à titre gratuit ou en suite de décès s'opère également par un ordre de mouvement, transcrit sur le registre des titres, sur justification de la mutation dans les conditions légales.

Les frais de transfert des actions sont à la charge des cessionnaires, sauf convention contraire entre cédants et cessionnaires.

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

iii- Sauf en cas de succession ou de cessions soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant jusqu'au deuxième degré inclus, ainsi qu'en cas de cession à une filiale du cédant, à la société mère du cédant ou à une filiale de la société mère du cédant (les termes filiales et Société mère devant être entendus conformément aux dispositions de l'article 143 de la loi n°

17-95 relative aux sociétés anonymes), ou de cession d'actions de garantie à un administrateur, la cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément du conseil d'administration de la société et est l'objet d'un droit de préemption exercé par un ou plusieurs actionnaires de la société.

Seront assimilés à des actions pour l'exercice de ces droits, tous droits de souscription et d'attribution d'actions en cas d'augmentation de capital ainsi que généralement tous titres pouvant donner accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de la société que les actionnaires détiennent ou viendraient à détenir.

Les cessions d'actions présentes et à venir s'entendent de tout transfert d'actions, en toute propriété, nue-propriété ou en usufruit, sous quelque forme que ce soit et notamment toute cession à titre onéreux ou gratuit, cession de gré à gré, adjudication, apport en société, apport partiel d'actif, fusion, scission, échange ou partage.

La mise en nantissement d'actions ainsi que l'octroi de toute autre sûreté sur les actions sera assimilé à une cession.

IV- A cet effet, la demande d'agrément doit être notifiée à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le conseil d'administration disposera d'un délai total de trente (30) jours à compter de la réception de la demande pour porter à la connaissance des autres actionnaires, par lettre recommandée, l'ouverture du droit de préemption afin de recueillir leur avis. Ces actionnaires disposent d'un délai de quinze jours à compter de la lettre précitée pour se porter acquéreurs desdites actions, en indiquant au Conseil d'Administration le nombre d'actions qu'ils désirent préempter.

Dans le cas où plusieurs actionnaires sont désireux de racheter les actions offertes en vente, ces actions leur sont cédées proportionnellement aux actions déjà détenues par eux.

Sous réserve de l'exercice du droit de préemption précité, l'opération se déroule dans le respect des prescriptions édictées par les articles 254 et suivants de la loi.

Le titre est transmis à l'égard des tiers par un transfert sur le registre destiné à cet effet au vu d'un bulletin de transfert signé du cédant et, si l'action n'est pas entièrement libérée, accepté par le cessionnaire.

II.7. Politique de distribution des dividendes

Disposition statutaire :

Selon l'article 36 des statuts de CDG Capital, le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque, le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice l'assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes et prélève toute somme qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

En outre, l'assemblée Générale peut décider la mise en distribution ou l'affectation de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Ces fonds de réserve extraordinaires peuvent être affectés notamment, suivant ce qui est décidé par l'assemblée générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit à l'amortissement total de ces actions ou à leur amortissement partiel par voie de tirage au sort ou autrement.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en cas de liquidation où leurs droits se limitent au remboursement de leur capital.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, s'il en existe, est après l'approbation des comptes par l'assemblée Générale, inscrite à un compte spécial, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

Selon l'article 38 des statuts de CDG Capital, les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé à la demande du Conseil d'Administration.

Aucune restitution de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en restitution est prescrite trois (3) ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Par ailleurs et conformément à l'article 10 des statuts, toutes les actions jouissent des mêmes droits notamment s'agissant des droits de dividendes et de vote.

La politique de distribution de dividendes de CDG Capital :

Aucune politique de distribution de dividendes n'est préalablement définie par CDG Capital.

Tableau de distribution de dividendes sur les trois derniers exercices :

Le tableau ci-dessous présente le ratio de distribution de dividendes sur les trois derniers exercices :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var	2023	Var
Résultat net (Comptes sociaux)	89 936	31 268	-65%	32 718	5%
Dividendes distribués en N+1 au titre de l'année N	85 560	-	-100%	32 550	>100%
Taux de distribution de dividendes	95%	0%	-9500pbs	99%	+9900pbs
Nombre d'actions	9 300 000	9 300 000	0%	9 300 000	0%
Résultat net / Nombre d'actions	9,67	3,36	-65%	3,52	5%
Dividende par action	9,20	-	-100%	3,5	>100%

Source : CDG Capital – comptes sociaux

CDG Capital a distribué MAD 85,6 millions en 2021, 0 MAD en 2022 et MAD 32,6 millions en 2023, avec un taux de distribution de dividendes de 95% 2021, 0% en 2022 et 99% en 2023.

II.8. Endettement

A) Dette privée (Marché)

CDG Capital émet régulièrement des Certificats de Dépôt sur le marché de la dette privée.

L'encours total des Certificats de Dépôt émis par CDG Capital est de MAD 3 000 millions au 16/10/2024

Caractéristiques du programme	
Nature du programme	Certificats de dépôt.
Plafond du programme	MAD 3 500 000 000 (35 000 titres).
Valeur nominale unitaire	MAD 100 000 ¹ .
Encours du programme au 16/10/2024	KMAD 3 000 000
Nombre de Titre	30 000 titres

Source : CDG Capital

A date du 16 octobre 2024, les caractéristiques des lignes en cours sont les suivantes :

Nature des titres	Date d'émission/ jouissance	Date d'échéance	Montant en MDH	Maturité	Taux actuellement en vigueur	Mode de remboursement	Valeur nominale	Nature du taux	Fréquence et date de révision
CD Ordinaire	26/03/2024	25/03/2025	500	12 mois	3,35	InFine	100	Fixe	
CD Ordinaire	31/05/2024	30/05/2025	500	12 mois	3,36	InFine	100	Fixe	
CD Ordinaire	31/05/2024	30/05/2026	200	2 ans	3,52	InFine	100	Fixe	-
CD Ordinaire	26/07/2024	25/10/2024	150	3 mois	2,91	InFine	100	Fixe	-
CD Ordinaire	26/07/2024	25/11/2024	100	4 mois	2,92	InFine	100	Fixe	
CD Ordinaire	26/07/2024	24/02/2025	600	7 mois	2,97	InFine	100	Fixe	
CD Ordinaire	26/07/2024	22/04/2025	350	9 mois	3	InFine	100	Fixe	-
CD structuré	26/10/2022	26/10/2029	600	7 ans	3,04	InFine	100	Révisable	annuellement
Total de l'encours au 16/10/2024			3 000			MDH			

Source : CDG Capital

¹ En application de l'article 9 de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et de l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme du 10 juillet 2001 relatif à certains titres de créances négociables, le montant unitaire des certificats de dépôt est fixé à MAD 100 000.

Les émissions de CDG Capital sont modulées et programmées en fonction de plusieurs considérations : contraintes liées à la gestion Actif-Passif (ALM), contexte de marché (appétit des investisseurs, liquidité, courbe des taux), encours et évolution des ressources de la clientèle (dépôts à vue et dépôts à terme). Par conséquent, les émissions se font en continu en fonction des facteurs précités.

B) Emissions obligataires subordonnées

Emission obligatoire subordonnée par placement privé 2021 :

En mars 2021, CDG Capital a clôturé avec succès son émission obligatoire subordonnée par placement privé auprès d'un nombre restreint d'investisseurs qualifiés pour un montant de MAD 500 millions.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de cet emprunt obligatoire subordonné :

Emetteur	CDG Capital
Type de placement	Placement privé (de gré à gré)
Nature de l'opération	Emission obligatoire subordonnée
Montant de l'émission	500 000 000 MAD
Nombre de titres émis	5 000 obligations subordonnées
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams à la date de jouissance
Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées
Maturité	10 ans
Date de jouissance	09 mars 2021
Date d'échéance	09 mars 2031
Taux de référence	2,34%
Mode de remboursement	In fine
Nature de Taux	Fixe
Taux d'intérêt facial	3,14 % Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché primaire des bons du Trésor calculé par extrapolation de la ligne 10 ans adjugée lors de la séance primaire du 26 janvier 2021, règlement de livraison du 1er février 2021 avec le dernier 5 ans primaire adjugée lors de la séance du 12 janvier 2021, règlement de livraison le 18 janvier 2021)
Prime de risque	80 points de base
Garantie	Aucune

Emission obligataire subordonnée par placement privé 2022 :

En décembre 2022, CDG Capital a clôturé avec succès son émission obligataire subordonnée perpétuelle par placement privé auprès d'un nombre restreint d'investisseurs qualifiés pour un montant de MAD 100 millions.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de cet emprunt obligataire subordonné :

Emetteur	CDG Capital
Type de placement	Placement privé (de gré à gré)
Nature de l'opération	Emission obligataire subordonnée perpétuelle
Montant de l'émission	100 000 000 MAD
Nombre de titres émis	1 000 obligations subordonnées
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams à la date de jouissance
Nature des titres	Obligations subordonnées perpétuelles non cotées
Maturité	Perpétuelle
Date de jouissance	29 décembre 2022
Taux de référence révisé	3,07%
Mode de remboursement	In fine
Nature de Taux	Révisable annuellement
Taux d'intérêt facial	5.37% Pour la première année, le taux d'intérêt facial a été déterminé en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor, telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 23 décembre 2022, soit 3,02%, ce taux est augmenté d'une prime de risque de 230pbs. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib, précédant de 5 jours ouvrés la date d'anniversaire du coupon. Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré de la prime de risque fixée (prime de risque de 230 points de base) et sera communiqué par CDG Capital, via son site web, aux porteurs d'obligations 4 jours ouvrés avant la date d'anniversaire de chaque date de révision du taux et le même jour que la date d'observation du taux de référence.
Prime de risque	230 points de base
Garantie	Aucune

Source : CDG Capital

C) Dette bancaire

CDG Capital recourt au système bancaire pour le refinancement partiel de ses emplois, principalement sous forme d'emprunts de trésorerie et de pensions livrées sur des maturités à très court terme (allant de 1 à 30 jours). Le reliquat des refinancements est assuré par les dépôts clientèle, les émissions de certificats de dépôt et les dettes interbancaires.

Les choix en matière de refinancement (type d'instruments, montants à lever et maturités) sont définis et structurés en fonction des objectifs de développement de la Banque, des contraintes de gestion actif-passif (ALM) et du coût d'endettement.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le conseil d'administration de CDG Capital ne prévoit aucune émission d'obligations ou de dettes subordonnées additionnelles.

La composition et l'évolution de l'endettement bancaire consolidé du Groupe CDG Capital de 2021- 2023 se présente comme suit (en millions de dirhams) :

Instrument	2021	2022	Var	2023	Var	30/06/2024	Var
Comptes à vue	285	90	-68%	57	-37%	79	39%
Emprunts de trésorerie	1 055	3 154	>100%	725	-77%	2054	>100%
<i>Au jour le jour</i>	600	3 030	>100%	700	-77%	1890	>100%
<i>A terme</i>	455	124	-73%	25	-80%	164	>100%
Pensions livrées	4 246	2 101	-51%	5 135	>100%	4904	-5%
<i>Au jour le jour</i>	1 607	-	<i>n.a</i>	1 320	>100%	-	-100%
<i>A terme</i>	2 638	2 101	-20%	3 815	82%	4904	29%
Emprunts financiers	-	-	<i>n.a</i>	-	<i>n.a</i>	-	<i>n.a</i>
Intérêts courus à payer	1	1	0%	2	>100%	2	8%
Autres dettes	2	-	-100%	-	<i>n.a</i>	-	<i>n.a</i>
Dettes locative	63	57	-10%	51	-10%	48	-5%
Endettement bancaire	5 650	5 403	-4%	5 971	11%	7 087	19%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés

Au terme de l'exercice 2022, l'endettement bancaire du groupe CDG Capital atteint MAD 5,4 milliards, en légère baisse de -4% par rapport à 2021. Cette baisse est due au recul des pensions livrées de -51% par rapport à 2021, compensée par l'augmentation significative des emprunts de trésorerie ayant atteint 3,2 Mrds MAD en 2022.

En termes de structure de financement, 58% de l'endettement bancaire est contracté sous forme d'emprunts de trésorerie, suivis de pensions livrées à hauteur de 39% courant l'exercice 2022.

Au 31 décembre 2023, l'endettement bancaire du groupe CDG Capital évolue globalement de 11% à MAD 6,0 milliards, soit MAD +568 millions, en lien avec l'accroissement des besoins en refinancement de la banque. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des pensions livrées de MAD 3,0 milliards à MAD 5,1 milliards, atténuée par la baisse des emprunts de trésorerie de 2,3 milliards MAD, suite essentiellement à la baisse des emprunts au jour le jour de MAD 2,3 milliards dans un contexte d'optimisation du coût de refinancement.

En termes de structure de financement, 12% de l'endettement bancaire est contracté sous forme d'emprunts de trésorerie, suivis de pensions livrées à hauteur de 86%, courant l'exercice 2023.

Au 30 juin 2024, l'endettement bancaire du groupe CDG Capital évolue de 19% à MAD 7,0 milliards, soit MAD +1 116 millions. Cette augmentation s'explique par la hausse des emprunts de trésorerie de MAD 1,3 milliards à MAD 2,0 milliards, légèrement atténuée par la baisse des pensions livrées de MAD 232 millions.

En termes de structure de financement, 29% de l'endettement bancaire est contracté sous forme d'emprunts de trésorerie, suivis de pensions livrées à hauteur de 69%, courant les six premiers mois de l'année 2024. Il est à noter que CDG Capital ne s'endette pas à l'international, n'octroie pas de garanties en couverture de ses emprunts.

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, CDG Capital ne dispose pas de covenants sur ces dettes bancaires.

La composition et l'évolution de l'endettement bancaire social de CDG Capital de 2021-S1 2024 se présente comme suit (en millions de dirhams) :

Instrument	2021	2022	Var	2023	Var	30/06/2024	Var
Comptes ordinaires créditeurs	285	90	-68%	57	-37%	79	39%
Emprunts de trésorerie	1 055	3 154	>100%	725	-77%	2 054	>100%
<i>Au jour le jour</i>	600	3 030	>100%	700	-77%	1 890	>100%
<i>A terme</i>	455	124	-73%	25	-80%	164	>100%
Pensions livrées	4 246	2 101	-51%	5 135	>100%	4 904	-5%
<i>Au jour le jour</i>	1 607	-	-100%	1 320	>100%	-	-100%
<i>A terme</i>	2 638	2 101	-20%	3 815	82%	4 904	29%
Emprunts financiers	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	0,5	1,1	>100%	2	>100%	2	8%
Autres dettes	404	0,1	-100%	0,2	80%	0	39%
Endettement bancaire	5 990	5 346	-11%	5 920	11%	7 039	19%

Source : CDG Capital – Comptes sociaux

Au terme de l'exercice 2022, l'endettement bancaire de CDG Capital atteint MAD 5,3 milliards, en baisse de -11% par rapport à 2021. Cette baisse est due au recul des pensions livrées de -51% par rapport à 2021, compensé par l'augmentation significative des emprunts de trésorerie ayant atteint 3,2 Mrds MAD en 2022.

En termes de structure de financement, 59% de l'endettement bancaire est contracté sous forme d'emprunts de trésorerie, suivis de pensions livrées à hauteur de 39% en 2022.

Au terme de l'exercice 2023, l'endettement bancaire de CDG Capital atteint MAD 5,9 milliards, en hausse de 11% par rapport à 2022. Cette hausse est tirée par la hausse des pensions livrées de MAD 3,0 milliard par rapport à 2022, atténuée par la baisse des emprunts de trésorerie de milliards 2,4 MAD à MAD 725 millions à fin 2023.

En termes de structure de financement, 12% de l'endettement bancaire est contracté sous forme d'emprunts de trésorerie, suivis de pensions livrées à hauteur de 87% en 2023.

A fin juin 2024, l'endettement bancaire de CDG Capital atteint MAD 7,0 milliards, en hausse de 19% par rapport à fin 2023. Cette hausse est tirée par la hausse des emprunts de trésorerie de MAD 1,3 milliard par rapport à 2023, légèrement atténuée par la baisse des pensions livrées de MAD 231 millions à MAD 4,9 milliards à fin juin 2024.

En termes de structure de financement, 29% de l'endettement bancaire est contracté sous forme d'emprunts de trésorerie, suivis de pensions livrées à hauteur de 70% à fin juin 2024.

II. 9 Engagements Hors Bilan

Hors Bilan Social

L'évolution des engagements donnés et reçus sur la période 2021- S1 2024 se présente comme suit (en milliers de dirhams):

Hors bilan	2021	2022	Var	2023	Var	S1 2024	Var
Engagements donnés	4 920 535	5 007 868	2%	10 598 263	>100%	6 772 879	-36%
Engagements de financement donnés aux ECA	-	-	-	500 000	>100%	500 162	0%
Engagements de financement donnés à la clientèle	286 780	283 313	-1%	132 048	-53%	615 492	>100%
Engagements de garantie d'ordre d'ECA	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1 709 013	2 132 382	25%	2 343 067	10%	2 158 846	-8%
Autres titres à livrer	2 924 742	2 592 173	-11%	7 623 148	>100%	3 498 379	-54%
Engagements reçus	1 498 005	2 141 438	43%	7 062 343	>100%	3 547 729	-50%
Engagements de financement reçus d'ECA	500 000	500 000	0%	500 000	0%	500 000	0%
Engagements de garantie reçus d'ECA	409 438	409 438	0%	609 438	49%	609 438	0%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	232 000	>100%	232 000	0%	232 000	0%
Autres titres à recevoir	588 567	1 000 000	70%	5 720 905	>100%	2 206 291	-61%

Source : CDG Capital – Comptes sociaux
ECA : Etablissements de Crédit et Assimilés

Au titre de l'exercice 2022 :

- Les engagements donnés s'inscrivent globalement en hausse de 2% à MAD 5,5 milliards, tirés essentiellement par la hausse des engagements de garantie d'ordre de la clientèle (+25%). Cette appréciation a été réduite suite à la baisse de l'encours des « Autres titres à livrer » de 11%, et dans une moindre mesure les engagements de financement donnés à la clientèle de 1%.
- L'encours des engagements reçus augmente de 43% à MAD 2,14 Mrd, suite à la hausse de 70% de l'encours des titres à recevoir à MAD 1,0 milliard MAD contre MAD 588,6 millions à fin décembre 2021. Notons que les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers ont été nuls à fin 2021, avant de s'établir à MAD 232 millions à fin 2022.

Au titre de l'exercice 2023 :

- L'encours des engagements donnés enregistre une hausse de MAD 5,6 milliards à MAD 10,6 milliards contre MAD 5,0 milliards en 2022. Cette évolution est due à la hausse de MAD 5,0 milliards à MAD 7,6 milliards de l'encours des autres titres à livrer.
- L'encours des engagements reçus augmente de MAD 4,9 Mrd à MAD 7,1 milliards, suite à la hausse de MAD 4,7 milliards à MAD 4,7 milliards de l'encours des autres titres à livrer ; en lien avec la hausse du volume des transactions de vente à terme réalisées en décembre 2023.

A fin juin 2024 :

- L'encours des engagements donnés enregistre une baisse de MAD 3,8 milliards à MAD 6,8 milliards contre MAD 10,6 milliards en 2023. Cette évolution est due à la hausse de MAD 4,1 milliards à MAD 3,5 milliards de l'encours des autres titres à livrer.
- L'encours des engagements reçus recule de MAD 3,5 Mrd à MAD 3,5 milliards, suite à la baisse de MAD 3,5 milliards à MAD 2,2 milliards de l'encours des autres titres à livrer, en lien avec la baisse du volume des transactions de vente à terme réalisées à fin juin 2024.

Hors Bilan consolidé IFRS

L'évolution des engagements de financement et de garantie donnés et reçus sur la période 2021-2023 se présente comme suit (en milliers de dirhams) :

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2023 ET AU PREMIER SEMESTRE 2024

	2021	2022	Var	2023	Var
Engagements de financements et de garantie donnés	1 992 793	2 412 695	21%	2 972 115	23%
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	500 000	>100%
Crédits documentaires import	-	-	-	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-	-	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-	-	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-	-	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-	-	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-	-	500 000	>100%
Engagements de financement en faveur de la clientèle	284 819	282 333	-1%	130 701	-53%
Crédits documentaires import	-	-	-	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-	-	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	258 208	16 089	<100%	116 417	>100%
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-	-	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-	-	-	-
Autres engagements de financement donnés	26 611	266 244	<100%	14 284	<100%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-	-	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-	-	-	-
Garanties de crédits données	-	-	-	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-	-	-	-
Engagements en souffrance	-	-	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1 707 974	2 130 363	25%	2 341 414	10%
Garanties de crédits données	-	-	-	-	-
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	-	-	-	-	-
Autres cautions et garanties données	1 707 974	2 130 363	25%	2 341 414	10%
Engagements en souffrance	-	-	-	-	-
Engagements de financements et de garantie reçus	909 438	1 141 438	26%	1 341 438	18%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	500 000	500 000	0%	500 000	0%
Ouvertures de crédits confirmés	-	-	-	-	-
Autres engagements de financement reçus	500 000	500 000	0%	500 000	0%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	409 438	409 438	0%	609 438	49%
Garanties de crédits	409 438	409 438	0%	609 438	49%
Autres garanties reçues	-	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	232 000	>100%	232 000	0%
Garanties de crédits	-	232 000	>100%	232 000	0%
Autres garanties reçues	-	-	-	-	-

Source : CDG Capital

Au titre de l'exercice 2022 :

- L'encours global des engagements de financement et de garanties donnés augmente de 21% à MAD 2,4 milliards contre MAD 2,0 Milliards une année auparavant. Une hausse tirée par la progression des engagements de garantie d'ordre de la clientèle de MAD 422,4 millions à MAD 2,1 milliards.
- Les engagements de financement et de garantie reçus enregistrent une hausse de 26% à MAD 1,1 milliards, tirée par l'augmentation des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers (MAD+232 millions).

Au titre de l'exercice 2023 :

- L'encours global des engagements de financement et de garanties donnés évolue de 23% à MAD 3,0 milliards en 2023 contre MAD 2,4 milliards une année auparavant. Une hausse tirée par l'évolution des engagements de garantie d'ordre de la clientèle de 10% à MAD 2,3 milliards, et la hausse des engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés de MAD 500 millions à fin 2023.
- Les engagements de financement et de garantie reçus ont augmenté de 18% à MAD 1,3 milliards. Une appréciation tirée par la hausse des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés de 49% à MAD 609,4 millions.

II.10. Notation

Fitch Ratings – CDG Capital (22/05/2024):

Fitch Ratings a confirmé la note nationale 'Investment Management Quality Rating' (IMQR) de CDG Capital - Gestion sous Mandat des Fonds Institutionnels (CK-GSMFI) à 'Excellent(mar)' avec une perspective stable, et simultanément retire la notation. CK-GSMFI est l'activité de gestion, gérant des actifs institutionnels par le biais de mandats, de la banque CDG Capital.

CDG Capital est une filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), la société mère, créée en 1959 et premier investisseur institutionnel au Maroc. CDG Capital gère environ 216 milliards de dirhams à fin 2023, une hausse de 8% par rapport à l'année précédente. CDG Capital dispose d'un avantage concurrentiel grâce à sa large gamme de services allant de la banque d'investissement aux entreprises et aux services aux investisseurs

Le tableau suivant présente l'historique de notation de CDG Capital par Fitch Ratings au cours des trois derniers exercices :

Date d'obtention de la notation	25/01/2022	12/01/2023	22/05/2024
Notation	"Excellent.mar"	"Excellent.mar"	"Excellent.mar"

Source : CDG Capital

RETRAITS DES NOTES

La notation est retirée pour des raisons commerciales. Fitch ne fournira plus de notations ni de couverture analytique de l'entité.

RÉSUMÉ DE LA NOTATION

Cette affirmation est motivée par la solidité du processus d'investissement ainsi que par l'excellent processus de gestion des risques de CK-GSMFI. Le score du service aux entreprises et aux clients tient compte du soutien de la société mère, le groupe CDG.

La note 'Excellent(mar)' du CK-GSMFI est basée sur les scores inchangés des catégories suivantes :

- Processus d'Investissement: 'Excellent'
- Ressources d'Investissement: 'Solide'
- Gestion du Risque: 'Excellent'
- Société et Service Client: 'Solide'

- Performance des Investissements: 'Conforme'
- Processus d'Investissement : 'Excellent'

Le processus d'investissement du CK-GSMFI est bien défini et comporte des objectifs clairs. Les deux principales stratégies sont la gestion de portefeuille benchmarkée et l'investissement guidé par le passif (Liability Driven Investment - LDI), qui convient particulièrement aux fonds de pension et de retraite. Les deux stratégies font appel à la recherche de l'équipe interne et à la recherche sell-side. La première stratégie suit trois étapes : l'analyse fondamentale, la construction du portefeuille et le trading, tandis que la seconde stratégie, LDI, doit d'abord analyser le profil de l'actif et du passif du client, puis la recherche de marché, les stratégies d'investissement et le trading. Les portefeuilles LDI sont construits pour couvrir les engagements actuels et futurs des clients, et pour générer un surplus de performance.

Ressources d'Investissement: 'Solide'

Le département est bien organisé avec une séparation claire des différentes fonctions telles que les équipes d'investissement, le contrôle interne et la gestion des risques qui est dédiée à l'activité de gestion des mandats.

Gestion du Risque: 'Excellent'

CDG Capital dispose d'une équipe dédiée à la gestion des risques avec quatre niveaux de contrôle (Front-Office, Middle-Office, Gestion des risques et Contrôle interne). Les principaux risques sont surveillés, tels que les risques de marché, de crédit et opérationnels.

Tous les mandats sont soumis aux limites d'investissement contractuelles fixées par les clients, par exemple des limites sur les notations internes, les types d'émetteurs, les classes d'actifs, les investissements internationaux. Le processus interne de notation du crédit comprend des éléments quantitatifs et qualitatifs ainsi qu'une analyse sectorielle du crédit. Les rapports sont établis sur une base hebdomadaire et mensuelle.

Performance des Investissements: 'Conforme'

Les véhicules d'investissement du CK-GSMFI ont atteint leurs objectifs d'investissement. L'approche de Fitch concernant la performance des investissements est neutre lorsque la performance est conforme ou supérieure à celle des pairs.

Société et Service Client: 'Solide'

CDG Capital a été créé en 2006 et investit dans un large éventail de classes d'actifs, notamment les actions, l'obligataire, l'immobilier et le capital-investissement. Sa clientèle est institutionnelle et très concentrée.

Fitch ratings a réalisé son dernier exercice de notation publié, confirmant la bonne tenue des activités. En parallèle, CDG Capital a rompu sa relation commerciale avec Fitch et s'est engagée dans un nouveau processus pour s'orienter vers un nouvel organisme de certification dont le nom n'a pas encore été fixé.

II.11. Nantissement d'actifs ou saisie conservatoire ou hypothécaire

Valeurs et sûretés données et reçues en garantie :

L'évolution des valeurs et sûretés données et reçues en garantie se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var	2023	Var	30/06/2024	Var
Valeurs et sûretés données en garantie	7 617 135	4 878 155	-36%	8 033 587	65%	6 290 673	-22%
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 209 752	4 002 745	-23%	7 552 785	89%	5 376 942	-29%
Autres titres	2 407 384	875 410	-64%	480 802	-45%	913 731	90%
Hypothèques	-	-	-	-	-	-	-
Autres valeurs et sûretés	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs et sûretés reçues en garantie	3 931 053	17 851 716	>100%	19 368 277	8%	18 344 111	-5%
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres	405 000	405 000	0%	405 000	0%	408 000	1%
Hypothèques	246 770	546 770	>100%	546 770	0%	396 770	-27%
Autres valeurs et sûretés	3 279 283	16 899 946	>100%	18 416 507	9%	17 539 341	-5%

Source : CDG Capital

A fin décembre 2022, l'encours des valeurs données en garantie, constitué majoritairement de Bons de Trésor, s'affiche en baisse de 36%, liée à un contexte marqué par la hausse des taux. L'encours des valeurs et sûretés reçus en garantie, s'établit à 17 852 millions MAD, avec une hausse de 14 325 millions MAD pour l'essentiel sous forme de nantissement de marché public.

A fin décembre 2023, l'encours des valeurs données en garantie, constitué majoritairement de bons de Trésor, affiche une hausse de 65% à MAD 8 milliards, reflétant un recours plus important aux pensions livrées comparativement à fin 2022. Pour sa part, l'encours des valeurs et sûretés reçus en garantie, s'établit à 19 368 millions MAD, en progression de 8% par rapport à 2022, en lien avec la nouvelle production de crédits.

A fin juin 2024, l'encours des valeurs données en garantie, constitué majoritairement de Bons de Trésor, affiche une baisse de 22%. L'encours des valeurs et sûretés reçus en garantie, s'établit à 18 344 millions MAD, en baisse de 5% par rapport à 2023.

II.12. Nantissement des titres de participations/nantissement d'actions CDG Capital

A la date d'enregistrement du document de référence, aucune action CDG Capital n'est nantie.

III. Gouvernance de CDG Capital

III.1. Assemblées générales

Les modes de convocation, les conditions d'admission, et les conditions d'exercice des droits de vote des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de CDG Capital sont en conformité avec la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée.

Les conditions de Quorum et de majorité sont spécifiques à CDG Capital mais respecte tout de même le minimum requis par la loi n°17-95.

Les caractéristiques des assemblées de CDG Capital se présentent comme suit :

	Assemblée Générale Ordinaire	Assemblée Générale Extraordinaire
Le mode de convocation	La convocation est faite quinze (15) jours au moins avant la date de l'assemblée, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de la Préfecture ou Province du siège social, contenant les indications prescrites par la loi, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire et contenant les mêmes indications, lorsque toutes les actions sont nominatives. (Cf. Article 25 des statuts)	
Les conditions d'admission	Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la Société, cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'assemblée. (Cf. Art 27 des statuts)	
Les conditions d'exercice des droits de vote	Toutes les actions de la Société jouissent des mêmes droits, notamment, s'agissant des droits de vote (cf. Art 10 des statuts). Le droit de vote attaché aux actions de capital est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Au cas où les actions sont nanties, le droit de vote est exercé par son propriétaire (cf. Art 29 des statuts)	
Les conditions de Quorum et de majorité	<p>Sur 1^{ère} convocation, l'AGO ne délibère valablement, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit possèdent au moins le 1/2 des actions ayant le droit de vote au lieu de ¼ uniquement prévu par la loi n° 17-95.</p> <p>Sur 2^{nde} convocation, aucun quorum n'est requis.</p> <p>Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit. (Cf. Art 30 des statuts)</p>	<p>Sur 1^{ère} convocation, l'AGE ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins les ¾ au lieu de ½ uniquement prévu par la loi 17-95</p> <p>Sur 2^{nde} convocation, la moitié des actions ayant le droit de vote au lieu de ¼ uniquement prévu par loi n° 17-95.</p> <p>Elle statue à la majorité des 2/3 des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit. (Cf. Art 31 des statuts)</p> <p>La société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.</p> <p>Aux termes des articles 30 et 31 des statuts, sont réputés présents, pour le</p>

		calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification, dans les mêmes conditions que celles prévues pour les réunions du conseil d'administration.
Les conditions d'acquisition des droits de vote double éventuels	<p>Les statuts de la Banque ne prévoient pas la possibilité d'attribution ou d'acquisition de droit de vote double.</p> <p>En effet, aux termes de l'article 29 des statuts, il est précisé qu'à égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.</p>	

IV. Organes d'administration de CDG Capital

IV.1. Disposition statutaire

L'article 14 des Statuts de CDG Capital stipule les éléments suivants en matière de gouvernance de la Société :

- (A) La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale.
- (B) La durée des fonctions des premiers administrateurs nommés par les statuts est de trois (3) années.
La durée des fonctions des administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six (6) années ; elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.
Les administrateurs sont toujours rééligibles.
Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.
- (C) Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.
Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société sans délai, par lettre recommandée et de désigner, selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.
- (D) Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux (2) Assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.
Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.
S'il ne reste qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou, à défaut, le ou les Commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.
L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre, ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.
Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

IV.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Pouvoirs du Conseil d'Administration (Article 18 des Statuts)

Le Conseil d'Administration de CDG Capital détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de CDG Capital et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sût que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute cession par la société d'immeuble par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé, doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration. Toutefois, lorsque la cession ou les cessions desdits actifs portent sur plus de 50% des actifs de la société pendant une période de (12) mois, une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire est exigée dans les conditions prévues par la loi.

Délibérations du Conseil d'Administration (Article 17 des Statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que l'exige la loi ou chaque fois que le nécessite la bonne marche des affaires sociales ou l'intérêt de la Société, sur la convocation de son Président. Sans préjudice des dispositions légales, la convocation émane du Président qui en fixe l'ordre du jour, en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les Commissaires aux comptes. En outre, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au Président de convoquer le conseil s'il ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande, ledit Directeur Général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir. Dans ce dernier cas, c'est le directeur ou les administrateurs, selon le cas, qui établissent l'ordre du jour objet de la convocation.

La convocation est faite sans délai et par tous moyens. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

Tout membre du conseil peut donner, même par lettre ou par télégramme, mandat à un des administrateurs de le représenter à une séance du conseil.

Toute convocation doit mentionner les principales questions à l'ordre du jour et doit être accompagnée de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

La participation des membres du Conseil d'Administration aux réunions de ce dernier à distance est possible à condition qu'elle se fasse à l'aide de moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant l'identification suffisante et préalable des participants concernés, satisfaisant à des caractéristiques techniques garantissant leur participation effective à la réunion dont les délibérations sont transmises de façon continue, permettant l'enregistrement fiable des discussions et délibérations, et enfin les procès-verbaux de ces réunions doivent faire état de tout incident technique relatif à la visioconférence lorsqu'il a perturbé le déroulement de la réunion. Toutefois, la présence physique des membres du Conseil d'Administration est obligatoire lorsqu'ils statuent sur la nomination ou la révocation du président du conseil, la nomination des Directeurs Généraux Délégués, la révocation du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et sur l'arrêté des comptes annuels.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante. Les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents sont pris en compte, pour le calcul du quorum et de la majorité.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs et les autres personnes participant à la séance.

La justification du nombre des administrateurs en exercice résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque réunion des noms des administrateurs présents, représentés ou absents.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de séance et par au moins un (1) administrateur ou, en cas d'empêchement, par deux (2) administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiées par le Président du Conseil d'Administration uniquement ou par un Directeur Général, conjointement avec le secrétaire ou, en cas de liquidation, par un liquidateur.

Nomination et durée des fonctions (Article 14 des Statuts)

I- La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale.

II- La durée des fonctions des premiers administrateurs nommés par les statuts est de trois (3) années.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six (6) années ; elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrations sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

III- Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société sans délai, par la lettre recommandée et de désigner, selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

IV- Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux (2) Assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration deviennent vacantes entre deux (2) assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, de celui-ci ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre, ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

Actions de garantie

Les administrateurs hors administrateurs indépendants doivent être chacun propriétaire d'une (1) action de la Société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur hors administrateurs indépendants n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois (3) mois.

Bureau du Conseil d'Administration (Article 16 des Statuts)

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques un Président, dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration élit de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Conseil peut également désigner un secrétaire même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance, celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

IV.3. Composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration de CDG Capital à la date d'enregistrement du document de référence se présente comme suit :

	Nom et prénom	Qualité	Date de nomination par l'AG	Date de renouvellement du mandat	Date expiration du mandat
Président	M. Khalid SAFIR	Directeur Général CDG	Juil-22	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Administrateurs	M. Mohamed SULAIMANI	DGA en charge de l'Inspection Générale et Audit, de la Gouvernance, Conformité et Conseil Juridique	Avr-23	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
	Mme Latifa ECHIHABI	Secrétaire Générale CDG	Sept - 17	AGO du 28 avril 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
	CDG représentée par Mme Khaoula LACHGUAR	Directeur du Pôle Stratégie et Développement CDG	Fév -06	AGO du 24 juin 2024	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029
	M. Nouaman AI AISSAMI	Directeur Adjoint	Déc-13	AGO du 24 juin 2024	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029
	M. Hamid TAWFIKI	Directeur Général CDG Capital	Sept- 2010	AGO du 31 mars 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
	M. Mohamed EL BABSIRI	Administrateur	Sept - 2023		AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

	M. Ahmed Khalid SEGHROUCHNI	Administrateur	Juin - 2024		AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029
	M. Thierry SCIARD	Administrateur indépendant	Déc-20	AGO du 28 avril 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
	Mme Ghislane GUEDIRA BENNOUNA	Administrateur indépendant	Sept -2021	AGO du 24 juin 2024	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

Source : CDG Capital

Les dispositions des statuts de la société relatives à la composition, aux attributions et au fonctionnement du Conseil d'Administration de CDG CAPITAL S.A. sont conformes à la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée.

Les administrateurs qui ne sont ni président, ni directeur général, ni directeur général délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Changements au sein du conseil d'administration courant 2022-2023-2024 :

- Démission de M. Abdellatif ZAGHNOUN, de ses fonctions de Président du conseil et d'administrateur, prenant effet à compter du 14/07/2022 ;
- Cooptation de M. Khalid SAFIR en tant qu'administrateur et sa nomination en tant que Président du conseil, prenant effet à compter du 22/07/2022 ;
- Démission de M. Khalid EL HATTAB, de ses fonctions d'administrateur, prenant effet à compter du 22 mars 2023.
- Démission de Mme. Meriem MECHAHOURI de ses fonctions d'administrateur, prenant effet à compter du 21 mars 2023.
- Nomination de M. Mohamed SULAIMANI en tant qu'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Meriam MECHAHOURI, pour la durée restante à courir du mandat de son prédécesseur.
- Nomination de M. Mohamed Amine Filali en tant qu'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. Khalid EL HATTAB, pour la durée restante à courir du mandat de son prédécesseur.
- Changement de représentant permanent de CDG, Mme Khaoula LACHGUAR en remplacement de M Mustapha LAHBOUBI, prenant effet à compter de la date du 18/09/2023.
- Nomination de M. Mohamed EL BABSIRI en tant qu'administrateur, prenant effet à compter du 18/09/2023.
- Démission de M. Mohamed Amine Filali de ses fonctions d'administrateur prenant effet à compter du 22 décembre 2023.
- Nomination de M. Ahmed Khalid SEGHROUCHNI en tant qu'administrateur, prenant effet à compter du 24 Juin 2024.

Administrateurs indépendants

L'Assemblée Générale Ordinaire de CDG Capital du 28 Avril 2023 a acté :

- le renouvellement pour une période de 3 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025, le mandat de M. Thierry SCIARD.

L'Assemblée Générale Ordinaire de CDG Capital du 24 Juin 2024 a acté :

- le renouvellement pour une période de 3 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2026, le mandat de Mme Ghislane GUEDIRA BENNOUNA.

Critères en matière d'indépendance des administrateurs

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration de CDG Capital, et en se référant à la circulaire N°5/W/16 de Bank Al Maghrib relative à la désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit, est considéré Administrateur indépendant, tout Administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec CDG Capital, le groupe auquel il appartient, la Direction ou les filiales de CDG Capital, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer en situation de conflit d'intérêts avec la Direction, CDG Capital, le groupe auquel il appartient ou les filiales de CDG Capital.

Ainsi, l'administrateur indépendant ne doit pas :

- Être salarié ou dirigeant de CDG Capital, représentant permanent, salarié ou Administrateur d'un actionnaire dominant ou d'une entreprise qu'il consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois (3) années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle CDG Capital détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- Être dirigeant d'une institution dans laquelle CDG Capital détient directement ou indirectement un mandat d'administration ou dans laquelle un dirigeant de CDG Capital (actuel ou l'ayant été depuis moins de trois ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- Être Administrateur ou dirigeant d'un client ou fournisseur significatifs de CDG Capital ou de ses filiales (y compris pour les services de conseil et de maîtrise d'ouvrage), ou pour lequel CDG Capital ou ses filiales représente une part significative de l'activité ;
- Avoir de lien de parenté (jusqu'au deuxième degré) avec un membre de la Direction ou d'un Administrateur ou son conjoint ;
- Avoir été commissaire aux comptes de CDG Capital au cours des trois (3) années précédentes ;
- Avoir exercé un mandat de conseil de CDG Capital au cours des trois années précédentes ;
- Être Administrateur de CDG Capital au cours des six dernières années.

Le comité chargé de l'appréciation de la qualité d'indépendance des administrateurs est le comité de nominations et des rémunérations.

La qualité de chaque administrateur indépendant est examinée pour chaque nouvelle nomination ou renouvellement de mandat, et, est revue annuellement.

Politique suivie dans la composition des organes d'administration

Le Conseil d'administration est composé de dix membres.

Aux termes de son règlement intérieur, le conseil d'administration veille à la mise en place d'une politique visant à assurer une meilleure représentativité des femmes parmi ses membres.

Le taux de représentativité des femmes au sein du Conseil d'Administration est de 30% à la date d'enregistrement du présent document de référence.

Qualifications et expériences professionnelles des administrateurs :

Monsieur Khalid SAFIR

M. SAFIR est Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion depuis 2022. M. Safir a entamé sa carrière professionnelle en 2004 en tant que Directeur de la modernisation des ressources et des systèmes d'information à la Trésorerie générale, avant d'être nommé en 2006 gouverneur de la Préfecture Al Fida-Mers Sultan, puis de la Préfecture d'Anfa.

De 2011 à 2013, il a occupé le poste de Secrétaire général du ministère de l'Économie et des Finances, puis wali de la région Casablanca-Settat de 2013 à 2017, avant d'être nommé en 2017, Wali, Directeur Général des collectivités territoriales (DGCT).

M. SAFIR est ingénieur d'État diplômé de l'École Polytechnique Palaiseau et est diplômé de l'ENSAE Paris.

Monsieur Mohamed SULAIMANI

M. SULAIMANI avait rejoint le groupe CDG en 2000. Il y avait notamment occupé les fonctions de directeur de gestion du patrimoine, puis de directeur délégué à Dyar El Madina avant d'intégrer la société d'aménagement de Zenata pour superviser le projet de ville nouvelle éponyme. En 2012, M. SULAIMANI a occupé le poste de Directeur Général de LOTO. Actuellement, M. SULAIMANI occupe le poste de Directeur Général Adjoint en charge de la Gouvernance et Contrôle Groupe au sein de CDG.

M. Sulaimani, diplômé de l'École Mohammadia des ingénieurs, également titulaire d'un Master en Management obtenu à l'École des mines de Paris.

Madame Latifa ECHIHABI

Mme ECHIHABI est actuellement Secrétaire Générale de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Après un parcours professionnel riche au sein du Département du Commerce et de l'Industrie où elle a occupé plusieurs postes dont celui de Directeur des Études et de la Planification Industrielle, elle a été nommée en novembre 2002 Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Moyenne Entreprise (ANPME). En 2013, elle est devenue Secrétaire Générale du ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique.

Mme ECHIHABI est Ingénieur d'État diplômée de l'École Mohammadia des Ingénieurs (EMI).

Monsieur Hamid TAWFIKI

M. TAWFIKI est administrateur de CDG Capital depuis 2010 et occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint, en charge de la structure "Stratégie, Finance et Investissements" du Groupe CDG à ce jour.

Il a occupé le poste de Président du conseil d'administration de la Bourse de valeurs de Casablanca de juin 2016 à juin 2020, ainsi que plusieurs postes à hautes responsabilités, notamment :

- Directeur Général et co-fondateur de Avenir Global Investment Advisors en Suisse,
- Responsable mondial Commodities Sales & Structuring et responsable mondial des marchés émergents au sein de CACIB Londres,
- Responsable régional de la banque de financement et d'investissement en charge de Global Coverage, Corporate Finance, Private Equity, Debt Capital Markets & securitization au sein de Banque Indosuez Hong-Kong,
- Responsable mondial du marketing et des investissements pour la gestion de fortune au sein Banque Indosuez Paris.

Il a occupé également le poste de Directeur Général de CDG Capital de 2010 à 2022.

M. TAWFIKI est titulaire d'un diplôme d'ingénieur à l'École Polytechnique et Ecole des Mines de Paris, ainsi qu'un DEA en Mathématique Appliqué à l'Université Paris Dauphine.

Madame Khaoula LACHGUAR

Mme LACHGUAR est actuellement Directrice du Pôle Stratégie et Développement à CDG et représentant permanent de CDG au conseil d'administration de CDG Capital. Forte d'une expérience de plus de 11 ans au sein de cette organisation, elle a précédemment exercé les fonctions de Directrice Adjointe en charge de la Planification Financière de 2013 à 2023, ainsi que de Directrice de l'Activité Aménagement de 2012 à 2013 au sein du Groupe CDG Développement.

Avant de rejoindre le Groupe CDG, Mme LACHGUAR a été Consultante chez McKinsey & Company (2009-2012), Risk Manager à Arab Bank (2007-2009) et Project Manager à Bank Al-Maghrib (2005-2007). Elle a débuté sa carrière comme Risk Analyst chez BMCI (2004-2005). Ce parcours démontre son expertise et son engagement auprès de grandes institutions nationales et internationales.

Mme LACHGUAR est diplômée de l'ESCP Business School, où elle a obtenu un Master en Finance (1999-2003). En 2016, elle a enrichi son expertise en obtenant un Certificat des Administrateurs de Sociétés de l'Institut marocain des administrateurs, renforçant ainsi ses compétences en gouvernance d'entreprise.

Monsieur Nouaman AL AISSAMI

M. AL AISSAMI est Directeur Adjoint en charge du Secteur Financier au sein de la Direction du Trésor et Finances Externes – Ministère de l'Economie des Finances du Royaume du Maroc.

M. AL AISSAMI est titulaire d'un doctorat en mathématiques appliqués de l'Université de Rabat ainsi qu'un MBA de l'Institut Supérieur du Commerce et d'Administration des Entreprises à Casablanca.

Monsieur Thierry SCIARD :

M. SCIARD est administrateur indépendant au sein de CDG Capital. Il occupe le poste de membre du comité d'audit et de conformité, de Président du comité des risques et de membre du comité grands engagements et membre du comité stratégique.

Riche d'une grande expérience internationale, M. SCIARD dispose d'une expertise éprouvée sur les différents compartiments des marchés de capitaux, de la Banque de Financement & d'Investissement et de la Gestion d'Actifs. En effet, tout au long de sa carrière, M. SCIARD a occupé des positions de senior management dans plusieurs établissements financiers prestigieux : Bank of America, Citibank, Salomon Smith Barney, Calyon, Lehman Brothers Europe, Fortis Investment et Storm Harbour Partners.

M. SCIARD est titulaire d'un diplôme en finance de l'ESCP.

Madame Ghislane GUEDIRA BENNOUNA :

Mme. GUEDIRA BENNOUNA est administrateur indépendant de CDG Capital depuis septembre 2021. Elle est membre de l'organisme d'évaluation des privatisations. Elle a occupé plusieurs postes auparavant notamment :

- Conseillère du PDG de l'OCP en 2020-2021
- Chief Financial Officer du groupe OCP de juin 2013 à octobre 2020 ;
- Consultante Free-Lance d'octobre 2007 à mai 2010 ;
- Secrétaire Générale de Winxo de novembre 2006 à septembre 2007 ;
- Directeur Finances & Ressources Humaines de ONAPAR de juin à 2004 à octobre 2006 ;
- Directeur audit, organisation et directeur financier de Marjane de novembre 2000 à juin 2004 ;
- Directeur Financier adjoint du groupe ONA (actuellement Groupe AL MADA) de mai 2000 à novembre 2000 ;
- Directeur développement & contrôle de gestion du pôle distribution du groupe ONA (actuellement Groupe AL MADA) de mai 1999 à mai 2000 ;
- Directeur de l'audit interne du groupe ONA (actuellement Groupe AL MADA) de juin 1997 à mai 1999 ;

- Chargée de mission audit/ conseil au sein des bureaux de Paris et Casablanca d'Arthur Andersen de septembre 1992 à juin 1997.

Mme. GUEDIRA BENOUNA est titulaire d'un diplôme de l'ESCP Business School, d'un Executive Education Certificates en Management de MIT Sloan School, ainsi qu'un Executive Education Certificate en Corporate Governance de société de Sciences Po Paris/ Université Mohammed VI Polytechnique.

Monsieur Mohamed EL BABSIRI :

Monsieur EL BABSIRI est administrateur de CDG Capital depuis 08 septembre 2023. Il est :

- Directeur général délégué de Natixis Funding, société financière régulée par l'ACP (société d'émission de dettes de la BFI de Natixis au capital de 60M€)
- Membre permanent du Comité d'Allocation d'Actifs de la Caisse Marocaine de Retraite
- Membre du Club du XXIème Siècle

Il a occupé plusieurs postes auparavant notamment :

- 2014 – 2022 Capital Investissement
- 2009 – 2013 NATIXIS, Groupe BPCE Responsable mondial adjoint du pôle Actions
- 2007 – 2009 NATIXIS, Groupe BPCE Responsable de la division Equity derivatives and arbitrage
- 1999 – 2007 IXIS CIB, service Equity derivatives and arbitrage Responsable Dérivés actions
- 1994 – 1999 Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Département des Marchés Responsable de l'Ingénierie

Monsieur Mohamed ELBABSIRI a eu les formations suivantes :

- 1992 Doctorat de Mathématiques Appliquées « Econométrie des Modèles Financiers en Temps Continu », Université ParisDauphine, Jury : El Karoui, Ekeland, Gourieroux, Bourguignon et Renault
- 1988 Diplôme de Statisticien Economiste de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique – ENSAE, Option Finance & Actuariat
- 1988 DEA de Mathématiques Appliquées aux Sciences Economiques Université Paris-Dauphine

M. Ahmed Khalid SEGHROUCHNI

M. Ahmed Khalid SEGHROUCHNI est directeur du Pôle Gestion des Mandats Compte Tiers à la CDG depuis Février 2024.

Il a occupé plusieurs postes auparavant notamment :

- 2018 – 2024 Chargé de mission auprès de Monsieur le Wali Directeur Général des Collectivités Territoriales, chef de la division de Gestion Budgétaire au Ministère de l'Intérieur à Rabat
- 2016 – 2018 Gérant de portefeuille, Bank al Maghrib à Rabat
- 2011-2016 Trader dérivées actions, BBVA à Madrid
- 2010-2011 Trader Dérivées actions sur les activités vanille et light exotics, Standard Chartered à London
- 2008-2010 Trader Dérivées actions sur les activités vanille et light exotics, Dresdner Kleinwort à London
- 2007-2008 Trader Dérivées actions sur les activités vanille et light exotics, Bear Stearns à London

Monsieur Ahmed Khalid SEGHROUCHNI est titulaire d'un diplôme d'ingénieur à l'Ecole Polytechnique et Ecole des Mines de Paris, ainsi qu'un Master Finance Quantitative à l'université Paris VII.

Autres mandats du Président du Conseil d'Administration en cours jusqu'à 30 septembre 2024

Hormis son mandat de président du conseil d'administration de CDG Capital, M. Khalid SAFIR est administrateur ou Président du Conseil d'Administration/Surveillance des sociétés suivantes :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)		Directeur Général
CIH	Conseil d'administration	Membre
Crédit Agricole de Maroc	Conseil de surveillance	Représentant permanent CDG
Al Barid Bank (ABB)	Conseil de surveillance	Représentant permanent CDG
Bank Of Africa	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
BARID AL MAGHRIB "BAM"	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Société centrale de Réassurance "SCR"	Conseil d'administration	Président
CFCA	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
CDG Invest	Conseil d'Administration	Président
Orange	Conseil d'administration	Membre
Fonds Marocain de Placement "FMP"	Conseil d'administration	Membre
MADAEF	Conseil d'administration	Président
Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs"SMVK "	Conseil d'administration	Vice-Président
UIR	Conseil d'administration	Membre
FONDATION CDG	Conseil d'administration	Président
FONDATION AHLY	Conseil d'administration	Président
TMSA	Conseil de surveillance	Membre
CDG Développement	Conseil d'administration	Président
CGI	Conseil d'administration	Président
SONADAC	Conseil d'administration	Vice-Président
AUDA	Conseil d'administration	Président
SAZ	Conseil d'administration	Président
Société de Développement de Saidia "SDS"	Conseil d'administration	Président
Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout "SAPST "	Conseil d'administration	Président
Al Akhawayn University (AUI)	Conseil des administrateurs	Membre
Al Omrane	Conseil de Surveillance	Membre
UNIVERSITE EURO-MEDITERRANEENNE DE FES	Conseil d'administration	Membre
GPBM	Conseil d'administration	Membre

Source : CDG Capital

Autres mandats des autres administrateurs jusqu'à 30 septembre 2024**Autres mandats de M. Mohamed SULAIMANI**

Hormis son mandat d'administrateur de CDG Capital, M. Mohamed SULAIMANI occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	-	Directeur Général Adjoint
Société de Gestion de la Loterie Nationale (SGLN)	Conseil d'administration	Directeur Général
LOR	Conseil d'administration	Président Directeur Général
Société Centrale De Réassurance (SCR)	Conseil d'administration	Membre
MADAEF	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Société de Développement de Saïdia (SDS)	Conseil d'administration	Membre
Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST)	Conseil d'administration	Membre
CDG Développement	Conseil d'administration	Membre
Compagnie Générale Immobilière (CGI)	Conseil d'administration	Membre
Société d'Aménagement de Zenata (SAZ)	Conseil d'administration	Membre
Agence d'Urbanisation et de Développement de Anfa (AUDA)	Conseil d'administration	Membre
CDG INVEST	Conseil d'administration	Membre
Fondation CDG	Conseil d'administration	Représentant permanent de SGLN

Source : CDG Capital

Mandats de Mme. Latifa ECHIHABI

Hormis son mandat d'administrateur de CDG CAPITAL, Mme. Latifa ECHIHABI occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
FINEA	Conseil d'administration	Président du CA
AJARINVEST	Conseil d'administration	Président du CA
CDG INVEST	Conseil d'Administration	Administrateur
MADAEF	Conseil d'administration	Administrateur
CDG Développement	Conseil de surveillance	Membre
MEDZ	Conseil de surveillance	Membre
LafargeHolcim	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Société d'Aménagement de Zenata (SAZ)	Conseil d'administration	Administrateur
FUIR	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
UIR	Conseil d'administration	Administrateur
FONDATION CDG	Conseil d'administration	Représentant permanent Ajarinvest
FONDATION AHLY	Conseil d'administration	Administrateur

Source : CDG Capital

Autres mandats de Mme Khaoula LACHGUAR

Hormis son mandat de représentant permanent de CDG au sein du Conseil d'administration de CDG Capital, Mme Khaoula LACHGUAR occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
UIR	Conseil d'administration	Représentant Permanent CDG
CDG Invest	Conseil d'administration	Représentant Permanent CDG
Celulose du Maroc	Conseil d'administration	Représentant Permanent CDG
Eucaforest	Conseil d'administration	Membre
Aiglemer	Conseil d'administration	Membre
AL MANAR	Conseil d'administration	Membre

Source : CDG Capital

Autres mandats de M. Nouaman AL AISSAMI

Hormis son mandat d'administrateur de CDG Capital, M. Nouaman AL AISSAMI occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
Fonds de Solidarité contre les Catastrophes naturelles	Conseil d'administration	Membre
Africa 50	Conseil d'administration	Membre
Société Nationale de Garantie et de Financement des Entreprises	Conseil d'administration	Membre

Source : CDG Capital

Autres mandats de M. Hamid TAWFIKI

Hormis son mandat d'administrateur directeur général de CDG Capital, M. Hamid TAWFIKI occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
CIH	Conseil d'administration	Membre
SBVC	Conseil d'administration	Membre
Umnia Bank	Conseil de surveillance	RP CDG
SCR	Conseil d'administration	Membre
CDG Invest	Conseil d'administration	Membre
FEC	Conseil d'administration	Membre
Maghreb Titrisation	Conseil d'administration	RP CDG
Atlanta Sanad	Conseil d'administration	RP CDG
MCM	Conseil d'administration	Président
MCM	Conseil d'administration	RP CDG
FONDATION CDG	Conseil d'administration	RP CDG
FONDATION AHLY	Conseil d'administration	Membre

Source : CDG Capital

Autres mandats de M. Thierry SCIARD

Hormis son mandat d'Administrateur indépendant de CDG Capital, M. Thierry SCIARD occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
VTB Capital Plc	Conseil d'administration	Membre
VTB Holdco	Conseil d'administration	Membre

Source : CDG Capital

Autres mandats de Mme. Ghislane GUEDIRA BENNOUNA :

Hormis son mandat d'Administrateur indépendant de CDG Capital, Mme. Ghislane Guedira Bennouna occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
RISMA	Conseil d'administration	Membre Indépendant

Source : CDG Capital

Autres mandats de M. Mohamed EL BABSIRI

Hormis son mandat d'Administrateur indépendant de CDG Capital, M. Mohamed EL BABSIRI occupe les mandats suivants :

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
Natixis Funding		Directeur Général Délégué

Source : CDG Capital

Autres mandats de M. Ahmed Khalid SEGHROUCHNI

A date, M. Ahmed Khalid SEGHROUCHNI n'a que le mandat d'administrateur de CDGK.

IV.4. Rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration

Disposition statutaire

D'après l'article 20 des statuts de la Société :

I. L'assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale

Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

II. La rémunération du président du conseil d'administration, celle du Directeur Général et celle du ou des Directeurs Généraux délégués est fixée par le conseil d'administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.

III. Le conseil peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats à eux confiés. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le conseil peut également autoriser le remboursement des frais de voyages et de déplacement engagés sur décision préalable de sa part dans l'intérêt de la société.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Au cours des trois dernières années (2021, 2022 et 2023), aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration hormis celle allouée aux administrateurs indépendants.

IV.5. Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Aucun prêt n'a été accordé par CDG Capital aux membres du conseil d'Administration durant les 3 dernières années.

IV.6. Comités issus du Conseil d'Administration

L'article 15 de la Directive 1/w/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit stipule : « l'organe d'administration institue en son sein, des comités spécialisés notamment le comité d'audit, le comité des risques, le comité de rémunération et le comité des nominations qui sont chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet ».

Dans ce cadre, ces comités doivent :

- Être régis par une charte ou règlement intérieur définissant leurs mandats, composition, périmètre et règles de fonctionnement,
- Envisager périodiquement une rotation au niveau de leur membre et présidence sans que cela puisse porter atteinte à leur compétence collective, expérience et efficacité,
- Tenir des réunions régulières et documenter leurs délibérations et décisions (procès-verbaux, synthèse des questions examinées et des décisions prises, suivi des précédentes décisions, etc.)

En application de cette réglementation, CDG Capital a mis en place les comités ci-après :

a) Comité de Nominations et de Rémunérations

Conformément à la réglementation en vigueur (notamment la directive de Bank Al Maghrib n° n°1/W/14 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit), le Conseil d'Administration constitue un comité de de nomination et de rémunération dont les missions sont les suivantes :

- Conseiller et assister le conseil d'administration de la Banque dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres ainsi que ceux de l'organe de direction et de veiller également à ce que ce processus de nomination et de réélection soit organisé d'une manière objective, professionnelle et transparente ;
- Etablir une proposition de politique de rémunération des administrateurs et des membres de l'organe de direction à destination du conseil d'administration ;
- Veiller à l'application par la Banque des normes et pratiques Capital Humain du Groupe CDG ;
- Evaluer l'efficacité du système de gestion des ressources humaines de la Banque et proposer les évolutions nécessaires ;
- Accompagner le conseil d'administration dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération et de veiller à ce qu'il soit approprié ;
- Etablir les procédures de nomination des administrateurs et des membres de l'organe de direction en cohérence avec la Politique RH Groupe ;
- Evaluer périodiquement la structure, la taille, la composition de l'organe de direction et d'administration et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection des administrateurs et/ou des dirigeants ou responsables clés de la Banque ;
- Identifier et de proposer à l'approbation de l'organe d'administration les candidats aux fonctions vacantes à pourvoir ainsi qu'un plan de relève pour le renouvellement ou le remplacement des administrateurs et de l'organe de direction ;
- Evaluer l'indépendance des administrateurs par rapport aux critères d'indépendances fixées par la législation et la réglementation en vigueur et d'identifier les administrateurs indépendants potentiels ;
- Proposer la désignation d'administrateurs pour les responsabilités au sein des comités spécialisés en veillant à la conformité avec les procédures internes et les bonnes pratiques en la matière ;
- Identifier et de soumettre au conseil d'administration les situations de conflit d'intérêt émanant du processus de nomination dès leur identification ;
- Veiller à ce que la politique de rémunération soit arrêtée d'une façon objective, transparente et conforme aux critères fixés au préalable par le conseil d'administration, en cohérence avec la Politique Rémunération Groupe et avec les directives et circulaires applicables de Bank Al-Maghrib ;
- Suivre l'état d'avancement des projets RH ;
- Préparer et proposer au conseil d'administration un système de rémunération compatible avec les objectifs à long terme de la Banque et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques notamment pour ses membres, ceux de l'organe de direction et des principaux dirigeants ainsi que le personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la Banque ;
- Et plus généralement, prendre en charge tous travaux liés à la gestion et au développement des ressources humaines.

Le Comité de Nominations et de Rémunérations se compose de trois (3) membres désignés parmi ceux du Conseil d'Administration disposant d'expérience et de compétences appropriées et d'une connaissance suffisante de la structure opérationnelle de la Banque et du Groupe CDG d'une manière générale et ce, comme suit :

- Trois (3) administrateurs non-exécutifs de la Banque.

Ce comité se réunit au minimum une fois par an, et autant que de besoin, sur convocation de son président.

❖ **Composition du comité de Nominations et de Rémunérations de CDG Capital à la date d'enregistrement du présent document de référence :**

Membres	Fonction
Mme. Latifa ECHIHABI	Membre et Présidente du comité
M. Nouaman AL AISSAMI	Administrateur Membre
M. Mohamed EL BABSIRI	Membre

Source : CDG Capital

b) Comité d'Audit et de conformité

Le Comité a pour rôle d'assister le Conseil d'Administration, dans l'exécution de ses obligations de surveillance que la loi, les statuts, la réglementation lui attribuent en matière de vérification des comptes individuels et consolidés et de contrôle interne, pour lui apporter une assurance sur la qualité du contrôle interne et la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires.

Le Comité joue un rôle central dans la transparence des comptes de la banque et dans le bon gouvernement d'entreprise à travers la surveillance de la conformité aux exigences réglementaires et du respect des règles opérationnelles et déontologiques internes.

De manière générale, le Comité peut être chargé d'examiner, à la demande du Conseil d'Administration, toute question de nature financière ou comptable qui lui serait confiée. Il peut également lui soumettre les propositions qu'il juge nécessaires visant à diligenter des missions d'audit et toute autre évaluation par une expertise indépendante en relation avec les prérogatives qui lui sont conférées par la présente charte.

Ledit comité a comme pouvoirs :

- Examiner tout sujet dans le cadre de ses attributions ;
- Recevoir toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ;
- Obtenir des conseils auprès d'experts indépendants de la banque et s'assurer de la présence d'intervenants disposant de l'expérience et de l'expertise appropriée, s'il l'estime nécessaire. Le Président du Comité veillera à informer l'organe d'administration du coût prévu de toute mission externe décidée par le Comité préalablement à son lancement ;
- Approuver la lettre de mission des commissaires aux comptes, en particulier l'étendue et les conditions de sa réalisation. Il conduit la procédure de sélection des commissaires aux comptes et donne son avis au Conseil sur leur désignation, leur renouvellement et leur rémunération. Il assure le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à l'établissement.
- Veiller à l'indépendance de la fonction audit interne et à l'adéquation de ses moyens humains et techniques.
- Interagir avec le Comité risque afin de garantir la cohérence des travaux des deux Comités.

Le Comité est composé au minimum de trois (3) membres, tous non exécutifs, et dont un membre au moins est un administrateur indépendant.

Le Comité d'Audit et de Conformité est composé de trois membres non exécutifs, et se réunit au moins quatre fois par an à raison d'au moins une réunion par trimestre.

Tous les membres du Comité sont des administrateurs.

Le Président du Comité est un administrateur indépendant au sens de l'article 1 de la circulaire 5/W/2016, qui n'est pas le Président du Conseil ou Président d'un autre Comité.

Le Président du Comité ainsi que ses membres sont nommés par le Conseil d'Administration de CDG Capital.

❖ **Composition du comité d'Audit et de conformité de CDG Capital à la date d'enregistrement du présent document de référence :**

Membres	Fonction
Mme Ghislane GUEDIRA	Administrateur indépendant et Président du comité
M. Thierry SCIARD	Membre, administrateur indépendant
Ahmed Khalid SEGHROUCHNI	Membre

Source : CDG Capital

c) Comité des Risques

Le Comité a pour rôle d'assister le Conseil d'administration en matière de stratégie de risques, de gestion et de surveillance des risques auxquels la banque est exposée.

Le Comité examine et formule des recommandations au Conseil d'administration sur les sujets suivants principalement :

- **Définition des stratégies de gestion des risques**
 - Examiner les stratégies et les dispositifs de gestion de l'ensemble des risques notamment, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de taux, le risque de sécurité informatique et le risque opérationnel y compris les risques de non-conformité et les risques juridiques.
 - Examiner l'appétence aux risques préalablement à son approbation par le conseil d'administration.
 - Examiner le dispositif des limites internes et veiller à son adéquation avec l'appétence aux risques approuvées par le conseil d'administration.
 - Examiner régulièrement les résultats des stress tests, la planification des fonds propres et de de la liquidité et veiller à l'actualisation de l'appétence aux risques et des plans de redressement de crises interne et de financement d'urgence.
 - Examiner, une fois par an, les dispositifs de gestion des risques mis en place y compris les remontées et les alertes des risques majeurs au Comité des risques et au Conseil d'administration.
- **Surveillance des risques :**
 - Surveiller la mise en œuvre des stratégies de gestion de risques approuvées par le Conseil d'administration.
 - Evaluer régulièrement la qualité des dispositifs de gestion des risques mis en place.
 - Suivre le respect des limites internes.
 - Examiner au moins une fois par an l'adéquation du niveau des fonds propres de la banque aux risques encourus et étudier les besoins de fonds propres évalués par la direction générale de la banque.
 - Examiner régulièrement les remontées et les alertes concernant les risques majeurs (crédit, marché, liquidité, taux, opérationnels...).
 - S'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus.
- **Tarification des risques**

- Veiller sur l'adéquation des coûts internes d'allocation prévisionnelle des fonds propres avec les risques encourus.

■ **Organisation de la fonction de gestion des risques**

- Veiller sur l'indépendance de la fonction de gestion globale des risques et donner un avis sur sa performance.
- Veiller sur l'adéquation des moyens humains, organisationnels et informatiques alloués à la fonction de gestion globale des risques.
- Approuver la nomination et la révocation du responsable de la fonction de gestion globale des risques.
- Le Comité est composé au minimum de trois (3) membres, tous non exécutifs, et dont un membre au moins est un administrateur indépendant.
- Tous les membres du Comité sont des administrateurs.
- Le Président du Comité est un administrateur indépendant au sens de l'article 1 de la circulaire 5/W/2016 portant sur les administrateurs indépendants, qui ne doit pas être le Président du Conseil d'administration ou d'un autre Comité
- Le Président du Comité ainsi que ses membres sont nommés par le Conseil d'administration de la banque.

❖ **Composition du comité des Risques de CDG Capital à la date d'enregistrement du présent document de référence :**

Membres	Fonction
M. Thierry SCIARD	Administrateur indépendant et Président du comité
Mme. Khaoula LACHGUAR	Membre
Mme Ghislane GUEDIRA	Membre, administrateur indépendant

Source : CDG Capital

d) Comité Grands Engagements

Le Comité Grands Engagements est une instance décisionnelle et consultative émanant du Conseil d'Administration de CDG Capital qui couvre l'ensemble des expositions de la banque suivant les délégations de pouvoirs précisées ci-après.

Concernant les engagements, le Comité Grands Engagements est chargé d'examiner et de statuer sur :

- Les engagements (bilan et/ou hors bilan) de la banque dont l'exposition dépasse cent dix millions de dirhams (110 MDH). Par engagements, il est entendu :
 - Les opérations de crédit hors établissement de crédit ;
 - Et les engagements par signature (Garanties à première demande, prise ferme, cautions,) hors établissements de crédit.
- Toute opération relevant des activités de marché à l'exception des investissements dans un établissement de crédit et des investissements/engagements par signature dans un fonds dont la part autre que les BDT et les titres émis par un établissement de crédit dépasse, au moment de la souscription, cent dix millions de dirhams (110 MDH). Les investissements/engagements par signature dans un fonds OPCVM sont traités par effet de transparence. Pour les opérations sur produits dérivés, le montant de l'engagement correspond à l'équivalent risque de crédit calculé conformément à la réglementation en vigueur.

Ne sont pas aussi soumis à l'examen du Comité Grands Engagements les engagements pondérés à 0% au sens de l'article 11 de la circulaire 26/G de Bank Al Maghrib. Ces engagements doivent être remontés pour information au Comité des risques.

- Tout engagement précité sur une contrepartie dont la réalisation engendre un dépassement de la limite de cent dix millions de dirhams (110 MDH) ;
- Et, les dossiers de crédits aux apparentés, quel que soit le montant conformément aux dispositions de l'article 51 de la circulaire n° 40/G/2007 relative au contrôle interne au sein des établissements de crédit.

Les engagements (bilan et/ou hors bilan) pris par la banque et dont l'exposition est comprise entre soixante millions de dirhams (60 MDH) et cent dix millions de dirhams (110 MDH) doivent être remontés pour information au Comité des risques.

Concernant les sujets stratégiques, le Comité Grands Engagements est chargé d'examiner et de donner son avis sur :

- Le dispositif du suivi des activités de marché ;
- Les orientations stratégiques ;
- L'élaboration du Business plan, le suivi de ses réalisations ainsi que ses aménagements éventuels ;
- Les synergies avec le groupe CDG et ses filiales ;
- Et, toute question qui lui est soumise par le Conseil d'administration de CDG Capital.

Il statue également sur le lancement de nouvelles activités.

Le Comité est composé de quatre (4) membres, dont un (1) au moins doit avoir la qualité de membre indépendant. Les membres sont nommés par le Conseil d'Administration qui désigne également, parmi ces derniers, le Président du Comité.

Le comité se réunit, en tant que de besoin, à la demande d'un de ses membres et à chaque demande d'engagement éligible à ce comité.

Tous les membres du Comité sont des administrateurs.

❖ Composition du comité des Grands Engagements de CDG Capital à la date d'enregistrement du présent document de référence :

Membres	Fonction
M. Mohamed SULAIMANI	Membre et Président du Comité
Mme. Khaoula LACHGUAR	Membre
M. Thierry SCIARD M. Mohamed EL BABSIRI	Membre, administrateur indépendant Membre

Source : CDG Capital

c) Comité Stratégique

Le Comité stratégique est une instance décisionnelle et consultative émanant du Conseil d'administration, suivant les délégations de pouvoirs précisées ci-après.

Il est chargé d'examiner et de donner son avis sur :

- le dispositif du suivi des activités de marché ;
- les orientations stratégiques ;
- l'élaboration du Business plan, le suivi de ses réalisations ainsi que ses aménagements éventuels ;
- les synergies avec le groupe CDG et ses filiales ;
- et, toute question qui lui est soumise par le Conseil d'administration de CDG Capital.
- Il statue également sur le lancement de nouvelles activités.

Le Comité est composé de six (6) membres, dont un (1) au moins doit avoir la qualité de membre indépendant³. Les membres sont nommés par le Conseil d'Administration qui désigne également, parmi ces derniers, le Président du Comité.

Tous les membres du Comité sont des administrateurs.

❖ **Composition du comité stratégique de CDG Capital à la date d'enregistrement du présent document de référence :**

Membres	Fonction
M. Mohamed EL BABSIRI	Membre et Président du Comité
M. Khaoula LACHGUAR	Membre
Mme. Latifa ECHIHABI	Membre
M. Thierry SCIARD	Membre, administrateur indépendant
M. Nouaman AL AISSAMI	Membre
Mme Ghislane GUEDIRA	Membre, administrateur indépendant

Source : CDG Capital

V. Organes de Direction de CDG Capital

V.1. Direction Générale de CDG Capital

L'article 19 des Statuts de CDG Capital stipule que la Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de directeur général délégué.

Le Conseil d'Administration a opté pour la séparation des fonctions de Président de conseil d'administration et de Directeur Général.

V.2. Liste des principaux dirigeants du groupe CDG Capital jusqu'à 30 septembre 2024

La liste des principaux Dirigeants du groupe CDG Capital à date du présent document de référence se présente comme suit :

Nom	Fonction	Date de nomination à la fonction actuelle	Date d'entrée à CDG Capital	Date d'entrée dans le groupe CDG
M. Mehdi BOURISS	Directeur Général	2022	2011	2011
Mme. litimad OUZZANI	Directeur Général Adjoint	2020	2017	2008
M. Rachid OUTARIATTE	Directeur Général Adjoint	2021	2008	2008
Mme Emmanuelle BELGNAOUI	Directeur Général Adjoint	2024	2024	2024
M. Norddine LOUALI	Directeur Général Adjoint	2024	2024	2024

Source : CDG Capital

V.3. Mouvement des principaux dirigeants de CDG Capital à fin septembre 2024

- Nomination de Mme litimad OUZZANI au poste de DGA en charge des « Initiatives Stratégiques » ;
- Nomination de M. Rachid Outariatte au poste de DGA en charge des « Relations Institutionnelles et des Transactions Stratégiques » ;
- Nomination de M. Norddine Louali au poste de DGA en charge de la supervision des pôles « Pilotage » et « Transformation » ;
- Nomination de Mme Emmanuelle Belgnaoui au poste de DGA en charge de la supervision des pôles « Pilotage » et « Transformation ».

V.4. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Mehdi BOURISS

M. Mehdi BOURISS est diplômé de l'École Polytechnique. Il est également titulaire d'un DEA en Mathématique appliqué, fruit du partenariat entre l'École Polytechnique et l'Université Paris VI Jussieu.

- De 2001 à 2011, M. BOURISS a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de banques de renom comme Nomura International et Société Générale en France et au Royaume-Uni;
- Il rejoint CDG Capital en 2011 en tant que Directeur Stratégie, Développement et Innovation. En juin 2013, M. BOURISS a été nommé Directeur du Pôle Global Markets ;
- De 2017 à 2021, M. BOURISS occupe la fonction de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Corporate & Investment Banking & Direction Stratégie et Développement (CIB) au sein de CDG Capital ;
- De 2021 à 2022 M. BOURISS a occupé le poste de Head Financement, salle de marché et Trade finance au sein du Groupe OCP ;
- Depuis Novembre 2022, M. BOURISS occupe le poste de Directeur Général de CDG Capital.

Mandats exercés par M. BOURISS dans d'autres entités :

- Président et administrateur CDG Capital Gestion ;
- Président et administrateur CDG Capital Bourse ;
- Représentant permanent de CDG Capital au sein de Maghreb Titrisation ;
- Président AJARINVEST ;
- Administrateur Bourse de Casablanca.

Mme. litimad OUAZZANI

- Mme. Ouazzani est titulaire d'un diplôme du cycle normal option « Finances et Comptabilité » et du cycle d'expertise comptable de l'ISCAE, Mme. Ouazzani a occupé plusieurs postes de responsabilité avant de rejoindre le groupe CDG en 2008 ;
- Elle occupa le poste d'Assistant Manager spécialiste du secteur Bancaire à PricewaterhouseCoopers entre 1999 et 2004 où elle pilota les missions d'audit et de certifications des comptes de Banques nationales. Elle rejoindra en 2004 Bank Al Maghrib, où elle assura la responsabilité successivement du Service Audit Comptable puis Audit Général ;
- Elle intègre la Caisse de Dépôt et de Gestion en 2008 en tant que « Directrice du Contrôle de Gestion et ALM » avant d'assurer la « Direction du Pilotage de la Performance Groupe » de novembre 2015 ;
- En juillet 2017, Mme. litimad Ouazzani a été nommée Directeur Délégué en charge du Pôle Pilotage et Contrôle ;
- En mai 2020, Mme. litimad Ouazzani a été nommée Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Pilotage et Contrôle ;
- En octobre 2021, Mme litimad Ouazzani a été nommée Directeur Général Adjoint en charge du pôle Ressources et Transformation ;
- En sus de sa fonction de DGA en charge du pôle Transformation, en mars 2023, Mme litimad Ouazzani assure l'intérim du pôle Finance et Opérations ;
- Depuis Juillet 2024, elle occupe le poste Directeur Général Adjoint en charge des initiatives stratégiques.

Mandats exercés par Mme. OUAZZANI dans d'autres entités :

- Représentant permanent de CDG Capital au sein de CDG Capital Gestion ;
- Président et représentant permanent de CDG Capital au sein de CDG Capital Real Estate ;
- Administrateur et représentant permanent de CDG Capital au sein de CDG Capital Bourse ;
- Représentant permanent de CDG Capital au sein de CHWITER JDID ;

- Administrateur AJARINVEST.

M. Rachid OUTARIATTE

- M. Outariatte est titulaire d'un diplôme du cycle normal option « Finances » de l'ISCAE. M. Outariatte a occupé plusieurs postes de responsabilité avant de rejoindre le groupe CDG en 2008 ;
- Il occupa plusieurs postes de directions dans le Groupe Société Générale Maroc entre 1995 et 2007 où il pilota la création et pris la direction de la filière Banque Privée ;
- Il intègre CDG Capital Bourse en tant que « Directeur Général » de 2008 à 2021. Il a également été président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse de 2016 à 2021 ;
- M. Outariatte a occupé le poste de Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie et Développement en 2021 ;
- En 2023, M. Outariatte occupa le poste de DGA en charge du Pôle Conseil et Financement ;
- Depuis Juillet 2024, il occupe le poste Directeur Général Adjoint en charge des transactions stratégiques et relations institutionnelles.

Mandats exercés par M. OUTARIATTE dans d'autres entités :

- Administrateur CDG Capital Gestion ;
- Administrateur CDG Capital Real Estate ;
- Administrateur CDG Capital Bourse.

M. Norddine LOUALI

- M. LOUALI vient d'InnovX, filiale de l'UM6P et du Groupe OCP, où il occupait le poste de VP Capital Humain & Support;
- A travers ses 25 années d'expériences (dont 19 ans à des fonctions de direction), M. LOUALI a pu conduire avec succès différents projets de développement d'ampleur nationale (Industrie Automobile, Nouvelles technologies industrielles, Mines) ainsi que la gestion de différents projets de restructuration dans l'industrie du Tabac et des services aux banques.
- M. LOUALI dispose d'une expérience ancrée dans la gestion des équipes au sein des grandes entreprises nationales et des multinationales notamment à travers son passage au sein de grands groupes tels que l'OCP, Attijari (Wafasalaf), Managem, Stellantis Maroc, et Imperial Tobacco ;
- Depuis juin 2024, il occupe le poste Directeur Général Adjoint en charge de la supervision des pôles « Pilotage » et « Transformation » au sein de CDG Capital.
- M. LOUALI n'a pas d'autres mandats dans d'autres sociétés.

Mme. Emmanuelle BELGNAOUI

- Expert-comptable et diplômée de Neoma Business School parcours Grandes Ecoles ;
- Mme BELGNAOUI a occupé la fonction de Finance & opérations Director depuis 2019, au sein du bureau parisien de BCG (Boston Consulting Group) ;
- Mme BELGNAOUI a démarré sa carrière en France, en audit au cabinet Mazars, puis elle a travaillé près de 15 ans au Maroc en cabinet d'audit chez EY, en direction financière dans différents secteurs d'activités, puis au sein du bureau marocain de BCG de 2011 à 2019 ;
- Depuis juillet 2024, elle occupe le poste Directeur Général Adjoint en charge de la supervision des Pôles « Pilotage » et « Gouvernance » au sein de CDG Capital.

- Mme BELGNAOUI n'a pas d'autres mandats dans d'autres sociétés.

V.5. Rémunération attribuée aux principaux dirigeants de CDG Capital

Au titre de l'exercice 2023, le montant global de la rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants du groupe CDG Capital S.A s'est élevé à 7 923 milliers MAD, contre MAD 9 299 milliers MAD en 2022, et MAD 10 424 milliers en 2021.

La rémunération se limite uniquement aux dirigeants de CDG Capital S.A.

V.6. Prêts accordés aux principaux dirigeants de CDG Capital

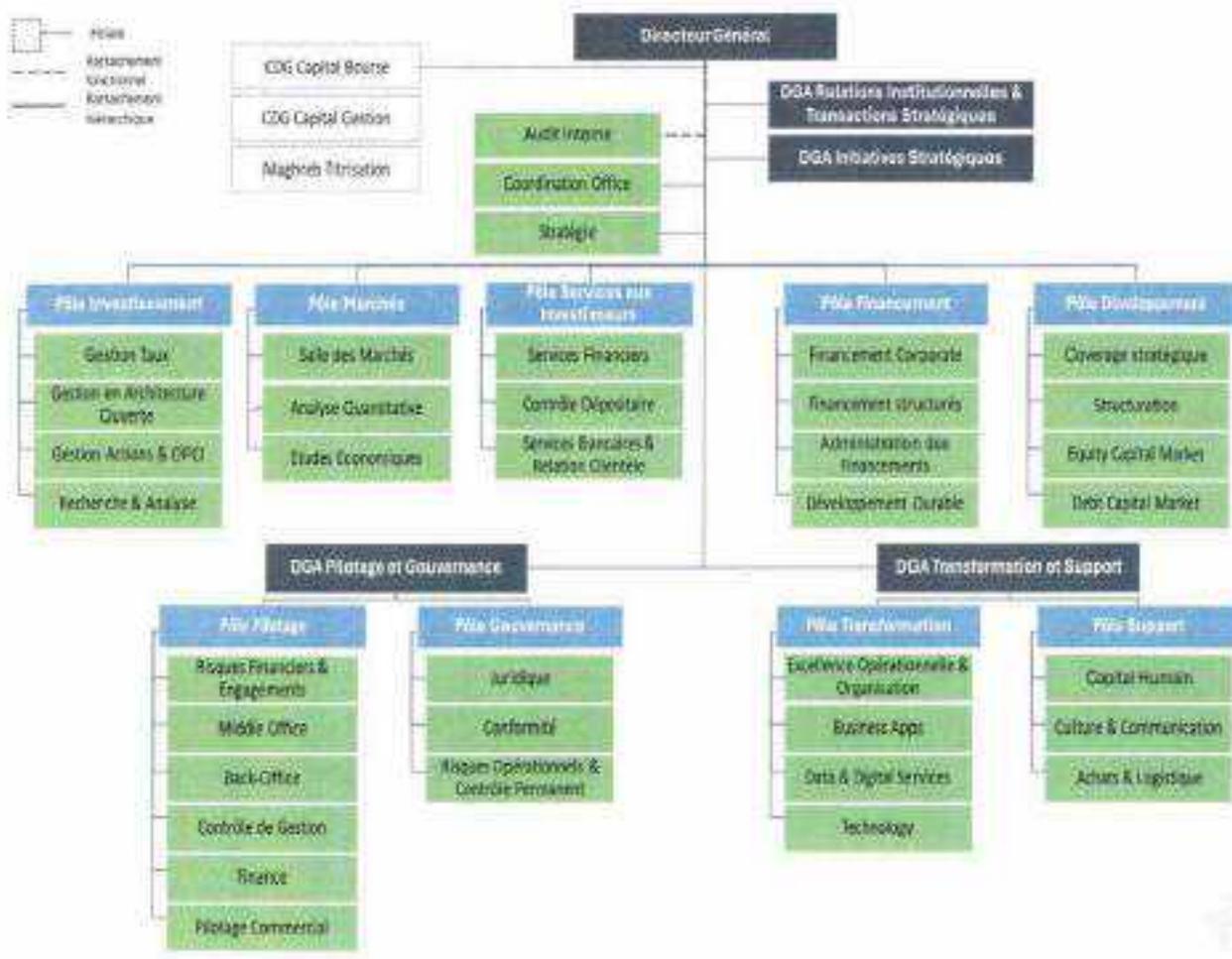
Aucun prêt n'a été accordé par CDG Capital aux membres dirigeants au cours des trois dernières années. Les seuls prêts dont ils disposent sont accordés par des organismes financiers externes ou par la CDG².

² Prêt logement CDG

VI. Organisation de CDG Capital

Banque des Institutionnels, CDG Capital structure ses activités autour d'une organisation claire et performante assurant un équilibre entre Métiers, fonctions de support, et fonctions de pilotage.

VI.1. Organigramme fonctionnel de CDG Capital à fin septembre 2024 :



Source : CDG Capital

En Juin 2023, CDG Capital a procédé à une revue organisationnelle de ses activités en phase avec ses principes de gouvernance et sa nouvelle ambition.

Ainsi, sa nouvelle organisation s'articule autour de trois axes :

- Trois pôles Métiers (Investissement, Marchés et Conseil et Financement).
- Deux pôles de soutien et de pilotage (Pôle Finance, opérations et transformation).
- Des fonctions de contrôle et de surveillance rattachées à la Direction générale pour une meilleure indépendance.

Ainsi, en septembre 2023, la Direction Générale, composée du Directeur Général et des Directeurs généraux adjoints, renforce son rôle de supervision globale de l'exécution des activités et du plan stratégique de la Banque. A ce titre, les principes directeurs suivants sont adoptés :

- L'ensemble des pôles sont rattachés au Directeur Général à qui ils rendent compte de l'exécution de leurs missions permanentes.
- Le DG peut déléguer la supervision d'un ou de plusieurs pôles aux DGA dans le cadre d'une délégation spécifique sur l'intégralité ou une partie des missions permanentes.
- Sur délégation du DG, les DGA peuvent assurer la supervision d'initiatives transversales impliquant la contribution de plusieurs pôles.
- La Direction générale continue à assurer la supervision des activités de la Banque (missions permanentes et initiatives transversales) dans le cadre de la comitologie relevant du dispositif de pilotage de la Banque.

L'organisation a été également ajustée par :

- La création d'un Pôle Développement qui porte les projets de développement de la Banque et assure la cohérence de son positionnement auprès de ses partenaires et clients.
- Le réajustement du Pôle Finance et opérations qui devient le pôle pilotage pour y regrouper l'expertise de pilotage et de surveillance en y intégrant la fonction Risques Financiers qui couvre l'ALM également.
- La création d'un Pôle Gouvernance pour renforcer davantage l'indépendance des fonctions de conformité et de contrôle permanent et une meilleure lisibilité en termes de standards de bonne gouvernance et de conformité.

En juillet 2024, CDG Capital a procédé à un nouvel ajustement organisationnel visant à :

- La consolidation des business lines « Equity Capital Market », « Debt Capital Market », « Structuration » et « Coverage stratégique », désormais regroupés au sein du « pôle Développement » ;
- Le renforcement des capacités de financement ainsi que l'élargissement du spectre d'instruments au sein du « pôle financement », désormais regroupant les activités « Financement Corporate », « Financements structurés », « Administration des Financements », et « Développement Durable » ;
- Enfin, le renforcement des infrastructures services bancaires et financiers désormais portées par le Pôle Services aux investisseurs, pour soutenir le développement de l'offre de produits et services aux institutionnels en matière de conservation d'actifs financiers et alternatifs, de contrôle de fonds et de services bancaires associés.

De plus, il a été décidé :

- La création du Coordination Office rattachée au Directeur Général, pour assurer la coordination et le suivi des différentes missions et projets de la Direction Générale ;

- La création d'une structure « Stratégie » rattachée au Directeur Général, pour coordonner et assurer la mise en œuvre du plan stratégique ;

Ainsi que :

- Le rattachement de la Direction Etudes Economiques au Pôle Marché ;
- Le rattachement de la Direction Pilotage Commerciale au Pôle Pilotage.

VI.2. Structures rattachées à la Direction Générale

Afin **d'assurer une indépendance** de leurs interventions, les structures suivantes sont rattachées à la Direction Générale :

- Audit Interne ;
- Coordination Office ;
- Stratégie.

Les filiales et participations sont également rattachées à la Direction Générale pour assurer le suivi des sujets de gouvernance y afférents.

VI.3. Pôles Métiers & Support

L'organisation actuelle s'articule autour de neuf pôles à savoir :

1- Pôle développement

Le pôle développement porte les projets de développement de la Banque et assure la cohérence de son positionnement auprès de ses partenaires et clients :

- Coverage stratégique ;
- Structuration ;
- Equity Capital Market ;
- Debt Capital Market.

2- Pôle Financement :

Le « pôle financement » a pour mission d'accompagner les clients Corporate et institutionnels dans leurs initiatives stratégiques et financières. Ce pôle intègre quatre structures:

- Financement Corporate ;
- Financements structurés ;
- Administration des Financements ;
- Développement durable.

3- Pôle Investissement

Le Pôle Investissement a pour mission d'assurer une gestion pour le compte de tiers en proposant aux investisseurs des solutions d'investissement sur les différentes classes d'actifs. Ce pôle est articulé autour de quatre structures :

- Gestion Taux ;
- Gestion en Architecture Ouverte;
- Gestion Actions & OPCI ;
- Recherche & Analyse, désormais tournée essentiellement vers les besoins propres des différents métiers de CDG Capital.

4- Pôle Marchés

Le Pôle Marchés a pour mission d'accompagner le développement des marchés des capitaux sur l'ensemble de la chaîne. Ce Pôle regroupe trois structures :

- Salle de Marchés ;
- Analyse quantitative ;
- Etudes économiques.

5- Pôle services aux investisseurs :

Ce pôle regroupe les structures suivantes :

- Services financiers ;
- Contrôle dépositaire ;
- Services bancaires & Relation Clientèle.

6- Pôle gouvernance

La création de ce pôle avait pour but de renforcer davantage l'indépendance des fonctions de conformité et de contrôle permanent et une meilleure lisibilité en termes de standards de bonne gouvernance et de conformité :

- Conformité ;
- Juridique ;
- Risques opérationnels & Contrôle permanent.

7- Pôle Pilotage

Le Pôle Pilotage a pour mission d'assurer le pilotage financier et la supervision des risques de la Banque. Ce pôle compte six structures :

- Risques financiers & Engagements ;
- Middle office ;
- Back Office ;
- Contrôle de gestion ;
- Finance ;

- Pilotage commercial.

8- Pôle Transformation

Le Pôle Transformation a pour mission d'accompagner les chantiers de transformation stratégique et opérationnelle de la Banque. Ce Pôle regroupe quatre structures :

- Excellence opérationnelle & Organisation (ex. DOQ);
- Business apps ;
- Technology ;
- Data & Digital Services.

9- Pôle support

Ce pôle est composé des structures suivantes :

- Capital Humain ;
- Culture & Communication ;
- Achats & logistique.

Conformément à la note d'organisation du 15 juillet 2024, il a été décidé les nominations suivantes :

- Mme Emmanuelle Belgnaoui, Directeur Général Adjoint, en charge de la supervision des Pôles « Pilotage » et « Gouvernance » ;
- M. Norddine LOUALI, Directeur Général Adjoint, en charge de la supervision des Pôles « Transformation » et « Support » ;
- Mme litimad Ouazzani, Directeur Général Adjoint, en charge de la supervision des initiatives stratégiques ;
- M. Rachid Outariatte, Directeur Général Adjoint, en charge de la supervision des relations institutionnels et des transactions stratégiques ;
- Mme Meriem Laraichi, Directeur de pôle, en charge des activités « Développement » ;
- Mme Malika Guerraoui, Directeur de pôle, en charge des activités « Financement » ;
- M. Adel El Aroussi, Directeur de pôle, en charge des activités « Services aux investisseurs » ;
- Mme Ahlam Bennani, Chief Strategy Officer, en charge de la « Stratégie » ;
- Mme Hind Rhoulami, Chief Coordination Officer, en charge de la « Coordination Office » ;
- Mme Salma Zemmouri au poste de « Directeur Structuration » au sein du Pôle Développement ;
- M. Yassine Marhoum au poste de « Directeur Salle des Marchés » au sein du Pôle Marchés ;
- Anas Sedrati au poste de « Directeur Services Bancaires & Relations Clientèle » au sein du Pôle Services Investisseurs.

VII. Autres comités

VII.1. Comité Asset and Liability Committee « ALCO » :

Le Comité ALCO définit, supervise l'équilibre bilanciel et garantit la cohérence entre les enjeux de liquidité, les choix stratégiques et l'activité commerciale de la Banque.

Le comité ALCO a un pouvoir décisionnel.

Le comité ALCO intervient pour les activités concernant CDG Capital hors filiales.

- Définir la politique ALM et décider des orientations en matière de gestion financière de la Banque.
- Examiner et suivre les impacts de la gestion courante de la Banque sur la rentabilité financière et sur les besoins en fonds propres.
- Valider les mécanismes du Taux de Cession Interne (TCI) et préserver la rentabilité de la Banque.
- Valider et veiller à la cohérence des plans opérationnels avec la politique arrêtée, en vérifier l'avancement et acter les ajustements nécessaires.
- Garantir la résilience opérationnelle à court et à long terme.
- Définir et surveiller les limites d'exposition aux risques de liquidité et de taux conformément à la politique arrêtée et aux exigences réglementaires.
- Examiner de façon prospective les risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et à la liquidité.
- Déterminer les conditions et le planning des refinancements et les opérations de couverture à mettre en place.

Le Comité ALCO doit :

- Procéder annuellement à un examen et à une évaluation de sa performance et de son efficacité.
- Etablir le rapport annuel de son activité avec les réalisations et l'avancement du plan annuel de travail arrêté.
- Le Comité ALCO est présidé par le Directeur Général ou par toute autre personne désignée par lui sur la base d'un ordre de jour préétabli.
 - o Les membres du Comité ALCO sont les DGD, DGA ou tout autre membre désigné par le Directeur Général.
- Sont invités en permanence au Comité ALCO :
 - o Le responsable de la fonction Risques Financiers ;
 - o Le responsable de la fonction Partenariats & Pilotage commercial ;
 - o Le responsable du métier Marché.
- Le Comité ALCO peut associer à ses travaux et inviter à ses réunions toute personne dont il juge la collaboration utile.
- Le Comité ALCO se réunit une fois par trimestre et plus fréquemment si nécessaire.
- Le secrétaire du Comité ALCO est assuré par la fonction Risques Financiers.

VII.2. Comité Gestion des Risques :

Le Comité Gestion des Risques « CoGR » appuie le Comex dans l'exercice de ses fonctions de surveillance et de maîtrise globale des risques conformément à l'appétence au risque définie par les instances de gouvernance. Il assure, en particulier, le suivi des risques opérationnels et du plan de continuité d'activité « PCA ».

Le CoGR a un pouvoir décisionnel.

Le CoGR couvre CDG Capital et ses filiales.

Pour les filiales, le CoGR a un pouvoir consultatif pour émettre des avis et des recommandations au management des filiales.

Ledit comité a pour attribution :

- Valider et évaluer régulièrement la politique de gestion globale des risques « PGGR ».
- Valider et évaluer régulièrement les normes et méthodes adoptées en matière de gestion des risques.
- Valider et évaluer régulièrement l'appétence pour le risque et les limites internes y compris celles de la gestion sous mandat.
- Valider et évaluer régulièrement les cartographies des risques et les dispositifs de maîtrise des risques.
- Examiner et suivre les incidents majeurs auxquels la Banque est confrontée.
- Examiner les résultats du dispositif de gestion des risques, acter les plans d'actions en découlant et en assurer le suivi.
- Valider et assurer le maintien en conditions opérationnelles du Plan de Continuité de l'Activité.
- Valider les rapports annuels des risques destinés aux instances de gouvernance et des régulateurs (ICAAP...).

Le CoGR doit :

- Procéder annuellement à un examen et à une évaluation de sa performance et de son efficacité.
- Etablir le rapport annuel de son activité avec les réalisations et l'avancement du plan annuel de travail arrêté.

Ledit comité est composé comme suit :

- Le CoGR est présidé par le Directeur Général ou par toute autre personne désignée par lui sur la base d'un ordre de jour préétabli.
- Les membres du CoGR sont les DGD, DGA ou toute autre membre désigné par le Directeur Général.

Sont invités en permanence au CoGR pour les sujets « Risques Opérationnels » :

- Le responsable de la fonction Audit interne;
- Le responsable de la fonction Risques Opérationnels ;
- Le responsable de la fonction Contrôle Permanent ;
- Le responsable de la fonction Conformité ;
- Le responsable de la Sécurité de l'information « RSSI » ;
- Le responsable de la fonction Excellence Opérationnelle & Organisation ;
- Le responsable de la fonction SI & Digital.

Est invité en permanence au CoGR pour les sujets hors Risques Opérationnels, le responsable de la fonction Risques Financiers.

Le CoGR peut associer à ses travaux et inviter à ses réunions toute personne dont il juge la collaboration utile.

Le CoGR se réunit une fois par semestre et plus fréquemment si nécessaire.

Pour les sujets « Risques Opérationnels », le secrétariat est assuré par la fonction Risques opérationnels.

Pour les sujets « Risques Financiers », le secrétariat est assuré par la fonction Risques Financiers.

PARTIE III. ACTIVITE DE CDG CAPITAL

I. Historique de CDG Capital

Créée en mars 2006 par la CDG, dans le cadre du processus de filialisation de ses métiers concurrentiels, CDG Capital a repris les activités du Pôle « Marchés des Capitaux » de la maison mère.

Pour réussir son projet de développement, CDG Capital s'est dotée d'une stratégie de croissance volontariste, érigée en un ensemble de leviers permettant de diversifier les activités, de consolider le capital humain et, enfin, de hisser la marque CDG Capital aux meilleurs standards.

Principales étapes d'évolution de CDG Capital

Avant 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle « Marché des Capitaux » géré au sein de la CDG
2006	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la filiale CDG Capital et démarrage de ses activités en tant que banque ; • Transfert des filiales CDG Capital Bourse et CDG Capital Gestion à CDG Capital.
2007	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de la filiale CDG Capital Private Equity à CDG Capital ; • Lancement de plusieurs fonds spécialisés (Fonds Capital Carbone Maroc, CapMezzanine).
2008	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de CDG Capital Real Estate au sein de CDG Capital ; • Adoption des normes IFRS pour les comptes consolidés.
2009	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un nouveau concept de marque pour CDG Capital et ses filiales ; • Création de l'activité banque privée.
2010	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la filiale CDG Capital Infrastructures
2011	<ul style="list-style-type: none"> • Définition de la nouvelle vision stratégique I-Kap 2016; • Mise en œuvre d'une nouvelle organisation de la Direction Activités de Marchés en distinguant le Trading des Sales & Risks Solutions ;
2012	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un vaste projet de refonte du Système d'Information de la Banque ; • Lancement d'un nouvel indice obligataire MGBX ; • Création de la direction organisation & Qualité ;
2014	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'activité de Market Making des certificats de dépôts ; • Structuration et placement du fonds de titrisation CREDILOG IV (CIH) pour 1,2 milliard MAD.
2015	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention par CDG Capital Gestion de la certification internationale ISAE 3402 (International Standards for Assurance Engagements), Type I, accordée par Mazars pour son dispositif de contrôle interne ; • Création du Comité d'Entreprise, conformément à la législation du travail marocaine.
2016	<ul style="list-style-type: none"> • Cession par CAP Mezzanine, le fonds géré par CDG Capital Private Equity, filiale de CDG Capital de sa participation dans Intelcia au Groupe Altice ; • Traitement pour la première fois une option de vente sur un bon de trésor de maturité 30 ans pour un nominal de MAD 80 millions ; • Réalisation de la 4ème opération de titrisation de 2 Gdh initiée par l'ONEE arrangée par Maghreb titrisation et placée par CDG Capital.
2017	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention de l'accréditation du Fonds Vert pour le Climat, Green Climate Fund (GCF) en tant qu'intermédiaire financier pour la mise en œuvre des financements verts ; • Reconduction avec succès de la certification ISO 9001 v 2008 des activités de dépositaire ; • Obtention de 4 distinctions et prix de Thomson Reuters Lipper Fund Awards par des fonds gérés par CDG Capital Gestion ;
2018	<ul style="list-style-type: none"> • Statut officiel de Market Maker sur le marché des changes auprès des autorités de tutelles ; • Prix Thomson Reuters Lipper Fund Awards 2018 pour le fonds diversifié « CDG Patrimoine » ; • Elargissement du périmètre de certification ISO 9001 à l'ensemble des processus du Pôle Investors' Services et migration vers la version 2015 et obtention de la Certification ISAE 3402 Type I pour les activités d'Asset Servicing en Avril 2018 ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation de CDG Capital en tant que mandataire d'Al Akhdar Bank, à travers un contrat de délégation de gestion pour la conservation des titres et la centralisation du programme d'émission de Certificats de Sukuk Souverains. Al Akhdar Bank devient ainsi le 5ème affilié sous-mandat de CDG CAPITAL pour la sous-traitance de l'activité dépositaire ; • Conclusion d'un Mémoire d'entente (MoU), entre CDG Capital et la SFI (Société Financière Internationale, Groupe Banque Mondiale) relatif à leur activité de Conseil en Partenariats Public-Privé (PPP) ; • Augmentation de capital de MAD 130 millions.
2019	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de capital de MAD 150 millions. • Renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015 de l'ensemble des processus du Pôle Investors' Services ; • CDG Capital primée par Fitch Rating pour la gestion sous mandats de ses fonds institutionnels à travers sa filiale CDG Capital Gestion ; • Processus de renouvellement de la Notation Fitch rating pour la gestion collective. Ce processus a été achevé en septembre 2019 par le relèvement du rating de la catégorie « Investment Performance » de la société de gestion d'actif le faisant passer de « Consistent » à « Strong » ; • Finalisation du nouveau site Internet CDG Capital Gestion. • Domiciliation du 1er fonds OPCI au Maroc ; • Mise en production de la bourse en ligne en white labelling pour un partenaire à travers sa filiale CDG Capital Bourse • Cession à la société CDG Invest des sociétés CDG Capital Private Equity et CDG Capital Infrastructures. • Communication digitale : Conception et mise en ligne du nouveau site internet de CDG Capital. • Approbation du plan stratégique de CDG Capital au titre de la période 2019-2023
2020	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de capital de 150 MMAD • Changement d'identité visuelle • Lancement du projet d'évaluation de la maturité RSE de CDG Capital • Obtention par CDG Capital Gestion de l'attestation de maturité ISO 26000 niveau avancé par VIGEO-EIRIS • Mise en place d'une charte mixité au sein de la banque • Renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015 de l'ensemble des processus du Pôle Investors Services.
2021	<ul style="list-style-type: none"> • Emission d'un emprunt obligataire subordonné par placement privé d'un montant de MAD 500 millions • Projets de mise en place de nouveaux progiciels au niveau de la SDM et de la Gestion sous Mandat et finalisation du projet SI • Mise en conformité du dispositif LBC-FT à l'échelle de CDG Capital et des filiales • Mise en conformité des traitements de CDG Capital à la loi 09/08 • Réalisation de la certification triennale FATCA • Lancement du Portail eBanking CDG Capital auprès de la clientèle • Lancement du dispositif de gestion des « HAUTS POTENTIELS Groupe CDG » • Finalisation du projet « Schéma Directeur Formation ONE CDG » et mise en place d'un plan de formation triennal ; • Premier Bilan Social CDG Capital retraçant la stratégie du capital humain, l'emploi, la rémunération, les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, les représentants du personnel, les conditions de vie relevant de l'entreprise, et la gestion de la crise COVID. • Publication du rapport extra-financier ESG AMMC relatif à l'exercice 2020 • Adoption d'une charte genre et formation des managers sur les stéréotypes de genre et les biais inconscients • Animation de sessions de sensibilisation sur le développement durable (RSE/critères environnementaux et sociaux) au profit de clients de la banque
2022	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation par Fitch Rating de la note nationale "Excellent (mar)", avec une perspective stable de la catégorie "gestion des fonds institutionnels" pour l'activité gestion sous mandat de CDG Capital. • Confirmation par Fitch Rating de la note nationale 'Investment Management Quality Rating' (IMQR) de CDG Capital Gestion (CKG) à "Excellent(mar)" avec une perspective stable.

	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention de la certification « Best Places To Work » et lancement des travaux d'identification des initiatives BPTW. • Accompagnement des projets One CDG (Plateforme E-Learning, HR Development Center, politique de performance groupe ...). • Obtention du 1er prix du Trophée de l'Egalité professionnelle. • Publication du rapport extra-financier ESG 2021. • Tenue d'une session de sensibilisation sur les stéréotypes genre et d'une campagne de don du sang. • Signature de la convention avec Jadara pour la prise en charge d'étudiants en partenariat avec la Fondation CDG. • Contribution active de CDG Capital aux activités du club IDFC et participation aux réunions de gestion et de décision du club. • Montée en version technologique et applicative du SI dépositaire et du SI Bancaire. • Mise en production de l'interpréteur comptable sur les périmètres Bancaire et Dépositaire. • Déploiement en production du 7ème lot de l'application Mobile-Banking CDG Capital. • Déploiement en production de la solution EPM pour l'élaboration et le suivi budgétaire. • Montée en version technologique et applicative du SI Risques : finalisation des développements et démarrage de la recette. • Poursuite du déploiement de la phase III du projet SIME. • Déploiement du 1er lot de l'outillage SIME fédérant les dispositifs existants : parcours clients, risques et contrôles, architecture SI, organisation et pilotage des actions d'amélioration. • Pilotage du déploiement du produit « SMP OCP » sur le site pilote. • Mise en place et mise en harmonie du référentiel procédural. • Mise en place du processus OPCI, définition et pilotage du plan d'amélioration y afférent.
2023	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation en janvier de la note Asset Manager nationale 'Excellent (mar) avec perspective stable, meilleure note attribuable par FITCH rating. • CDG Capital compte parmi les placeurs les plus actifs sur la place sur le segment de la dette privée (32% pdm). • Poursuite des perspectives d'évolution de l'activité OPCI avec la domiciliation de 2 nouveaux fonds en 2023 totalisant 13 GDH. • Banque en ligne: finalisation du projet Banque Digitale avec la mise en production du 10ème lot élargissant ainsi le scope des services digitaux offerts aux clients. • Mise en production des projets majeurs à l'instar du SI LBC-FT (Reis)
2024	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusion de la convention d'externalisation de la gestion financière du compte propre de la CDG à CDG Capital

Source : CDG Capital

II. Appartenance de CDG Capital au Groupe CDG

II.1. Présentation du Groupe CDG

La CDG est une institution financière publique créée en 1959 jouant un rôle majeur dans l'économie marocaine. Son bilan consolidé à fin 2023 était de 355,46 MMDH (soit l'équivalent de plus de 25% du PIB national).

Le modèle économique de la CDG s'appuie sur deux piliers :

- Collecter et sécuriser l'épargne réglementée, notamment les contributions à la sécurité sociale, la Caisse d'Épargne Nationale, les dépôts des professions juridiques et les consignations.
- Canaliser l'épargne de long terme vers des investissements à moyen et long terme rentables et générateurs de croissance.

La mission de la CDG est de créer de la valeur de long terme dans le cadre de son double mandat :

- Sécuriser et faire fructifier l'épargne des déposants (mandat orienté rentabilité).
- Appuyer la stratégie nationale de développement à travers des projets créateurs d'externalités positives (mandat orienté développement).

Portefeuille des métiers du Groupe CDG

L'organisation de la CDG s'articule autour de 5 grands domaines d'activités :

Épargne et Prévoyance	Développement territorial	Tourisme	Investissement	Banque & Finance
Mobilisation de l'Épargne	Ingénierie & Maîtrise d'Ouvrage Déléguée	Asset & Property Management	Fonds & Sociétés d'Investissement	Banque
Gestion des fonds de solidarité	Aménagement	Destinations & Brands management	Programmes d'accompagnement de startups	Sociétés de Financement
Gestion des retraites		Sports & Events		
Réassurance	Immobilier Promotionnel	Management & Assistance		
	Immobilier locatif			
	Facility Management & Gestion pour Compte			
	Green Value & développement durable			

II.2. Renseignements à caractère général sur la CDG

Dénomination	Caisse de Dépôt et de Gestion
Siège	Place Moulay El Hassan BP.408 – Rabat
Forme juridique	Institution financière, créée sous forme d'établissement public par le Dahir 1-59-074 du 10 février 1959.
Téléphone / Fax	05 30 66 90 00/ 05 30 66 93 70
Site Web	www.cdg.ma
Date de constitution	10 février 1959
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Objet	<p>La Caisse de Dépôt et de Gestion est chargée, dans les conditions prévues au dahir 1-59-074 du 10 février 1959 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer la gestion des deniers et la conservation des valeurs appartenant aux fonds ou organismes qui y sont tenus ou qui le demandent ; - De recevoir les consignations administratives et judiciaires, ainsi que les cautionnements ; - De gérer les caisses ou service spéciaux qui peuvent lui être confiés.
Textes législatifs applicables	<p>Par sa forme juridique, la Caisse de Dépôt et de Gestion est instituée par les dahirs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dahir n°1-59-074 du 10 février 1959 tel que modifié et complété ; - La loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ; - La loi organique n°02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution. <p>Par son organisation financière et comptable, la Caisse de Dépôt et de Gestion est régie par le Décret n°2-60-058 du 06 février 1960.</p>

II.3. Capital social de la CDG

Compte tenu de son statut d'Etablissement Public, la CDG n'a pas de capital social.

II.4. Organes de surveillance de la CDG

Instances de Gouvernance Centrales :

La Caisse de Dépôt et de Gestion dispose d'une Commission de Surveillance dont les principales attributions sont présentées, à titre indicatif, ci-après :

- Suivi périodique de la situation de la Caisse et de son activité ;
- Vérification des fonds en caisse et du portefeuille de la CDG ;
- Emission d'observations et d'avis relatifs aux affaires soumises par le Directeur Général ;
- Consultation lorsqu'il s'agit de confier à la CDG de nouvelles attributions, ainsi que pour certaines opérations définies par décret ;
- Examen du budget des dépenses administratives.

La Commission de Surveillance est présidée par Monsieur Abdellatif JOUAHRI, Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Elle est composée au 06 Septembre 2023 des membres suivants :

Membre (*)	Fonction
Abdellatif JOUAHRI	Wali de Bank Al-Maghrib, Président
Faouzia ZAABOUL	Directeur du Trésor et des Finances Extérieures, Ministère de l'Economie et des Finances
Khalid SAFIR	Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion
Dounia EL FAKIRI,	Chargée de mission auprès du Chef du Gouvernement
Khalid EL HATTAB	Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat
Essaid SAADAOUI	Conseiller auprès de la Cour de Cassation
Said EL BAAJ	Conseiller auprès de la Cour de Cassation

Source : CDG

(*) Aucun membre de la commission de surveillance n'est désigné à titre personnel.

Instances émanant de la Commission de Surveillance

- **Comité d'Audit et des Risques (CAR)** : assiste la Commission de Surveillance à travers l'analyse approfondie des dossiers relatifs à l'audit interne et externe, la gestion des risques, l'information financière et comptable et tout autre sujet soumis par la Commission de Surveillance. Ce comité est composé de deux membres de la commission de surveillance et d'une personnalité externe désignée intuitu personae. Il se réunit 4 fois par an.
- **Comité d'Investissement et Stratégie (CIS)** : étudie les décisions impliquant un engagement ou désengagement financier du Groupe d'un montant significatif. Ce comité est composé du Directeur Général de la CDG et de deux représentants de la Commission de Surveillance. Il se réunit au moins deux (2) fois par an et autant de fois que nécessaire.

Instances Centrales et transverses de la direction

- **Comité Exécutif Groupe (ComEx)** : chargé des décisions opérationnelles de court terme. Il est composé du Directeur Général, du Secrétaire Général, du Directeur Général de CDG Capital, des Directeurs des Branches et des Directeurs du Pôle Finance, et du pôle Stratégie et Développement de la CDG.
- **Comité de Stratégie Groupe (CSG)** : chargé des décisions ayant un impact significatif sur les macro-équilibres Groupe et dont l'horizon est à moyen et long terme. Il est composé des membres du COMEX, en plus du Directeur du Pôle Finance et du Directeur du Pôle Risk Management.
- **Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe (COCI)** : a pour principale mission d'apprécier l'ensemble des questions relatives à la cohérence et à l'efficacité du contrôle interne sur le périmètre du Groupe, aussi bien entre les structures du Groupe qu'entre filières de contrôle elles-mêmes. Il se réunit à minima une fois par trimestre.

II.5. Organes de direction de la CDG

- Direction Générale

Composition de la Direction Générale de CDG : Directeur Général, Secrétaire Générale et Directeur Général adjoint en charge de la Gouvernance et du contrôle au 28/04/2023 :

Membre	Fonction
Khalid SAFIR	Directeur Général
Latifa ECHIHABI	Secrétaire Générale
Mohamed SULAIMANI	Directeur Général adjoint en charge de la Gouvernance et contrôle Groupe
Hamid TAWFIKI	Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie, Finance et Investissements du Groupe

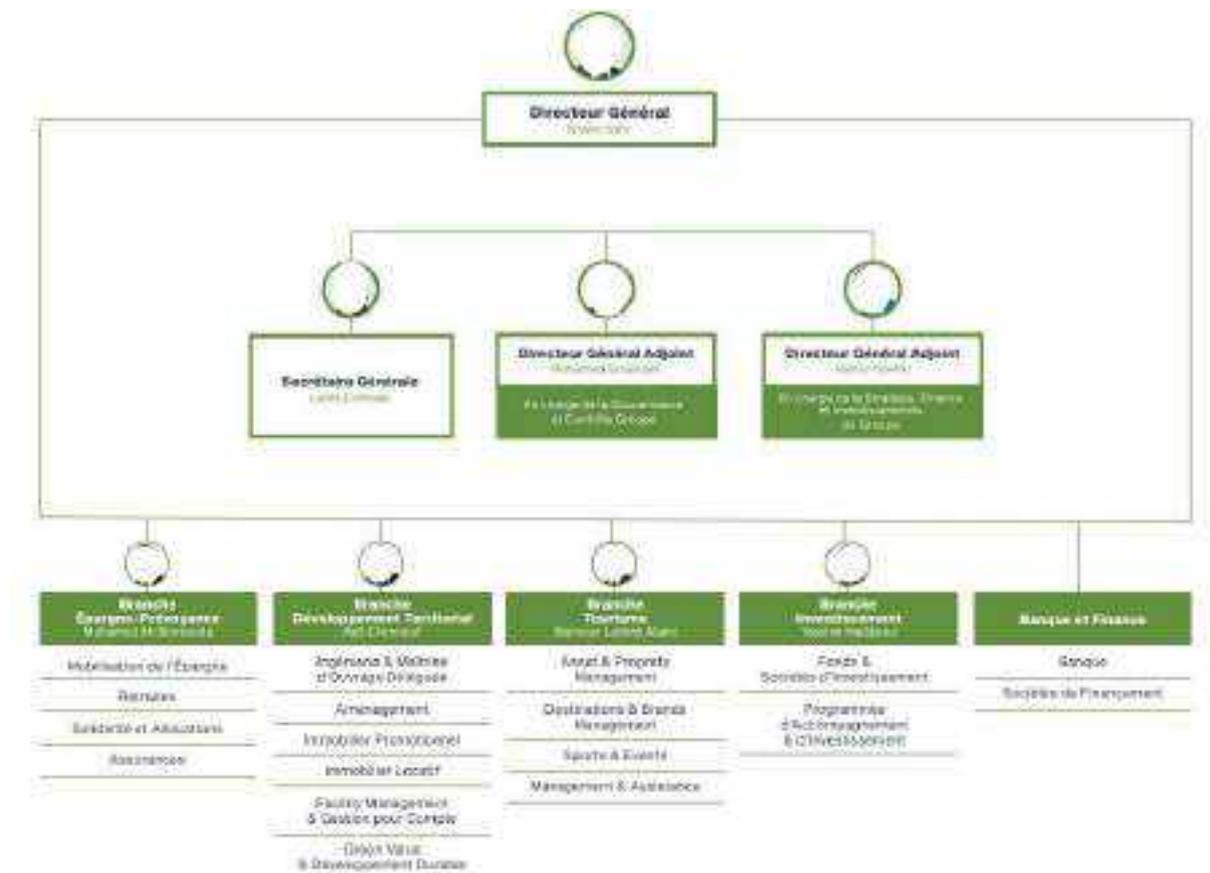
Source : CDG

Le Directeur Général de la CDG est nommé par Dahir. Ses prérogatives sont notamment :

- L'ordonnancement de toutes les opérations et règlement des diverses parties du service ;
- La prescription des mesures nécessaires pour la tenue régulière des livres et de la caisse ;
- L'émission des ordres de paiements et la signature de la correspondance générale ;
- La représentation de la CDG en justice, tant en demande qu'en défense ;
- La nomination à tous les emplois, autres que ceux de secrétaire général et de caissier général, dans des conditions fixées par décret.

Le Directeur Général est assisté, pour la direction et l'administration de la CDG, par un Secrétaire Général nommé par décret. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Secrétaire Général, qui le remplace, de droit, en cas d'absence ou d'empêchement.

- Organigramme fonctionnel de la CDG à fin Octobre 2024



Source : CDG

II.6. Métiers et filiales de la CDG

Impliqué dans les principaux projets structurants du Maroc, le groupe CDG est aujourd'hui l'un des premiers investisseurs institutionnels du Royaume.

L'organisation par 6 groupes de métiers se présente comme suit :



Source : CDG Capital

1. Branche Epargne-Prévoyance

La Branche Épargne-Prévoyance de la CDG incarne la vocation de tiers de confiance de la Caisse de Dépôt et de Gestion à travers la sécurisation et la rentabilisation des fonds privés réglementés émanant des fonds des institutionnels, des fonds confiés aux professions juridiques et des fonds de consignations. Elle assure également la gestion administrative et technique de deux organismes publics : la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR).

Grâce à son expertise, la Branche Épargne-Prévoyance de la CDG met en œuvre son savoir-faire pour offrir des solutions efficaces et sécurisées, afin d'assurer la mobilisation de l'épargne, la gestion optimale des régimes de retraite obligatoire et facultatifs et des fonds de solidarité ainsi que les métiers de l'assurance.

Branche Épargne-Prévoyance de la CDG

Mobilisation de l'Épargne Gestion des Fonds de Solidarité Gestion des Retraites Assurance

2. Branche Développement territorial :

La Branche Développement Territorial, portée par la holding CDG Développement, pilote l'exécution des orientations stratégiques définies par le Groupe CDG dans les activités de développement territorial. Elle a une vocation d'opérateur et d'investisseur de long terme qui accompagne les politiques publiques dans ses divers domaines d'intervention, tout en conciliant les exigences de rentabilité et d'intérêt général.

Structurée en Pôles Métiers, la Branche a réalisé de nombreux projets structurants et emblématiques dans des secteurs d'activité clés pour le Maroc.

Métiers :

Ingénierie & Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

Aménagement

Immobilier Promotionnel

Immobilier Locatif

Facility Management & Gestion pour Compte

Green Value & Développement Durable

3. Branche Tourisme

Acteur clé d'un secteur stratégique de l'économie nationale, la CDG se positionne, à travers sa Branche Tourisme portée par Madaëf, en tant qu'investisseur majeur sur l'ensemble de la chaîne de valeurs pour développer de nouvelles destinations, renforcer la capacité d'accueil et promouvoir une offre touristique de qualité.



Lignes métiers :



Réseau partenaires :

Grâce à la diversité de ses actifs, Madaëf a réussi à attirer des opérateurs touristiques de premier plan : grandes chaînes de gestion hôtelière, experts de la restauration et du loisir. Une approche de partenariats win win visant à maximiser la performance du portefeuille.

4. Branche Investissement

Le Groupe CDG, à travers sa Branche Investissement portée par CDG Invest, continue de renforcer sa position en tant qu'acteur majeur de l'investissement au Maroc. Dotée d'une expertise solide, d'un réseau étendu et d'un engagement inébranlable envers l'excellence, CDG Invest déploie un environnement propice à la croissance et à la réussite des entreprises marocaines, contribuant ainsi à la prospérité nationale.

Domaines d'intervention :

- Grandes entreprises
- Métiers mondiaux

- Capital développement
- Entrepreneuriat
- Infrastructures
- PPP
- GPCT (Gestion Pour Compte de Tiers)

5. Branche Banque et Finance

En tant qu'institution financière de référence, la CDG contribue activement à la modernisation du secteur bancaire et des marchés des capitaux au Maroc. Elle articule son intervention à travers ses filiales spécialisées, proposant ainsi une large gamme d'instruments de financement et d'investissement pour soutenir le développement des entreprises et favoriser l'inclusion financière. Par son engagement dans le secteur financier, la CDG vise à sécuriser, transformer et allouer efficacement l'épargne pour le développement national à long terme du Maroc.



CDG Capital

De la structuration à la levée de financement, CDG Capital accompagne les opérateurs publics et privés, porteurs de l'effort d'investissement national, dans le déploiement des grands chantiers nationaux. Depuis sa création en 2006, CDG Capital est intervenue en faveur du développement de projets évoluant dans les secteurs Stratégiques.

Aujourd'hui, dans un contexte national marqué par une dynamique de croissance soutenue, CDG Capital a repensé son modèle économique en soutien aux grandes stratégies publiques pour se transformer en BANQUE DES INSTITUTIONNELS.

Ce nouveau business model de la Banque est pensé autour de l'épargne longue et du financement long terme. L'objectif étant de transformer l'épargne mobilisée auprès des institutions financières, en investissement long terme afin d'accompagner les stratégies publiques dans la concrétisation des projets structurants ayant un impact socioéconomique positif pour la nation.

Finéa

Depuis 1950, Finéa a pour vocation d'accompagner la croissance des TPME et faciliter leur accès au financement et à la commande publique.

Axes d'intervention :

- ✓ Financement
- ✓ Cofinancement
- ✓ Refinancement
- ✓ Fonds de garantie

Présence régionale :

- ✓ 7 villes : Tanger, Rabat, Casablanca, Marrakech, Agadir, Fès, Oujda
- ✓ 8 succursales

Jaïda

Société de financement des institutions de microcrédit au Maroc agréée par Bank Al Maghrib.

Jaïda soutient depuis 2007 les institutions de microfinance en leur accordant des financements et en les accompagnant dans la mise en place de programmes de développement basés sur des offres de microcrédit adaptées au besoin de leurs clients.

Jaïda ambitionne aujourd'hui d'amplifier son impact en ciblant, en plus des institutions de microcrédits l'ensemble des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, avec une attention particulière accordée au milieu rural, à la jeunesse, au genre et à l'économie verte durable.

Impact depuis la création :

- ✓ +1.700.000 Bénéficiaires finaux
- ✓ 17 ans au service du financement des institutions de microcrédit
- ✓ 76 Dossiers de financement cumulés
- ✓ 4,3 Milliard de DH Financements cumulés

Maillage territorial >> JAIDA couvre l'ensemble des Régions du Royaume via le réseau des IMF

Ajarinvest

Créée en 2016 par la CDG et CIH Bank, Ajarinvest est la première société de gestion des Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI), agréée par l'AMMC.

Métier : Gestion d'Organismes de Placement Collectif en Immobilier (OPCI).

3 axes d'intervention :



6. Branche Solidarité et Savoir

Fondation CDG

Émanation d'un projet d'entreprise, structuration en association à but non lucratif en 2004 et reconnaissance d'utilité publique en 2007.

Domaines d'intervention :

- ✓ Solidarité et développement social & durable
- ✓ Mécénat : Art et culture, sport talents et vocations, excellence académique
- ✓ Science et savoir Institut Groupe CDG

Institut Groupe CDG

Fondé en 2004, l'Institut Groupe CDG nourrit une réflexion autour de thématiques étroitement liées aux grands défis et objectifs stratégiques du Maroc et participe au rayonnement du Groupe CDG, par le biais de rencontres scientifiques qui réunissent experts, chercheurs et professionnels dans le cadre de conférences, de symposiums et de webinaires sur des sujets concernant les métiers du Groupe et à son environnement socio-économique.

Depuis fin 2023, il est rattaché à la Fondation CDG.

L'Université Internationale de Rabat

Fondée en 2010, l'Université Internationale de Rabat (UIR) est la 1^{ère} université marocaine reconnue par l'Etat dans le cadre de l'enseignement supérieur. A travers son implication au sein de l'UIR, la CDG participe à l'accélération du développement de la région et contribue à construire la future génération de décideurs marocains et africains en leur offrant des formations de qualité et des partenariats stratégiques.

L'UIR a ainsi su fédérer un réseau de compétences et de partenaires prestigieux académiques et industriels grâce notamment à la mobilisation de la diaspora universitaire marocaine.

II.7. Modèle économique de la CDG

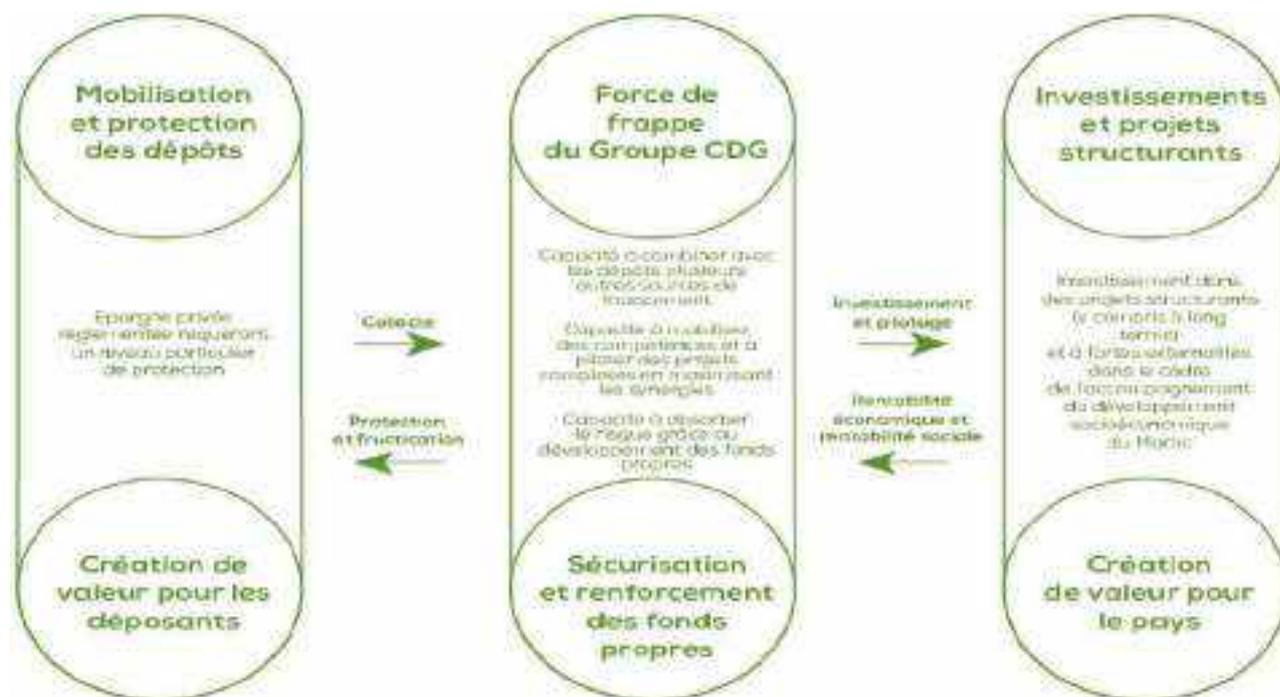
Le modèle économique de la CDG présente des caractéristiques spécifiques qui lui permettent de sécuriser une épargne d'origine privée, tout en accompagnant les politiques publiques au service du développement économique du Maroc. Il est fondé sur trois piliers complémentaires : la mobilisation des ressources financières, la capacité à gérer des projets complexes et la solidité des fonds propres.

Mobilisation des ressources financières : La CDG se distingue par une importante capacité à canaliser l'épargne qui commence par la mobilisation des dépôts et s'amplifie à travers plusieurs maillons (co-investisseurs, levées de dettes, création de richesse et d'autofinancement sur ses différentes activités, rotation d'actif). Cette capacité à compléter les dépôts par plusieurs autres sources de financement permet une démultiplication des fonds disponibles pour l'investissement et le développement socio-économique du Maroc.

Mobilisation des compétences : La CDG a réussi à acquérir un savoir-faire unique en matière de gestion des projets complexes, qui la dote aujourd'hui d'une grande capacité à mobiliser les compétences et à fédérer les partenaires. Le Groupe bénéficie au travers de son portefeuille de métiers d'une large palette de savoir-faire (ingénierie, gestion de projet...) et de fortes expertises sectorielles (promotion immobilière, aménagement de zones spécialisées, banque et assurance...). Le développement de synergies au sein du Groupe fait partie intégrante de son modèle économique. La capacité de la CDG à gérer des projets complexes conforte sa capacité à mobiliser des financements. Elle permet en effet de réaliser ces investissements dans de bonnes conditions de risque et de rentabilité.

Solidité des fonds propres : L'Institution a accumulé des fonds propres permettant d'absorber le risque lié à la diversité de ses différents investissements, lui permettant de garantir le capital des dépôts qui lui sont confiés ainsi que leur rendement. Le renforcement des fonds propres est donc une condition indispensable à la pérennité du modèle économique de la CDG.

Le modèle économique de la CDG :



Source : CDG

Stratégie du Groupe

La nouvelle stratégie du Groupe CDG est axée sur sept orientations majeures qui guident les modes d'intervention du Groupe dans l'objectif de maximiser son impact et contribuer à une dynamique socio-économique dans les territoires.

1. Se repositionner dans le secteur financier

Le Groupe CDG s'engage dans l'inclusion financière et la redynamisation de l'épargne au Maroc pour stimuler un développement durable et inclusif.

2. Amorcer le développement de nouveaux domaines d'intervention

En explorant de nouveaux domaines, le Groupe CDG élargit ses interventions, répondant ainsi aux nouvelles dynamiques de développement du Royaume.

3. Structurer les instruments d'intervention

Avec des instruments davantage structurés, la CDG optimise son impact, assurant des interventions ciblées et efficaces, avec un effet d'entraînement important.

4. Restructurer le portefeuille historique

Une restructuration permettant de dégager davantage de marges de manœuvre qui pourront être réorientées vers les segments les plus impactants.

5. Redynamiser et faire évoluer le modèle de gestion des ressources

Une amélioration de la collecte et de la gestion des ressources permettant à la CDG de répondre rapidement et efficacement aux nouveaux besoins.

6. Consolider l'impact social & environnemental du Groupe

La CDG, en renforçant son impact social et environnemental, garantit une croissance durable et bénéfique pour tous, en alignement avec les ambitions nationales.

7. Optimiser les moyens de gestion pour soutenir la croissance du Groupe

En affinant ses mécanismes internes, la CDG assure une direction efficace, une coordination harmonieuse et une vision claire, propulsant ainsi le Groupe vers une croissance soutenue et durable.

Indicateurs financiers de la CDG :

En millions MAD	2021	2022	Var	2023	Var
Produit net bancaire	9 960	5 653	-43%	10 254	81%
Résultat net part groupe	1 628	-2 022	<100%	1 371	>100%
Total bilan	324 693	339 632	5%	355 463	5%

Source : CDG-Comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2022 :

Le PNB consolidé à fin décembre 2022 est en baisse par rapport à décembre 2021 et s'établit à MAD 5 653 millions. Cette baisse est due à des pertes constatées au niveau des instruments financiers à leur juste valeur.

Le résultat net part du Groupe (RNPG) s'établit au 31 décembre 2022 à MAD - 2 022 millions en raison des moins-values réalisées sur cession actifs/passif à la juste valeur par le résultat ayant atteint -149 MMAD et des moins-values latentes sur actifs/passif à la juste valeur par le résultat ayant atteint - 1 672 MMAD.

Au titre de l'exercice 2023 :

Le PNB consolidé à fin décembre 2023 est en hausse de 81% par rapport à décembre 2022 pour se situer à MAD 10 254 millions. Cette évolution est due à des hausses constatées au niveau des instruments financiers à leur juste valeur.

Le résultat net part du Groupe (RNPG) s'établit au 31 décembre 2023 à MAD 1 371 millions, contre un résultat déficitaire de MAD -2 022 millions.

Indicateurs financiers de la CDG à fin juin 2024 :

En millions MAD	30/06/2023	30/06/2024	Var
Produit net bancaire	4 323	6 343	47%
Résultat net part groupe	704	2 353	>100%
Total bilan	349 556	366 556	5%

Source : CDG-Comptes consolidés

A fin juin 2024 :

Le PNB consolidé à fin juin 2024 ressort en hausse de 47% par rapport au 30 juin 2024 pour se situer à MAD 6 343 millions. Cette évolution est due à des hausses constatées au niveau des instruments financiers à leur juste valeur.

Le résultat net part du Groupe (RNPG) s'établit à MAD 2 353 millions, en progression de MAD 1 650 millions par rapport au S1 2023.

II.8. Les conventions liant CDG Capital au Groupe CDG

Convention entre CDG Capital et CDG

- 1- Convention relative à la mise en place de la solution BRS ANALYTICS pour la gestion des risques financiers du Groupe CDG.**
 - **Personne concernée :** CDG en tant que principal actionnaire (maison mère).
 - **Nature et objet du contrat :** modalités de mise en place de la solution Risque au niveau de CDG (EP), CDG Capital et FINEA.
 - **Date de signature du contrat :** 10/10/2019
 - **Charge comptabilisée en 2023 (HT) :** 222 KMAD
 - **Montant TTC décaissé en 2023 :** 67 KMAD
 - **Solde créance TTC au 31/12/2023 :** 200 KMAD
- 2- Convention relative à la mise en place de la solution de gestion dématérialisée des supports des instances de gouvernance du Groupe CDG**
 - **Partie concernée :** CDG en tant que principal actionnaire (maison mère).
 - **Nature et objet de la convention :** Convention de mise en place de solution "DILITRUST EXEC" pour la gestion dématérialisée des supports des instances de gouvernance du groupe CDG, conclue entre CDG, CDG Capital, Compagnie Générale Immobilière (CGI), CDG Développement, Madaef et Medz, moyennant un coût annuel de 59.827Euros (soit la contrevaletur de KMAD 688), dont 8.252 Euros (soit la contrevaletur de KMAD 91) représentant la quote-part de CDG Capital.
 - **Date de conclusion de la convention :** 26 février 2018

- **Charge HT comptabilisée en 2023** : 88 KMAD
- **Somme TTC décaissée en 2023** : 88 KMAD
- **Solde dette TTC au 31/12/2023** : Néant

3- Convention d'assistance pour la gestion des fonds de la CNRA

- **Partie concernée** : CDG en tant que principal actionnaire (maison mère).
- **Date de conclusion de la convention** : Convention conclue en date du 31 mars 2006, ayant fait l'objet, depuis, de quatre avenants intervenus respectivement le 27 novembre 2006, le 1er septembre 2008, le 1er janvier 2010 et le 18 juillet 2012.
- **Modalités de rémunération** : Mise en application de nouvelles conditions tarifaires applicables à partir du 1er janvier 2014 comme suit :
 - o une commission fixe de gestion financière fixée à 0,05% TTC par an, appliquée à l'encours global de l'actif moyen valorisé de chaque portefeuille de la CNRA ou de chaque portefeuille de tiers dont la gestion des ressources est dévolue à la CNRA.
 - o Cette commission est facturée trimestriellement.
 - o une commission variable (performance fées) facturée au terme de chaque exercice, appliquée à l'écart de performance suivant les taux suivants :
 - 15% si la performance absolue cumulée du portefeuille est positive ;
 - 8% si la performance cumulée est négative.

Le paiement de la commission variable est plafonné à 0,034% TTC de l'Actif Moyen de la période consommée pour chaque portefeuille de la CNRA ou chaque portefeuille de tiers dont la gestion des ressources est dévolue à la CNRA soit un ratio par rapport aux commissions fixes de maximum 66%.
- L'écart de performance désigne la différence entre la performance de l'actif adossé au benchmark et la performance du benchmark. Il est constaté en cumulé sur une période de 4 ans, de manière à ce qu'il soit incrémenté / décrétementé chaque année par la surperformance / la sous-performance réalisée.
- **Produits comptabilisés au cours de l'exercice 2023 (HT)** : 6 769 KMAD
- **Sommes encaissées TTC en 2023** : 23 787 KMAD
- **Solde créance TTC au 31/12/2023** : 14 457 KMAD

4- Convention d'assistance pour la conservation des actifs de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et de sa clientèle

- **Partie concernée** : CDG en tant que principal actionnaire (maison mère).
- **Objet de la convention** : Convention d'assistance pour la conservation des actifs de la CDG et de sa clientèle
- **Date de conclusion de la convention** : 31 mars 2006
- **Conditions de rémunération** : En contrepartie de sa prestation, CDG Capital perçoit des commissions facturées mensuellement suivant les modalités ci-après :
- **Avoirs propres de la CDG** : 0,012% HT applicable aux avoirs de fin de mois.
- **Avoirs de la clientèle CDG** : 90% HT des frais facturés par la CDG à ses clients.
- **Produits comptabilisés au cours de l'exercice 2023 (HT)** : 21 516 KMAD
- **Sommes encaissées en 2023 (TTC)** : 32 304 KMAD
- **Solde créance TTC au 31/12/2023** : 7 705 KMAD

5- Mandat de gestion financière et patrimoniale conclu avec la CDG concernant le RCAR

- **Partie concernée** : CDG en tant que principal actionnaire (maison mère).
- **Objet de la convention** : la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) mandate CDG Capital pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR (Régime Collectif d'Allocation des Retraites).
- **Date de conclusion de la convention** : 15 juillet 2014
- **Avenant n°1 conclu le 5 décembre 2019** : modification de certains éléments de la tarification appliquée au titre du mandat et précision que tout amendement y afférents devra nécessairement résulter d'un avenant au mandat signé par les parties
- **Modalités de rémunération** : La rémunération de CDG Capital est fixée comme suit :
 - o une commission fixe de gestion financière fixée à 0,06% HT par an, appliquée à l'encours global de l'actif moyen valorisé et calculée trimestriellement. Cette commission est facturée trimestriellement.
 - o une commission variable (performance fees) facturée au terme de chaque exercice, appliquée à l'écart de performance suivant les taux suivants :
 - 15% si la performance absolue cumulée du portefeuille est positive ;
 - 8% si la performance cumulée est négative.
- Le paiement de la commission variable est plafonné à 0,04% HT de l'Actif Moyen de la période consommée, soit un ratio par rapport aux commissions fixes de maximum 66%.
- L'écart de performance désigne la différence entre la performance de l'actif adossé au benchmark et la performance du benchmark. Il est constaté en cumulé sur une période de 4 ans, de manière à ce qu'il soit incrémenté / décrétementé chaque année par la surperformance / la sous-performance réalisée.
- **Produits comptabilisés au cours de l'exercice 2023 (HT)** : 52 626 KMAD
- **Sommes encaissées TTC en 2023** : 128 890 KMAD
- **Solde créance TTC au 31/12/2023** : 75 847 KMAD

6- Convention d'assistance pour la gestion de la trésorerie de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)

- **Partie concernée** : CDG en tant que principal actionnaire (maison mère).
- **Date de conclusion de la convention** : 31 mars 2006.
- **Objet de la convention** : Convention d'assistance pour la gestion de la trésorerie de la CDG.
- **Modalités de rémunération** : La commission de gestion due à CDG Capital au titre de la convention est fixée à 0,10% HT annuel de la moyenne quotidienne de la position nette de trésorerie. Cette prestation est facturée trimestriellement.
- **Produits comptabilisés au cours de l'exercice 2023 (HT)** : 1 785 KMAD
- **Sommes encaissées TTC en 2023** : 3 859 KMAD
- **Solde créance TTC au 31/12/2023** : Néant

II.9. Flux dans le cadre des conventions réglementées entre CDG Capital et le Groupe CDG sur les trois derniers exercices

Nature de la convention	Société concernée	2021			2022			2023		
		Encaiss/	Produits/	Solde	Encaiss/	Produits/	Solde	Encaiss/	Produits/	Solde
		Décaiss	charges		Décaiss	charges		Décaiss	charges	
Convention de mise à disposition de bureaux - Avenant n° 2 /2020-	CDG Capital Gestion	359	230	-129	127	237	110	221	248	27
Contrat d'aménagement d'un site de repli utilisateurs	CDG Capital Gestion & CDG Capital Bourse	462	177	-285	394	214	-180	443	275	-168
Contrat de cession d'actions et de compte courant	CDG Capital Infrastructures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mise en place d'une ressource salarié au profit de CDG Capital	CDG Capital Infrastructures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrat de cession d'actions	CDG Capital Private Equity	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convention relative à la mise en place de la solution BRS ANALYTICS pour la gestion des risques financiers	CDG	-134	-112	22	-217	-181	36	-67	-222	-155
Convention de substitution pour prise en charge des honoraires	NOVEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2023 ET AU PREMIER SEMESTRE 2024

Mise en place d'un portail pour la gestion dématérialisée des supports pour instances de gouvernance	CDG	-91	-91	-	-91	-91	-	-88	-88	-
Assistance pour la gestion des fonds CNRA	CDG	16 396	11 583	-4 813	9 950	8 136	-1 814	23 787	6 769	-17 018
Assistance pour la conservation d'actifs CDG et de sa clientèle	CDG	63 905	31 280	-32 625	26 998	22 311	-4 687	32 304	21 516	-10 788
Mandat pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR	CDG	88 969	57 066	-31 903	69 202	33 493	-35 709	128 890	52 626	-76 264
Convention d'assistance pour la gestion de trésorerie	CDG	1840	2055	215	2 260	2 023	-237	3 859	1 785	-2 074
Contribution pour l'organisation de l'évènement "Climate Chance 2017"	CDG	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contribution pour la participation à la COP 23	CDG	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sponsoring de la 3ème édition des rencontres africaines de l'efficacité énergétique (CIH Bank et Novec)	CDG	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisation commune d'un évènement dédié aux enjeux de la titrisation	Maghreb Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2023 ET AU PREMIER SEMESTRE 2024

Avance en compte courant d'associé		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		171 706	102 188	-69 518	108 623	66 142	-42 481	189 349	82 909	-106 440

Source : CDG Capital

Chiffres en milliers de dirhams

Les flux relatifs aux charges et décaissements sont exprimés en négatif

Les conventions règlementées entre CDG Capital et le groupe CDG ont généré en 2023 des produits de 82 909 KMAD. Les produits générés proviennent principalement de la convention d'assistance pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR et de la convention d'assistance pour la conservation d'actifs de CDG. Ces conventions ont respectivement conduit à un encaissement de 52 626 KMAD et 21 516 KMAD.

Les conventions règlementées entre CDG Capital et le groupe CDG ont généré en 2022 des produits de 66 142 KMAD. Les produits générés proviennent principalement de la convention d'assistance pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR et de la convention d'assistance pour la conservation d'actifs de CDG. Ces conventions ont respectivement conduit à un encaissement de 33 493 KMAD et 22 311 KMAD.

Les conventions règlementées entre CDG Capital et le groupe CDG ont généré en 2021 des produits de 102 188 KMAD. Les produits générés proviennent principalement de la convention d'assistance pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR et de la convention d'assistance pour la conservation d'actifs de CDG. Ces conventions ont respectivement conduit à un encaissement de 57 066 KMAD et 31 280 KMAD.

II.10. Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre CDG CAPITAL et le Groupe CDG sur les trois derniers exercices

	2021		2022		2023	
	Société Mère	Société Sœurs	Société Mère	Société Sœurs	Société Mère	Société Sœurs
	"CDG"		"CDG"		"CDG"	
Actif						
Prêts, avances et titres	10 353	452 893	10 353	708 342	10 353	928 397
Comptes ordinaires	10 353		10 353	-	10 353	-
Prêts	-	398 483	-	710 776	-	667 584
Titres	-	54 410	-	282 566	-	260 813
Opération de location financement	-		-	-	-	-
Actif divers	24 211	22 871	20 294	17 871	13 714	17 871
Total	34 564	475 764	30 647	726 213	24 067	946 268
Passif						
Dépôts	1 282 812	98 074	2 960 044	55 358	3 518 696	133 222
Comptes ordinaires	276 154	5 270	44	55 358	302	43 222
Autres emprunts	1 006 658	92 804	2 960 000	-	3 518 394	90 000
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	100 000	-
Passif divers	-	-	-	-	-	-
Total	1 282 812	98 074	2 960 044	55 358	3 618 696	133 222
Hors Bilan						
Engagements de financement et de garantie	500 000	28 352	500 000	18 706	500 000	17 536
Engagements donnés	-	28 352	-	18 706	-	17 536
Engagements reçus	500 000	-	500 000	-	500 000	-
Résultat						
Intérêts et produits assimilés	-	21 290	-	23 402	-	17 402
Intérêts et charges assimilées	10 264	1 294	15 201	1 375	13 972	3 489
Commissions (produits)	33 913	8 028	26 296	6 594	26 613	8 021
Commissions (charges)	-	-	-	-	-	-
Loyers perçus	-	-	-	-	-	-
Loyers versés	-	-	-	-	-	5 227

Source : CDG Capital (ce tableau ne fait pas partie du rapport des CAC)
Chiffres en milliers de dirhams

II.11. Synergies entre CDG Capital et le Groupe CDG

En tant que banque d'affaires et d'investissement, CDG Capital entretient des relations commerciales avec les entités du Groupe CDG :

- Principalement à travers des prestations de services telles que la gestion et/ou la conservation d'actifs, le conseil financier, le placement de la dette privée. Ces prestations étant facturées dans les conditions de marché ;
- Et accessoirement par l'octroi de financements, dans les conditions normales applicables à la clientèle, sous forme de crédits de trésorerie ou de crédits à l'équipement.

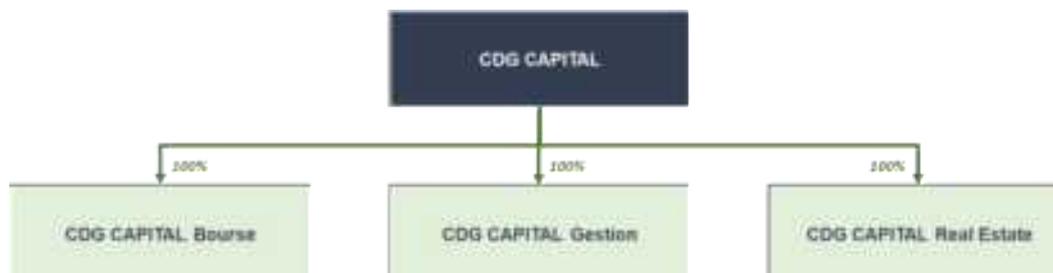
Parallèlement, CDG Capital a recours à sa maison mère pour se refinancer à court terme à travers les avances interbancaires, les pensions livrées ainsi que les emprunts de titres. Ces opérations sont réalisées dans les conditions de marché.

Le conseil d'administration tenu en date du 18 septembre 2024 a autorisé la conclusion de la convention d'externalisation de la gestion financière du compte propre de la CDG à CDG Capital.

III. Filiales de CDG Capital

III.1. Structure juridique de CDG Capital

Au 30 Septembre 2024, la structure juridique du groupe CDG Capital se présente comme suit :



Source : CDG Capital

Au 30/09/2024 :

Dénomination	Capital	Valeur nominale unitaire	Nombre de titres	% du contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
CDG Capital	1 030 000 000	100	10 300 000	-	-	Société Mère
CDG Capital Gestion	1 000 000	100	10 000	100%	100%	IG
CDG Capital Bourse	27 437 400	100	274 374	100%	100%	IG
CDG Capital Real Estate	3 000 000	100	10 000	100%	100%	IG

Source : CDG Capital

Depuis 2009, CDG Capital détenait une participation de 8% dans le capital de Maghreb Titrisation.

Suite à l'acquisition de la participation de 3 CIF (10%) à part égale par CDG Capital et CIH Bank, CDG Capital détient désormais une participation de 13%.

L'acquisition par CDG Capital de la participation de Proparco (10 actions soit 0,02%) dans le capital de Maghreb Titrisation est en cours de finalisation.

La participation de 29,33% du CIH dans le capital de Maghreb Titrisation a été cédée à la BCP qui détient désormais avec Upline Group 53,67%.

En 2018, CDG Capital détient une participation dans la société Chwiter Jdid (Ex-SAI M'DIQ) à hauteur de 6,30%³ ; Cette participation correspond à un apport d'une créance de CDG Capital détenue sur le Groupe ADI. En effet, dans le cadre du plan de restructuration de la dette privée du Groupe Alliances, ADI et ALDARNA ont offert aux détenteurs de titres souhaitant participer à ladite restructuration, le rachat ou le cas échéant le remboursement de leurs titres, par voie de dation en paiement ou de compensation avec le prix de vente d'actifs alloués.

Un contrat de cession de certains actifs du projet Chwiter, situé à Marrakech, a été signé entre SAI M'DIQ et le Groupe ADI le 30 juin 2018. Une revalorisation de ces actifs à leur juste valeur a été faite à la clôture de l'année 2019. L'évaluation du projet sous-jacent a donné lieu à la constatation, dans les comptes de CDG Capital arrêtés au 31/12/2019, d'une dépréciation sur cette participation de CDG Capital à hauteur de 30% (soit MAD 21 millions).

Au cours de l'année 2019, la société Chwiter Jdid, a procédé à une augmentation de capital, par la conversion des comptes courants et prêts octroyés (y compris l'encours des intérêts actionnaires). Le pourcentage de participation est passé à 6.80% après l'augmentation de capital.

³ Le pourcentage de participation affiché initialement dans l'état B6 du rapport général des CAC pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (à savoir 0.37%) était provisoire et ne tenait pas compte de la situation finale de Chwiter Jdid à fin décembre 2018

III.2. Présentation des filiales de CDG Capital

a) CDG Capital Gestion :

Aperçu de l'activité

CDG Capital Gestion représente un acteur de référence du marché marocain de la gestion collective, un positionnement reconnu par l'agence de notation Fitch Ratings en 2022, qui confirme sa note nationale « Excellent (mar) » avec perspective stable de la catégorie "gestion des fonds institutionnels" de CDG Capital, soit la meilleure note attribuée par l'agence.

La société de gestion a par ailleurs obtenu l'attestation de maturité ISO 26000 niveau avancé par VIGEO-EIRIS, également niveau le plus élevé sur l'échelle de notation de l'agence.

CDG Capital Gestion met à la disposition de sa clientèle des prestations de conseil personnalisées et une large gamme d'OPCVM certifiés conformes aux normes internationales GIPS « Global Investment Performance Standards ».

Les faits marquants au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- L'activité de gestion d'OPCVM a été marquée en 2023 par l'élargissement de la gamme suite au lancement des fonds « FCP CKG IDIKHAR » et « FCP CKG GARANTI », ainsi que l'attribution de deux fonds dédiés au FSEC (Fonds de Solidarité contre les Evénements Catastrophiques).
- En termes de distinctions, l'agence de notation Fitch Ratings a renouvelé sa note nationale Asset Manager 'Excellent (mar)' avec perspective stable, meilleure note attribuable par l'agence et qui reflète la grande stabilité des processus d'investissement et de risques, la profondeur des ressources d'investissement et la qualité des projets de transformation au service de la clientèle.
- La société de gestion s'est vu attribuée 12 trophées lors des Refinitiv Lipper Mena Markets Fund Awards 2023, pour la solidité et la régularité des performances des fonds gérés réalisées par les fonds « CDG Multigestion », « CDG Izdihar » et « CIH Epargne ».

Le 1er semestre 2024 a été marqué par la poursuite du renforcement du portefeuille clients avec neuf nouvelles entrées en relation, notamment sur le segment Corporates.

Renseignements à caractère général

Date de constitution	1997
Siège social	101, Boulevard Al Massira El Khadra, 3 ^{ème} étage. Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Secteur d'activité	Gestion d'actifs
Capital social au 30/06/2024	MAD 1 000 000
Nombre d'actions	10 000
Encours moyen sous gestion (à fin juin 2024)	MAD 67 Mds
% capital détenu	100%
% droits de vote détenu	100%

Source : CDG Capital Gestion, comptes sociaux

Principaux Indicateurs d'activité

En milliers de dirhams	2021	2022	Var	2023	Var
Chiffre d'affaires	113 139	97 771	-14%	93 674	-4%
Résultat net	48 773	36 011	-26%	36 700	2%
Situation nette	52 455	39 697	-24%	37 897	-5%

Source : CDG Capital

En 2022 :

L'année 2022 a été marquée par la baisse du PNB de CDG Capital Gestion de 14% pour s'établir à 95 MDH en lien avec le recul des frais variables des OPCVM suite à la forte hausse des taux et au contexte défavorable du marché boursier.

Le Résultat Net a enregistré une baisse de -26% par rapport à 2021. Cette baisse résulte de la dépréciation du chiffre d'affaires.

L'évolution des encours à fin décembre 2022 se présente comme suit :

- Les encours sous gestion s'élèvent à MAD 75 milliards à fin décembre 2022, soit une baisse de +2% par rapport à 2021. Cela s'explique par l'effet marché.
- En 2022, l'encours est constitué à 68,5% des OMLT (obligations à moyen long terme) et à 14,7% des monétaires.
- CDG Capital Gestion a vu sa part de marché passer de 12,94% en 2021 à 13,1% en 2022.

En 2023 :

A fin 2023, le chiffre d'affaires de CDG Capital Gestion ressort à 93,7MMAD contre 97,8 MMAD à fin 2022, soit une baisse de 4%, liée principalement à la contraction de l'encours moyen des actifs sous gestion dans un contexte de montée des taux obligataires. De son côté, le résultat net a affiché une légère hausse de 2% pour s'établir à 36,7 MMAD à fin 2023, compte tenu de la baisse des charges générales d'exploitation.

Principaux indicateurs d'activité à fin juin 2023-2024

En milliers de dirhams	juin-23	juin-24	Var
Chiffre d'affaires	43 483	45 785	5%
Résultat net	15 008	18 791	25%
Situation nette	16 206	19 892	23%

Source : CDG Capital

A fin juin 2024 :

Au terme du 1er semestre 2024, CDG Capital Gestion réalise un chiffre d'affaires et un résultat net en progression de 5% et 25% respectivement, portée par la bonne tenue des commissions de gestion de fonds attribuable à la collecte sur les fonds ouverts, malgré la stabilisation de l'encours moyen autour de 67 GDH sur le semestre.

b) CDG Capital Bourse

Aperçu de l'activité

Spécialisée dans l'intermédiation boursière, CDG Capital Bourse intervient principalement dans le conseil et l'accompagnement de ses clients dans leur stratégie d'investissement en bourse des valeurs.

CDG Capital Bourse offre ses services à ses clients, institutionnels nationaux et étrangers, OPCVM, personnes morales et personnes physiques.

Faits marquants de l'année 2023 :

- CDG Capital Bourse a participé, en tant que Co-chef de file du syndicat de placement, à l'opération d'introduction en bourse de CFG Bank. Elle a également assuré l'accompagnement et la structuration d'une transaction portant sur 3% du capital objet de la cession de la participation de WILMAR dans le capital de COSUMAR.
- CDG Capital Bourse a, par ailleurs, accompagné l'enregistrement de l'OPA obligatoire initiée par Holmarcom Finance Company agissant de concert avec Atlanta Sanad sur la valeur Crédit du Maroc «CDM», et participé à l'Offre Publique d'Achat Obligatoire (OPA) visant les actions de la société TIMAR par FINANCIERE CLASQUIN EUROMED.

Au titre du S1-2024, CDG Capital fut parmi les principaux contributeurs au projet de lancement du marché à terme auprès des différentes instances (APSB, BVC et AMMC), tout en poursuivant la préparation du dossier d'agrément en tant que membre négociateur.

Renseignements à caractère général

Date de constitution	1995
Siège social	7, boulevard Kennedy, Anfa, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Secteur d'activité	Intermédiation boursière
Capital social au 30/06/2024	MAD 27 437 400
Nombre d'actions	274 374
% Capital détenu	100%
% Droits de vote détenu	100%

Source : CDG Capital Bourse, comptes sociaux

Principaux Indicateurs d'activité

En milliers de dirhams	2021	2022	Var	2023	Var
Chiffre d'affaires	26 334	21 241	-19%	16 849	-21%
Résultat net	1 913	2 763	44%	1 967	-29%
Situation nette	45 038	42 238	-6%	41 705	-1%

Source : CDG Capital bourse

En 2022 :

A fin 2022 le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 19% par rapport à 2021.

Le résultat net a enregistré une croissance de 44% par rapport à 2021 pour s'établir à 2,8 MMAD.

A fin 2023 :

Le chiffre d'affaires de CDG Capital Bourse, impacté par la contraction du marché primaire, s'affiche en baisse de 21% à 16,8 MMAD s'établissant à 16,8 MMAD à fin 2023 contre 21,2 MMAD à fin 2022. Dans ce contexte, Le résultat net ressort à 2,0 MMAD contre 2,8 MMAD à fin 2022, soit une baisse de 29%.

CDG Capital Bourse a réalisé en 2022 une opération d'enregistrement d'une augmentation de capital pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 4,7 Millions de dirhams. Cette opération a caractère exceptionnel a affecté l'évolution 2022-2023 du chiffre d'affaires avec une variation de -21%. Outre cette opération, la variation serait de +2%.

Principaux Indicateurs d'activité à fin juin 2023-2024

En milliers de dirhams	juin-23	juin-24	Var
Chiffre d'affaires	5 089	12 494	>100%
Résultat net	-3 308	4 381	>100%
Situation nette	36 430	44 121	21%

Source : CDG Capital

Au titre du S1-2024, CDG Capital Bourse réalise un chiffre d'affaires de MAD 12,5 millions contre MAD 5 millions à la même période de l'exercice 2023. Cette performance découle de la bonne orientation des commissions d'intermédiation, dans un contexte de marché favorable. Dans ce contexte, le résultat net s'établit à MAD 4,4 millions contre MAD – 3,3 millions une année auparavant.

Volume Global négocié par CDG Capital Bourse et la part de marché (2021-S1 2024)

	2021	2022	2023	S1 2024
Volume Global	13 Mrd MAD	8,5 Mrd MAD	14,4 Mrd MAD	5.3 Mrd MAD
PDM	12,30%	12,07%	12,23%	10.90%

Source : CDG Capital Bourse

- En 2021 la part de marché de CDG Capital Bourse était de 12,3%.
- En 2022 la part de marché de CDG Capital Bourse était de 12,07%.
- En 2023 la part de marché de CDG Capital Bourse était de 12,23%.
- Au S1 2024, la part de marché de CDG Capital Bourse était de 10,9%.

c) CDG Capital Real Estate

Aperçu de l'activité

CDG Capital Real Estate est une société de gestion de fonds immobiliers, qui a pour mission principale de contribuer à la structuration et au développement de l'investissement institutionnel orienté vers l'immobilier tertiaire.

CDG Capital Real Estate est en arrêt d'activité depuis le transfert en 2015 de ses activités à Madaëf.

Renseignements à caractère général

Date constitution	2007
Siège social	Rabat, quartier Hassan, angle rue Tobroq et rue Ben Zert - RC - Rabat : 48.051
Secteur d'activité	Gestion de fonds immobiliers
Capital social au 30/06/2024	MAD 3 000 000
Nombre d'actions	30 000
% Capital détenu	100%
% Droits de vote détenus	100%

Source : CDG Capital Real Estate, comptes sociaux

Principaux Indicateurs d'activité

En milliers de dirhams	2021	2022	Var	2023	Var
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-
Résultat net	-437	-510	-17%	-353	31%
Situation nette	1 197	686	-43%	333	-51%

Source : CDG Capital

Il est à noter que depuis le transfert des activités de CDG Capital Real Estate à MADAEF intervenue courant 2015, cette filiale n'enregistre plus de revenus significatifs à l'exception du produit issu de la refacturation du loyer de son siège d'exploitation. On note également que CKRE continue d'exister malgré l'arrêt de ses activités. CKRE n'est pas en liquidation. Le choix de la nouvelle orientation stratégique est en cours d'étude par les instances de gouvernance de CDG Capital.

Au 31 décembre 2022, le résultat net de CDG Capital Real Estate s'est établi à -510 KMAD.

Le résultat net ressort déficitaire à -353 KMAD à fin 2023 contre -510 KMAD à fin 2022.

La société est en cessation d'activité depuis 2016. Elle a été maintenue dans le seul objectif de recouvrer des créances sur clientèle. Elle fonctionne en mode charges, ce qui explique ses résultats déficitaires ainsi que sa situation nette négative, en raison du report à nouveau.

Principaux Indicateurs d'activité à fin juin 2023-2024

En milliers de dirhams	juin-23	juin-24	Var
Chiffre d'affaires	-	-	-
Résultat net	-121	-80	-34%
Situation nette	566	150	-73%

Source : CDG Capital

A fin Juin 2024, le résultat net ressort déficitaire de MAD-80 milliers, contre MAD -121 milliers à fin juin 2023.

III.3. Relations entre CDG Capital et ses filiales

1.1 Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de bureaux conclue entre CDG Capital et CDG Capital Gestion

- **Personnes concernées** : CDG Capital en tant que principal actionnaire (maison mère).
- **Objet et modalités de la convention** : Mise à disposition d'espace de bureaux pour une superficie globale de 80,72 m² au profit de CDG Capital Gestion dans l'annexe située à Casablanca, moyennant un loyer mensuel de MAD 15.711,34 HT, auquel s'ajoute une quote-part dans les charges communes fixée à 18% des frais suivants : prime d'assurance multirisque, prestations d'entretien et de réparation et prestations de maintenance et de nettoyage.
- **Date de signature** : 22 juillet 2020.
- **Produits comptabilisés en 2023 (HT)** : 248 KMAD
- **Montant TTC encaissé en 2023** : 221 KMAD
- **Solde créance TTC au 31/12/2023** : 144 KMAD

1.2 Contrat d'aménagement d'un site de repli utilisateurs avec CDG Capital Gestion et CDG Capital Bourse

- **Personne concernée** : CDG Capital en tant que principal actionnaire (maison mère).
- **Nature et objet du contrat** : réalisation d'un site de repli pour 18 utilisateurs et une salle informatique pour les besoins des deux filiales pour mutualiser les équipements. Les coûts d'investissement et de fonctionnement (loyers et charges locatives, consommation eau et électricité, facility management, taxes locales) liés sont refacturés par CDG Capital à l'identique selon les clefs de répartition suivantes :
 - Les dépenses d'investissements liés au site sont réparties à égalité entre les deux filiales ;
 - Les dépenses de fonctionnement sont réparties à raison de 55% pour CDG Capital Gestion et 45% pour CDG Capital Bourse.
- **Date de signature du contrat** : 01/07/2019
- **Produits comptabilisés en 2023 (HT)** : 275 KMAD
- **Montant TTC encaissé en 2023** : 443 KMAD
- **Solde créance TTC au 31/12/2023** : 150 KMAD

1.3 Convention d'avance en compte courant entre CDG Capital et CDG Capital Real Estate

- **Personne concernée** : CDG Capital en tant que principal actionnaire (maison mère).
- **Nature et objet de la convention** : Convention de mise en place d'une avance en compte courant d'associé par CDG Capital au profit de CDG Capital Real Estate destinée au reprofilage de la dette globale de cette dernière envers CDG Capital et dont le solde au 31 décembre 2016, intérêts courus compris, s'élève à KMAD 23.371. Cette avance est accordée pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction au taux d'intérêt fiscal en vigueur, soit 2.21% pour 2017 et 2.22% en 2018.
- **Date de conclusion de la convention** : 30 décembre 2016 prenant effet à partir du 1er janvier 2017
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2023** : Néant
- **Sommes TTC encaissées en 2023** : Néant
- **Solde créance TTC au 31/12/2023** : 17 871 KMAD

III.5. Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre CDG Capital et ses filiales sur les trois derniers exercices

	2021	2022	2023
Actif			
Prêts, avances et titres	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-
Prêts	-	-	-
Titres	-	-	-
Opération de location financement	-	-	-
Actif divers	22 871	23 971	17 871
Total	22 871	23 971	17 871
Passif			
Dépôts	17 810	16 196	15 964
Comptes ordinaires	17 810	16 196	15 964
Autres emprunts	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Passif divers	-	-	-
Total	17 810	16 196	15 964
Hors Bilan			
Engagements de financement et de garantie	3 000	3 000	3 000
Engagements donnés	3 000	3 000	3 000
Engagements reçus	-	-	-
Résultat			
Intérêts et produits assimilés	-	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	-	-
Commissions (produits)	-	-	-
Commissions (charges)	-	-	-
Loyers perçus	-	-	-
Loyers versés	-	-	-

Source : CDG Capital (ce tableau ne fait pas partie du rapport des CAC)
Chiffres en milliers de dirhams

III.6. Synergies entre CDG Capital et ses filiales

CDG Capital, à travers le développement de ses principaux piliers, le conseil, le financement et la gestion de l'épargne, a développé les expertises et les capacités nécessaires pour jouer un rôle prépondérant dans la mission de « financeur – investisseur ».

En effet, la forte complémentarité des offres entre CDG Capital et ses filiales permet d'offrir aux clients un service intégré à forte valeur ajoutée, répondant à leurs besoins sur l'ensemble de la chaîne de valeur du conseil à la distribution en passant par la conservation des titres et la gestion de l'épargne. C'est d'ailleurs cette complémentarité et cette synergie intelligente au service du Client qui constitue l'avantage concurrentiel de la Banque et la différence de ses confrères.

IV. Secteur d'activité de CDG Capital

IV.1. Cadre réglementaire et institutionnel⁴

Les banques et, de façon générale, les établissements financiers, sont placés sous le contrôle de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, eux-mêmes placés sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

L'activité bancaire est régie par les prescriptions de la loi n°103-12 (loi bancaire) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Le système bancaire marocain a entamé depuis 2006 un ensemble de réformes qui se sont traduites par une refonte de la loi bancaire orientée vers la libéralisation et la modernisation du secteur ainsi que la dynamisation des marchés des capitaux. Dans ce cadre, la loi bancaire de 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Cette loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al-Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al-Maghrib était ainsi habilité à octroyer ou à retirer les agréments, ou encore, à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit. Les modalités d'application de la loi sont fixées par les circulaires du gouverneur de Bank Al-Maghrib, et aussi par les arrêtés du ministre des finances.

Depuis 2007, les banques publiques sont assujetties au processus de redressement, au même titre que les banques privées, ainsi qu'au respect de l'ensemble des règles monétaires et prudentielles. Ces règles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des banques et établissements de crédit, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Le cadre réglementaire s'est ainsi aligné sur les standards internationaux, notamment avec l'entrée en vigueur, en 2007, des dispositions de Bâle II et sur les normes comptables internationales (IFRS). Ces dernières sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008.

Depuis, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Par ailleurs, depuis le déclenchement de la crise financière en 2008, Bank Al-Maghrib a cherché à renforcer son dispositif de veille et de surveillance prudentielle. En effet, la Banque Centrale a recommandé aux banques davantage d'exhaustivité et de fréquence des reportings sur les expositions aux crédits. En parallèle, Bank Al-Maghrib a invité le management des établissements bancaires à rehausser le niveau de vigilance et à faire preuve d'une plus grande implication dans la gestion des risques, notamment ceux liés aux activités à l'international.

Sur le plan micro-prudentiel, Bank Al-Maghrib s'est efforcé de renforcer les assises financières des établissements de crédit et à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en avril 2012 de relever à 9% le niveau minimum du Tier I et de rehausser à 12% le ratio de solvabilité. Cette mesure, entrée en vigueur à partir de fin juin 2013, est venue renforcer la résilience du système bancaire et conforter sa position dans la perspective de la mise en œuvre de l'une des composantes essentielles de la réforme de Bâle III, portant sur les fonds propres. Cette réforme met l'accent sur l'adéquation des fonds propres au profil de risque et sur l'évaluation de la qualité des actifs des banques et de leurs pratiques de gouvernance.

Sur le plan macro-prudentiel, Bank Al-Maghrib a inscrit ses actions de supervision dans une perspective plus large de stabilité financière. En effet, la Banque Centrale réalise notamment des stress tests pour évaluer la résilience du système bancaire à différents chocs financiers.

En 2015, la nouvelle loi bancaire, référencée loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au bulletin officiel en mars 2015. Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macroprudentielle et de gestion des crises systémiques.

Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les sujets suivants :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire : supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;

⁴ Source : Rapport annuel 2023 de Bank Al-Maghrib sur la supervision bancaire

- l'introduction des banques participatives et du cadre régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- la mise en place d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle couvrant l'ensemble du secteur financier : institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes les mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- la mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;
- le renforcement du régime de traitement des difficultés des établissements de crédit à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- la consolidation du cadre de protection de la clientèle des services bancaires et le renforcement du système de garantie des dépôts ; et
- la mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs.

En application des dispositions de la loi bancaire régissant les relations entre les établissements de crédit et leur clientèle, Bank Al-Maghrib fixe :

- les règles encadrant les modalités d'affichage des conditions appliquées par les établissements de crédit à leurs opérations, notamment en matière de taux d'intérêt débiteurs et créditeurs, de commissions et de régime de dates de valeur ;
- les conditions d'établissement des relevés de compte bancaires transparents et la communication des récapitulatifs des commissions appliquées ;
- les conditions minimales des conventions d'ouverture de comptes de dépôts devant protéger les droits des clients.

L'IASB a introduit en janvier 2016 la norme IFRS 16 en remplacement de la norme IAS 17. Celle-ci est entrée en application en janvier 2019 et porte sur le traitement comptable des contrats de location avec la suppression de la distinction entre la location simple et la location financement. Ainsi, le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ». Au niveau du compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

En juillet 2017, le Conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs.

Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al-Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la Banque Centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance.

Le projet précise que Bank Al-Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque. Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.

Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018.

Au cours de l'exercice 2019, Bank Al-Maghrib a finalisé de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur :

- Bank Al-Maghrib a continué d'accompagner le développement de l'industrie de la finance participative et poursuivi le parachèvement du cadre contractuel et réglementaire. Dans le cadre des initiatives lancées au niveau national au cours du 4ème trimestre 2019 pour l'amélioration de l'accès des TPE au financement bancaire, Bank Al-Maghrib a engagé une réforme, entrée en vigueur en 2020, visant à amender la réglementation en vigueur à travers l'introduction d'un facteur de soutien prudentiel destiné à réduire les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, requises des établissements de crédit au titre du financement des TPE ;
- Bank Al-Maghrib a modifié et complété en 2019 la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Il a également publié deux directives portant respectivement sur

l'approche fondée sur les risques ainsi que sur les modalités d'identification et de connaissance des relations d'affaires, des bénéficiaires, des effectifs et des clients occasionnels. Elle a aussi élaboré un guide relatif aux exigences applicables aux Associations de Micro-Crédit (AMC) en matière de LCB/FT⁵, afin de renforcer la compréhension de leurs obligations en matière de devoir de vigilance et les aider à appliquer les mesures nationales édictées à ce sujet ;

- Bank Al-Maghrib a continué d'œuvrer pour le renforcement de la protection de la clientèle et son ancrage dans les priorités stratégiques des établissements assujettis. Dans ce cadre, il a fixé les règles de délivrance des mainlevées sur garantie visant notamment à optimiser leur délai de traitement et réduire le nombre de différends y afférents. Dans le prolongement de ses actions visant à renforcer la concurrence bancaire, il a édicté une nouvelle directive portant sur la mobilité bancaire. Il a, par ailleurs, établi une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence, conclue début 2020, à l'effet de renforcer l'action conjointe des deux autorités.

Suite au déclenchement de la crise sanitaire au début de 2020, la Banque Centrale a dû revoir ses priorités et axer ses interventions sur le monitoring de l'impact de la crise sur les établissements de crédit ainsi que sur la préparation et le déploiement de mesures de régulation pour y faire face. Dans ce contexte, l'agenda des réformes a été révisé et l'adoption de l'essentiel des projets réglementaires prévus pour 2020 a été reportée.

Les mesures mises en œuvre par Bank Al-Maghrib comprennent notamment :

- La baisse du taux directeur de 25 pbs en mars 2020 à 2,00% suivie par une seconde réduction de 50 pbs en juin 2020 à 1,50% ;
- Le renforcement de son programme de refinancement au profit de la TPME ;
- La possibilité de recours par les banques à l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devise ;
- L'élargissement des titres et effets acceptés par BAM en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;
- La possibilité d'utiliser, en cas de nécessité, au cours du 2ème trimestre 2020, les coussins de liquidité, constitués sous forme d'actifs liquides de haute qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100% ;
- L'autorisation de surseoir au titre de l'arrêté de juin 2020, au provisionnement des crédits qui feront l'objet d'un moratoire par les banques ;
- Le relâchement, sur une période de 12 mois à compter de juin 2020, du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs ramenant les ratios minimums réglementaires à 8,5% pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et à 11,5% pour le ratio de fonds propres de solvabilité (sur base sociale et consolidée). Au vu des développements intervenus depuis le déclenchement de la crise du Covid-19, cette mesure d'assouplissement prudentiel a été prorogée jusqu'au 30 juin 2022 par Bank Al-Maghrib ;
- Et enfin, la libération intégrale du compte de réserve au profit des banques.

Cependant, sur le plan législatif, la Banque Centrale a été partie prenante, aux côtés du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et des départements ministériels concernés, à la finalisation des projets de lois prioritaires pour le système financier national ayant trait à la révision du cadre de la microfinance, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'introduction du mécanisme du financement collaboratif et la transformation en Société Anonyme de la Caisse Centrale de Garantie.

En effet, elle a contribué aux discussions et échanges préalables à l'adoption de la loi n°47-95 portant réorganisation de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE ex CCG), l'objectif étant la refonte et la modernisation du cadre légal de gestion de la SNGFE en vue de lui permettre d'accompagner les stratégies et politiques publiques en matière de facilitation de l'accès au financement des populations cibles, en outre du bénéfice d'une garantie de l'Etat portant sur ses engagements au titre de l'activité de garantie, pris pour son propre compte ou pour le compte de l'Etat et ce, selon les conditions et modalités à fixer par voie réglementaire.

L'année 2021 a été marquée par une sortie graduelle de la crise pandémique et une relance progressive de l'activité économique. Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a été amenée à ajuster les mesures de régulation qu'elle avait décidées l'année précédente pour faire face aux impacts de la crise. A ce titre, certaines mesures d'ordre prudentiel ont été prorogées et d'autres ont été levées.

La Banque Centrale a également adopté en 2021 des réformes prudentielles s'inscrivant dans la continuité des travaux de transposition des normes de Bâle III. Elle a aussi renforcé le dispositif réglementaire visant à répondre aux domaines prioritaires d'intervention dégagés par la crise Covid 19 notamment en lien avec le changement climatique, la digitalisation, l'inclusion financière et la protection de la clientèle.

En 2021, de nouvelles circulaires et directives de Bank Al-Maghrib sont rentrées en vigueur notamment :

⁵ Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

- la circulaire n° 1/W/2021 : Cette circulaire modifie et complète la circulaire n° 26/G/2006 du 5 décembre 2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard.
- la circulaire n° 4/W/2021 modifiant la circulaire du Wali de BAM n° 10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et des sociétés de financement participatives.
- la directive n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement. La directive constitue un référentiel de saines pratiques pour la mise en place, par les établissements de crédit et organismes assimilés, d'un dispositif de gestion des risques financiers liés à l'environnement, y compris le changement climatique, à même de leur permettre d'identifier les sources potentielles de tels risques et d'en assurer la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle.
- la circulaire 6/W/2021 relative au ratio devant être observées par les banques : les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier d'au moins de 3% entre d'une part, le total de leurs fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs expositions en valeur comptable.

Bank Al-Maghrib a poursuivi en 2022 les travaux réglementaires de transposition des normes du comité de Bâle. Dans ce cadre, elle a parachevé les projets de réforme visant à introduire le ratio de transformation à 1 an dénommé « NSFR » prévu d'entrer en vigueur en 2023. Elle a contribué à la finalisation de la loi sur les obligations sécurisées et entamé la préparation de ses textes d'application. Dans le cadre des initiatives visant à accompagner la digitalisation des services bancaires et l'usage du paiement mobile, Bank Al-Maghrib a édicté une directive régissant le recours au cloud computing par les établissements bancaires et adapté les exigences réglementaires assortissant les formalités d'enrôlement des commerçants acceptants par les établissements de paiement.

Le dispositif réglementaire devant encadrer le développement des plateformes de crowdfunding a été parachevé ouvrant la voie au lancement prochain de nouveaux services de financement désintermédiés au bénéfice de la TPE, des micro-entreprises et des start-up.

La Banque a également parachevé les textes réglementaires d'application de la nouvelle loi sur la microfinance visant à fixer les exigences qui encadrent l'exercice de l'activité des institutions de microfinance qui seront habilitées à collecter des dépôts.

Sur le plan de la protection du consommateur des services financiers, une série d'initiatives ont été entreprises. La Banque a édicté cette année une directive relative à l'information des demandeurs de crédit, une directive portant sur la gestion des risques de corruption ainsi qu'une recommandation incitant les banques à la promotion du genre et de l'autonomisation économique des femmes. Au plan conventionnel, la Banque a impulsé l'adoption d'un code éthique interbancaire de recouvrement préjudiciaire des créances.

En outre, les principaux faits marquants qui ont marqué le secteur bancaire sont :

- Resserrement par Bank Al-Maghrib de sa politique monétaire en augmentant à deux reprises son taux directeur, le portant à 2,5% ;
- Retrait du Maroc de la liste grise du GAFI et a obtention d'un accord de deux ans du FMI pour une ligne de crédit modulable d'environ 5 milliards de dollars.

Bank Al-Maghrib a introduit aussi courant 2022 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- la circulaire n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- la circulaire n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ;
- la directive n° 1/W/2022 relative à la prévention et à la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, instaurant les règles minimales devant être observées par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la prévention et la gestion des risques de corruption ;
- la directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ;
- la directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
- la directive n° 4/W/2022 relative aux règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ; la recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit, fixant les orientations et principes minimum à observer par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la promotion de l'équité des genres, l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes.

En 2023, les principaux faits marquants du secteur bancaire sont :

- Augmentation de 50 pts de base au 1er trimestre 2023 du taux directeur par BAM fixant le taux directeur à 3% ;

- Entrée en vigueur de la directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
- En vertu de la nouvelle circulaire de 2023, les banques doivent veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt n'excèdent pas un seuil maximum de 15% de leurs fonds propres de catégorie 1 ;
- Le lancement du virement bancaire instantané.

De nouvelles circulaires et directives de BKAM sont rentrées en vigueur en 2023 notamment :

- L'entrée en vigueur du nouveau ratio maximum du risque de taux d'intérêt est prévue à compter du 1er janvier 2023 où des dispositions transitoires ont été fixés pour une mise en œuvre graduelle en 2021 et 2022. En vertu de cette nouvelle entrée en vigueur de la nouvelle circulaire, les banques doivent veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt ne dépassent pas le seuil de 15% de leurs fonds propres de catégorie 1.
- L'entrée en vigueur du texte courant en 2023 portant sur le projet de directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit. Initialement lancé en 2021, la banque a préparé une directive qui impose aux établissements de crédit de fournir des informations aux demandeurs de crédit. Cette directive couvre les aspects tels que les types de crédit adaptés, les mécanismes d'éligibilité, la communication des projets de contrat en cas d'approbation et les raisons de refus. De plus, les établissements doivent tenir un registre des demandes de crédit refusées et mettre en place des procédures pour suivre les délais d'évaluation adaptés à chaque type de financement.
- Le principal fait marquants du secteur bancaire au cours du 1er semestre 2024 est l'abaissement par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base en mars 2024, passant de 3,00% à 2,75% et son maintien lors du Conseil tenu du 24 septembre.

Principales évolutions légales et réglementaires

- **Adoption de la loi régissant le secteur bancaire :**
 - Le cadre réglementaire a été complété par la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés adopté en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte, principalement, sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.
- **Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :**
 - La circulaire n° 4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit ;
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 8/G/2012 relative au « coefficient minimum de division des risques des établissements de crédit ».
- **Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :**
 - La circulaire n° 2/G/2012 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit. Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité ;
 - La nouvelle instruction de l'Office des Changes.
 - La circulaire n° 5/W/2017 fixant les conditions et les modalités devant être observées par les établissements de crédit pour la mise en place d'un dispositif de vigilance et de veille interne
- **Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :**
 - La circulaire n° 33/G/2007 de Bank Al Maghrib sur la « commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha.
- **Adoption de la réglementation relative aux modalités de couverture des risques par les fonds propres :**
 - La circulaire n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 14 août 2013. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al Maghrib pour permettre de transposer au Maroc les dispositions du Comité de Bâle destinées à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres ;
 - La circulaire n°8/G/2010 telle que modifiée et complétée par la circulaire n°6/G/12 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnel, selon les approches internes aux établissements de crédit. Cette circulaire a fixé le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer ces approches ;

- **Adoption du texte relatif aux Modalités de mise en œuvre des plans d'épargne :**
 - Le décret n° 2-11-248 du 06 septembre 2011 d'application de l'article 68 du Code général des impôts a été publié au BO n° 5984 du 06 octobre 2011. Ce texte réglementaire prévoit que les modalités de mise en œuvre des plans d'épargne éducation, logement et actions, institué par la loi de finances pour l'année budgétaire 2011, seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.
 - La circulaire n°1/w/2016 modifiant et complétant les dispositions de la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghreb n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit.
- **Adoption des dispositions relatives au Ratio de Liquidité des Banques à court terme qui transposent au Maroc le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Comité de Bâle, en intégrant les évolutions apportées en janvier 2013 à cette réforme.**
 - La circulaire n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques. Cette circulaire a fixé les dispositions relatives au ratio de liquidité devant être observées par les banques.
- **Adoption de différentes dispositions au cours de l'année 2021 :**
 - La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
 - La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
 - La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
 - La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
 - La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ;
 - La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
 - La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
 - La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ;
 - La circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ;
 - La circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
 - La circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ;
 - La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.
- **Adoption de différentes dispositions au cours de l'année 2022 :**

Bank Al-Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives :

 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ;
 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°3/W/2022 fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;
 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/w/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;
 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;

- la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou de catégorie « don » ;
 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°7/W/2022 relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank Al-Maghrib ;
 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°8/W/2022 relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » ;
 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2022 relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte des fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie "prêt" ou de catégorie "don" ;
 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de prestation de service conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes ;
 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°11/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;
 - la recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit ;
 - la directive n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption ; - la directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ;
 - la directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
 - la directive n°4/W/2022 fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit.
- **Adoption de différentes dispositions au cours de l'année 2023 :**

En 2023, Bank Al-Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives :

 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ;
 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ;
 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance ;
 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de micro finance et leur couverture par des provisions.
 - Le Conseil Supérieur des Oulémas a labellisé, en 2023, la directive de Bank Al-Maghrib régissant l'audit externe de conformité des activités des banques et fenêtres participatives aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas ainsi que le canevas du rapport annuel de conformité y afférent à adresser par les assujettis.
 - Suite à la réforme de la loi régissant la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise et permettant sa transformation en société anonyme et par laquelle les fonds publics de garantie des crédits ont été répartis au bilan de cette société, Bank Al-Maghrib a édicté une circulaire définissant les règles comptables spécifiques applicables à cette société.
 - **Adoption de différentes dispositions au cours de l'année 2024 :**

Au cours de l'année 2024, Bank Al-Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives :

 - la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME
 - la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des Associations de micro-crédit

Rôle de Bank Al Maghrib :

Les établissements de crédit sont soumis à l'agrément de BAM après avis du comité des établissements de crédits. Préalablement à cet agrément BAM s'assure de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers des établissements de crédit et de l'expérience professionnelle des fondateurs et membres du conseil d'administration et de direction

En application des dispositions de la loi bancaire régissant les relations entre les établissements de crédit et leur clientèle, Bank Al-Maghrib fixe :

- Les règles encadrant les modalités d'affichage des conditions appliquées par les établissements de crédit à leurs opérations, notamment en matière de taux d'intérêt débiteurs et créditeurs, de commissions et de régime de dates de valeur ;
- Les conditions d'établissement des relevés de compte bancaires transparents et la communication des récapitulatifs des commissions appliquées ;
- Les conditions minimales des conventions d'ouverture de comptes de dépôts devant protéger les droits des clients.

Elle veille par ailleurs, à l'occasion de ses contrôles sur place, à s'assurer du respect par les banques de l'accès gratuit de la clientèle aux services bancaires de base et à l'ouverture de comptes de dépôts à vue, sans versement de fonds au préalable. Elle s'assure également du respect par les établissements de crédit des règles encadrant les intérêts débiteurs et créditeurs. Dans ce cadre, elle contrôle le respect du Taux Maximum des intérêts Conventionnels et les modalités de détermination et de communication du Taux Effectif Global.

En application des dispositions de la loi relative à la protection du consommateur, Bank Al-Maghrib est chargée de veiller au respect par les établissements de crédit des dispositions ayant trait aux exigences suivantes :

- L'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;
- Les obligations à respecter à l'occasion de l'octroi du crédit (publicité, offre préalable de crédit, délais de rétractation, etc.), pendant la vie du crédit et en cas de résiliation avant terme du contrat de crédit.

Rôle du Ministère de l'Economie, des Finances et de la réforme de l'administration :

Dans le cadre du soutien et de la transmission des politiques du gouvernement et tel que défini dans l'article 51 de la loi bancaire , le ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximum des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés.

IV.2. Aperçu du secteur bancaire marocain⁶

En 2023, le paysage bancaire a connu la sortie de 2 opérateurs du marché des établissements de paiement suite au retrait de leurs agréments.

L'infrastructure bancaire continue d'être marquée par la baisse tendancielle du réseau d'agences bancaires physiques. Le réseau des autres points de cash, couvrant les guichets automatiques bancaires et les réseaux des établissements de paiement a, pour sa part, poursuivi sa progression.

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al- Maghrib est passé de 90 établissements en 2022 à 88 établissements en 2023, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 institutions de microfinance, 16 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Sur les 53 établissements de crédit, 6 banques et 6 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionariat étranger. Le nombre d'établissements de crédit à actionariat majoritairement public ressort à 12, répartis entre 7 banques et 5 sociétés de financement.

Suite à l'introduction en Bourse d'une banque de la place, la population des établissements de crédit cotés se situe à 11 en 2023, répartie entre 7 banques et 4 sociétés de financement. Ces établissements représentent près de 38% de la capitalisation boursière

A l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 22 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 25 bureaux de représentation dans 14 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

⁶ Source : Rapport annuel 2023 sur la supervision bancaire

En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, ils sont implantés en Europe à travers 6 filiales et 16 succursales dans 7 pays et en Asie à travers 2 succursales dans 2 pays.

Evolution du réseau bancaire :

Le réseau bancaire poursuit sa tendance baissière, bien qu'à un rythme moins soutenu, sous l'effet de la digitalisation croissante des services bancaires et de la mise en œuvre par les banques de stratégies visant à réorganiser et optimiser leurs réseaux de distribution sur le plan géographique et des services offerts à la clientèle.

A fin 2023, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 103 unités pour ressortir à 5.802. Cette évolution reflète une baisse de 109 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 6 agences pour les banques participatives.

Concentration du réseau bancaire :

En 2023, le niveau de concentration de l'activité bancaire a continué son trend baissier enregistré ces dernières années. La part des cinq plus grandes banques dans le total-actif du secteur s'est située à 75,6% contre 76,4% en 2022 et celle des trois premières banques s'est maintenue à 61,7%.

Pour ce qui est des dépôts, les trois premières banques ont disposé de près de 63,4% des dépôts collectés, au même niveau que les 2 dernières années, et les cinq premières ont concentré une part de 77,9% après 78,3% en 2022.

S'agissant des crédits, les trois premières banques ont concentré 60,1% des crédits distribués, sans changement par rapport à 2022, et les cinq plus grandes ont accordé 77,4% des financements après 78,1%.

En fonction du statut de l'actionariat, les banques à capital privé majoritairement marocain ont vu leurs parts de marché en termes de total-actif, de dépôts et de crédits se renforcer à respectivement 67,2% (+0,7 point), 68,7% (+0,2 point) et 66,2% (+0,4 point). Leur part de marché en termes de guichet a baissé de 0,2 point à 57,8%.

Les banques à capital privé majoritairement étranger ont vu leurs parts de marché en termes de guichets, se replier de 0,9 point à 10,5%, de total-actif et des crédits reculer respectivement à 11,2% (-0,2 point) et 13,7% (-0,8 point). En parallèle, leur part dans les dépôts s'est maintenue à 11,1%.

Les banques à capital majoritairement public ont renforcé leur part de marché en termes de réseau à 31,7% (+1,1 point) et de crédits à 20,1% (+0,4 point). Leur part de marché de total actif et de dépôts ont reculé respectivement à 21,6% (-0,5 point) et 20,2% (-0,2 point).

A. Organes consultatifs

Comité des Etablissements de Crédit

Placé sous la présidence du Gouverneur de Bank Al-Maghrib, le Comité des Etablissements de Crédit « CEC » est régi par les dispositions des articles 26 et 26 de la Loi Bancaire. Il donne son avis au Gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question, à caractère général ou individuel, ayant trait à l'activité des établissements assujettis.

Commission de Discipline des Etablissements de Crédit

Dans le cadre de la procédure disciplinaire instituée par la Loi Bancaire, cette commission est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires relatifs aux infractions aux dispositions légales et réglementaires et de donner un avis au Gouverneur de Bank Al-Maghrib sur les sanctions susceptibles d'être prononcées à l'encontre des établissements concernés.

B. Instances de concertation

Rôle de l'association professionnel du secteur bancaire

Les missions du GPBM sont définies par la loi bancaire en vigueur et ses statuts.

Les statuts et le fonctionnement du GPBM qui sont conformes aux dispositions du dahir du 15 novembre 1958 sur les associations et aux dispositions de la loi bancaire actuellement celle du 24 décembre 2014, sont approuvés par le Wali de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des Etablissements de Crédit.

Les missions du GPBM sont définies par la loi bancaire en vigueur et ses statuts.

➤ **Mission de concertation et représentativité**

- Le GPBM est une instance de concertation entre ses membres pour toutes les questions liées aux activités des banques,
- Le GPBM sert d'intermédiaire exclusif entre les membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger pour les questions intéressant la profession, d'autre part,
- Il peut représenter l'un de ses membres auprès de la Commission de Discipline des établissements de crédit,
- Il est habilité à ester en justice dans toute instance où une banque est en cause et où il estime que les intérêts généraux de la profession sont en jeu.

➤ **Mission de veille réglementaire et professionnelle**

Sans préjudice aux attributions de Bank Al-Maghrib, le GPBM veille par la concertation avec ses membres à attirer leur attention et à adopter des approches et moyens appropriés, pour le respect des législations, réglementations et diverses mesures concernant la profession bancaire.

➤ **Missions d'études, de réflexion, de consultation, de propositions, de création et de gestion de services interbancaires ainsi que d'encouragement de l'investissement.**

Le GPBM œuvre pour l'encouragement de l'investissement au Maroc en mettant en exergue les opportunités d'investissement de notre pays et en accompagnant l'investisseur local ou étranger dans le processus d'investissement par le conseil, l'assistance et le financement.

A cet effet, les banques marocaines se sont réorganisées pour une meilleure gestion déconcentrée et régionalisée de l'investissement, pour proposer de nouveaux services et des crédits adaptés à chaque catégorie d'investisseur et prospecter de nouveaux marchés en élargissant le réseau de leurs correspondants et en ouvrant des agences dans plusieurs pays notamment dans les pays du Golfe, en Europe, en Chine, aux Etats-Unis d'Amérique et en Afrique.

Le tout en faisant une utilisation optimale des nouvelles technologies de l'information qui leur permettent d'être encore plus près et à l'écoute de leurs clients.

Par ailleurs, le GPBM peut être consulté ou, soumettre des propositions au Ministre des Finances, au Gouverneur de Bank Al-Maghrib, au Conseil National de la Monnaie et de l'Epargne et au Comité des établissements de Crédit et généralement à toute autorité compétente.

Il étudie toutes les questions et projets de lois ou circulaires intéressant la profession notamment l'amélioration des techniques de banque et de crédit, la justice, la stimulation de la concurrence interbancaire, la création de services communs, l'introduction de nouvelles technologies, la formation du personnel et les relations avec les représentants des employés.

Il est habilité à gérer tout service commun ou société interbancaire quelle qu'en soit la forme à l'exception de ceux qui sont gérés par Bank Al-Maghrib et sauf habilitation spécifique par celui-ci.

➤ **Mission de développement durable et de responsabilité sociale**

Outre leur rôle dans le financement de l'économie et l'accompagnement de l'investisseur, les banques marocaines individuellement ou au niveau du GPBM, développent plusieurs actions de développement durable et de responsabilité sociale avec plusieurs partenaires concernant notamment la solidarité pour la lutte contre la pauvreté, la protection de l'enfance, la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, l'aide aux associations caritatives diverses (Association Marocaine des Handicapés, SIDACTION....).

Conseil National du Crédit et de l'Épargne

Le Conseil national du crédit et de l'épargne « CNCE », dont la présidence est assurée par le Ministre des Finances, a pour attribution de débattre des questions relatives au développement de l'épargne et à l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il peut mener toutes études qu'il juge nécessaires ou qui peuvent lui être confiées par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier

La Commission de coordination des organes de supervision du secteur financier (CCOSSF) constitue un cadre au sein duquel les autorités de régulation et de supervision du secteur financier coordonnent leurs actions en matière de supervision.

IV.3. Dispositifs prudentiels

Sur le plan réglementaire, le dispositif prudentiel en vigueur a fait, au cours des dernières années, l'objet d'une refonte en profondeur, dictée par le souci d'une plus grande convergence avec les bonnes pratiques internationales.

Dans ce sens, Bank Al-Maghrib a lancé, ces dernières années, plusieurs chantiers pour la mise en place d'un dispositif institutionnel et analytique de surveillance macro-prudentielle. La loi bancaire promulguée au début de 2015 est venue ainsi, introduire le fondement légal pour l'exercice de cette nouvelle mission.

Au niveau réglementaire, l'année 2014 a connu l'adoption par le Parlement de la loi n°103-12 « loi bancaire », relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et le lancement des travaux d'élaboration des projets de circulaires d'application de ses principales dispositions. Ce texte structurant définit notamment le cadre légal pour l'exercice de la surveillance macro-prudentielle, tout en renforçant les mécanismes de résolution de crise mis à la disposition de Bank Al-Maghrib. Il introduit également les fondements légaux visant à permettre l'émergence de nouveaux acteurs et services financiers, notamment dans le domaine de la finance participative. Par ailleurs, 2014 a également enregistré l'entrée en vigueur des normes de Bâle III, au titre des fonds propres et de la liquidité, et la fixation des dispositions transitoires devant accompagner leur mise en application.

L'entrée en vigueur des normes Bâle III s'est accompagnée par l'entrée en vigueur progressive, à partir de juillet 2015, du Ratio de Liquidité à Court Terme (Liquidity Coverage Ratio (LCR)). Ce ratio impose aux banques de disposer de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les banques sont ainsi tenues de respecter un ratio minimum de liquidité d'un niveau de 60% à compter du 1er juillet 2015, pour atteindre 100% à compter du 1er juillet 2019.

Principaux critères relatifs aux dispositifs prudentiels des établissements de crédit :

Critères	Définition	Taux/Exigence
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature	≥ 12%
Ratio Tier 1	Rapport entre les fonds propres prudentiels de catégorie 1 et les actifs de la banque pondérés par les risques.	≥ 9%
LCR	Les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égal à 100% entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.	≥ 100%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés	≥ 100%
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque	≤ 20%

Réserve monétaire⁷	Bank Al-Maghrib impose à ce titre aux banques de conserver sous forme de comptes gelés auprès d'elle et équivalents en moyenne mensuelle à 2% de leurs dépôts à vue. Le taux est passé de 4% à 2% suite à la décision de Bank Al Maghrib du 24 septembre 2019, puis Le taux est passé de 2% à 0% suite à la décision de Bank Al Maghrib du 16 juin 2020.	= 0%
Règles prudentielles	Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%	≥ 20%, ou 50%, ou 100%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions.	Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses.	
Ratio de levier	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total des expositions de la banque ⁴ (article 3 directive BAM n° 6/W/2021)	≥ 3%,
Ratio CET1	Core Equity Tier 1 : ce sont les fonds propres de base tels que définis par la circulaire n° 14/G/13 de BAM. Pour CDG Capital le CET1 sur base social est calculé selon les directives de la circulaire n° 14/G/13 de BAM notamment en agrégeant les principaux éléments suivants : le capital, les résultats non distribués, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, ainsi que les autres réserves. De ce total sont déduits les immobilisations incorporelles et le montant résultant des traitements des participations supérieures à 10 % du capital émis.	≥ 8%

Les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée sous consolidée, les ratios de prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al Maghrib.

Principaux facteurs et faits marquants ayant une influence sur le secteur d'activité sur la période

- Bank Al-Maghrib baisse son taux directeur de 25 points de base en mars 2020 à 2 % suivi d'une réduction de 50 points de base en juin 2020 à 1,5 % ;
- Bank Al-Maghrib supprime en juin 2020 le taux de la réserve obligatoire des banques, qui passe ainsi de 2 % à 0 % ;
- Bank Al-Maghrib a poursuivi en 2021 sa politique monétaire accommodante en maintenant son taux directeur à 1,5 % malgré les tensions inflationnistes au niveau mondial. Par ailleurs, la Banque Centrale a prorogé jusqu'à fin juin 2022 le relâchement, du coussin de fonds propres de 50 points de base, en fixant les seuils minimums réglementaires à 8,5 % pour le ratio tier 1 et 11,5 % pour le ratio de solvabilité global ;
- Bank Al-Maghrib a également publié en 2021 un document de travail relatif au nouvel indice agrégé de stabilité financière IASF permettant de fournir une analyse globale de la stabilité du système financier. Il s'inscrit dans le cadre des mesures macro prudentielles qui empêchent les vulnérabilités du secteur financier de se transformer en crise

systémique. Cet indice est calculé comme une moyenne pondérée de 25 indicateurs macroéconomiques et financiers, classés en cinq sous-indices :

- ✓ le développement macroéconomique ;
 - ✓ le développement financier ;
 - ✓ la vulnérabilité bancaire ;
 - ✓ la vulnérabilité du secteur non financier ;
 - ✓ le risque systémique.
- Concernant les conditions monétaires en 2022, les données relatives au premier trimestre font ressortir un allègement du besoin de liquidité des banques, en raison notamment de la hausse des réserves de change. Les conditions monétaires ont été également caractérisées par une baisse des taux débiteurs de 16 points de base à 4,28 % et une dépréciation du taux de change effectif réel. Le crédit bancaire au secteur non financier a enregistré une hausse de 3,1 %, après celle de 3,7 % au quatrième trimestre 2021, avec une décélération de la croissance des prêts accordés aux ménages et une accentuation de la baisse de ceux octroyés aux entreprises publiques.
 - En septembre 2022, le Conseil de Bank Al Maghrib a décidé de relever le taux directeur de 50 points de base à 2 % pour prévenir tout désencrage des anticipations d'inflation et assurer les conditions d'un retour rapide à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix ;
 - Le 20 décembre 2022, ledit Conseil de Bank Al Maghrib a relevé le taux directeur de 50 points de base à 2,50 %.
 - GPBM, sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, a mis au point un comparateur permettant aux usagers des services bancaires de disposer d'informations sur les tarifs bancaires appliqués par les établissements bancaires ainsi que les dates de valeur relatives à une sélection d'opérations et de services destinés à la clientèle des personnes physiques²⁸. Le communiqué relatif à ce lancement a été publié le 1er mars 2023.
 - Le Conseil de Bank Al-Maghrib a décidé, le 21 mars 2023, de relever le taux directeur de 50 points de base à 3% et ce, pour prévenir l'enclenchement de spirales inflationnistes auto-entretenuës et renforcer davantage l'ancrage des anticipations d'inflation en vue de favoriser son retour à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix ; Bank Al-Maghrib et le Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télécompensation (GSIMT) ont annoncé le lancement, à partir du 1er juin 2023, du virement interbancaire instantané. Bank Al-Maghrib a ensuite maintenu ce taux inchangé sur le reste de l'année.
 - Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 relative à la prévention et à la gestion des risques de corruption par les établissements de crédit, entrée en vigueur en mai 2023, Bank Al-Maghrib a assisté les banques dans l'adoption de plans de déploiement afin d'assurer leur conformité aux exigences établies par cette directive.
 - Lancement du virement interbancaire instantané le 1er juin 2023.
 - Sur le plan de la régulation bancaire, Bank Al-Maghrib a continué, en 2023, de renforcer le cadre microprudentiel en vue d'accroître la résilience du système bancaire. Elle a ainsi demandé à l'ensemble des banques de maintenir la prudence en matière de distribution de dividendes, accordé une attention soutenue à l'évolution du risque de crédit dans les portefeuilles des banques et entrepris d'améliorer ses outils de supervision.
 - Le 27 juin 2024, Bank Al-Maghrib a décidé de baisser le taux directeur de 25 Pbs à 2,75%. Cette décision résulte de la baisse des tensions inflationnistes après des pics historiques enregistrés en 2022 et 2023 de respectivement 6,6% et 6,1%. En effet, selon les prévisions de Bank Al-Maghrib, le taux d'inflation est prévu en recul à 1,3% en 2024.

IV.4. Emplois et ressources du secteur bancaire

Evolution des Ressources :

En millions MAD	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23	S1-2024	Var 23-24
Dettes envers les Sociétés de Financement	3 928	3 346	-15,0%	3 329	-0,5%	3 040	-8,7%
Dépôt de la clientèle	1 053 116	1 126 346	7,0%	1 164 773	3,4%	1 198 609	2,9%
Comptes chèques	498 773	545 415	9,0%	574 550	5,3%	598 104	4,1%
Comptes courants	202 005	218 681	8,0%	234 524	7,2%	236 812	1,0%
Comptes d'épargne	173 481	178 679	3,0%	181 914	1,8%	185 999	2,2%
Dépôt à terme	138 037	133 600	-3,0%	123 507	-7,6%	125 773	1,8%
Autres dépôts et comptes créditeurs	40 821	49 970	22,0%	50 278	0,6%	51 922	3,3%
Titres de créances émis	66 192	61 506	-7,0%	63 896	3,9%	66 553	4,2%
Total ressources	1 123 236	1 191 198	6,0%	1 231 997	3,4%	1 268 202	2,9%

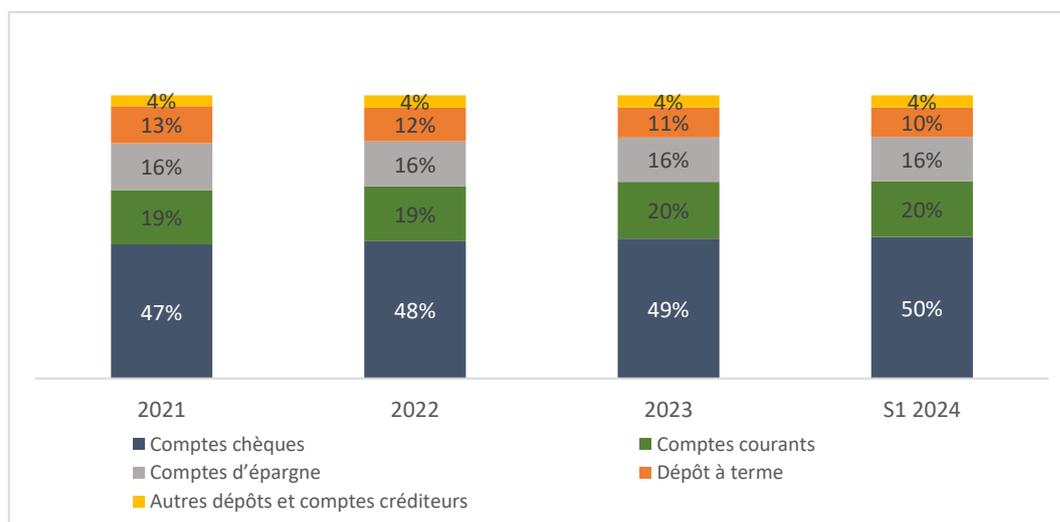
Source : Statistiques GPBM

Au 31 décembre 2022, le total des ressources collectées dans le secteur bancaire s'est établi à près de MAD 1 191 milliards, soit une hausse de 6% par rapport à fin 2022. Cette augmentation est tirée principalement par l'évolution des dépôts de la clientèle de 7% à MAD 1 126 milliards contre MAD 1 053 milliards à fin 2021.

Au 31 décembre 2023, les ressources du secteur bancaire s'élèvent à MAD 1 232 milliards, en augmentation de 3,4% par rapport au 31 décembre 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 3,4% des dépôts de la clientèle atteignant MAD 1 165 milliards, portés notamment par une hausse de 5,3% des comptes chèques et une progression de 7,2% des comptes courants.

Au 30 juin 2024, le total des ressources collectées dans le secteur bancaire s'est établi à près de MAD 1 268 milliards, soit une hausse de 2,9% par rapport à fin 2023. Cette évolution est due principalement à l'amélioration des dépôts de la clientèle de 2,9% à MAD 1 199 milliards contre MAD 1 165 milliards à fin 2023.

La structure des ressources des banques est principalement dominée par les dépôts de la clientèle (95% des ressources). Ce poste est composé à 50% des comptes chèques, à 10% des dépôts à terme, à 16% par les comptes épargne, à 20% des comptes courants, et de 4% autres dépôts et comptes créditeurs.

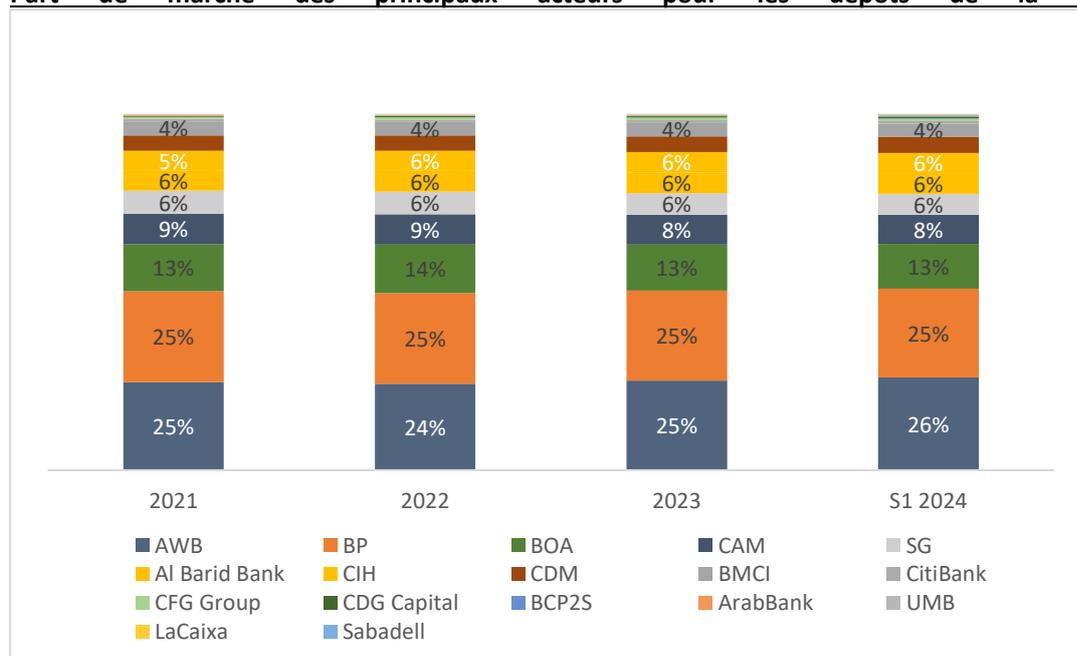
Structure des dépôts de la clientèle par catégorie sur la période 2021-S12024 :

Source : Statistiques GPBM

Ventilation des dépôts auprès des principales banques :

Ventilation des dépôts	2021	2022	2023	S1 2024
AWB	260 697	273 514	293 610	312 854
BP	268 508	286 748	294 415	298 156
BOA	139 424	153 312	149 659	151 057
CAM	90 187	96 305	97 124	97 794
SG	67 930	71 148	71 771	70 482
Al Barid Bank	60 799	66 395	67 950	70 391
CIH	57 024	63 014	66 207	67 552
CDM	45 915	48 349	51 322	54 207
BMCI	41 711	42 919	46 345	44 210
CitiBank	6 991	7 192	7 166	8 885
CFG Group	5 543	8 136	8 607	8 853
CDG Capital	2 653	3 408	3 669	4 507
BGP2S	921	1 172	2 111	4 339
ArabBank	2 045	1 997	1 860	2 328
UMB	1 338	1 349	1 241	1 297
LaCaixa	978	1 007	1 151	1 187
Sabadell	453	381	565	510
Dépôts de la clientèle	1 053 116	1 126 346	1 164 773	1 198 609

Source : Statistiques GPBM

Part de marché des principaux acteurs pour les dépôts de la clientèle :

Source : Statistiques GPBM

A fin juin 2024, ATW, BP, BOA et CAM concentrent 74% des dépôts sur la clientèle. ATW et BCP détiennent des parts de marché de 26% et 25% respectivement des dépôts de la clientèle, suivie par Bank Of Africa avec 13%.

Evolution des crédits à l'Economie :

Les crédits octroyés par le secteur bancaire marocain ont atteint 1 122 Mds MAD à fin juin 2024 contre 1 200 MMAD à fin 2023 et contre 1 069 Mds MAD en 2022, soit une hausse annuelle moyenne de 4% au cours de cette période. L'évolution des crédits octroyés sur la période entre 2021 et S1 2024 se présente comme suit :

En millions	2021	2022	Var	2023	Var	S1 2024	Var
Créances sur les sociétés de financement	55 644	63 745	14,6%	68 651	7,7%	70 413	2,6%
Créances sur la clientèle dont :	950 656	1 005 058	5,7%	1 131 648	12,6%	1 051 993	-7,0%
Comptes chèques débiteurs	6 953	7 770	11,8%	8 438	8,6%	9 117	8,1%
Comptes courants débiteurs	65 374	74 050	13,3%	82 496	11,4%	77 415	-6,2%
Crédit de trésorerie	152 901	180 844	18,3%	172 230	-4,8%	168 490	-2,2%
Crédits à l'équipement	195 997	210 053	7,2%	308 862	47,0%	246 007	-20,4%
Crédits à la consommation	53 931	55 689	3,3%	55 660	-0,1%	56 211	1,0%
Crédits immobiliers	276 243	280 707	1,6%	280 936	0,1%	281 480	0,2%
Autres crédits	114 844	106 486	-7,3%	129 566	21,7%	117 451	-9,4%
Créances en souffrance brutes	84 412	89 459	6,0%	93 460	4,5%	95 821	2,5%
Total	1 006 300	1 068 803	6,2%	1 200 299	12%	1 122 406	-6,5%

Source : Statistiques GPBM

Au 31 décembre 2022 :

Le total des crédits octroyés par le secteur bancaire s'est apprécié de 6,2% pour atteindre MAD 1 069 milliards. Une hausse tirée par l'évolution des créances sur la clientèle de 6%. Une variation qui s'explique essentiellement par la progression des:

- Crédits de trésorerie de 18%, ou +28 milliards MAD à 181 milliards.
- Crédits à l'équipement de +7%, ou +14 milliards MAD à 211 milliards.

Par ailleurs, les créances en souffrance brutes (9% de l'encours des crédits à la clientèle) s'élèvent à MAD 89 459 millions à fin 2022, en hausse de 6,0% par rapport à fin 2021.

Au 31 décembre 2023 :

Le total des crédits octroyés par le secteur bancaire s'est apprécié de 12,0% pour atteindre MAD 1 200 milliards. Une hausse tirée par l'évolution des créances sur la clientèle de 12,6%. Une variation qui s'explique essentiellement par la progression des:

- Crédits à l'équipement de 47%, soit +99 milliards MAD à 309 milliards MAD.
- Autres crédits de 22%, soit +23 milliards MAD à 130 milliards MAD.

Par ailleurs, les créances en souffrance brutes (8% de l'encours des crédits à la clientèle) s'élèvent à MAD 93 460 millions à fin décembre 2023, en hausse de 4,5% par rapport à fin 2022.

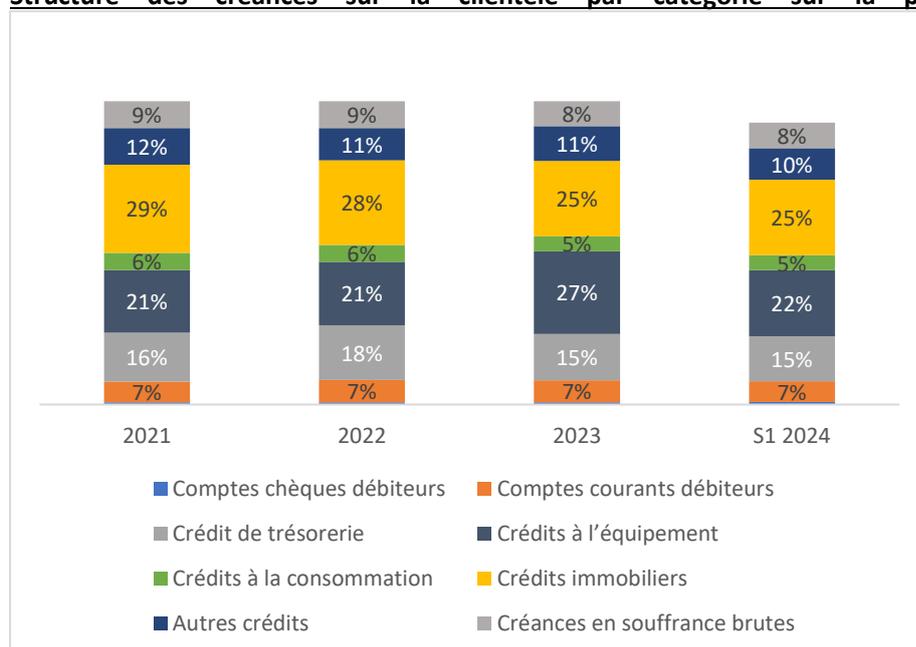
A fin juin 2024 :

Le total des crédits octroyés par le secteur bancaire a baissé de 6,5% pour atteindre MAD 1 122 milliards. Une baisse due à la dégradation des créances sur la clientèle de 7,0%. Une variation qui s'explique essentiellement par le recul des:

- Crédits à l'équipement de 20%, soit -63 milliards MAD à 246 milliards MAD.
- Autres crédits de 9,4%, soit -12 milliards MAD à 117 milliards MAD.

Par ailleurs, les créances en souffrance brutes (9% de l'encours des crédits à la clientèle) s'élèvent à MAD 95 821 millions à fin juin 2024, en hausse de 2,5% par rapport à fin 2023.

Structure des créances sur la clientèle par catégorie sur la période (2021-S12024) :



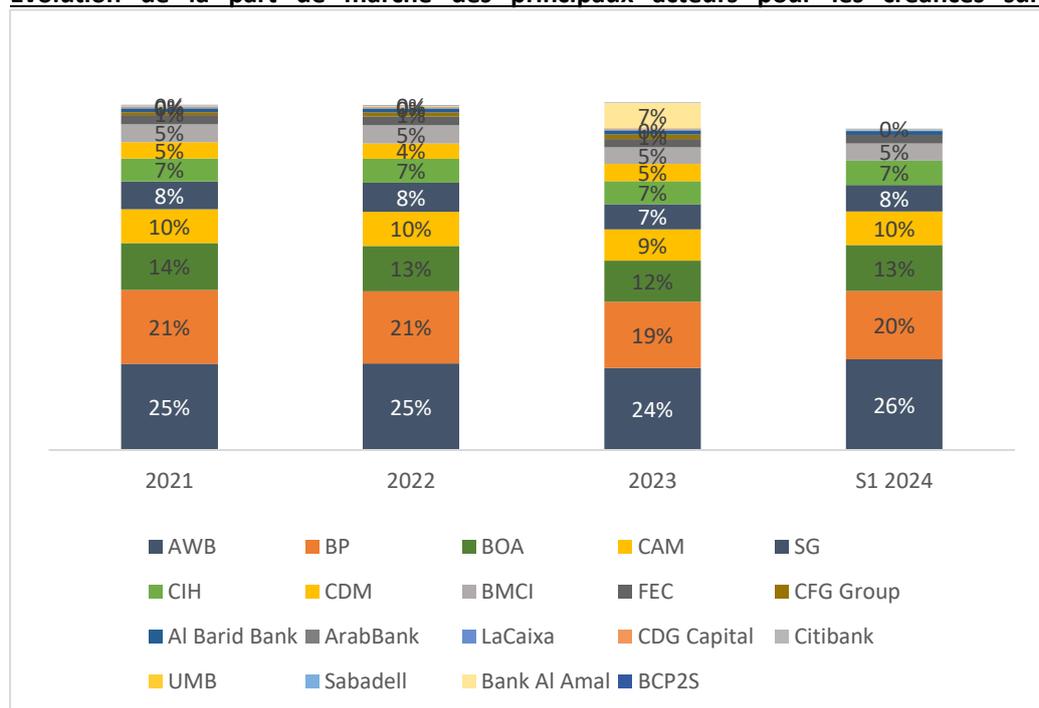
Source : Statistiques GPBM

L'analyse de la structure des créances sur la clientèle sur la période 2021-S12024 fait ressortir la prépondérance des crédits immobiliers (26% en moyenne), suivie des crédits à l'équipement avec une proportion moyenne de 23%.

Ventilation des créances sur la clientèle auprès des principales banques :

En millions	2021	2022	2023	S1 2024
AWB	237 786	252 393	270 038	277 060
BP	204 305	210 637	216 603	208 460
BOA	129 402	132 376	135 532	140 631
CAM	93 098	99 580	103 265	102 387
SG	76 690	85 088	82 970	80 903
CIH	63 712	70 038	74 860	74 152
CDM	45 227	47 772	50 443	53 379
BMCI	49 393	52 604	54 191	52 937
FEC	25 464	26 121	27 248	26 443
CFG Group	6 165	8 121	13 214	13 925
Al Barid Bank	9 941	9 808	11 860	11 680
ArabBank	2 360	2 582	2 602	2 422
LaCaixa	1 773	2 297	2 480	1 878
CDG Capital	1 145	1 793	2 102	1 803
Citibank	1 111	1 557	1 398	1 539
UMB	1 082	1 144	1 133	1 130
Sabadell	491	557	616	684
Bank Al Amal	678	591	81 093	579
BCP2S	832	-	-	-
Créances sur la clientèle	950 656	1 005 058	1 131 648	1 051 993

Source : Statistiques GPBM

Evolution de la part de marché des principaux acteurs pour les créances sur la clientèle :

Source : Statistiques GPBM

Au 30 juin 2024, AWB, BP et BOA ont concentré près de 60% des créances sur la clientèle. ATW et BCP détiennent chacune des parts de marché de 26% et 20% chacune des créances sur la clientèle, suivie par BOA avec 13%.

Evolution des engagements hors bilan sur la période :

Les engagements par signature concernent les engagements de financement ou de garanties données ou reçus par les banques en faveur de leur clientèle ou d'autres intermédiaires financiers. Il s'agit notamment de crédits documentaires à l'import ou à l'export, des accreditifs, avals, cautions de marchés, cautions de douanes, et autres obligations cautionnées.

L'évolution des engagements hors bilan du secteur bancaire entre 2021-S12024 se détaillent comme suit :

En millions	2021	2022	Var	2023	Var	S1 2024	Var
Engagements Hors Bilan Donnés	302 490	385 611	27,5%	383 060	-0,7%	427 037	11,5%
Engagements de financement donnés	148 158	203 764	37,5%	198 760	-2,5%	233 759	17,6%
Engagements de garantie donnés	154 332	181 847	17,8%	184 300	1,3%	193 278	4,9%
Engagements Hors Bilan Reçus	90 148	162 592	80,4%	165 824	2,0%	173 442	4,6%
Engagements de financement reçus	3 476	4 297	23,6%	5 711	32,9%	7 256	27,1%
Engagements de garantie reçus	86 672	158 295	82,6%	160 113	1,1%	166 186	3,8%
Engagements hors bilan en souffrance	2 431	4 723	94,3%	4 401	-6,8%	4 737	7,6%
Total engagements	395 069	552 926	40,0%	553 285	0,1%	605 217	9,4%

Source : Statistiques GPBM

Au terme de l'exercice 2022, les engagements hors bilan donnés affichent une hausse de 27,5%, se situant à MAD 385 611 millions, portée principalement par la hausse des engagements de financement donnés de 37,5% et la hausse des engagements de garantie donnés de 17,8% par rapport à fin 2021.

Les engagements hors bilan reçus s'établissent à MAD 165 592 millions à fin 2022, en hausse de 80,4% par rapport à 2021, suite à la hausse des engagements de financement reçus de 23,6% à MAD 4 297 million.

Les engagements hors bilan en souffrance affichent une hausse de 94,3% par rapport à 2021 pour s'établir à MAD 4 723 millions.

Au terme de l'exercice 2023, les engagements hors bilan donnés affichent une légère baisse de 0,7%, se situant à MAD 383060 millions, portée principalement par le recul des engagements de financement donnés de 2,5% partiellement compensée par la hausse des engagements de garantie donnés de 1,3% par rapport à fin 2022.

Les engagements hors bilan reçus s'établissent à MAD 165 824 millions à fin 2023, en hausse de 2,0 % par rapport à 2022, suite à la hausse des engagements de garantie reçus de 1,1%, soit MAD +1,8 millions à MAD 160,1 millions.

Les engagements hors bilan en souffrance affichent une baisse de -6,8% par rapport à 2022 pour s'établir à MAD 4 401 millions.

A fin juin 2024, les engagements hors bilan donnés augmentent de 11,5% pour atteindre MAD 427 037 millions. Les engagements de financement et de garantie donnés augmentent respectivement de 17,6% et 4,9% par rapport à l'année 2023.

Les engagements hors bilan reçus s'établissent à MAD 173 442 millions, en appréciation de 4,6% par rapport à 2023, portée principalement par les engagements de garantie reçus (+3,8%), soit MAD +6 073 millions, et dans une moindre mesure la hausse des engagements de financement reçus (+27,1% ou MAD +1,5 millions).

Les engagements hors bilan en souffrance affichent une hausse de 7,6% par rapport à 2023 pour s'établir à MAD 4 737 millions.

Ventilation des engagements hors bilan des principales banques sur la période :

Engagements hors bilan (En MMAD)	2021		2022		2023		S1 2024	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Al Barid Bank	208	43	200	45	200	50	211	49
ArabBank	3 433	416	3 634	440	3 991	412	4 240	465
AWB	153 217	34 681	179 372	44 730	184 648	40 833	210 246	37 851
Bank Al Amal	-	14	-	12	-	9	-	9
BOA	27 357	19 645	32 373	18 143	26 228	17 875	22 861	17 411
BMCI	19 329	4 292	17 736	5 490	17 329	5 145	18 545	7 770
BP	73 147	33 440	78 810	38 168	73 576	43 866	85 926	42 746
CAM	13 890	5 562	14 083	6 551	15 930	6 878	16 163	7 013
CDG Capital	293	909	2 415	1 141	2 277	1 573	2 908	1 341
CDM	12 940	3 575	12 392	3 410	12 425	2 998	13 339	2 847
CFG Group	614	7 198	1 141	9 229	1 976	9 546	1 916	8 608
CIH	12 511	13 588	12 328	14 424	10 072	14 684	17 879	23 780
CitiBank	3 051	1 365	2 977	1 620	2 855	1 016	3 312	1 701
FEC	5 206	6 109	5 186	2 782	4 991	2 132	5 515	3 211
LaCaixa	2 095	2 311	1 518	1 277	1 779	1 680	1 856	1 426
BCP2S	-	-	-	-	-	-	-	-
Sabadell	587	1 272	613	985	357	1 097	432	1 186
SG	20 030	12 801	20 733	14 143	24 327	16 029	21 582	16 029
UMB	117	-	101	-	99	-	105	-
En millions	348 025	147 221	385 612	162 590	383 060	165 824	427 037	173 442

Source : Statistiques GPBM

Créances en souffrance :

En millions	2021	2022	Var	2023	Var	S1 2024	Var
Créances en souffrance brutes sur la clientèle	84 412	89 459	6%	93 459	4%	95 821	3%
Taux de créances en souffrance=Créances en souffrance brutes/Crédits à l'économie	8,39%	8,37%	-0,02 pts	7,79%	-0,58 pts	8,54%	+0,75 pts

Source : Statistiques GPBM

Les créances en souffrance brutes sur la clientèle ont évolué de 3% à fin juin 2024 à 95 821 MDH par rapport à l'exercice 2023. Par conséquent, le taux de créances en souffrance s'est situé à 8,54%, en hausse de +0,75 pts par rapport à 2023.

Répartition des créances en souffrance sur les principaux acteurs :

En millions	2021	2022	2023	S1 2024
BP	20 292	21 657	22 815	22 134
AWB	15 485	16 461	18 824	19 028
BOA	10 984	12 931	13 470	13 972
SG	12 378	12 640	11 846	12 195
CAM	8 200	8 719	8 536	9 410
BMCI	6 806	6 868	6 581	6 980
CIH	4 810	4 268	4 802	4 955
CDM	3 624	3 843	4 076	4 087
Al Barid Bank	340	424	570	660
UMB	354	358	467	614
Bank Al Amal	458	573	571	567
ArabBank	533	532	547	533
FEC	33	25	50	347
CFG Group	33	73	216	251
CitiBank	35	35	35	35
LaCaixa	26	26	29	25
Sabadell	10	13	14	14
CDG Capital	11	12	12	12
BGP2S	-	-	-	-
Créances en souffrance brutes sur la clientèle	84 412	89 458	93 460	95 821

Source : Statistiques GPBM

Au 30 juin 2024, BCP, AWB et BOA ont concentré près de 58% des créances sur la clientèle. BCP et ATW détiennent chacune des parts de marché de 23% et 20% chacune des créances sur la clientèle, suivie par BOA avec 15%.

IV.5. Cadre réglementaire et institutionnel de la BFI

En 1993, une réforme réglementaire, matérialisée par la promulgation de trois dahirs, permet l'émergence des marchés financiers modernes marocains :

- Loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993, relatif à la Bourse des Valeurs ;
- Loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété ;
- Loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993, relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

Ces trois dahirs apportent des avancées fondamentales qui permettent la naissance d'une communauté de professionnels marocains spécialisés dans les marchés financiers. En particulier, naissent alors les premières sociétés entièrement spécialisées dans ces activités et qu'il est possible de considérer comme des embryons de banques d'affaires marocaines. La naissance d'entités spécialisées pousse, dans un second temps, les banques commerciales installées au Maroc à accorder un intérêt nouveau aux activités de marchés financiers, même si certaines d'entre elles voient en cette démarche un canal de financement concurrent à celui du circuit traditionnel de la banque de détail et d'entreprise (collecte des dépôts et octroi de crédits).

La naissance d'entités indépendantes ainsi que la création de filiales dédiées à ces métiers par les banques commerciales constituent, à la suite de cette rupture réglementaire, les bases du développement rapide et soutenu que les marchés financiers marocains connaissent depuis.

Parmi les principales avancées réglementaires sur la période 1993-2015, il convient de noter :

- L'obligation de ne pratiquer l'intermédiation à la Bourse de Casablanca qu'au travers d'entités séparées, dédiées à ce métier, et titulaires d'un agrément du ministère des Finances : les sociétés de bourse. La loi impose des conditions à respecter pour l'obtention de l'agrément, ainsi que des conditions à respecter dans l'exploitation de ces sociétés, notamment de type prudentiel (niveau des fonds propres, dispersion des risques, ségrégation des actifs clients, etc.) ou concernant les moyens humains et informatiques ;
- La démutualisation de la gestion de la Bourse des Valeurs, confiée à l'ensemble des parties prenantes du marché (banques, assureurs, etc.) ;
- La définition des règles et procédures qu'une entreprise doit suivre pour se financer par le biais des marchés des capitaux (l'appel public à l'épargne notamment) ;
- La création des SICAV et Fonds Communs de Placement, véhicules pratiques et adaptés permettant aux petits épargnants de confier leur épargne à des gestionnaires professionnels, assujettis à des règles prudentielles et déontologiques. Ces véhicules, appelés OPCVM, sont également soumis à un agrément individuel du ministère des Finances ;
- La création de l'autorité de contrôle et de régulation de ces marchés financiers ainsi que des professionnels qui y opèrent, du CDVM (actuel AMMC) ;
- et enfin, l'adoption de la loi n° 44-12 qui reprend les dispositions relatives à l'Appel Public à l'Epargne (APE) qui étaient contenues dans la loi 1-93-212 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne et les complète par une série d'améliorations destinées à répondre aux objectifs suivants : (i) introduire des mécanismes permettant de renforcer la sécurité et l'intégrité des opérations d'APE, (ii) améliorer la transparence du marché et (iii) instaurer une certaine souplesse du dispositif légal afin d'accompagner efficacement les évolutions du marché.

Par la suite, dans le milieu des années 1990, la direction du Trésor du Ministère chargé des Finances, avec l'aide de Bank Al-Maghrib, entreprennent une série de réformes réglementaires visant à moderniser le financement de l'Etat et à le convertir vers un financement de marché, c'est-à-dire par émission d'obligations ou bons du trésor libellé en dirhams et négociables

entre intermédiaires et épargnants. Auparavant, le financement de l'Etat était opéré essentiellement au travers du système bancaire national (donc par l'intermédiaire du circuit dépôts-crédits, par le biais d'« emplois obligatoires »), ainsi que sous forme de dettes libellées en devises et enfin sous forme de crédits. Le basculement vers un financement domestique (intérieur), sous forme de valeurs mobilières constitue un catalyseur pour la création d'un marché obligataire national c'est-à-dire un marché de produits de taux, la bourse étant généralement réservée aux titres de propriété (actions). Les caractéristiques de ce marché obligataire, d'abord de titres de l'Etat puis de titres de sociétés privées, confèrent un atout important aux entités titulaires d'un agrément de banque pour en être les intermédiaires.

IV.6. Autorité de tutelle et de contrôle de la BFI :

L'Autorité Marocaine du marché des capitaux (AMMC)

L'AMMC est chargé de s'assurer de la protection de l'épargne investie en instruments financiers et de proposer à cette fin les mesures nécessaires.

A ce titre, elle contrôle que l'information devant être fournie par les entreprises ayant recours à des émissions de valeurs mobilières est établie et diffusée conformément aux textes en vigueur. Afin de renforcer la protection de l'épargne, l'AMMC contribue à la promotion de l'éducation financière des épargnants. Elle s'assure de l'égalité de traitement des épargnants, à la transparence et à l'intégrité du marché des capitaux et à l'information des investisseurs.

L'AMMC s'assure également du bon fonctionnement du marché des capitaux et veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives audit marché. L'AMMC doit également s'assurer du respect de la législation et de la réglementation en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

L'AMMC, dans la limite des prérogatives qui lui sont dévolues, représente le Maroc auprès des institutions internationales créées en vue de promouvoir la coopération internationale dans le domaine du contrôle du marché des capitaux. Elle est également amenée à assister le Gouvernement en matière de réglementation du marché de capitaux, qui la consulte sur les questions susceptibles d'impacter ce dernier. Il a également pour mission de s'assurer de l'équité, de la transparence et de l'intégrité des marchés d'instruments financiers.

En outre, l'AMMC exerce des attributions de contrôle en vérifiant le respect des dispositions légales et réglementaires par :

- Les sociétés de bourse ;
- Les établissements de gestion des OPCVM, les OPCVM eux-mêmes et leurs établissements dépositaires ;
- Les fonds de placement collectifs en titrisation, leurs établissements gestionnaires dépositaires et leurs établissements initiateurs ;
- Le dépositaire central Maroclear, les teneurs de comptes et les personnes morales émettrices ;
- Les organismes de placement en capital-risque et leurs sociétés de gestion ;
- Les personnes physiques ou morales soumises aux dispositions de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier ;
- Les personnes faisant appel public à l'épargne conformément aux dispositions de la loi n° 44-12 ;
- Les négociateurs, les compensateurs, les négociateurs-compensateurs, la société gestionnaire et la chambre de compensation ;
- Les opérations de pensions, régies par la loi n° 24-01 ; 105
- Certains titres de créances négociables, régis par la loi n° 35-94 ;
- Les personnes habilitées visées par l'article 31 de la loi 43-12 relative à l'AMMC.
- L'AMMC peut leur demander communication de tout document et renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission. L'AMMC est également habilitée à effectuer à tout moment des contrôles sur place et sur pièces auprès de ces personnes et de ces organismes.
- Enfin, l'AMMC est dotée d'un pouvoir de sanction. En effet, dans le cas où elle vient à relever des pratiques qui constituent un non-respect :

- ✓ D'une règle de pratique professionnelle se traduisant par des obligations matérielles clairement définies ;
- ✓ D'une obligation de transmission d'information dont le contenu et les modalités sont clairement précisés.

L'AMMC est habilitée à prononcer à l'encontre des auteurs de ces pratiques une mise en garde ou un avertissement et/ou une sanction pécuniaire. Par ailleurs, l'AMMC peut initier des poursuites judiciaires selon la gravité des manquements.

Si les pratiques relevées constituent une infraction considérée comme plus lourde, l'AMMC est habilitée à prononcer à l'encontre des auteurs une sanction pécuniaire dont le montant est fonction de la gravité des manquements commis et en relation avec les avantages et les profits tirés de ces manquements. Notamment, si des profits ont été réalisés, la sanction ne peut excéder le quintuple desdits profits. Une sanction disciplinaire allant jusqu'à la proposition de retrait d'agrément peut également être prononcée en sus de la sanction pécuniaire.

Associations et groupements professionnelles en lien avec la BFI

- L'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB) est l'association professionnelle qui regroupe l'ensemble des sociétés de bourse qui opèrent sur le marché boursier marocain. Sa mission consiste donc à représenter ses membres auprès des autres acteurs du marché et des pouvoirs publics ;
- L'Association des Sociétés de gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM) est l'organisation professionnelle représentant les sociétés de gestion des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Elle regroupe aujourd'hui plusieurs sociétés de gestion adhérentes, et des membres experts : avocats, cabinet de comptabilité et d'audit, etc. ;
- L'Association Marocaine des Investisseurs en Capital (AMIC) est une association professionnelle dont la vocation est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs et des pouvoirs publics au Maroc et à l'international. L'AMIC compte 25 membres actifs. Les membres associés, conseillant et accompagnant les acteurs du secteur, sont au nombre de 23.

Pour la commodité de l'analyse, l'environnement de la banque de financement et d'investissement est présenté ci-après en distinguant les activités suivantes :

- Gestion d'actifs pour compte de tiers (essentiellement gestion d'OPCVM et accessoirement gestion de portefeuilles sous mandat) ;
- Marchés des capitaux (intermédiation et négoce sur le marché des actions et sur le marché des produits de taux) ;
- Finance d'entreprises (missions de conseil, transactions de fusions & acquisitions et financement par émission de valeurs mobilières) ;
- Capital investissement (gestion de fonds de capital-risque, etc...).

Pour certaines activités, il n'existe pas d'association professionnelle ou de statistiques publiques. En général, les filiales dédiées qui pratiquent ces activités ne publient pas leurs comptes non plus, ce qui ne permet pas d'apprécier l'évolution globale desdites activités sur le marché marocain. En particulier, les données relatives aux activités de conseil en finance d'entreprises ne sont pas disponibles.

Les principaux intervenants dans les métiers de banque de financement et d'investissement au Maroc peuvent être regroupés en plusieurs catégories :

- Les filiales dédiées des banques universelles marocaines (y.c. les filiales des banques étrangères) ;
- Les entités indépendantes, présentes sur une partie ou sur la totalité des métiers de la BFI ;
- Certaines banques d'affaires internationales, ponctuellement mandatées pour certaines transactions spécifiques dans le métier de Corporate Finance (soit dans le conseil en fusions & acquisitions ou privatisations, soit dans les appels publics à l'épargne à caractère international) ;
- Certains cabinets de comptabilité, d'audit ou de conseil en stratégie, pour certaines opérations de conseil en fusions & acquisitions.

IV.7. Aperçu du marché boursier, de la dette privée et des OPCVM

1- Marché boursier**Evolution de l'indice MASI sur la période 2021-2024**

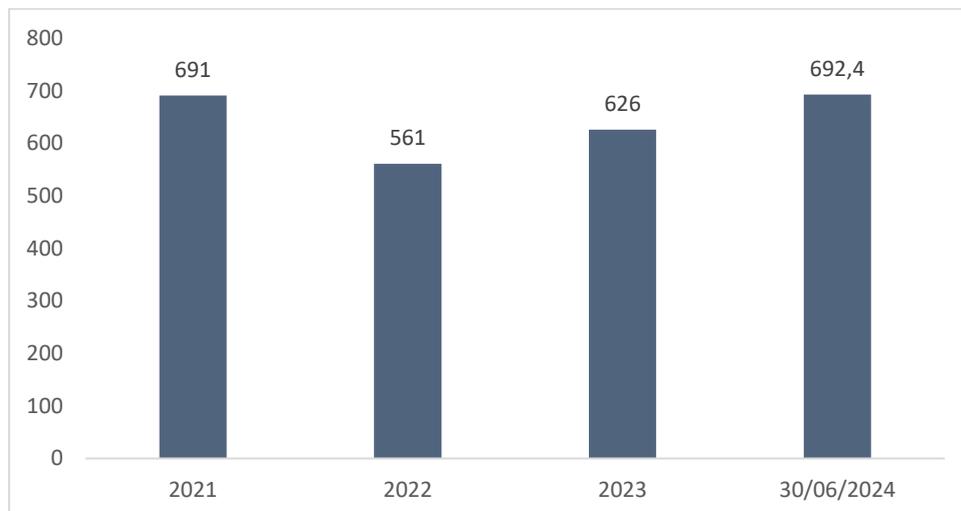
Source : Bourse de Casablanca

En 2022, l'indice MASI de la place casablancaise a baissé de -19,7% pour s'établir à 10 720 pts. La capitalisation boursière a baissé de -23% pour atteindre 561 Mds MAD. Cette baisse s'explique par le contexte inflationniste observé dans le monde entier, tiré par la reprise de l'activité économique post-covid et les tensions géopolitiques que connaît certaines régions du monde.

En 2023, l'indice MASI de la place casablancaise a évolué de 12,8% pour s'établir à 12 093 pts. Cette croissance est due à la dynamique positive qu'a connue le marché boursier courant cette période. La capitalisation boursière a progressé de 11,6% pour atteindre 626 Mds MAD.

A fin juin 2024, l'indice MASI de la place casablancaise a évolué de 9,9% pour s'établir à 13 301 pts. Cette croissance a été soutenue par une amélioration de l'activité économique, la décélération de l'inflation ainsi des perspectives encourageantes pour les entreprises cotées et un marché obligataire serein. La capitalisation boursière a progressé de 10,6% pour atteindre 692,4 Mds MAD.

Capitalisation boursière



Source : Bourse de Casablanca

Note : Montants en Mds de dirhams

En 2022, la capitalisation boursière est passée de 691 Mds MAD à 561 Mrds MAD à fin 2022, soit une baisse de 23%. Cette baisse est due au contexte inflationniste observé sur la période étudiée.

En 2023, la capitalisation boursière est passée de 561 Mrds MAD en 2022 à 626 Mds MAD à fin 2023, soit une croissance de 11,6% par rapport à 2022. Cette évolution est attribuable à la baisse des pressions inflationnistes durant cette période.

A fin juin 2024, la capitalisation boursière est passée de 626 Mrds MAD en 2023 à 692,4 Mds MAD à fin juin 2024, soit une croissance de 10,6% par rapport à 2023. Une hausse soutenue par un contexte économique favorable et une décélération de l'inflation.

Répartition de la Capitalisation boursière

En %	2021	2022	2023	30/06/2024
Banque	33%	33%	36%	36%
Télécommunication	18%	15%	14%	11%
Bâtiment et Matériaux	13%	10%	13%	13%
Agroalimentaire/Production	6%	5%	5%	5%
Assurances	5%	5%	5%	5%
Pétrole et Gaz	5%	5%	4%	4%
Société de financement et autres Activités Financières	5%	n.s	1%	1%
Immobilier	0%	n.s	1%	1%
Electricité	4%	5%	4%	4%
Mines	1%	5%	3%	5%
Distributeurs	3%	4%	3%	3%
Boissons	1%	n.s	1%	1%
Service de transport	3%	3%	3%	3%
Autres	5%	10%	7%	8%

Source : Bourse de Casablanca

En 2021, le Masi est essentiellement composé de sociétés opérant dans les secteurs de : banque, télécommunication et bâtiment avec respectivement 33%, 18% et 13%.

En 2022, le Masi est essentiellement composé de sociétés opérant dans les secteurs de : banque, télécommunication et bâtiment avec respectivement 33%, 15% et 10%.

En 2023, le Masi est essentiellement composé de sociétés opérant dans les secteurs de : banque, télécommunication et bâtiment avec respectivement 36%, 14% et 13%.

En 2024, le Masi est essentiellement composé de sociétés opérant dans les secteurs de : banque, bâtiment et télécommunication avec respectivement 36%, 13% et 11%.

2- Dette privée

Le marché de la dette privée, un des piliers du système financier national, en étant d'une part, une source de financement pour les deux sphères publique et privée et d'autre part, une alternative de placement pour les fonds de gestion et les investisseurs institutionnels, a connu une dynamique particulière, tirée principalement par les émissions des banques et des Entreprises et Etablissements Publics (EEP).

Le tableau ci-dessous présente les admissions de dette privée entre 2021 et 2023 :

En millions de dirhams	2021	2022	Var	2023	Var
Emprunts obligataires	17 228	20 059	16%	15 890	-21%
TCN	42 804	43 298	1%	70 792	63%
Total	60 032	63 357	6%	86 682	37%

Source : Indicateurs mensuels du marché des capitaux, AMMC

A fin 2022, le marché primaire de la dette privée affiche une croissance de 6% pour s'établir à 63 Mds MAD, et cela revient essentiellement à la hausse des emprunts obligataires de 16% passant de 17 Mds MAD en 2021 à 21 Mds MAD en 2022.

A fin 2023, le marché primaire de la dette privée affiche une hausse de 37 % passant de MAD 63 milliards en 2022 à MAD 87 milliards MAD en 2023, suite à la hausse de 63% des émissions de Titres de Créances Négociables passant de MAD 43 milliards en 2022 à MAD 71 milliards en 2023.

Le tableau ci-dessous présente les admissions de dette privée entre S1 2023 et S1 2024 :

En millions de dirhams	S1 2023	S1 2024	Var
Emprunts obligataires	4 000	8 120	103%
TCN	38 919	41 208	6%
Total	42 919	49 328	15%

Source : Indicateurs mensuels du marché des capitaux, AMMC

A fin juin 2024, le marché primaire de la dette privée affiche une hausse de 15 % passant de MAD 43 milliards à fin juin 2023 à MAD 49 milliards MAD à fin juin 2024, suite à la hausse de 103% des emprunts obligataires et de 6% des émissions de Titres de Créances Négociables.

Emprunts Obligataires

Le tableau ci-dessous présente les émissions obligataires entre 2021 et 2023 :

En millions de dirhams	2021	2022	Var	2023	Var
Appel Public à l'Epargne	7 248	6 900	-5%	11 100	61%
Placement Privé	9 980	13 159	32%	4 790	-64%
Total	17 228	20 059	16%	15 890	-21%

Source : Indicateurs mensuels du marché des capitaux, AMMC

A fin 2022, les émissions d'emprunts obligataires ont progressé de +20% par rapport à 2021, passant de MAD 17 milliards à MAD 21 milliards.

A fin 2023, les émissions d'emprunts obligataires a reculé de -21% par rapport à 2022, passant de 20 Mds MAD à 16 Mds MAD.

Le tableau ci-dessous présente les émissions obligataires entre S1 2023 et S1 2024:

En millions de dirhams	S1 2023	S1 2024	Var
Appel Public à l'Epargne	1 250	2 000	60%
Placement Privé	2 750	6 120	123%
Total	4 000	8 120	103%

Source : Indicateurs mensuels du marché des capitaux, AMMC

Les émissions d'emprunts obligataires ont évolué de 103%, passant de 4 Mds MAD à fin juin 2023 à 8 Mds MAD à fin juin 2024.

Titres de créances négociables

Le tableau ci-dessous présente les émissions de TCN entre 2021 et 2023 :

En millions de dirhams	2021	2022	Var	2023	Var
Billets de Trésorerie	2 388	3 955	66%	14 609	>100%
Bons de Sociétés de Financement	871	5 143	>100%	6 920	35%
Certificats de Dépôt	31 706	34 200	8%	49 263	44%
Total	34 965	43 298	24%	70 792	63%

Source : Indicateurs mensuels du marché des capitaux, AMMC

A fin 2022, le volume global des émissions de titres de créances négociables s'établit à MAD 43 milliards, en croissance de 24% par rapport à 2021, cette croissance est portée principalement par la hausse significative des bons de sociétés de financement, ayant s'établi à 5 Mds MAD contre ~1 Mds MAD.

A fin 2023, le volume global des émissions de titres de créances négociables s'établit à MAD 71 milliards, en hausse de 63% par rapport à 2022. Une hausse portée par la hausse des certificats de dépôt de 44% à MAD 49 milliards, et l'augmentation des billets de trésorerie passant de MAD 3,9 milliards à MAD 14,6 milliards.

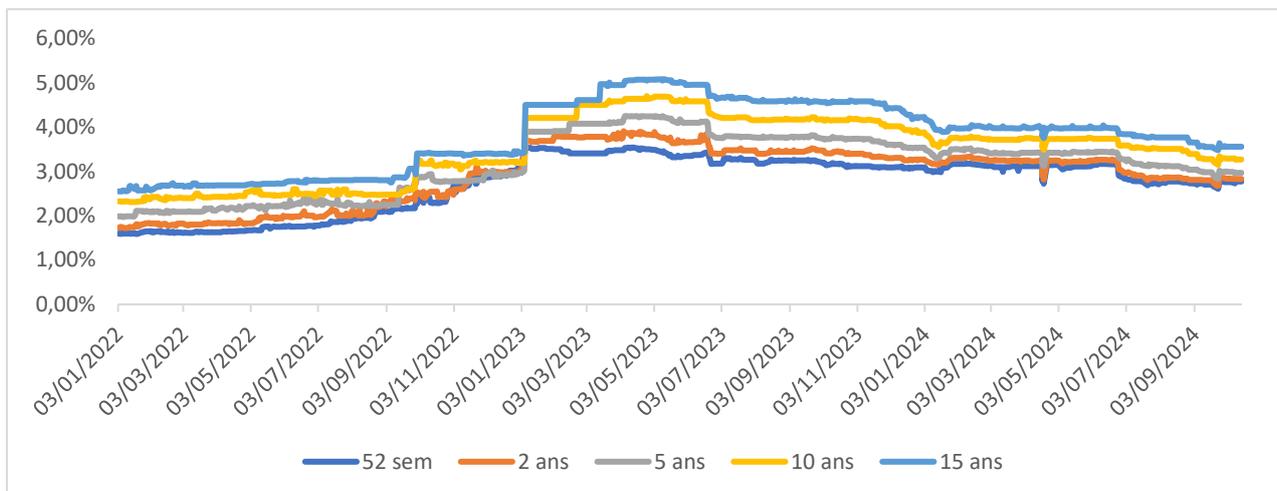
Le tableau ci-dessous présente les émissions de TCN entre S1 2023 et S1 2024:

En millions de dirhams	S1 2023	S1 2024	Var
Billets de Trésorerie	9 280	7 080	-24%
Bons de Sociétés de Financement	600	6 200	>100%
Certificats de Dépôt	29 039	27 928	-4%
Total	38 919	41 208	6%

Source : Indicateurs mensuels du marché des capitaux, AMMC

A fin juin 2024, le volume global des émissions de titres de créances négociables s'établit à MAD 41 milliards, en hausse de 6% par rapport à juin 2023. Une hausse portée par la hausse des bons de sociétés de financement de +5,6 Mds MAD à 6,2 Mds MAD.

Courbe des taux de référence du marché secondaire



En 2020, les taux des bons du Trésor ont enregistré une baisse pour la totalité des maturités, cette baisse s'explique principalement par :

- Baisse du taux directeur passant de 2,25% à 1,5% (-25 pbs en mars 2020 et -50 pbs en juin 2020) ;
- La réussite de la levée de 3 milliards sur le marché financier international.

En 2021, les taux des bons du Trésor ont enregistré une baisse pour la totalité des maturités, cette baisse s'explique principalement par :

- L'absence d'alternative induit par la réduction de dette privée,
- La poursuite de la politique expansionniste de Bank Al Maghrib de déficit de liquidité bancaire.

A la fin de 2022, les taux des Bons de Trésor ont enregistré une hausse notable pour la totalité des maturités, cette hausse s'explique par les mesures prises par Bank Al Maghrib dans l'augmentation du taux directeur afin de contrer les taux d'inflation élevés qu'a connu le Maroc au cours de cette période.

En 2023, les taux des bons du Trésor ont marqué une hausse notable pour la totalité des maturités :

- Le début de l'année a été marqué par un choc sur la courbe des taux, avec une phase haussière prononcée au premier trimestre, dans un contexte d'appréhensions inflationnistes et de resserrement des politiques monétaires.
- Le second semestre a ensuite connu une correction sensible des taux à la baisse, imputable à l'amélioration des anticipations inflationnistes et à l'ajustement des exigences de rendement des investisseurs.
- La levée internationale de 2,5 milliards de dirhams par le Trésor a également contribué à apaiser les tensions sur le marché en allégeant ses besoins de financement.

Au cours de l'année 2024, la baisse de la courbe secondaire depuis le début de l'année reflète l'évolution de la demande à moyen et long terme, avec un marquage primaire sur le long terme. On observe une baisse significative de la courbe secondaire, d'environ 68 points de base en moyenne sur le MLT et 35 points de base sur le CT.

3- OPCVM

Actif net géré par les sociétés de gestion

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'Actif net géré par les sociétés de gestion par catégorie d'OPCVM sur la période 2021-S1 2024 :

En milliards de dirhams	2021	2022	Var	2023	Var	30/06/2024	Var
OMLT	325	257	-21%	278	8%	308	11%
Monétaires	81	89	10%	83	-6%	87	5%
OCT	75	47	-37%	86	83%	82	-5%
Actions	47	38	-19%	43	14%	47	10%
Diversifiés	63	58	-8%	61	5%	67	10%
Contractuels	2	12	>100%	8	-30%	10	22%
Total	593	501	-16%	560	12%	601	7%

Source : ASFIM

A fin 2022, l'encours sous gestion des OPCVM a enregistré une légère baisse de -16% à MAD 501 milliards contre MAD 593 milliards en 2021. Ceci est expliqué par la baisse des OMLT et des OCT en raison du contexte de hausse de taux directeur.

A fin 2023, l'encours sous gestion des OPCVM a enregistré une hausse de 12% à MAD 560 milliards contre MAD 501 milliards en 2022. Ceci est expliqué par la progression de la majorité des catégories d'OPCVM, notamment les OMLT de 8% et OCT de 83%.

A fin juin 2024, l'encours sous gestion des OPCVM a enregistré une hausse de 7% à MAD 601 milliards contre MAD 560 milliards en 2023. Ceci est expliqué par la progression de la majorité des catégories d'OPCVM, notamment les OMLT de 11%, Actions, Diversifiés et contractuels de respectivement 10%, 10% et 22%.

Nombre d'OPCVM

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'OPCVM sur la période 2021-S1 2024 :

En nombre	2021	2022	Var	2023	Var	30/06/2024	Var
OMLT	188	200	6%	202	1%	203	0,5%
Monétaires	68	67	-1%	67	0%	67	0%
OCT	62	65	5%	67	3%	68	1,5%
Actions	103	104	1%	111	7%	111	0%
Diversifiés	112	118	5%	125	6%	128	2,4%
Contractuels	4	5	25%	5	0%	6	20%
Total	537	559	4%	577	3%	583	1,0%

Source : ASFIM

A fin 2022, le nombre d'OPCVM a connu une progression de 4%, passant de 537 en 2021 à 559 à fin 2022, tirée principalement par les OMLT (+6%) et les OPCVM diversifiés (+5%).

A fin 2023, le nombre d'OPCVM a connu une hausse de 3%, passant de 559 en 2022 à 577 à fin 2023, tirée principalement par les OPCVM Actions (+7%) et les OPCVM diversifiés (+6%).

A fin juin 2024, le nombre d'OPCVM a connu une hausse de 1%, passant de 577 en 2023 à 583 à fin juin 2024, tirée principalement par les OPCVM diversifiés (+2,4%).

V. Activité de CDG Capital

Filiale à 100% de la Caisse de Dépôt et Gestion, CDG Capital regroupe depuis 2006 l'ensemble des lignes métiers du Groupe dédiées aux marchés financiers, avec pour mission de jouer un rôle actif dans le développement des marchés financiers et la bonne gestion de l'épargne nationale.

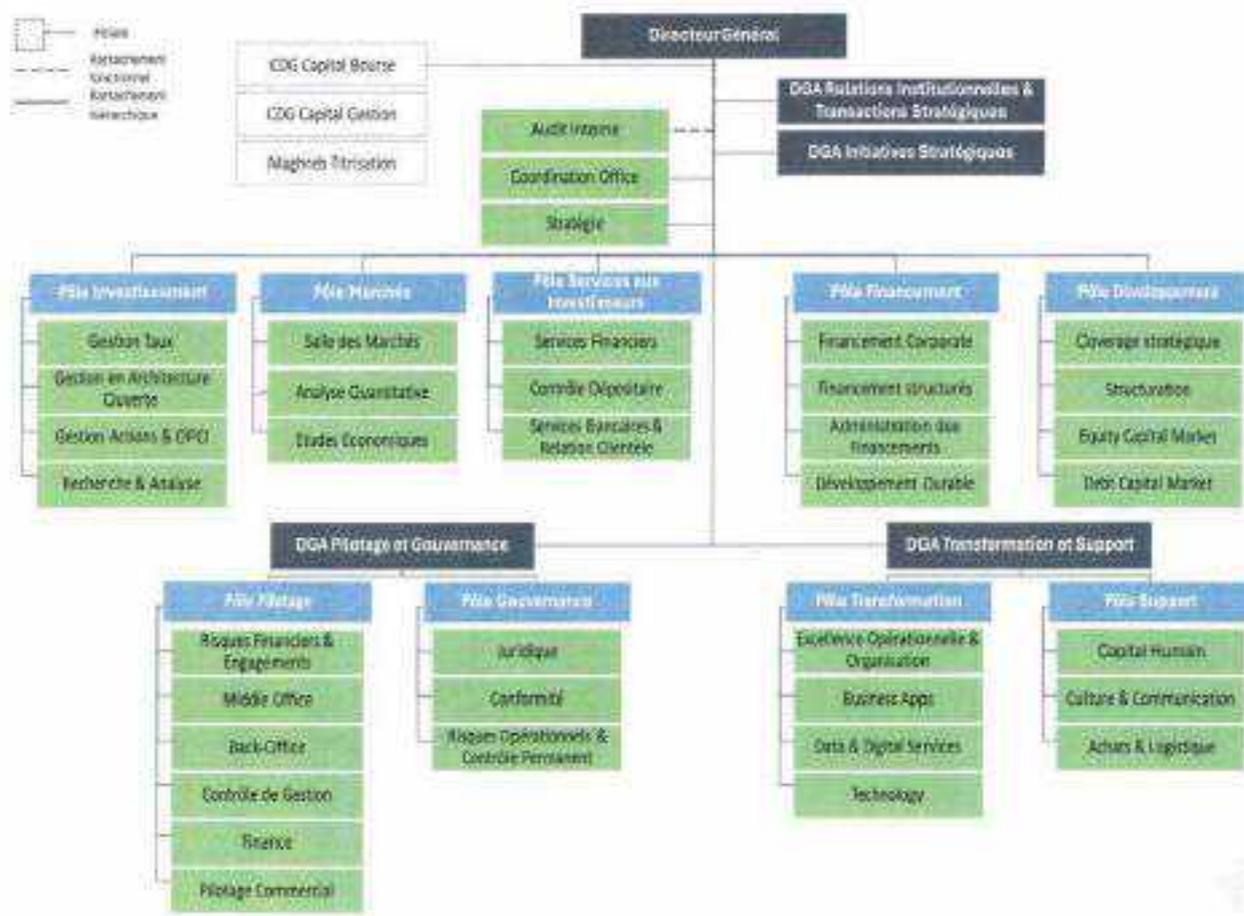
Aujourd'hui, face à un contexte national marqué par une dynamique de croissance soutenue, CDG Capital a repensé son modèle économique en soutien aux grandes stratégies publiques pour se transformer en BANQUE DES INSTITUTIONNELS.

Axé autour d'un recentrage sur l'investissement institutionnel, le nouveau business model de la Banque est pensé autour de l'épargne longue et du financement long terme. L'objectif étant de transformer l'épargne mobilisée auprès des institutions financières, en investissement long terme afin d'accompagner les stratégies publiques dans la concrétisation des projets structurants ayant un impact socioéconomique positif pour la nation.

A partir du 08 Juin 2023, CDG Capital a adopté une nouvelle organisation qui s'appuie sur la convergence des métiers. Cette dernière vise le renforcement des capacités, tout en assurant le meilleur alignement des ressources avec les objectifs de développement.

La nouvelle structure des métiers de CDG Capital au 15/07/2024 est présentée ci-après :

Organisation par métier de CDG Capital



Source : CDG Capital

V.1. Pôle Développement :

Le Pôle Développement a pour principaux objectifs i) d'identifier et d'exploiter des nouvelles opportunités de marché sur des secteurs stratégiques prioritaires et auprès de portefeuilles de clients institutionnels, ii) d'incuber et de concevoir des solutions financières structurées pour répondre aux enjeux stratégiques de clients institutionnels, iii) d'accompagner les clients et les partenaires dans la mise en œuvre de solutions financières novatrices et sur mesure répondant à leurs besoins.

L'organisation du Pôle développement se décline autour de 4 structures :

- La structure « Coverage Stratégique » qui est responsable de la gestion des relations avec les clients clés de la Banque évoluant dans les secteurs stratégiques et prioritaires. Son rôle est d'approfondir les connaissances de la banque sur les secteurs stratégiques et d'avoir une bonne maîtrise des écosystèmes de clients et de partenaires les constituant. Elle doit ainsi développer un capital connaissance des clients et de leurs besoins à long terme pour alimenter la banque en deal flow et contribuer à l'atteinte des objectifs de croissance ;
- La structure « Structuration » dont la mission est la conception, la planification et la mise en œuvre de projets stratégiques, souvent complexes ou à fort enjeux, nécessitant une structuration sur mesure ;
- La structure « Equity Capital Market » qui a pour mission de conseiller et d'accompagner les clients et partenaires dans leurs opérations de levées de capitaux pour accompagner leurs plans de croissance. De la structuration des opérations, à la levée des fonds, en passant par la gestion des process opérationnels et par l'obtention des autorisations réglementaires requises, la structure « Equity Capital Market » agit en tant que conseiller financier pour le compte des clients et partenaires stratégiques de la Banque ;
- La structure « Debt Capital Market » qui a pour mission de conseiller les partenaires/clients dans la structuration financière de leurs projets et de les accompagner dans le processus de levée de financement en dette, notamment sur les marchés des capitaux.

V.2. Pôle Financement

Le pôle Financement a pour mission d'accompagner l'univers des clients Institutionnels et Corporate dans leurs besoins, aussi bien en financements corporate qu'en financements structurés. Le Pôle couvre ainsi l'ensemble de la chaîne de valeur des financements, pour compte propre et pour compte de tiers, tout en contribuant à la mise en œuvre de la stratégie en matière de développement durable appliqué au modèle d'affaires de la Banque.

Il s'articule autour de quatre structures : Financement Corporate, Financements structurés, Administration des Financements et le Développement Durable.

V.3. Pôle Investissement

Le Pôle Investissement a pour mission d'assurer une gestion pour le compte de tiers en proposant aux investisseurs des solutions d'investissement sur les différentes classes d'actifs.

Ce Pôle est organisé en quatre structures, couvrant la Gestion Taux, la Gestion Actions & OPCI, la Gestion en architecture ouverte et la Recherche & Analyse.

V.4. Pôle Marché

Le Pôle Marché a pour mission d'accompagner le développement des marchés des capitaux sur la chaîne de valeur de la Banque, et d'assurer les activités de conception, d'intermédiation et de vente sur l'intégralité des instruments traités au Maroc. Il contribue au déploiement de la stratégie de la Banque et des orientations du Groupe à travers la transformation de l'épargne mobilisé en investissement de long terme.

L'organisation de ce pôle s'articule autour de trois structures :

- La structure Salle des marchés qui se compose des « Activités de Marchés Flux » dont la mission de conseiller et d'exécuter pour le compte des tiers de la Banque, les transactions de marché, et des « Activités de Marchés Compte Propre » qui a pour mission d'opérer les investissements marché pour le compte propre de la Banque ;
- La structure Analyse quantitative qui a pour mission d'accompagner la montée en capacités quantitatives de l'ensemble des métiers de la Banque
- La structure Etudes économiques qui a pour mission d'accompagner le développement national par la promotion de la recherche en économie et en finance, ainsi que de renforcer l'ancrage commercial de la Banque par des analyses économiques, monétaires et financières au service des clients et des métiers

V.5. Pôle Services aux investisseurs :

Le Pôle Services aux Investisseurs a pour mission de sécuriser les avoirs détenus, de garantir la bonne fin des transactions Titres et Bancaires, et d'accompagner le développement de l'industrie du post marché.

L'organisation du Pôle s'articule autour des 3 structures suivantes :

- La structure "Services Financiers" qui a pour mission de fournir des services de titres opérationnels, efficaces et évolutifs à la CDG Capital et à ses affiliés/clients tout en assurant la sécurité et la protection des avoirs ;
- La structure "Contrôle dépositaire" dont la mission est de contrôler la régularité des fonds conformément aux textes réglementaires et aux engagements contractuels ;
- La structure "Services Bancaires et Relation Clientèle" a pour mission de consolider et développer le positionnement de CDG Capital sur les Services financiers et bancaires.

V.6. Pôle Support

Le Pôle Support a pour mission d'accompagner les équipes opérationnelles dans leurs activités, et ce en développant et maintenant le capital Humain, en diffusant une culture et une communication commune, et en sécurisant les ressources nécessaires aux activités de la Banque.

Le Pôle Support est organisé autour des structures suivantes : Capital Humain, Culture et Communication et Achats & Logistique.

V.7. Pôle Transformation

Le Pôle Transformation a pour mission d'augmenter la capacité d'exécution de la Banque pour atteindre l'ambition stratégique et ce, en portant la conception et le déploiement du portefeuille des chantiers de transformation stratégique et opérationnelle de la Banque.

L'organisation du Pôle s'articule autour des structures suivantes : Excellence Opérationnelle et Organisation, Business Apps, Data et Digital Services et Technology.

V.8. Pôle Gouvernance

Le Pôle Gouvernance a pour mission de prémunir la Banque contre les risques juridique, de conformité et opérationnel:

- En mettant en place et pilotant le dispositif de gouvernance ;
- En renforçant la culture de la conformité au sein de CDG Capital ;
- En promouvant la résilience opérationnelle des processus de CDG Capital.

L'organisation du pôle s'articule autour de trois structures comme suit : Juridique, Conformité, Risque Opérationnel et Contrôle Permanent.

V.9. Pôle Pilotage

Le pôle Pilotage a pour mission de prémunir la Banque et ses clients des risques financiers et d'engagement. Il assure la bonne fin des opérations, tient la comptabilité et la fiscalité, et supervise les activités commerciales de la Banque tout en optimisant le rapport entre les moyens financiers engagés et les résultats obtenus.

Le Pôle Pilotage est organisé en six structures : Risques Financiers & Engagements, Middle Office, Back-office, Contrôle de Gestion, Finance, et Pilotage Commercial.

VI. Evolution de l'activité de CDG Capital

VI.1. Crédit à la clientèle

L'évolution des crédits par type de clientèle sur la période 2021-S1 2024 se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var	2023	Var	30/06/2024	Var
Crédits de trésorerie et à la consommation	339 633	596 766	76%	731 644	23%	440 907	-40%
Crédits à l'équipement	790 182	1 173 458	49%	1 360 883	16%	1 331 323	-2%
Autres crédits (dont crédits immobiliers)	1 537	1 401	-9%	6 825	>100%	876	-87%
Intérêts courus à recevoir	6 513	21 185	>100%	11 880	-44%	13 168	11%
Créances sur la clientèle	1 137 865	1 792 809	58%	2 111 232	18%	1 786 274	-15%

Source : CDG Capital SA - comptes sociaux

A fin 2022, l'encours net comptable des créances sur la clientèle progresse de 58% à MAD 1,8 milliards, une croissance tirée principalement par la hausse des crédits à l'équipement de MAD 383,3 millions, et la progression des crédits de trésorerie et à la consommation de 76%.

Au terme de l'exercice 2023, l'encours net comptable des créances sur la clientèle évolue de 18% à MAD 2,1 milliards, suite principalement à la hausse des crédits à l'équipement et les crédits de trésorerie et à la consommation de respectivement 16% et 23% à MAD 1 360 Mrd et MAD 731,6 Mrd. Le solde au 31/12/2023 de la ligne « autres crédits » loge exceptionnellement une créance en instance sur moyens de paiement pour MAD 5,9 millions, représentant des sommes à recevoir d'un chef de file au titre du remboursement d'un crédit consortialisé. Retraité de cette créance en instance, le solde de cette ligne serait en baisse de 35% à MAD 0,9 millions.

A fin juin 2024, l'encours net comptable des créances sur la clientèle baisse de 15% à MAD 1,8 milliards, suite à la baisse des crédits à l'équipement de 2%, les crédits de trésorerie et à la consommation de 40% et les autres crédits (dont crédits immobiliers) de 87%.

VI.2. Dépôts de la clientèle

L'évolution des dépôts par type de produits sur la période 2021-S1 2024 se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var	2023	Var	30/06/2024	Var
Comptes à vue créditeurs	1 055 785	1 386 906	31%	1 640 208	18%	3 723 875	127%
Dépôts à terme	757 573	709 731	-6%	951 830	34%	742 395	-22%
Autres comptes créditeurs	845 675	1 315 864	56%	1 152 977	-12%	131 497	-89%
Intérêts courus à payer	9 917	7 656	-23%	12 742	66%	9 943	-22%
Dépôts de la clientèle	2 668 950	3 420 157	28%	3 757 757	10%	4 607 710	23%

Source : CDG Capital SA - comptes sociaux

A fin décembre 2022, l'encours des ressources de la clientèle s'affiche en augmentation de 28% à MAD 3,4 milliards, tirée par la hausse des comptes à vue de 31%, de même que la réalisation d'opérations de pension livrée (logée au niveau du poste « Autres comptes créditeurs »), ce dernier ayant connu une croissance de 56%.

L'évolution du solde des comptes à vue dépend des opérations initiées par la clientèle (versements, retraits, virements émis et reçus, etc.).

Le poste « autres comptes créditeurs » est composé des éléments suivants :

- Des pensions livrées avec la clientèle ;
- Des provisions pour saisies-arrêts.

A fin décembre 2023, l'encours des ressources de la clientèle s'affiche en augmentation de 10% à MAD 3,8 milliards, porté principalement par la bonne tenue des comptes à vue et à terme de la clientèle. Le poste « autres comptes créditeurs » intègre principalement :

- des pensions livrées avec la clientèle pour un encours de MAD 1 milliard contre MAD 1,2 milliards à fin 2022 ;
- des sommes liées aux saisies-arrêts à hauteur de MAD 80 millions contre MAD 82 une année auparavant ; des dépôts réglés pour MAD 38 millions contre MAD 56 millions à fin 2022.

A fin juin 2024, l'encours des ressources de la clientèle s'affiche en augmentation de 23% à MAD 4,6 milliards, tirée par la hausse des comptes à vue de 127%.

VI.3. Créances sur les établissements de crédit et assimilés

L'évolution des créances sur les établissements de crédit et assimilés sur la période 2021-S1 2024 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var	2023	Var	30/06/2024	Var
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	527 583	721 858	37%	692 688	-4%	877 285	27%
A vue	153 268	96 596	-37%	159 670	65%	122 487	-23%
A terme	374 316	625 262	67%	533 018	-15%	754 798	42%

Source : CDG Capital SA - Comptes Sociaux

Au 31 décembre 2022, l'encours des créances sur les établissements de crédit s'inscrit en croissance de 37% à 722 millions MAD contre 528 millions MAD à fin décembre 2021. Cette évolution intègre l'effet compensé de la hausse significative de 67% à 625 millions MAD des comptes à terme et de la baisse de 37% à 97 millions MAD des créances à vue.

Au 31 décembre 2023, l'encours des créances sur les établissements de crédit s'inscrit en baisse de 4% à MAD 693 millions contre MAD 722 millions à fin décembre 2022. Cette évolution intègre l'effet compensé de la hausse de 65% à MAD 160 millions des comptes à vue et de la baisse de 15% à MAD 533 millions des créances à terme.

A fin juin 2024, l'encours des créances sur les établissements de crédit s'inscrit en hausse de 27% à MAD 877 millions contre MAD 693 millions à fin décembre 2023. Cette évolution intègre l'effet compensé de la baisse de 23% à MAD 122 millions des comptes à vue et de la hausse de 42% à MAD 755 millions des créances à terme.

VI.4. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

CDG Capital fait appel au marché interbancaire afin de mobiliser des ressources financières essentiellement sur des maturités de courtes durées.

L'évolution des dettes envers les établissements de crédit sur la période 2021-S1 2024 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var	2023	Var	30/06/2024	Var
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 989 727	5 346 421	-11%	5 919 562	11%	7 039 321	19%
A vue	2 896 613	3 120 446	8%	2 077 762	-33%	1 969 873	-5%
A terme	3 093 114	2 225 974	-28%	3 841 800	73%	5 069 448	32%

Source : CDG Capital SA – comptes sociaux

Au 31 décembre 2022, l'encours des dettes contractées auprès du système bancaire baisse de 11% pour s'établir à près de MAD 5,4 milliards. Cette évolution est liée à la baisse des besoins de la banque en refinancement induits par la baisse des emplois en crédits et en titres, dans un contexte de marché marqué par la poursuite par la Banque Centrale d'une politique de hausse du taux directeur.

Au 31 décembre 2023, l'encours des dettes contractées auprès du système bancaire s'accroît de 11% pour s'établir à près de MAD 5,9 milliards. Cette hausse vient couvrir en partie l'accroissement des emplois de la banque en titres et en crédits à la clientèle.

A fin juin 2024, l'encours des dettes contractées auprès du système bancaire s'accroît de 19% pour s'établir à près de MAD 7,0 milliards.

VII. Informations environnementales et sociales de CDG Capital

VII.3. Responsabilité sociale et environnementale

1- Dialogue constructif avec les parties prenantes

Dans le cadre de sa politique RSE, CDG Capital s'inscrit, dans une démarche de dialogue constructif avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Pour maintenir un dialogue continu avec ses parties prenantes, CDG Capital a adopté une communication plus renforcée, et ce notamment grâce à l'adoption d'outils technologiques adaptés.

CDG Capital a ainsi pu respecter ses engagements auprès de l'ensemble de ses partenaires, tout en maintenant le même niveau de qualité et en respectant les plannings définis initialement.

2- Soutenir les initiatives nationales de développement

Le développement du marché des capitaux occupe une place prépondérante au sein du Nouveau modèle de développement. Au sein de ce marché, CDG Capital joue un rôle important en accompagnant ses clients dans leurs différentes opérations, en structurant des solutions sur mesure et innovantes pour répondre aux problématiques complexes, et en proposant des modèles de gestion responsables alliant performance et gestion des risques.

Grâce à son positionnement stratégique, CDG Capital est en mesure d'offrir une expertise pointue et un accompagnement de qualité au profit des opérateurs publics et institutionnels et des entreprises privées qu'elles soient industrielles, de services ou dédiées à un projet.

3-Accompagnement des régions

A travers une offre globale, le Groupe CDG accompagne le déploiement des Programmes de Développement Régional à travers une offre qui comprend l'ensemble des expertises techniques et financières clés.

En effet, CDG Capital dispose d'une palette d'offres permettant d'adresser les besoins des régions (Agences Régionales d'Exécution des Projets - AREP et des Sociétés de Développement Régional - SDR) sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la réflexion en amont sur la stratégie de financement du plan de développement régional à la mobilisation du financement par la recherche d'opérateurs ou en dette, en passant par le schéma juridico-financier et la structuration du financement de projet.

CDG Capital participe au salon des Collectivités Territoriales en Côte D'Ivoire

Sur invitation du Ministère de l'Intérieur, des représentants des différents métiers du Groupe CDG ont accompagné la délégation marocaine au Salon des Collectivités Territoriales en Côte D'Ivoire.

L'objectif de ce salon était de créer un cadre inclusif de réflexion et de rencontres entre les acteurs, les partenaires, les décideurs, et le grand public sur les questions liées à la décentralisation et au développement local.

Les préoccupations majeures sont entre autres, le financement des infrastructures et des équipements, le transport, la salubrité, le développement durable, ...

4-Investissement de l'Épargne Institutionnelle dans les secteurs clés de l'économie nationale

Entant que 1er Asset Manager de la place, CDG CAPITAL est un acteur important du financement de l'économie à travers l'investissement de l'épargne institutionnelle sur les marchés financiers et alternatifs :

- Financement des établissements publics (ADM, ONCF, ONEE...);
- Prise de participation dans les sociétés cotées et non cotées permettant de financer leur développement, croissance et création d'emploi ... ;
- Financement de projets d'infrastructures et prise de participation dans des projets à dimension socioculturelle (ex. Universités privées).

CDG CAPITAL compte parmi ses clients les principales institutions de prévoyance sociale (caisses de retraite, mutuelles, Fonds d'œuvres sociales) pour lesquelles elle produit une prestation de conseil et de gestion financière de leurs réserves et placements financiers.

5- S'engager dans la lutte contre le changement climatique Les impacts du changement climatique sur la chaîne de valeur des entreprises sont nombreux, faisant de ce phénomène un défi majeur pour notre pays. A CDG Capital, nous sommes convaincus que nous avons un rôle crucial à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique, et que notre engagement en faveur d'une transition bas-carbone est nécessaire.

A) Accreditation Green Climate Fund (GCF)

En 2017, CDG Capital a obtenu l'accréditation du GCF en tant qu'intermédiaire financier pour la mise en œuvre de financements verts. Grâce à cette accréditation, notre banque est habilitée par le GCF à lui présenter, en vue d'un co-financement ou co-investissement, des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques en ligne avec la NDC (National Determined Contribution) du Maroc.

Afin de soutenir cet engagement et accompagner sa mise en œuvre, CDG Capital a assuré la tenue d'une formation sur les critères d'investissement du GCF à l'attention de ses collaborateurs et des membres du COMEX.

B) Financement de la première station de dessalement d'eau de mer

Dans le cadre de notre contribution à la lutte contre le changement climatique, nous travaillons à développer et à proposer des instruments financiers pertinents. Nous veillons également à aligner notre intervention sur les secteurs prioritaires du pays : l'eau, l'énergie, la forêt, l'agriculture, les villes, le transport et la gestion des déchets solides.

En 2018, CDG Capital a participé, dans le cadre d'un partenariat public-privé, à la structuration et au financement de la première station de dessalement d'eau de mer au Maroc, mobilisant un montant de près de 4 milliards de dirhams. Ce projet constitue un modèle à l'échelle nationale de projet d'adaptation au changement climatique, et permettra de pallier la pénurie d'eau potable au niveau du Grand Agadir et de l'eau d'irrigation de la plaine de Chtouka.

Depuis 2022, la station est opérationnelle et a commencé à produire de l'eau potable, avec une capacité au démarrage de 275 000 m³/jour (150 000 m³/jour pour l'eau potable et 125 000 m³/jour pour l'irrigation) et, à terme, de 400 000 m³/jour à parts égales entre les besoins en eau potable et en eau d'irrigation.

C) Arrangement d'un financement bancaire sur mesure pour la réalisation de travaux d'interconnexion du bassin de Sebou au bassin de Bouregreg

Le projet d'interconnexion Sebou-Bouregreg-Oum Erabi est un projet stratégique permettant le transfert d'un volume annuel d'eau brute entre 350 et 400 Millions de m³. Il a pour objectif la valorisation de l'excédent des eaux du bassin de Sebou perdu en mer, sans impacter les usages de ce bassin afin de :

Sécuriser la demande en eau potable de la zone côtière : Kénitra-Rabat-Bouznika à moyen terme et de la zone côtière Kenitra-El Jadida à Long Terme ;

- Sécuriser la demande en Eau Potable du système Marrakech-Al Haouz ;

- Sauvegarder la plaine de Berrechid et de la région Doukkala et du Haouz Central-N'fis ;
- Promouvoir le développement local en amont du Barrage Sidi Mohamed Ben Abdellah à travers le développement des Petite et Moyenne Hydrauliques (PMH) locales liées aux barrages en amont.

Au vu de la situation pluviométrique très déficitaire au Maroc, une première tranche urgente reliant le bassin du Sebou au bassin du Bouregreg avec un débit de 15 m³/s a été retenue comme étant la meilleure solution pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable des régions de Rabat, Casablanca et indirectement Marrakech.

CDG Capital a accompagné un groupement de 4 opérateurs dans la structuration d'un financement sur mesure combinant plusieurs types de financement (préfinancement de marché, financement des ADC, cautions...).

D) CDG Capital structure la 1ère émission obligataire de type « Green Bonds » dans le secteur de l'infrastructure

Les projets structurants de développement des infrastructures de transport opérés par l'ONCF constituent un levier incontournable du processus des transformations profondes initiées par le Maroc. A ce titre, CDG Capital a accompagné l'ONCF dans son financement à travers la structuration de la première émission obligataire certifiée green dans le secteur des infrastructures, d'un montant de 1GDH.

La banque a également assuré la coordination des travaux de labélisation certes de l'émission auprès de ses partenaires FSD Africa et Morningstar Sustainalytics.

Grâce à cette structuration, CDG Capital a réussi à attirer, pour la première fois en monnaie locale, des investisseurs nationaux et internationaux recherchant des opportunités à caractère social et environnemental.

E) CDG Capital accompagne l'ONEE dans la réalisation de l'étude de faisabilité en PPP relative au projet de dessalement d'eau de mer Casablanca

CDG Capital a accompagné le METLE puis l'ONEE Branche Eau dans la réalisation de l'étude de faisabilité préalable relative au projet de dessalement d'eau de mer de Casablanca. Cette étude étant requise dans le cadre de la loi 46-18 relative au contrat de Partenariat Public Privé.

Pour rappel, ce projet structuré en PPP prévoit la réalisation d'une station de dessalement d'eau de Mer pour le Grand Casablanca, d'un débit de 548 000 m³ /j et la pose de 140 km d'adduction.

F) CDG Capital Gestion met en place le premier fonds ISR catégorie actions au Maroc

Acteur de référence dans son secteur d'activité et plaçant la RSE au cœur de ses préoccupations, CDG Capital Gestion lance le premier fonds d'Investissement Socialement Responsable au Maroc dans la catégorie actions avec comme benchmark ESG 10* : « CKG ISR SELECTION ».

Découlant des ambitions et des engagements de sa maison mère CDG Capital en faveur d'une finance durable, le nouveau véhicule d'investissement socialement responsable de CDG Capital Gestion, prend ainsi en compte les critères extra-financiers, alliant performance financière et impact durable. « CKG ISR SELECTION » intègre en effet une prise en compte systématique de l'empreinte environnementale, sociale et de la qualité de la gouvernance dans la sélection et la gestion des investissements.

Le fonds permettra ainsi aux investisseurs de valoriser leur capital à travers un véhicule de placement en conformité avec leur conviction d'éthique sociale, tout en contribuant aux comportements responsables des entreprises et au développement durable.

** Casablanca ESG 10 est un indice thématique qui calcule la performance des cours des entreprises socialement responsables, cotées à la Bourse de Casablanca.*

G) International Development Finance Club (IDFC) : Etude sur les ODDs

L'International Development Finance Club (IDFC) est un réseau de 26 banques de développement nationales, régionales et bilatérales créé en 2011. La Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) en est membre fondateur et CDG Capital est l'un de ses Sherpas. Les membres du club travaillent activement à mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les agendas de l'Accord de Paris, via la promotion des investissements de développement durable à travers le monde.

L'étude sur les ODDs préparée par Natixis en 2022, apporte un cadre conceptuel de la notion d'alignement des ODD du point de vue des banques publiques de développement (BPD). Elle propose des définitions, des méthodes d'évaluation et des outils pertinents pour que les BPD mesurent et gèrent leurs contributions aux objectifs de développement durable (ODD).

CDG Capital a apporté sa contribution à ce rapport en illustrant le sujet des taxonomies, c'est-à-dire les critères permettant de mesurer l'alignement d'un projet avec les Objectifs de Développement Durable, avec un exemple de projet de dessalement. Afin de soutenir concrètement l'agenda 2030, il est important que les banques de développement développent des taxonomies internes rigoureuses basées sur des données vérifiables, ce qui leur permettra d'éclairer leurs décisions d'investissement pour tenir compte de la durabilité.

6- Tenir compte des Critères ESG dans nos processus décisionnels

Dans le cadre de l'étude des dossiers de financement GCF, la prise en compte des critères environnementaux et sociaux revêt une importance capitale. Aussi, et afin d'éviter, de réduire et dans certains cas compenser les effets négatifs des projets sur les populations et l'environnement, nous mettons constamment en œuvre les diligences qui s'imposent.

Ces dernières s'appuient sur un processus rigoureux d'évaluation des risques, de mesure et de suivi des impacts environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie du projet. Elles prennent également en considération l'approche genre dans le but d'assurer une meilleure équité socio-économique entre les hommes et les femmes au niveau des projets financés.

L'identification des risques environnementaux, sociaux et genre se fait en concertation avec le client, et induit la définition d'un plan d'actions correctif. Ces éléments font également l'objet d'une présentation au Comité de Crédit de la banque pour décision collégiale.

Durant l'étude du projet et pour accompagner l'identification des risques environnementaux, sociaux et genre, les collaborateurs impliqués bénéficient de formations dédiées : possibilité de faire appel à des expertises spécialisées internes (Direction Développement Durable) ou externes (assistance technique).

Enfin, un suivi rapproché est opéré par les équipes métiers lorsque l'impact environnemental et/ou social d'un financement de projet est jugé « modéré » à « élevé ». Ce contrôle est réalisé tout au long de la durée de vie du projet grâce à des rapports d'avancement fournis par le client.

7-Circulaire Bank Al Maghrib

En 2022, Bank AL Maghrib, en partenariat avec la Banque mondiale, a tenu des sessions de formation et de renforcement des capacités des banques marocaines sur les bonnes pratiques de gestion des risques climatiques autour des thématiques suivantes : (i) Introduction générale au changement climatique et à l'évolution des politiques liées au climat, (ii) Évaluation des risques liés à la transition climatique et (iii) Évaluation des risques physiques.

Les équipes de CDG Capital ont également pu prendre part à des ateliers organisés par la Banque centrale afférents au partage d'expérience entre banques de la place et avec des banques de développement sur les moyens de mise en œuvre de la circulaire BAM.

Par ailleurs, une étude quantitative préparée par la Banque mondiale sur l'exposition des banques marocaines aux risques physiques et de transition au niveau macro-économique est en cours de finalisation.

8-Formations Environnementales et Sociales

- **Au profit des clients**

Afin de renforcer son engagement envers ses partenaires, CDG Capital a accompagné certains de ses clients en les formant sur les enjeux des Risques Environnementaux et Sociaux (RES). Les bénéficiaires ont ainsi pu être sensibilisés sur :

- ✓ l'importance de la prise en compte des risques environnementaux et sociaux dans les projets ;
- ✓ les outils d'évaluation, de mesure et de suivi des RES ;
- ✓ la législation marocaine en termes d'environnement ;
- ✓ les normes de performances internationales (SFI).

- **Au profit des collaborateurs**

Les équipes de CDG Capital en charge du Développement Durable ont pu bénéficier d'une formation sur l'Analyse des Risques Environnementaux et Sociaux (ARES) dispensée par l'UNEP-FI. Cette formation a couvert les domaines de la Finance Durable, la classification des Risques, l'identification des Risques Environnementaux et Sociaux, leur évaluation, et leur gestion.

De façon plus générale, l'ensemble des métiers impliqués dans le cycle des projets finance climat bénéficient régulièrement de formations environnementales et sociales. Ces formations ont pour objectif de doter nos collaborateurs des connaissances nécessaires à l'identification, l'évaluation et la gestion adéquate des impacts environnementaux et sociaux, pendant le cycle de vie d'un projet, en tenant compte des exigences légales, des normes internationales et des meilleures pratiques industrielles.

9-Expliquer la Finance Durable

Chez CDG Capital, exercer durablement son métier de banquier, c'est développer des solutions financières innovantes qui impactent durablement le développement socio-économique de notre pays et concourent à l'atteinte des objectifs de développement durable.

10-Consolider la gouvernance

Les meilleures pratiques internationales en termes de gouvernance insistent sur l'importance de la prise en compte du risque dans les actions et les activités de l'entreprise, et la garantie de l'indépendance du Conseil d'Administration et de ses comités spécialisés.

A CDG Capital, bonne gouvernance et gestion des risques vont de pair. En effet, nous évaluons les risques en fonction d'un ensemble standard de normes et d'un processus adapté à la gouvernance et à la tolérance au risque de la banque.

Un processus porté par un mécanisme transparent garantissant l'indépendance des organes de gouvernance et la stabilité de l'entreprise, pour un développement plus durable.

11- Garantir la loyauté des pratiques au quotidien

CDG Capital veille au respect des règles d'intégrité, de loyauté des affaires et de transparence. En effet, en tant que banque responsable et tiers de confiance, nous portons une attention particulière aux risques potentiels de conflits d'intérêts, de délits d'initiés et de blanchiment d'argent.

Les équipes de CDG Capital agissent quotidiennement dans le respect d'engagements éthiques et déontologiques, couvrant des sujets aussi importants que la protection des données personnelles de nos parties prenantes, l'obligation de confidentialité et de transparence, la lutte contre la corruption....

Une importance particulière est portée à la conformité à la réglementation, une veille réglementaire est assurée en permanence visant à s'adapter à l'évolution réglementaire ayant trait à l'activité bancaire et financière.

12 - Adopter une posture de communication responsable

En phase avec sa politique RSE, CDG Capital s'engage à favoriser l'élévation de la conscience sociale collective et à répondre aux aspirations d'une opinion publique de plus en plus sensible aux risques liés au développement de la digitalisation : respect de la vie privée, protection des données personnelles ; et aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Conformément aux standards internationaux, CDG Capital informe régulièrement l'ensemble de ses parties prenantes sur ses performances extra-financières en étayant par des indicateurs dédiés l'ensemble de nos progrès, notamment en publiant des rapports d'activité et de responsabilité depuis 2020.

Elle accompagne également les nouveaux enjeux sociétaux en mettant sa créativité au service d'une société plus durable à travers une communication responsable.

13 - Préserver la confiance des clients

CDG Capital attache une attention particulière à la qualité de sa relation client. Elle conseille et oriente ses clients vers les produits et services idoines répondant à leurs besoins, et ce de manière totalement indépendante et dénuée de conflit d'intérêt.

14 - Favoriser un dialogue social de qualité

CDG Capital a réussi à instaurer un véritable dialogue avec ses parties prenantes, en particulier avec les représentants du personnel. Il s'agit pour la banque d'aller au-delà des obligations réglementaires, en favorisant des échanges de qualité qui répondent aux intérêts des différentes parties. Ces dernières années, de tels échanges ont permis de compléter son offre d'avantages sociaux à la faveur d'un climat social stable.

15 - Asseoir la politique de rémunération et d'évolution sur des principes équitables

CDG Capital travaille au quotidien à assurer une équité interne. Sa politique de rémunération et d'évolution est basée sur une approche non discriminatoire avec une attention particulière portée à l'égalité des genres.

Lors de la phase des recrutements et de la définition des offres salariales, CDG Capital s'appuie sur une grille définie en fonction du marché, du niveau d'études et des compétences. Sa politique de rétribution variable est quant à elle indexée sur l'atteinte des objectifs fixés en début d'année

Outil stratégique de gestion des compétences, la mobilité interne offre à ses collaborateurs méritants des perspectives d'évolution en reconnaissance de leurs performances.

16 - S'engager en faveur de la diversité et de l'égalité des chances

Son engagement en faveur de la diversité et de l'égalité des chances se traduit clairement dans sa politique de gestion du capital humain. Cette dernière est, en effet, fondée sur des critères objectifs et non-discriminatoires tout au long des différents process RH : recrutement, rémunération, promotion...

Dans ses recrutements, le principe de diversité s'apprécie particulièrement en termes de genre, de profil académique, et d'âge. Parallèlement, le principe d'inclusion et d'égalité des chances se traduit le rôle qu'elle joue dans l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ainsi que dans l'accès à l'emploi des personnes issues de milieux défavorisés et des personnes en situation de mobilité réduite.

17 - Offrir un environnement de travail favorable à la santé et à l'équilibre

Ergonomie des postes de travail, risques psycho-sociaux, et équilibre des temps de vie sont autant de sujets qui préoccupent CDG Capital. Elle tâche d'être à l'écoute à tous les niveaux de management et déploie des actions de sensibilisation. L'accompagnement de la charge de travail et de la parentalité demeure de vrais sujets, qui nécessitent d'introduire de nouvelles actions, tout en favorisant une culture managériale respectueuse de la vie privée.

18 - Valoriser et développer les talents

Dans une démarche prospective, il semble important d'anticiper l'évolution des métiers de CDG Capital et de préparer les futurs managers par le développement des compétences. Un plan de formation annuel ambitieux comprend un large spectre de sujets allant des compétences métier au développement personnel. La mobilité interne est, en outre, un véritable levier de valorisation des potentialités et de développement de la transversalité, aptitude nécessaire à ses futurs managers et dirigeants. Ces éléments nourrissent tout naturellement l'employabilité de ses salariés et améliorent ainsi leurs perspectives de carrières.

19 - Mesurer et alléger l'empreinte environnementale

Réduire son impact environnemental est l'un des engagements affichés de notre politique RSE. Aussi, et bien que son fonctionnement propre n'ait pas d'impact majeur sur l'environnement, CDG Capital agit de façon responsable pour lutter contre la pollution atmosphérique en mesurant notre empreinte carbone de façon régulière.

20 - S'engager pour les communautés locales

Mécène des arts et soutien financier de Fondations, CDG Capital aspire à codévelopper des programmes pour le développement des communautés locales. De tels programmes sont à définir selon les enjeux qui semblent pertinents pour ces communautés, et en synergie avec les activités de la banque. Aussi, CDG Capital ambitionnons d'être pleinement acteur de ces initiatives, afin d'en mesurer l'impact et de les pérenniser.

VII.3. Moyens Humains

1 - Politique RH

La politique Ressources Humaines de CDG Capital est structurée autour d'un certain nombre d'axes permettant d'assurer un management personnalisé de son encadrement, et œuvrant pour mettre en place les conditions favorables pour un meilleur développement de ses collaborateurs.

La vision ressources humaines de CDG Capital s'articule autour des trois mots clés : Attirer, développer et retenir les profils prometteurs, pour la construction d'une organisation efficiente et tenant compte de la diversité des métiers, pour :

- Soutenir les ambitions de croissance durable et rentable de CDG Capital ;
- Faire de CDG Capital « The best place to work ».

Pour ce faire CDG Capital a mis en place des politiques RH permettant d'accompagner aussi bien ses enjeux business que de répondre aux ambitions et attentes de son encadrement.

2 - Mesure prises pour l'égalité entre les femmes et les hommes

CDG Capital adopte une politique proactive de recrutement pour accompagner le développement de ses activités dans le domaine de la Finance, en anticipant le renouvellement de ses collaborateurs par une politique basée principalement sur la parité des genres.

3 - Participation et intéressement du personnel de CDG Capital

A la date d'établissement du présent document de référence, ni le personnel du CDG Capital ni les membres de son organe de direction ne bénéficient d'un plan de stock-options ou d'intéressement au titre du capital social de la Banque.

4 - Politique de Rémunération :

La politique de rémunération de CDG Capital est structurée autour de deux éléments essentiels :

- **La partie Fixe** : Cette partie est fixée en tenant compte des grilles des salaires en interne sur la base du système de classification. Les grilles de salaires sont évolutives et tiennent compte des conditions de la rémunération sur le marché et en particulier sur le secteur.
- **La partie Variable** : Cette partie est fixée en tenant compte aussi bien de l'évaluation des objectifs collectifs, qu'individuels.

Un ensemble d'avantages sociaux vient compléter cette rémunération, à savoir :

- ✓ Assurance maladie complémentaire
- ✓ Assurance Accident de Travail, 100% patronale
- ✓ Assurance décès invalidité, 100% patronale
- ✓ Assurance voyage
- ✓ Retraite complémentaire
- ✓ Taux de crédit bonifiés (convention CIH) avec une contribution à l'acquisition au logement
- ✓ Prêts pour l'acquisition d'une voiture
- ✓ Prêts personnels
- ✓ Prêt de scolarité
- ✓ Dons : scolarité, Achoura, Aïd AL Adha
- ✓ Service de restauration
- ✓ Centres d'estivage

5 - Recrutement :

CDG Capital adopte une politique proactive de recrutement pour accompagner le développement de ses activités dans le domaine de la Finance, en anticipant le renouvellement de ses collaborateurs par une politique basée principalement sur la parité des genres et un recrutement soutenu de jeunes diplômés de toutes les catégories sociales.

Pour attirer et intégrer dans son sillage les meilleurs profils, CDG Capital multiplie les contacts et les initiatives à travers une vision prospective.

La politique de recrutement déployée, est focalisée principalement sur une présence forte dans les "bassins d'emplois" i.e. salons, foires, forums, etc. organisés au niveau national et international.

Le processus de recrutement est constitué de plusieurs étapes adaptées à la nature du poste afin de garantir la meilleure adéquation entre le poste et le profil des candidats. Ce processus se déroule dans les règles de transparence et d'équité pour garantir l'égalité des chances entre les candidats et pour évaluer leurs compétences de façon objective. Les offres d'emplois de l'ensemble des postes à pourvoir sont communiquées sur différents canaux internes et externes.

Par ailleurs, CDG Capital offre des opportunités uniques de stages PFE, aux étudiants et lauréats des grandes écoles nationales et étrangères, rémunérées pour les meilleurs d'entre eux, afin de renforcer son attractivité auprès des jeunes et favoriser leur insertion professionnelle.

6 - Développement des compétences :

Le développement des compétences est un axe clé de la politique RH de CDG Capital, visant à accompagner ses collaborateurs tout au long de leur carrière avec une approche ciblée et individuelle. Basé sur les conclusions du processus de l'entretien annuel de performance, le plan de développement est construit et partagé avec les collaborateurs, avec une vision à moyen terme et structuré selon le niveau de séniorité des managers :

- **Pour les jeunes** : à travers un plan d'intégration et un accompagnement individualisé sur le plan métiers et management (Coaching permanent par le manager), le financement des formations diplômantes (Masters, CFA...) et des parcours métiers adaptés aux orientations de carrières de tout un chacun.

- **Pour les expérimentés** : à travers une gestion individualisée des hauts potentiels, un plan de formation ciblé avec des approches adaptées (Formations diplomates, E-Learning, Formations à l'international, Coaching externe...).

7 - Mobilité et gestion des carrières :

C'est un axe clé pour soutenir les ambitions de croissance de CDG Capital. La diversité des métiers de CDG Capital offre des opportunités intéressantes d'évolution interne pour ses collaborateurs en fonction des aspirations de carrière de chacun.

La gestion de mobilité et de carrière des collaborateurs de CDG Capital, se fait selon une approche structurée dans le cadre de comités dédiés, et tenant compte aussi bien de la performance durable des managers, de leurs souhaits d'évolution que de leur potentiel à pouvoir évoluer vite vers des niveaux de responsabilités importants.

8 - Effectif :

Depuis sa création en 2006, le groupe CDG Capital est passé d'un effectif de 45 personnes à 209 personnes à fin 2023 (filiales comprises). Cette croissance s'inscrit en ligne avec le développement continu de la Banque et de ses filiales durant ces dernières années.

Le tableau ci-dessous présente la structure de l'effectif de CDG Capital et des ses filiales au 31 décembre 2023 :

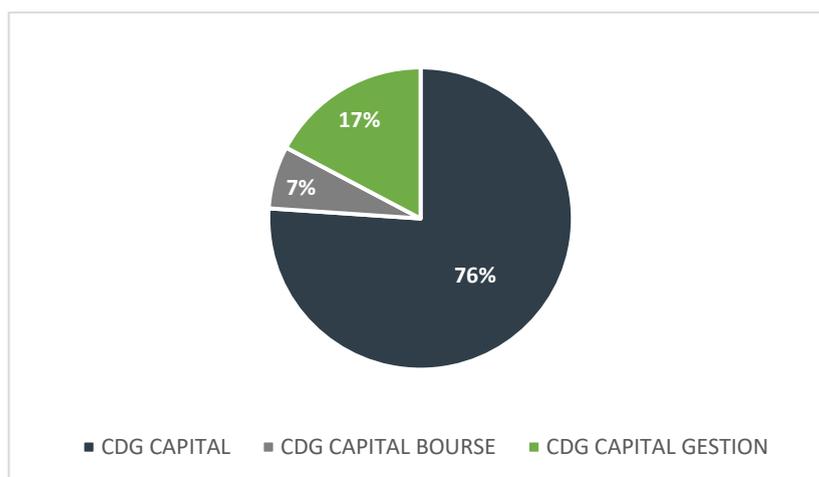
Entité (*)	Effectif au 31/12/2021	Effectif au 31/12/2022	Var	Effectif au 31/12/2023	Var
CDG CAPITAL	160	166	4%	159	-4%
CDG CAPITAL BOURSE	16	16	0%	14	-13%
CDG CAPITAL GESTION	36	37	3%	36	-3%
Total	212	219	3%	209	-5%

Source : CDG Capital

(*) : CDG Capital Real Estate n'emploie aucun salarié

Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'effectif de CDG Capital et de ses filiales au 31 décembre 2023 :

Répartition de l'effectif de CDG Capital et des ses filiales au 31 décembre 2023



Source : CDG Capital

Afin d'anticiper et d'accompagner l'élargissement de ses activités, CDG Capital veille au développement constant de ses compétences. En effet, au titre de l'exercice 2023, 72 collaborateurs ont bénéficié des formations CDG Capital dans le cadre de cycles ou de séminaires spécifiques visant à améliorer les compétences techniques, managériales et comportementales.

Par ailleurs, CDG Capital tient à maintenir et à renforcer davantage la cohésion et le dialogue entre l'ensemble de ses collaborateurs. Elle inscrit, à ce titre, sa convention annuelle comme un événement phare qui accueille l'ensemble du personnel de la Banque. Enfin, la politique de santé préventive et de sécurité constitue l'une des préoccupations majeures, avec notamment la mise en place et le renforcement des procédures internes ainsi que le lancement de plusieurs campagnes de sensibilisation.

a- Evolution des effectifs

L'évolution du personnel de CDG Capital SA se présente comme suit :

Effectif	2021	2022	Var	2023	Var
CDG Capital	160	166	4%	159	-4%

Source : CDG Capital

A fin décembre 2021, l'effectif de CDG Capital S.A a atteint 160 collaborateurs.

A fin décembre 2022, l'effectif de CDG Capital S.A a atteint 166 collaborateurs.

A fin décembre 2023, l'effectif de CDG Capital S.A a atteint 159 collaborateurs.

b-Répartition de l'effectif par catégorie par sexe :

Genre Catégorie	2021		2022		2023	
	F	H	F	H	F	H
Directeurs	14	23	13	27	12	27
Cadres	57	61	58	63	56	58
Agents	1	4	1	4	1	5
Total	72	88	72	94	69	90

Source : CDG Capital

CDG Capital adopte une politique proactive de recrutement pour accompagner le développement de ses activités dans le domaine de la Finance, en anticipant le renouvellement de ses collaborateurs par une politique basée principalement sur la parité des genres.

c-Répartition de l'effectif par ancienneté :

Tranche Ancienneté	2021	2022	2023
-5 ans	61	75	73
] 5 ;10] ans	32	28	25
] 10 ; 15] ans	45	42	29
+15 ans	22	21	32
Total	160	166	159

Source : CDG Capital

d- Structure de l'effectif de CDG Capital

Le tableau ci-dessous présente la structure de l'effectif de CDG Capital par nature du contrat de travail sur les trois derniers exercices :

Effectif	2021	2022	Var	2023	Var
CDI	160	166	4%	159	-4%
CDD	-	-	-	-	-
Total	160	166	4%	159	-4%

Source : CDG Capital

e- Représentants du personnel

Le nombre de représentants du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Représentants du personnel	2021	2022	Var	2023	Var
CDG Capital	5	5	-	5	0%

Source : CDG Capital

f- Nombre de jours de grève

Le nombre de jours de grève du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Jours de grève	2021	2022	Var	2023	Var
CDG Capital	-	-	-	-	-

Source : CDG Capital

g- Nombre d'accidents de travail

Le nombre d'accidents de travail du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit:

Accidents de travail	2021	2022	Var	2023	Var
CDG Capital	1	1	-	1	-

Source : CDG Capital

Un accident de Travail a été enregistré en 2023.

h- Nombre de recrutements

Le nombre de recrutements du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Recrutements	2021	2022	Var	2023	Var
CDG Capital	16	22	38%	27	23%

Source : CDG Capital

Le nombre de recrutements par catégorie du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Recrutements	2021	2022	Var	2023	Var
Directeur	3	2	-33%	1	-50%
Cadre	13	20	54%	23	15%
Agent	-	-	-	3	>100%

Source : CDG Capital

i- Nombre de licenciements

Le nombre de licenciements du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Licenciements	2021	2022	Var	2023	Var
CDG Capital	1	1	-	1	-

Source : CDG Capital

Le nombre de licenciements par catégorie du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Licenciements	2021	2022	Var	2023	Var
Directeur	-	-	-	-	-
Cadre	1	1	-	1	-
Agent	-	-	-	-	-

Source : CDG Capital

j- Nombre de démissions

Le nombre de démissions du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Démissions	2021	2022	Var	2023	Var
CDG Capital	11	14	27%	34	143%

Source : CDG Capital

Le nombre de démissions par catégorie du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Démissions	2021	2022	Var	2023	Var
Directeur	4	1	-75%	7	>100%
Cadre	7	13	86%	24	85%
Agent	-	0	-	3	>100%

Source : CDG Capital

k- Nombre de litiges sociaux

Le nombre de litiges sociaux du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Litiges sociaux	2021	2022	Var	2023	Var
CDG Capital	1	1	-	1	-

Source : CDG Capital

l- Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement au niveau de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Taux d'encadrement (*)	2021	2022	Var	2023	Var
CDG Capital	97%	97%	+ 0 pts	96%	+ 0 pts

Source : CDG Capital

(*) : Taux d'encadrement = (Nombre de directeurs + Nombre de cadres) / Effectif total

m-Turnover

Le turnover au niveau de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Turnover (*)	2021	2022	Var	2023	Var
Nombre de départs	14	16	14%	34	>100%
Effectif début de période	158	160	1%	159	-1%
CDG Capital	9%	10%	+ 1 pts	21%	+11 pts

Source : CDG Capital

(*) : Turnover = Nombre de départs / Effectif début de période (1^{er} Janvier)

VIII. Stratégie d'investissement et moyens techniques de CDG Capital

VIII.1. Stratégie d'investissement

Stratégie de développement suivie depuis 3 ans par CDG Capital.

La stratégie de développement suivie par CDG Capital se décline comme suit :

Pôle Investissement :

- Continuer à produire plus de performance absolue qui reste le principal critère « objectif » de différenciation du gestionnaire
- Appréhender le marché institutionnel selon une démarche personnalisée et en cherchant plus de valeur ajoutée

Pôle Marché :

- Renforcer le positionnement sur le marché de la dette
- Renforcer le positionnement sur les placements privés
- Assurer une orientation clients fondée sur un système de management par la qualité visant l'excellence
- Se positionner en tant que leader dans les solutions d'externalisation de dépositaire
- Réussir la transformation digitale en répondant aux attentes des clients

Pôle Conseil & Financement :

- Consolider l'offre de financement notamment sur les financements de projets et sur les financements des opérateurs publics et privés en structuré
- Positionnement et montée en charge sur le financement des écosystèmes des opérateurs publics

VIII.2. Investissement

Investissements (MDh)	2021	2022	2023	S1-2024
Projets SI	35,4	40,8	38,3	5,1
Aménagements et agencements	0,1	1	1,4	0,4
Besoins récurrents	1,3	1,3	1,4	0,9
Procédures/certification/audit	0,9	1,6	0,6	0,3
Autres projets (hors SI)	0,4	1,1	3,9	2,2
TOTAL	38,1	45,8	45,7	8,9

Source : CDG Capital

Pour l'année 2021, les investissements de CDG Capital se sont élevés à MAD 38.2 millions, constitués essentiellement par les projets SI (93%), qui portent principalement sur la digitalisation et l'urbanisation technologique. Les besoins récurrents se sont élevés en 2021 à MAD 1,3 millions, avec des investissements additionnels pour MAD 1,3 million. Ces derniers incluent les projets hors SI, notamment d'audit et de certifications (MAD 0,9 million), ainsi que ceux destinés à couvrir les besoins spécifiques des métiers (Etude d'impact et de notoriété, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, etc).

Pour l'année 2022, les investissements de CDG Capital se sont élevés à 45,8 millions MAD, constitués essentiellement des investissements des projets SI représentant 90% du capex total, qui portent principalement sur la digitalisation et

l'urbanisation technologique. Les besoins récurrents se sont élevés en 2022 à MAD 1,3 millions, avec des investissements additionnels pour 2,7 millions MAD. Ces derniers incluent les projets hors SI, notamment d'audit et de certifications (1,6 millions MAD), ainsi que ceux destinés à couvrir les besoins spécifiques des métiers (Etude d'impact et de notoriété, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, etc).

Pour l'année 2023, les investissements de CDG Capital se sont élevés à MAD 45,7 millions, constitués essentiellement par les projets SI (84%). Les dépenses en aménagement se sont élevées à MAD 1,4 millions, il en est de même pour les besoins récurrents (matériel informatique principalement). A cela s'ajoute d'autres projets à caractère ponctuel pour un total de MAD 4,9 millions, ayant trait principalement à la stratégie (MAD 2,4 millions) et à la gestion des risques (MAD 1 million).

Au titre du 1^{er} semestre 2024, les dépenses allouées à l'investissement ont atteint MAD 8,9 millions, dont MAD 5,1 millions en projets de modernisation et/ou de mise à niveau des systèmes d'information de la banque, et MAD 2,2 millions en études stratégiques.

VIII.3 Investissement en cours

A fin juin 2024, les principaux investissements en cours de CDG Capital sont comme suit :

Principaux investissements	Descriptif	Objectif	Montant (MDh)
Projets SI	9.3_Urbanisation technologique : Remise à niveau des infrastructures réseau, de sauvegarde, et de téléphonie	Déploiement de l'urbanisation technologique et la remise à niveau des infrastructures réseau, de sauvegarde, et de téléphonie.	6,8
Projets SI	1.1_Nouveau Socle CIB - Remplacement K+ / KTP	Implémentation du nouveau Socle CIB - Remplacement K+ / KTP pour couvrir l'activité de marché	4,3
Projets SI	3.2 _Déploiement du SI Services aux Emetteurs	Déploiement des recommandations et des solutions pour le Déploiement du SI Services aux Emetteurs	3,3
Projets SI	10.3_Fondation IT Data - DataLake Banque : indicateurs économiques, données financières émetteurs	La mise en place de la Fondation IT Data - Data Lake Banque : indicateurs économiques, données financières émetteurs.	2,8

Projets SI	8.7_Reporting Règlementaire Rationalisation	Déploiement des recommandations pour le Reporting Règlementaire	2,7
Projets SI	2.1_Nouveau Socle IM GSM: Progiciel FO / BO	Implémentation du nouveau Socle Investment Management (Progiciel FO / BO) pour couvrir les processus (front et back office) de l'activité de gestion sous-mandat	2,3
Projets SI	8.8_Conformité - Mise en conformité LAB	La mise en conformité LAB pour répondre aux besoins réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et terrorisme.	2,1
Total			24,3

Source : CDG Capital

VIII.4 Investissements financiers

Au titre de la période allant de janvier 2021 au 30 juin 2024, les seuls investissements financiers réalisés concernent la souscription par CDG Capital à des créations de fonds OPCVM pour un montant global de MAD 3 millions.

VIII.5. Principales réalisations du plan d'investissement sur la période 2022-2023 et S1 2024

Les principales réalisations du plan d'investissement de CDG Capital sur la période (2022-2023) sont comme suit :

- ✓ Déploiement de l'urbanisation technologique et la remise à niveau des infrastructures réseau, de sauvegarde, et de téléphonie.
- ✓ Implémentation du nouveau Socle CIB - Remplacement K+ / KTP pour couvrir l'activité de marché.
- ✓ Déploiement des recommandations et des solutions pour le Déploiement du SI Services aux Emetteurs.
- ✓ La mise en place de la Fondation IT Data - Data Lake Banque : indicateurs économiques, données financières émetteurs.
- ✓ Déploiement des recommandations pour le Reporting Règlementaire.
- ✓ Implémentation du nouveau Socle Investment Management (Progiciel FO / BO) pour couvrir les processus (front et back office) de l'activité de gestion sous-mandat.
- ✓ La mise en conformité LAB pour répondre aux besoins réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et terrorisme.
- ✓ Elargissement du périmètre de calcul de la Value at Risk (VaR)
- ✓ Plateforme Data Client SCV (*Single Customer View*).

VIII.6. Politique de partenariat

A) Al Barid Bank :

En 2017, dans le cadre d'un partenariat entre CDG Capital et Al-Barid Bank, une solution SI a été déployée pour le compte propre et clientèle de Al-Barid Bank (Exécution to Custody) s'étendant sur un périmètre de 150 agences à travers le Royaume.

B) Société Financière Internationale :

En décembre 2018, CDG Capital et la SFI (Société Financière Internationale, Groupe Banque Mondiale) ont conclu un mémorandum d'entente (MoU) relatif à leur activité de Conseil en Partenariats Public-Privé (PPP).

Grâce à la complémentarité de leurs expertises respectives, les deux institutions pourront fournir conjointement des services de Conseil financier, aux ministères, aux entreprises publiques ou aux agences du secteur public du Royaume, pour la structuration en PPP de projets de développement d'infrastructures et de services publics.

VIII.7. Moyens matériels et informatiques

CDG Capital dispose d'un Système d'Information (SI) organisé de façon à satisfaire les besoins des pôles métiers et des structures « support » dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles.

Pour mieux accompagner ses projets de développement futurs, CDG Capital place le volet SI parmi les principaux leviers visant à maintenir et accroître la performance de la Banque sur l'ensemble de ses métiers.

Ainsi, outre les projets dictés par les besoins réglementaires, les projets SI sont répertoriés selon trois principales catégories : métiers, support & pilotage et infrastructure.

Métiers

Consciente de l'importance des systèmes d'information « métiers », CDG Capital a lancé un vaste projet de refonte de son SI afin de mieux accompagner les objectifs de croissance des activités de Gestion d'Actifs, de Services Bancaires et Dépositaires.

Support et pilotage

A l'instar des autres activités, les fonctions support et pilotage sont également au cœur de la stratégie SI de CDG Capital.

Les actions entreprises portent principalement sur les domaines suivants :

- Mise en place d'un SI « Ressources Humaines » pour une gestion plus efficace de l'administration du personnel, un suivi des processus de recrutement, une optimisation et un suivi des formations, ainsi qu'une meilleure gestion des compétences ;
- Mise en place d'un outil de consolidation selon les normes IFRS ;
- Mise en place d'un outil pour la réalisation du calcul et des reportings Bâle II selon l'approche Standard dictée par Bank Al-Maghrib pour les risques de crédit, de marché et le risque opérationnel ;
- Mise en place d'un outil pour les reportings réglementaires destiné à Bank Al-Maghrib.

Infrastructure

Pour inscrire sa stratégie dans une optique de continuité selon des pratiques modernes, inspirées des meilleurs standards internationaux et conformes à la réglementation nationale, CDG Capital a ouvert plusieurs chantiers sur le plan infrastructure, notamment à travers la mise en place d'une nouvelle plateforme de sauvegarde des données.

Dans le cadre de la sécurisation du centre de données, CDG Capital se dote d'une politique de gestion de la sécurité, d'un plan de continuité de l'activité et d'un plan de secours informatique.

Réseau de distribution

N'étant pas une banque commerciale, CDG Capital ne dispose pas de réseau de distribution.

IX. Gouvernance des risques de CDG Capital

IX.1. Gestion des risques

La gestion des risques liée aux activités de CDG Capital est une composante permanente et transversale qui intervient dans l'ensemble des phases commerciales, opérationnelles, décisionnelles et de suivi.

Dans ce sens, la Banque accorde une importance majeure à la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques efficace, efficient et adapté en permanence avec la stratégie de développement de ses activités. En effet, ledit dispositif, validé par les instances de gouvernance de la Banque, s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies par le dispositif Bâle II ainsi que des recommandations de l'autorité de supervision bancaire.

De ce fait, l'approche de gestion des risques de CDG Capital est axée autour des objectifs suivants :

- Accompagner les différents métiers de la banque dans leur développement, par l'optimisation de leur rentabilité compte tenu de l'aversion au risque de leurs activités ;
- Sécuriser l'ensemble des activités de la banque par la mise en œuvre permanente de dispositifs proactifs d'identification, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Les principes directeurs qui régissent la politique de gestion des risques au sein de CDG Capital sont les suivants :

- Responsabilité première des entités opérationnelles. Autrement dit, les directions métiers demeurent les premiers garants du risque, ce qui suppose une parfaite connaissance des risques auxquels CDG Capital est exposé ;
- Stricte indépendance de la Direction des risques relevant du Pôle Pilotage et Finance placé sous l'autorité du Directeur Général. L'objectif étant de garder une parfaite objectivité lors des diligences menées ou lors de l'attribution des avis et commentaires sur les opérations qui lui sont soumises ;
- Délégations du pouvoir d'approbation formalisées ;
- Suivi consolidé des risques ;
- Contrôle permanent des activités et opérations ;
- Optimisation du couple Risque / Rendement.

IX.2. Mode de gouvernance des risques à CDG Capital

CDG Capital a su bâtir un mode de gouvernance de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques en la matière.

Ce mode de gouvernance couvre les deux aspects suivants :

- Les rôles et les attributions des différentes instances et entités de CDG Capital intervenants dans les processus de gestion et de maîtrise des risques inhérents à l'activité ;
- Les dispositifs de suivi, de mesure et de pilotage permanents des risques encourus.

La structure de gouvernance des risques de CDG Capital permet la prise de décisions opérationnelles judicieuses en optimisant le couple rendement/risque. Elle veille à ce que les activités de la banque soient conformes au degré de tolérance au risque et aux normes en la matière et contribue à optimiser le rendement à long terme des fonds propres.

En conséquence, ce mode de gouvernance a permis de faire de la gestion des risques un souci transversal au sein de CDG Capital, impliquant notamment :

- Le Conseil d'Administration ;
- La Direction Générale ;
- La Direction de la Gestion Globale des Risques ;
- Les Comités Spécialisés ;
- Les entités opérationnelles.

A cet effet, CDG Capital a entrepris une série d'actions :

Intégrer la notion de risque dans les processus de prise de décisions business :

- En distillant une culture risque forte dans toute l'organisation via des formations ciblées et continues et des procédures internes ;
- En développant des outils et des méthodes permettant une prise en compte systématique de la composante risque dans la prise de décision business : Octroi d'un crédit, prise ferme « underwriting », tarification des transactions, sélection de titres d'investissement, gestion globale de portefeuille ;
- En renforçant la capacité d'analyse des risques crédit et de contrepartie (entreprises, banques, projets, opérations de marché) notamment, par la mise en place d'un système de notation interne des contreparties aligné sur les meilleures pratiques en la matière ;
- En systématisant la prise en compte des risques encourus (réglementaires et modélisés) dans la prise de décision, la compréhension et l'analyse des performances générées.

Focaliser l'attention des collaborateurs sur la réduction du risque opérationnel :

- En recentrant l'attention de l'ensemble des collaborateurs vers une réduction systématique des risques opérationnels au travers d'actions de sensibilisation, de formation ciblée et de renforcement des processus opérationnels.
- En affinant la cartographie des risques à travers l'adoption d'une démarche reflétant de manière plus spécifique la réalité des activités de la banque.
- En développant les mesures nécessaires pour mitiger les différents risques opérationnels encourus et pour assurer la continuité de l'activité.

**PARTIE IV. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE
CDG CAPITAL**

I. Situation financière du groupe CDG Capital 2021-2023 (IFRS)

I.1. Principaux indicateurs financiers consolidés

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs financiers du Groupe CDG Capital (CDG Capital et ses filiales) sur les trois derniers exercices :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
PNB	374 869	345 891	-8%	332 141	-4%
RBE	146 520	96 697	-34%	67 399	-30%
RNPG	88 739	61 487	-31%	50 746	-17%
Coût du risque	854	1 191	39%	- 10 360	<100%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 170 957	7 590 093	-17%	7 984 842	5%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 582 517	2 687 114	4%	3 150 132	17%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 650 377	5 403 444	-4%	5 970 621	10%
Dettes envers la clientèle	2 651 141	3 403 961	28%	3 741 793	10%
Titres de créances émis	2 483 928	2 739 645	10%	2 149 721	-22%
Fonds propres consolidés	1 193 698	1 143 960	-4%	1 195 262	4%
Total Bilan	15 520 603	14 608 474	-6%	15 695 864	7%

Source : CDG Capital

En 2022 :

Au terme de l'exercice 2022, le PNB consolidé affiche une baisse de 8% (-MAD 29 millions) à MAD 346 millions contre MAD 375 millions une année auparavant.

Le résultat brut d'exploitation s'affiche en baisse de 34% à 96,7 MDH contre 146,5 MDH à fin décembre 2021, et le coefficient d'exploitation ressort à 62%, en hausse de dix points par rapport à 2021.

Le résultat net part du groupe ressort à MAD 61,5 millions, en repli de 31% contre MAD 88,8 millions une année auparavant. Cette baisse est liée à la baisse qu'a connue le chiffre d'affaires au cours de l'année 2022.

En 2022, l'encours de fin d'année des actifs financiers à la juste valeur par résultat diminue globalement de 17% à MAD 7 590 millions, notamment en raison de la baisse de l'encours des obligations et autres titres à revenu fixe compensé par la croissance des instruments dérivés et des bons de trésor de 81% et 12%, respectivement.

A fin décembre 2022, l'encours net global des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres évolue de 4% à MAD 2 687 millions, constitué majoritairement d'instruments de dette privée pour 62% (contre 64% à fin 2021), suivis des Bons de Trésor à raison de 36 % (vs 34% en 2021) et des actions pour 1,4%.

Au 31 décembre 2022, les dettes interbancaires affichent une baisse de 4% à MAD 5 403 millions contre MAD 5 650 millions à fin 2021, tirée principalement par la baisse de 68% de Comptes ordinaires créditeurs, et par la baisse de 50% à MAD 2 101 millions des pensions livrées.

A fin décembre 2022, les titres de créances émis se renforcent de 10% à MAD 2 739,6 millions, en lien avec la hausse des besoins en refinancement induits par l'augmentation des emplois de la banque.

En 2023 :

Au terme de l'exercice 2023, le PNB consolidé affiche une baisse de 4% (MAD -14 millions) à MAD 332 millions contre MAD 346 millions une année auparavant.

Le résultat brut d'exploitation s'affiche en baisse de 30% à 67,4 MDH contre 96,7 MDH à fin décembre 2022, et le coefficient d'exploitation ressort à 70%, en hausse de huit points par rapport à 2022

Le résultat net part du groupe ressort à MAD 50,7 millions, en repli de 17% contre MAD 61,5 millions une année auparavant. Une baisse due au repli du PNB en 2023.

En 2023, l'encours de fin d'année des actifs financiers à la juste valeur par résultat augmente de 5% à MAD 7 984 millions, suite à la hausse des actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat de MAD 742,6 millions, atténuée par le repli des bons du Trésor de MAD 300,0 millions.

A fin décembre 2023, l'encours net global des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres évolue de 17% à millions 3 150 MAD, constitué majoritairement des bons de Trésor pour 63% (contre 36% à fin 2022), suivis des instruments de dette privée de 36 % (vs 62% en 2022) et des actions pour 1,2%.

Au 31 décembre 2023, les dettes interbancaires affichent une hausse de 10% à MAD 5 970 millions contre MAD 5 403 millions à fin 2022, tirée principalement par la hausse de MAD 3,03 Mrd des pensions livrées, en dépit de la baisse des emprunts de trésorerie de l'ordre de MAD 2,4 Mrd.

A fin décembre 2023, les titres de créances émis baisse de 22% à MAD 2 149,7 millions.

I.2. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes

a. Comptes consolidés

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés pour l'exercice 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CDG Capital et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 195 262 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 50 746 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Réponse d'audit
Évaluation des instruments financiers classés en niveau 2	
<p>Comme indiqué au niveau des notes annexes 5.1.2 et 5.1.3 aux comptes consolidés, les instruments financiers classés en niveau 2 s'élèvent à 10 251 769 KMAD au 31 décembre 2023.</p> <p>L'estimation de la juste valeur de ces instruments financiers est déterminée selon les principes décrits au niveau de la note 3.1 « Instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces instruments financiers constitue un point clé de l'audit, ces instruments financiers étant de montants significatifs et faisant appel au jugement de la direction dans le recours aux modèles internes de valorisation pour leur évaluation en date de clôture.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du Groupe et des contrôles clés relatifs à l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 2. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Examiner le dispositif de gouvernance autour des modèles de valorisation et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; – Tester par sondage l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 2 ; – Examiner les informations relatives à l'évaluation des instruments financiers présentées au niveau des annexes aux comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux **IFRS**, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder

notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC SA
Abdellah Laghchaoui
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOU DA-KORACHI
Associée

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés pour l'exercice 2022

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CDG Capital et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 143 960 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 61 487 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Réponse d'audit
Évaluation des instruments financiers classés en niveau 2	
<p>Comme indiqué au niveau des notes annexes 5.1.2 et 5.1.3 aux comptes consolidés, les instruments financiers classés en niveau 2 s'élèvent à 10 136 952 KMAD au 31 décembre 2022.</p> <p>L'estimation de la juste valeur de ces instruments financiers est déterminée selon les principes décrits au niveau de la note 3.1 « Instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces instruments financiers constitue un point clé de l'audit, ces instruments financiers étant de montants significatifs et faisant appel au jugement de la direction dans le recours aux modèles internes de valorisation pour leur évaluation en date de clôture.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du Groupe et des contrôles clés relatifs à l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 2. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Examiner le dispositif de gouvernance autour des modèles de valorisation et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; – Tester par sondage l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 2 ; – Examiner les informations relatives à l'évaluation des instruments financiers présentées au niveau des annexes aux comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux **IFRS**, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé

que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC SA
Abdellah Laghchaoui
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés pour l'exercice 2021**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CDG Capital et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 193 698 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 88 739 KMAD.

Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie du Covid-19, sur la base des éléments disponible à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Réponse d'audit
Évaluation des instruments financiers classés en niveau 2	
<p>Comme indiqué au niveau des notes annexes 5.1.2 et 5.1.3 aux comptes consolidés, les instruments financiers classés en niveau 2 s'élèvent à 10 306 902 KMAD au 31 décembre 2021.</p> <p>L'estimation de la juste valeur de ces instruments financiers est déterminée selon les principes décrits au niveau de la note 3.1 « Instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces instruments financiers constitue un point clé de l'audit, ces instruments financiers étant de montants significatifs et faisant appel au jugement de la direction</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du Groupe et des contrôles clés relatifs à l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 2.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner le dispositif de gouvernance autour des modèles de valorisation et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - Tester par sondage l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 2 ; - Examiner les informations relatives à l'évaluation des instruments financiers présentées au niveau des annexes aux comptes consolidés.

dans le recours aux modèles internes de valorisation pour leur évaluation en date de clôture.	
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 25 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Taha FERDAOUS

Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUDA-KORACHI

Associée

b. Comptes sociaux

Rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2023

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CDG Capital SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 776 175 KMAD, dont un bénéfice net de 32 718 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CDG Capital SA au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Réponse d'audit
Evaluation des titres de transaction et de placement	
<p>Les titres de transaction et de placement figurent à l'actif de CDG Capital au 31 décembre 2023 pour un montant de 10 756 143 KMAD.</p> <p>Les titres de transaction et de placement sont évalués conformément aux principes décrit dans l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'état des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de transaction et de placement constitue un point clé de l'audit, ces titres étant de montants significatifs et faisant appel au jugement de la direction dans le recours aux modèles internes de valorisation pour leur évaluation (hors actions cotées) en date de clôture.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à l'évaluation des titres de transaction et de placement.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner le dispositif de gouvernance relatif aux modèles de valorisation et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; ▪ Tester par sondage l'évaluation des titres de transaction et de placement.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
Sakina Bensouda-Korachi
Associée

COOPERS AUDIT MAROC SA
Abdellah Laghchaoui
Associé

Rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CDG Capital SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 743 456 KMAD, dont un bénéfice net de 31 268 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CDG Capital SA au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur les informations mentionnées dans les états A1 « principales méthodes d'évaluation appliquées » et A2 « état des dérogations » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC) relatives à l'évaluation et la comptabilisation des certificats de dépôts structurés. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Réponse d'audit
Evaluation des titres de transaction et de placement	
<p>Les titres de transaction et de placement figurent à l'actif de CDG Capital au 31 décembre 2022 pour un montant de 9 861 250 KMAD.</p> <p>Les titres de transaction et de placement sont évalués conformément aux principes décrit dans l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'état des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de transaction et de placement constitue un point clé de l'audit, ces titres étant de montants significatifs et faisant appel au jugement de la direction dans le recours aux modèles internes de valorisation pour leur évaluation (hors actions cotées) en date de clôture.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à l'évaluation des titres de transaction et de placement.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner le dispositif de gouvernance relatif aux modèles de valorisation et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; ▪ Tester par sondage l'évaluation des titres de transaction et de placement.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
Sakina Bensouda-Korachi
Associée

COOPERS AUDIT MAROC SA
Abdellah Laghchaoui
Associé

Rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2021**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CDG Capital SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 697 720 KMAD, dont un bénéfice net de 89 936 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie du Covid-19, sur la base des éléments disponible à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CDG Capital SA au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Réponse d'audit
Evaluation des titres de transaction et de placement	
<p>Les titres de transaction et de placement figurent à l'actif de CDG Capital au 31 décembre 2021 pour un montant de 11 477 989 KMAD. Les titres de transaction et de placement sont évalués conformément aux principes décrits dans l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Nous avons considéré que l'évaluation des titres de transaction et de placement constitue un point clé de l'audit, ces titres étant de montants significatifs et faisant appel au jugement de la direction dans le recours aux modèles internes de valorisation pour leur évaluation (hors actions cotées) en date de clôture.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à l'évaluation des titres de transaction et de placement. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner le dispositif de gouvernance relatif aux modèles de valorisation et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - Tester par sondage l'évaluation des titres de transaction et de placement.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer

le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée

I.3. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe à fin décembre 2023 se présente comme suit :

Dénomination	Secteur d'activité	2021		2022		2023		Méthode de consolidation
		% du contrôle	% d'intérêt	% du contrôle	% d'intérêt	% du contrôle	% d'intérêt	
CDG Capital	Banque	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Société Mère
CDG Capital Gestion	Gestion d'actifs	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
CDG Capital Bourse	Intermédiation boursière	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
CDG Capital Real Estate	Gestion de fonds immobiliers et touristiques	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

I.4. Principaux faits marquants

Les comptes consolidés de CDG Capital sont établis à partir des comptes individuels de CDG Capital et de ses filiales.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe.

Impôt sur la cohésion sociale :

L'impact de la contribution sociale de solidarité au titre des exercices 2021, 2022, 2023 s'élève respectivement à MAD 3,8 millions, MAD 443 milliers et 614 KMAD.

I.6. Analyse du compte de résultat consolidé en normes IFRS

Le compte de résultat consolidé, sur la période 2021-2023, se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Intérêts et produits assimilés	125 684	146 356	16%	219 719	50%
Intérêts et charges assimilés	140 433	218 220	55%	293 046	34%
MARGE D'INTERET	- 14 749	- 71 863	>100%	- 73 328	-2%
Commissions (produits)	157 511	162 598	3%	180 038	11%
Commissions (charges)	7 771	7 740	0%	7 659	-1%
MARGE SUR COMMISSIONS	149 740	154 858	3%	172 380	11%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	103 695	177 781	71%	104 936	-41%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la JV par capitaux propres	16 015	- 20 945	<-100%	30 471	>100%
Produits des autres activités	140 586	122 299	-13%	111 718	-9%
Charges des autres activités	20 418	16 239	-20%	14 036	-14%
PRODUIT NET BANCAIRE	374 869	345 891	-8%	332 141	-4%
Charges générales d'exploitation	194 516	213 819	10%	232 756	9%
DEAP des immo. Corp et incorp	33 833	35 375	5%	31 987	-10%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	146 520	96 697	-34%	67 399	-30%
Coût du risque	854	1 191	39%	- 10 360	<100%
RESULTAT D'EXPLOITATION	145 666	95 506	-34%	77 759	-19%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					
Gains ou pertes nets sur autres actifs	309	- 7	<100%	106	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition					
RESULTAT AVANT IMPOT	145 975	95 499	-35%	77 865	-18%
Impôt sur les résultats	57 237	34 012	-41%	27 119	-20%
RESULTAT NET	88 739	61 487	-31%	50 746	-17%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	88 739	61 487	-31%	50 746	-17%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Produit Net Bancaire

L'évolution du produit net bancaire consolidé de CDG Capital entre 2021-2023 est présentée dans le tableau suivant :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22/23
Intérêts et produits assimilés	125 684	146 356	16%	219 719	50%
Intérêts et charges assimilés	140 433	218 220	55%	293 046	34%
MARGE D'INTERET	-14 749	-71 863	>100%	-73 328	-2%
Commissions (produits)	157 511	162 598	3%	180 038	11%
Commissions (charges)	7 771	7 740	0%	7 659	-1%
MARGE SUR COMMISSIONS	149 740	154 858	3%	172 380	11%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	103 695	177 781	71%	104 936	-41%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la JV par capitaux propres	16 015	-20 945	<-100%	30 471	>100%
Produits des autres activités	140 586	122 299	-13%	111 718	-9%
Charges des autres activités	20 418	16 239	-20%	14 036	-14%
PRODUIT NET BANCAIRE	374 869	345 891	-8%	332 141	-4%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Au terme de l'exercice 2022, le PNB consolidé affiche une baisse de 8% (-MAD 29 millions) à MAD 346 millions contre MAD 375 millions une année auparavant. Cette baisse provient notamment de l'effet compensé des éléments ci-après :

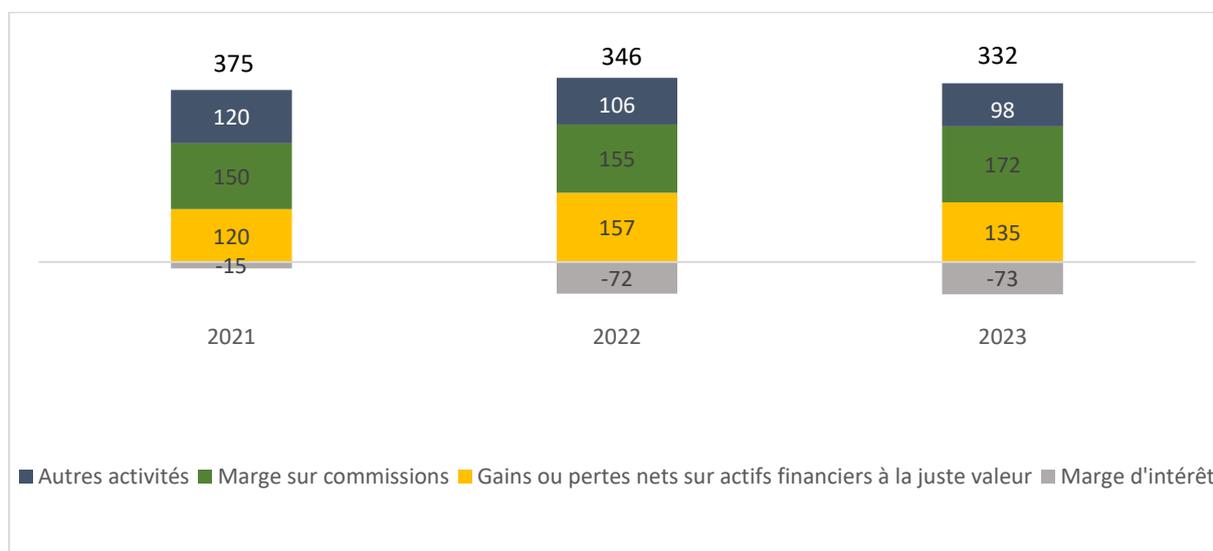
- L'accentuation du déficit de la marge d'intérêt à 71,9 MDH, en raison principalement d'une hausse plus importante du coût de refinancement de la banque comparativement aux produits d'intérêts perçus sur créances et titres de placement ;
- L'amélioration de 3,4% de la marge sur commissions à 154,9 MDH ;
- La hausse de 31% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur à 156,8 MDH, tirée principalement par la bonne performance des activités changes et dérivés ;
- La contraction de 11,7% des produits nets liés aux autres activités, en raison principalement de la baisse des commissions variables de gestion d'OPCVM, en lien avec la montée des taux obligataires.

En 2023, le PNB réalisé se contracte de 4% à MAD 332 millions (-MAD 14 millions) contre MAD 346 millions en 2022. Cette évolution intègre l'effet compensé des variations suivantes :

- La baisse de la marge d'intérêt de 2% à MAD 73,3 millions, suite à une hausse des charges d'intérêts plus importantes que celle des produits dans un contexte de montée des taux obligataires et monétaires ayant impacté le coût net de refinancement de la banque
- La baisse de 14% à 135,4 MDH des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur, en lien avec la montée des taux monétaires et obligataires ;
- ❖ La contraction de 7,9% des produits nets liés aux autres activités, en raison de la baisse des commissions d'intermédiation boursière et de gestion d'OPCVM dans un contexte de marché incertain.

❖ Structure du PNB

L'évolution de la structure du PNB sur la période 2021-2023 se présente comme suit :



Source : CDG Capital, comptes consolidés

Au terme de l'exercice 2022, la part de la marge sur commissions dans le PNB consolidé et celle des gains nets sur instruments financier à la juste valeur représente chacune 45%, tandis que celle des produits nets liés aux autres activités s'élève à 30%.

En 2023, la part de la marge sur commissions dans le PNB consolidé et celle des gains nets sur instruments financier à la juste valeur représente respectivement 52% et 41%, tandis que celle des produits nets liés aux autres activités s'élève à 29%.

La marge sur commissions concerne en totalité les activités de CDG Capital. Les revenus que les filiales perçoivent à titre de frais de gestion sont enregistrés au niveau du poste « produits et charges des autres activités ».

❖ Contribution des filiales au PNB en 2023

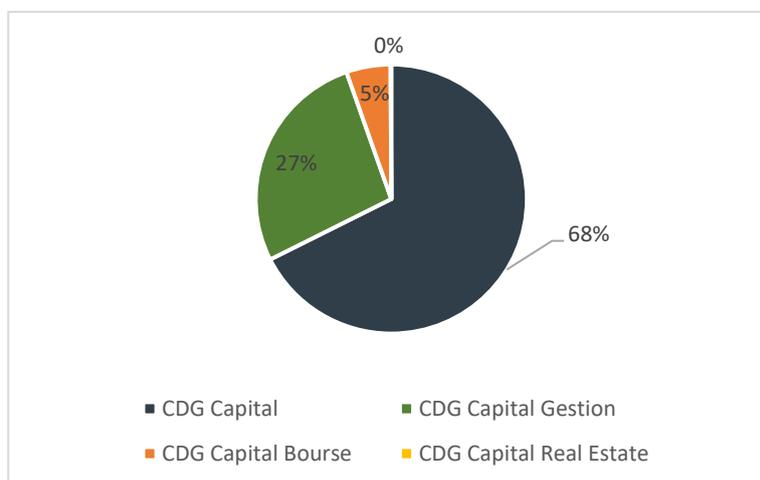
Les contributions des filiales en termes de PNB au 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

En milliers de dirhams	PNB IFRS (*) au 31.12.2021		PNB IFRS (*) au 31.12.2022		PNB IFRS (*) au 31.12.2023	
	En KDH	En %	En KDH	En %	En KDH	En %
CDG Capital	249 981	67%	237 084	69%	224 330	68%
CDG Capital Gestion	108 809	29%	89 215	26%	90 418	27%
CDG Capital Bourse	16 478	4%	20 031	6%	17 662	5%
CDG Capital Real Estate	-399	0%	-438	0%	-268	0%
CONSOLIDE	374 869	100%	345 891	100%	332 141	100%
" * " 'Retraités des flux intra-groupes						

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A terme de l'exercice 2021, CDG Capital et de CDG Capital Gestion demeurent les principaux contributeurs en termes d'activité avec des parts respectives de 67% et 29% pour le PNB.

Au terme de l'exercice 2022, CDG Capital et de CDG Capital Gestion demeurent les principaux contributeurs en termes d'activité, avec des parts respectives de 69% et 26% pour le PNB. A fin décembre 2023, le PNB consolidé s'est établi à MAD 332 millions. Les contributions des entités du groupe CDG Capital à la formation du PNB consolidé se présentent comme suit :

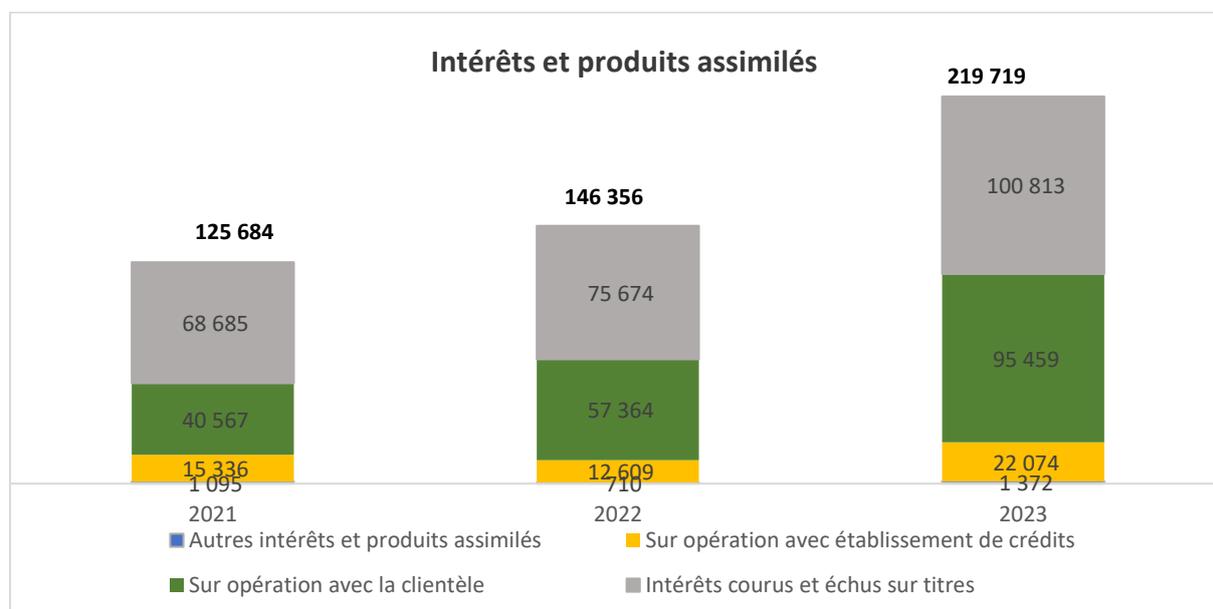


Source : CDG Capital, comptes consolidés

CDG Capital et CDG Capital Gestion demeurent les principaux contributeurs, avec respectivement 68% et 27% du PNB consolidé. CDG Capital Bourse apporte 5% du PNB, tandis que la contribution de CDG Capital Real Estate demeure nulle

Marge d'intérêts

Evolution des produits et charges d'intérêts (en milliers de dirhams)



Source : CDG Capital, comptes consolidés

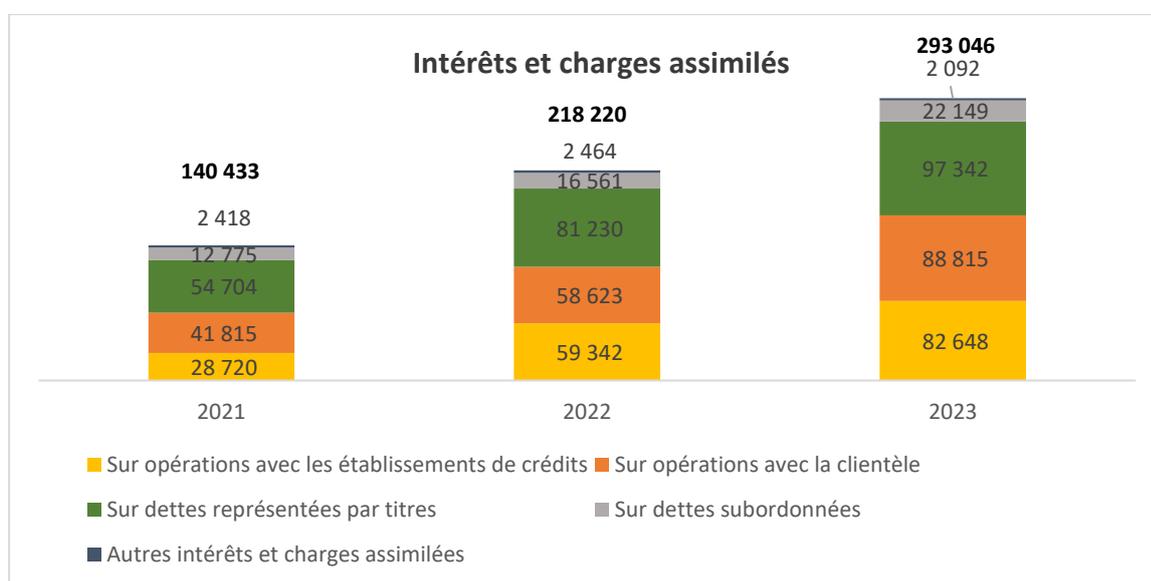
A fin décembre 2022, les produits d'intérêts s'élèvent MAD 146,4 millions contre MAD 125,7 MAD une année plus tôt en progression de 16%. Cette évolution résulte pour l'essentiel des variations compensées suivantes :

- La hausse de 7 millions de dirhams (+10,2%) des coupons perçus sur titres de créance pour s'établir à 75,6 millions MAD ;

- La hausse de 16,8 millions de dirhams des intérêts perçus sur opérations avec la clientèle, tirée principalement par l'appréciation de l'encours des pensions reçues ;
- La baisse de 2,7 millions de dirhams des produits d'intérêts sur opérations interbancaires, traduisant pour l'essentiel la diminution du volume des placements réalisés sur le marché interbancaire.

A fin décembre 2023, les produits d'intérêts s'affichent en croissance de 50% atteignant MAD 219,7 millions contre MAD 146,4 MAD une année auparavant. Cette amélioration intègre les variations suivantes :

- La hausse de 25 millions de dirhams (+33%) des coupons perçus sur titres de créance pour s'établir à 100,8 millions MAD ;
- La hausse de 38,1 millions de dirhams des intérêts perçus sur opérations avec la clientèle tirée par la progression des encours de crédit d'équipement et de trésorerie;
- La progression de 9,5 millions de dirhams des produits d'intérêts sur opérations interbancaires.



Source : CDG Capital, comptes consolidés

En 2022, les charges d'intérêts enregistrent globalement une hausse de 55%, totalisant 218,2 millions de dirhams contre 140,4 millions de dirhams en 2021. Cette évolution résulte de la hausse des besoins de refinancement de la banque suite à la croissance de l'encours moyen des portefeuilles titres. Par instrument, l'évolution de la charge d'intérêt s'analyse comme suit :

- La hausse de 30,7 millions de dirhams des intérêts sur opérations de refinancement interbancaires suite à un recours plus important pensions livrées incluant les avances de Bank Al-Maghrib ainsi qu'aux emprunts de trésorerie sur le marché monétaire ;
- La hausse de 16,8 millions de dirhams des intérêts servis sur les opérations avec la clientèle, qui concernent des intérêts sur dépôts à terme et d'intérêts sur pensions livrées ;
- Hausse de 3,8 millions de dirhams des intérêts sur dette subordonnée, en lien avec la récente levée de dette subordonnée de 100 millions MAD en 2021 ;
- La hausse de 26,5 millions MAD des intérêts sur dettes représentées par titres en lien avec les intérêts sur les certificats de dépôts émis.

En 2023, les charges d'intérêts évoluent globalement de 34% à MAD 293,0 millions de dirhams contre MAD 218,2 millions de dirhams en 2022, reflétant la montée des besoins de refinancement de la banque dans un contexte de hausse des taux monétaires et obligataires. Par instrument, l'évolution de la charge d'intérêt s'analyse comme suit :

- La hausse de MAD 23,3 millions de dirhams des intérêts sur opérations de refinancement interbancaires ;

- La hausse de MAD 30,2 millions de dirhams des intérêts servis sur les opérations avec la clientèle ;
- La hausse de MAD 5,6 millions de dirhams des intérêts sur dette subordonnée ;
- La hausse de MAD 16,1 millions MAD des intérêts sur dettes représentées par titres.

❖ Marge sur commissions

Commissions	2022			2023			Var		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Gestion et conservation d'actifs	121 938	6 128	115 810	144 813	5 836	138 977	19%	-5%	20%
Prestations et services pour conseil financier	38 617	-	38 617	32 451	-	32 451	-16%	-	-16%
Autres	2 042	1 612	430	2 775	1 822	952	36%	13%	>100%
Produits nets des commissions	162 598	7 740	154 858	180 038	7 659	172 380	11%	-1%	11%

Source : CDG Capital

En 2022, les commissions nettes progressent de 3% (MAD 5,1 millions) à MAD 154,9 millions, en raison de l'amélioration significative des commissions perçues sur les prestations de conseil financier (>100%) compensé par la baisse de la marge sur les commissions de gestion et de conservation d'actifs pour s'établir à 115,8 millions MAD à fin 2022.

Les frais de gestion collective sont enregistrés comptablement au niveau du poste « produits des autres activités ». Il en est de même des frais de gestion perçus par les autres filiales.

En 2023, les commissions nettes évoluent globalement de 11% à MAD 172,4 millions, sous l'effet compensé de (i) la hausse de 20% à MAD 139,0 des commissions de gestion et de conservation d'actifs en lien avec la hausse des encours des actifs en custody, et (ii) la baisse de 16% à MAD 32,5 des commissions liées aux prestations de conseil financier dans un contexte de marché mitigé.

❖ Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat

	2021	2022	Var	2023	Var
Dividendes reçus	182	909	399%	452	-50%
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	100 300	86 916	-13%	90 474	4%
Plus ou moins values latentes sur actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	3 876	32 111	728%	-2 808	-109%
Solde des relations de couverture des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de la comptabilité de couverture	-	-	-	-	-
Variation de juste valeur des instruments dérivés	-662	57 844	-8838%	16 818	-71%
Inefficacité de couverture à la juste valeur	-	-	-	-	-
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets	103 695	177 781	71%	104 936	-41%

Source : CDG Capital

En 2022, les gains nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat affichent une hausse de 71% (+MAD 74 millions), attribuable à la bonne performance du portefeuille taux et des placements en OPCVM relevant des activités de marché.

En 2023, les gains nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ont diminué de 41 %, s'établissant à 104,9 millions de dirhams. Cette baisse est principalement due au contexte haussier des taux d'intérêt observé au premier semestre, lequel a eu un impact défavorable sur la valorisation des instruments financiers de la banque.

❖ Autres activités

Autres activités	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Produits des autres activités	140 586	122 299	-13%	111 718	-9%
Charges des autres activités	20 418	16 239	-20%	14 036	-14%
Résultat des autres activités	120 168	106 060	-12%	97 682	-8%

Source : CDG Capital

En 2022, le résultat des autres activités affiche une baisse de 12% à MAD 106,1 millions. Cette baisse est due à la baisse des commissions variables de gestion d'OPCVM, en lien avec la montée des taux obligataires.

En 2023, le résultat des autres activités diminue de 8% à MAD 97,7 millions. Une baisse justifiée par la montée des taux obligataires au premier semestre 2023.

La répartition par entité des produits et charges des autres activités se présente comme suit (en milliers de dirhams) :

Entité	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
CDG Capital	-	680	100%	3	-100%
CDG Capital Gestion	113 139	97 771	-14%	93 674	-4%
CDG Capital Bourse	27 446	23 827	-13%	18 041	-24%
CDG Capital Real Estate	-	21	100%	-	NA
Produits des autres activités	140 585	122 299	-13%	111 718	-9%
CDG Capital	3 221	4 109	28%	6373	55%
CDG Capital Gestion	6 032	7 320	21%	4571	-38%
CDG Capital Bourse	10 766	4 351	-60%	2824	-35%
CDG Capital Real Estate	399	459	15%	268	-42%
Charges des autres activités	20 418	16 239	-20%	14 036	-14%

Source : CDG Capital, comptes consolidés

Au terme de l'exercice 2022 :

Les produits des autres activités ont enregistré une baisse de 13% par rapport à 2021, s'établissant à MAD 122,3 millions. Cette baisse résulte principalement de la diminution des produits des autres activités de CDG Capital Gestion (-14%) et de CDG Capital Bourse (-13%).

En parallèle, les charges des autres activités ont diminué de 20%, s'élevant à MAD 16,2 millions, en raison notamment de la réduction des charges liées aux autres activités de CDG Capital Bourse, qui ont chuté de 60% à MAD 4,3 millions.

Au terme de l'exercice 2023 :

Les produits des autres activités ont baissé de 9% par rapport à 2022, s'établissant à MAD 111,7 millions. Cette réduction est attribuable principalement à la baisse des produits de CDG Capital (MAD 3 milliers en 2023 contre MAD 680 milliers en 2022), ainsi qu'à la diminution des produits des autres activités de CDG Capital Gestion (-4%) et de CDG Capital Bourse (-24%).

Les charges des autres activités ont également diminué de 14%, pour atteindre 14,0 millions de dirhams. Cette baisse est principalement due à la réduction des charges des autres activités de CDG Capital Gestion (-38%) et de CDG Capital Bourse (-35%).

b. Résultat brut d'exploitation

L'évolution du Résultat Brut d'Exploitation de CDG Capital sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
PRODUIT NET BANCAIRE (1)	374 869	345 891	-8%	332 141	-4%
Charges générales d'exploitation (2)	194 516	213 819	10%	232 756	9%
DEAP des immo. Corp et incorp (3)	33 833	35 375	5%	31 987	-10%
Coefficient d'exploitation (2+3) / (1)	61%	72%	+11 pts	80%	+8 pts
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	146 520	96 697	-34%	67 399	-30%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Au terme de l'exercice 2022 :

Le résultat brut d'exploitation s'affiche en baisse de 34% à 96,7 MDH contre 146,5 MDH à fin décembre 2021, sous l'effet conjugué de la baisse de 8% du PNB et de la hausse des charges générales d'exploitations. Par conséquent, le coefficient d'exploitation ressort à 72%, en hausse de onze points par rapport à 2021.

Au terme de l'exercice 2023 :

Les charges générales d'exploitation affichent une évolution de 9% à MAD 233 millions, tandis que les dotations aux amortissements des immobilisations diminuent de 10% à MAD 32 millions.

Le résultat brut d'exploitation s'affiche en baisse de 30% à MAD 67 millions contre MAD 97 millions en 2022, en raison de la baisse de 4% du PNB couplée à la hausse de 9% des charges générales d'exploitation. Dans ce contexte, le coefficient d'exploitation ressort à 80%, en hausse de 8% par rapport à 2022.

❖ Charges générales d'exploitation :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Charges de personnel	130 544	134 611	3%	145 621	8%
Impôts et taxes	3 263	3 468	6%	3 470	0%
Services extérieurs et autres charges	60 709	75 740	25%	83 665	10%
Charges générales d'exploitation	194 516	213 819	10%	232 756	9%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Au terme de l'exercice 2022 :

Les charges générales d'exploitation hors dotations aux amortissements affichent une progression de 10% à MAD 213,8 millions. Cette hausse est tirée essentiellement par l'augmentation des services extérieurs et autres charges de 25% (+15MDH) à MAD 75,7 millions, et dans une moindre mesure par la hausse de 3% des charges de personnel à MAD 134,6 millions.

Au terme de l'exercice 2023 :

Les charges générales d'exploitation, hors dotations aux amortissements, affichent globalement une hausse de 9% à MAD 232,8 millions, intégrant :

- la hausse de 10% à MAD 83,7 millions des « Services extérieurs et autres charges » de 10% à MAD 83,7 millions, principalement sous l'effet de la hausse des frais de maintenance informatique induite par les nouveaux projets, combinée à la hausse des frais de communication et de relations publiques.
- la progression des charges du personnel de 8% à MAD 145,6 millions.

❖ *Ventilation des charges de personnel*

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Salaires et appointements	56 806	59 907	5%	66 251	11%
Primes et indemnités	54 563	53 725	-2%	57 507	7%
Charges d'assurances sociales, et de retraite	12 591	12 930	3%	13 821	7%
Autres charges de personnel	6 584	8 049	22%	8 041	0%
TOTAL	130 544	134 611	3%	145 621	8%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

En 2022, les charges du personnel ont connu une augmentation de 3% pour s'établir à MAD 134,6 millions. Une croissance qui est due à la hausse du poste « salaires et appointements » de MAD 3,1 millions, suivi par l'appréciation du poste « Autres charges de personnel » de MAD 1,5 millions.

Au terme de l'année 2023, les charges du personnel ont affiché une hausse de 8% pour se situer à MAD 145,6 millions. Une hausse tirée par l'appréciation du poste « salaires et appointements » de 11% à MAD 66,3 millions, et l'augmentation du poste « primes et indemnités » de 7% à MAD 57,5 millions.

❖ *Ventilation des dotations aux amortissements et aux provisions*

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	14 800	14 225	-4%	12 606	-11%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	19 033	21 150	11%	19 381	-8%
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-	-	-	-	-
TOTAL	33 833	35 375	5%	31 987	-10%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

En 2022, les dotations aux amortissements et aux provisions ont légèrement cru de 5% pour s'établir à 35 MMAD en raison d'acquisition de mobiliers et de matériel de bureau pour une valeur de 2 MMAD.

En 2023, les dotations aux amortissements et aux provisions ont baissé de 10%, pour se situer à MAD 32,0 millions. Cette évolution reflète la décrue de la base amortissable au vu des amortissements constatés antérieurement.

c. Coût du risque

En KMAD	31/12/2021	31/12/2022	Var 22/21	31/12/2023	Var 23/22
Dotations aux provisions	5 162	8 149	58%	1 406	-83%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	915	6 201	>100%	1 406	-77%
Provisions pour dépréciation des titres	2 203	1 936	-12%	-	<100%
Provisions pour risques	2 044	12	-99%	-	<100%
Reprises sur provisions	4 308	7 995	86%	11 766	47%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	959	>100%	2 336	>100%
Provisions pour dépréciation des titres	4 308	7 035	63%	7 347	4%
Provisions pour risques	-	-	-	2 083	>100%
Variation des provisions	854	154	-82%	-10 360	<100%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-	1 037	>100%	-	<100%
Récupérations sur prêts et créances amorties	-	-	-	-	-
Autres pertes	-	-	-	-	-
Coût du risque	854	1 191	39%	-10 360	<100%

Source : CDG Capital

❖ Décomposition du coût du risque par Bucket

Coût du risque par Bucket sous IFRS 9	31/12/2021				31/12/2022				31/12/2023			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
Coût du risque	8 759	-4 331	-3 574	854	8 149	0	-6 958	1 191	-7 538	0	-2 823	-10 360
Total	8 759	-4 331	-3 574	854	8 149	0	-6 958	1 191	-7 538	0	-2 823	-10 360

Source : CDG Capital

En 2022, le coût du risque ressort à MAD 1,2 million, en hausse de 39,5% par rapport à celui constaté à fin 2021. Cette évolution recouvre les principales variations compensées suivantes :

- La hausse de 57% des dotations aux provisions à MAD 8,1 millions.
- La constatation de reprises de provisions pour MAD 8,0 millions, contre MAD 4,3 millions en 2021.
- Dépréciations en hausse des provisions IFRS 9 à MAD 8,1 millions sur le bucket 1, liée principalement à une nette évolution des encours.
- Des reprises nettes de provisions IFRS 9 avec un coût du risque de MAD -7,0 millions sur le bucket 3, liée principalement des reprises suite à des encaissements réalisés sur certaines créances en souffrance.

En 2023, le coût du risque s'affiche en baisse de MAD 11,6 millions à MAD -10,4 million, sous l'effet combiné de :

- de l'évolution favorable du risque de crédit sur les portefeuilles titres et crédits relevant du « bucket 1 », induisant des reprises nettes de provisions de MAD 7,5 millions contre des dotations nettes de MAD 8,1 millions en 2022 ;
- de la libération de provisions sur des actifs dépréciés (bucket 3) à hauteur de MAD 2,8 millions, compte tenu des remboursements partiels enregistrés au titre de l'année.

❖ Décomposition des actifs du groupe et engagements par « Bucket »

Décomposition des actifs du Groupe et engagements par « Bucket » à fin décembre 2021

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti	1 749 184		57 678	1 806 862
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	611 036		0	611 036
Prêts et créances sur la clientèle	1 138 148		7 678	1 145 826
Titres au coût amorti			50 000	50 000
Actifs financiers à la JVOCI	2 551 016		0	2 551 016
Titres de créance	2 551 016		0	2 551 016
Engagements hors bilan	1 992 793		0	1 992 793
Engagements de financement et de garantie	1 992 793		0	1 992 793

Couverture par « Bucket » à fin décembre 2021

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti	10 437		53 370	63 808
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 538		0	2 538
Prêts et créances sur la clientèle	7 900		7 678	15 578
Titres au coût amorti	0		45 692	45 692
Actifs financiers à la JVOCI	17 772		0	17 772
Titres de créance	17 772		0	17 772
Engagements hors bilan	2 458		0	2 458
Engagements de financement et de garantie	2 458		0	2 458

Décomposition des actifs du Groupe et engagements par « Bucket » à fin décembre 2021 (Encours nets des dépréciations)

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti	1 738 746	0	4 308	1 743 054
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	608 498	0	0	608 498
Prêts et créances sur la clientèle	1 130 248	0	0	1 130 248
Titres au coût amorti	0	0	4 308	4 308
Actifs financiers à la JVOCI	2 533 244	0	0	2 533 244
Titres de créance	2 533 244	0	0	2 533 244
Engagements hors bilan	1 990 335	0	0	1 990 335
Engagements de financement et de garantie	1 990 335	0	0	1 990 335

Décomposition des actifs du Groupe et engagements par « Bucket » à fin décembre 2022

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2022
Actifs financiers au coût amorti	2 586 590	-	45 376	2 631 966
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	793 553	-	-	793 553
Prêts et créances sur la clientèle	1 793 037	-	6 719	1 799 756
Titres au coût amorti	-	-	38 657	38 657
Actifs financiers à la JVOCI	2 669 548	-	-	2 669 548
Titres de créance	2 669 548	-	-	2 669 548
Engagements hors bilan	2 412 695	-	-	2 412 695
Engagements de financement et de garantie	2 412 695	-	-	2 412 695

Couverture par « Bucket » à fin décembre 2022

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2022
Actifs financiers au coût amorti	16 639	-	45 376	62 014
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 918	-	-	7 918
Prêts et créances sur la clientèle	8 720	-	6 719	15 439
Titres au coût amorti	-	-	38 657	38 657
Actifs financiers à la JVOCI	19 708	-	-	19 708
Titres de créance	19 708	-	-	19 708
Engagements hors bilan	2 470	-	-	2 470
Engagements de financement et de garantie	2 470	-	-	2 470

Décomposition des actifs du Groupe et engagements par « Bucket » à fin décembre 2022 (Encours nets des dépréciations)

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2022
Actifs financiers au coût amorti	2 569 951	-	-	2 569 951
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	785 635	-	-	785 635
Prêts et créances sur la clientèle	1 784 316	-	-	1 784 316
Titres au coût amorti	-	-	-	-
Actifs financiers à la JVOCI	2 649 840	-	-	2 649 840
Titres de créance	2 649 840	-	-	2 649 840
Engagements hors bilan	2 410 225	-	-	2 410 225
Engagements de financement et de garantie	2 410 225	-	-	2 410 225

Décomposition des actifs du Groupe et engagements par « Bucket » à fin décembre 2023

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti	2 874 502	-0	44 738	2 919 241
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	766 658	0	0	766 658
Prêts et créances sur la clientèle	2 107 844	0	10 310	2 118 154
Titres au coût amorti	0	0	34 428	34 428
Actifs financiers à la JVOCI	3 129 447	0	0	3 129 447
Titres de créance	3 129 447	0	0	3 129 447
Engagements hors bilan	2 972 115	0	0	2 972 115
Engagements de financement et de garantie	2 972 115	0	0	2 972 115

Couverture par « Bucket » à fin décembre 2023

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti	14 303	0	41 147	55 450
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 876	0	0	5 876
Prêts et créances sur la clientèle	8 426	0	6 719	15 145
Titres au coût amorti	0	0	34 428	34 428
Actifs financiers à la JVOCI	16 589	0	0	16 589
Titres de créance	16 589	0	0	16 589
Engagements hors bilan	387	0	0	387
Engagements de financement et de garantie	387	0	0	387

Décomposition des actifs du Groupe et engagements par « Bucket » à fin décembre 2023 (Encours nets des dépréciations)

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti	2 860 200	0	3 591	2 863 791
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	760 782	0	0	760 782
Prêts et créances sur la clientèle	2 099 418	0	3 591	2 103 009
Titres au coût amorti	0	0	0	0
Actifs financiers à la JVOCI	3 112 858	0	0	3 112 858
Titres de créance	3 112 858	0	0	3 112 858
Engagements hors bilan	2 971 728	0	0	2 971 728
Engagements de financement et de garantie	2 971 728	0	0	2 971 728

d. Résultat net

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
RESULTAT D'EXPLOITATION	145 666	95 506	-34%	67 399	-29%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	NS	-	NS
Gains ou pertes nets sur autres actifs	309	-7	<100%	106	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	NS	-	NS
RESULTAT AVANT IMPOT (1)	145 975	95 499	-35%	77 865	-18%
Impôt sur les résultats (2)	57 237	34 012	-41%	27 119	-20%
RESULTAT NET (3)	88 739	61 487	-31%	50 746	-17%
Intérêts minoritaires	-	-	NS	-	NS
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	88 739	61 487	-31%	50 746	-17%
Taux Effectif d'Impôts (2) / (1)	39,2%	35,6%	-3,59 pts	34,8%	0,79pts
PRODUIT NET BANCAIRE (4)	374 869	345 891	-8%	332 141	-4%
Taux de Marge Nette (3) / (4)	24%	18%	-6 pts	15%	-3 pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2022 :

Le résultat net part du groupe ressort à MAD 61,5 millions, en repli de 31% contre MAD 88,8 millions une année auparavant. Cette baisse est liée à la baisse qu'a connue le produit net bancaire au cours de l'année 2022.

A fin décembre 2023 :

Le résultat net part du groupe s'établit à MAD 50,7 millions, en baisse de 17% par rapport à 2022. Cette évolution traduit pour l'essentiel l'effet combiné de la contraction du PNB (-4%) et la hausse des charges générales d'exploitation (+9%) par rapport à 2022.

Contribution des filiales au RNPG

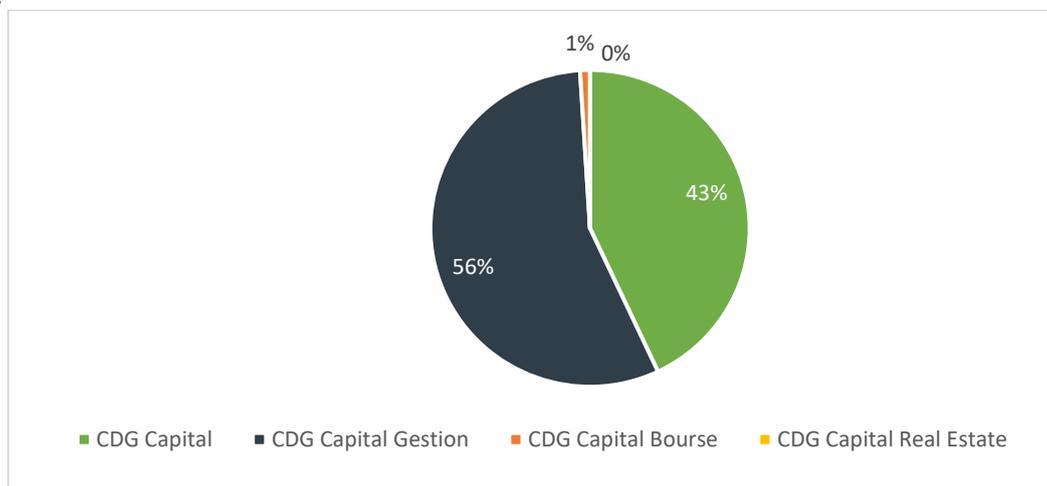
Les contributions des filiales en termes de RNPG au 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

En milliers de dirhams	RNPG (*)		RNPG (*)		RNPG (*)	
	IFRS au 31.12.2021		IFRS au 31.12.2022		IFRS au 31.12.2023	
	En KDH	En %	En KDH	En %	En KDH	En %
CDG Capital	37 899	43%	20 360	33%	12 207	24%
CDG Capital Gestion	49 971	56%	37 541	61%	37 118	73%
CDG Capital Bourse	1 306	1%	4 097	7%	1 774	3%
CDG Capital Real Estate	-437	0%	-511	-1%	-353	-1%
CONSOLIDE	88 739	100%	61 487	100%	50 746	100%

Source : CDG Capital, comptes consolidés

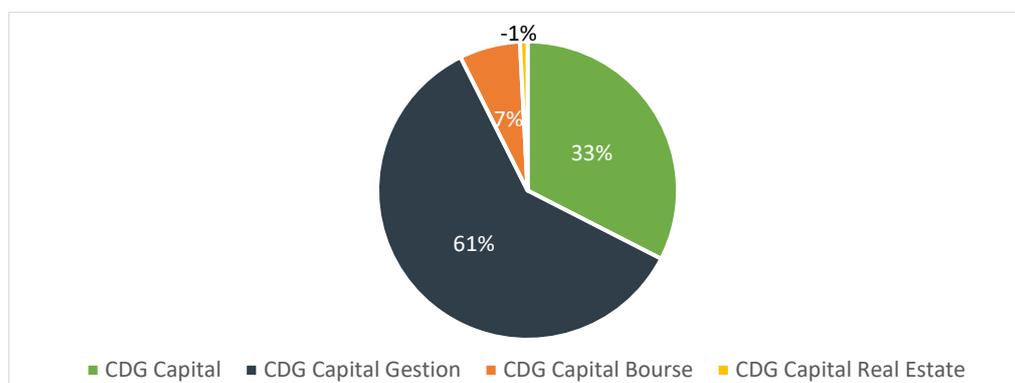
En 2021 :

CDG Capital et de CDG Capital Gestion demeurent les principaux contributeurs au RNPG, avec des parts respectives de 43% et 56%.



En 2022 :

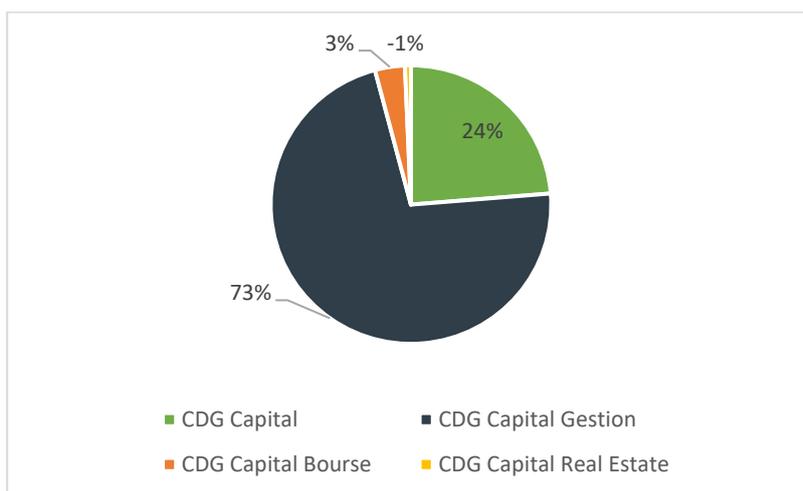
A fin décembre 2022, le Résultat Net Part du Groupe s'établit à MAD 61,5 millions ; sa formation à partir des résultats retraités des flux intra-groupe se présente comme suit :



Le RNPG au 31 décembre 2022 provient majoritairement des contributions de CDG Capital Gestion et CDG Capital, à hauteur respectivement de 61% et 33%.

En 2023 :

A fin décembre 2023, le Résultat Net Part du Groupe s'établit à MAD 51 millions ; sa formation à partir des résultats retraités des flux intra-groupe se présente comme suit :



Le RNPG au 31 décembre 2023 provient majoritairement des contributions de CDG Capital Gestion et CDG Capital, à hauteur respectivement de 73% et 24%.

Avec un résultat net (retraité des flux intra-groupe) qui diminue de 40% à MAD 12,2 millions, la contribution de CDG Capital au RNPG recule de 9 points à 24%. Cette évolution reflète à la fois la contraction de 5,4% à MAD 224 millions des revenus réalisés par CDG Capital (retraité des flux intra-groupe), couplée à la hausse de 10,2% à MAD 187,5 millions des charges générales d'exploitation.

I.7. Analyse du bilan consolidé (normes IFRS)

a. Bilan consolidé en norme IFRS

➤ Analyse des postes de l'actif :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	430 424	649 249	51%	720 754	11%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 170 957	7 590 093	-17%	7 984 842	5%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 582 517	2 687 114	4%	3 150 132	17%
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti	4 308	-	<100%	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	608 498	785 635	29%	760 782	-3%
Prêts et créances sur la clientèle	1 130 248	1 784 316	58%	2 103 009	18%
Actifs d'impôt exigible	3 200	26 309	>100%	3 139	-88%
Actifs d'impôt différé	14 302	18 953	33%	16 589	-12%
Comptes de régularisation et autres actifs	1 317 844	809 519	-39%	693 698	-14%
Immobilisations corporelles	88 037	76 465	-13%	65 796	-14%
Immobilisations incorporelles	72 032	82 585	15%	98 889	20%
Ecart d'acquisition	98 235	98 235	0%	98 235	0%
Total de l'Actif	15 520 603	14 608 474	-6%	15 695 864	7%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

➤ Analyse des comptes du passif

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	72 759	120 932	66%	106 429	-12%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 650 377	5 403 444	-4%	5 970 621	10%
Dettes envers la clientèle	2 651 141	3 403 961	28%	3 741 793	10%
Titres de créance émis	2 483 928	2 739 645	10%	2 149 721	-22%
Passifs d'impôt exigible	34 675	27 455	-21%	11 647	-58%
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et autres passifs	2 917 494	1 152 455	-60%	1 906 501	65%
Provisions	3 755	3 817	2%	1 085	-72%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	512 775	612 804	20%	612 804	0%
Capitaux propres	1 193 698	1 143 960	-4%	1 195 262	4%
Capitaux propres part du groupe	1 193 698	1 143 960	-4%	1 195 262	4%
Capital et réserves liées	930 000	930 000	0%	930 000	0%
Réserves consolidées	176 749	175 316	-1%	231 907	32%
Gains ou pertes latents ou différés	- 1 789	- 22 843	>100%	- 17 391	-24%
Résultat de l'exercice – Part du groupe	88 739	61 487	-31%	50 746	-17%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
Total du Passif	15 520 603	14 608 474	-6%	15 695 864	7%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Eléments de l'actif du bilan**A fin 2022**

A fin décembre 2022, le total bilan affiche une baisse de 6% à MAD 14 608,5 millions contre MAD 15 520 millions au 31/12/2021. Cette évolution intègre les principales variations ci-après :

- La hausse de 58% de l'encours net des créances à la clientèle à MAD 1 784 millions, portée par la bonne dynamique commerciale ;
- La baisse de 17% des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour s'établir à MAD 7 590 millions à fin 2022.

A fin 2023

Au 31 décembre 2023, le total bilan s'accroît de 7% à MAD 15,7 milliards, contre MAD 14,6 milliards une année auparavant. A l'actif, cette évolution découle des principales variations ci-après :

- L'appréciation de 5% à MAD 7 984 millions (soit MAD+394,7 millions) des actifs financiers à la juste valeur par le résultat, lesquels sont composés à hauteur de 88% d'instruments détenus à des fins de transaction;
- L'accroissement de 17% à MAD 3 150 millions (soit MAD +463 millions) des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, dont 99% relèvent des instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- La hausse de 18% à MAD 2 103 millions (soit MAD +319 millions) des prêts et créances sur la clientèle, tirée principalement par la nouvelle production de crédits à l'équipement et de financements de trésorerie.

Eléments du passif du bilan :**A fin 2022**

Les principales variations observées entre 2021 et 2022 concernent les postes ci-après :

- Baisse de 4% de l'endettement auprès des établissements de crédit et assimilés, passant de MAD 5 650,4 millions au 31 décembre 2021 à MAD 5 403,4 millions à fin 2022 ;
- Hausse de 28% des dépôts de la clientèle à MAD 3 403,9 millions contre MAD 2 651,1 millions un an plus tôt ;
- Hausse des titres de créance émis de 10%, passant de MAD 2 483,9 millions au 31/12/2021 à MAD 2 739,6 millions à fin 2022. Cette évolution a permis de compenser la baisse des dépôts de la clientèle ;
- Baisse de 60% du poste « Comptes de régularisation et autres passifs » à MAD 1 152 millions à fin décembre 2022 ;
- Baisse de 4% des capitaux propres part du groupe, s'établissant à MAD 1 143,9 millions contre MAD 1 193,7 à fin décembre 2018.

A fin 2023

Les principales variations observées entre 2022 et 2023 concernent les postes ci-après :

- L'augmentation de 65% à MAD 1 906 millions du poste « comptes de régularisation & autres passifs », lequel loge principalement la dette sur emprunt de titres de MAD 1 549 millions (vs MAD 716 millions à fin 2022) ;
- La hausse de 10% des dettes auprès des établissements de crédit et assimilés à MAD 5 970 millions, en lien avec l'accroissement des besoins en refinancement de la banque;
- La progression de 10% à MAD 3 742 millions des dettes envers la clientèle suite à l'amélioration des ressources à vue et à terme ;

❖ Composition du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux »

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Caisse	370	437	18%	468	7%
Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	430 054	648 812	51%	720 286	11%
TOTAL	430 424	649 249	51%	720 754	11%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2022, le solde du poste « Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux » s'établit à MAD 649,2 millions en hausse de 51%.

Ce poste loge principalement les avoirs du Compte Central des Règlements (CCR) ouvert auprès de Bank Al-Maghrib et dont le solde enregistre des mouvements quotidiens importants au jour le jour, le rendant très volatil par nature.

A fin 2023, le poste « Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux » s'élevait à MAD 721 millions contre MAD 649,2 en 2022, soit une progression de 11% (MAD+71,5 millions).

❖ Actifs financiers à la juste valeur

L'évolution et la composition des actifs financiers à la juste valeur par résultat se présentent comme suit (en milliers de dirhams) :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 170 957	7 590 093	-17%	7 984 842	5%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7 641 775	7 355 690	-4%	7 007 796	-5%
Bons du Trésor	6 590 776	6 698 598	2%	6 398 584	-4%
Obligations et autres titres à revenu fixe	886 937	359 912	-59%	336 191	-7%
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	164 061	297 180	81%	273 021	-8%
Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat	1 529 182	234 403	-85%	977 046	>100%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Actifs financiers à la juste valeur par résultat : Ce poste est constitué des titres détenus à des fins de transaction ainsi que les instruments dérivés, et relèvent majoritairement des activités telles que le market-making et le portage.

La ligne « Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat » loge les instruments de dette non détenus à des fins de transaction, dont les caractéristiques ne permettent pas leur comptabilisation au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres.

Les instruments détenus à des fins de transaction font l'objet de transactions fréquentes avec des volumes importants tout au long de l'année ; d'où la volatilité fréquente des encours y afférents.

En 2022, l'encours de fin d'année des actifs financiers à la juste valeur par résultat diminue globalement de 17% à MAD 7 590 millions, notamment en raison de la baisse de l'encours des obligations et autres titres à revenu fixe compensé par la croissance des instruments dérivés et des bons de trésor de 81% et 12%, respectivement.

A fin 2023, les actifs financiers à la juste valeur par résultat augmentent de 5% à 7 984 MMAD en raison de la hausse des « autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat » de MAD +742,6 millions à MAD 977 millions, atténué de la baisse des bons du trésor de 4% (MAD-300 millions).

L'évolution et la composition des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres se présentent comme suit (en milliers de dirhams) :

En milliers MAD	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	2 582 517	2 687 114	4%	3 150 132	17%
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par OCI recyclables	2 533 244	2 649 840	5%	3 112 858	17%
Bons du Trésor	886 994	973 396	10%	1 992 730	>100%
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 646 250	1 676 445	2%	1 120 128	-33%
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par OCI non recyclables	49 274	37 274	-24%	37 274	0%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : s'agissant d'une nouvelle catégorie comptable découlant de la classification introduite par IFRS 9, ce poste loge majoritairement les instruments financiers qui, avant le 1er janvier 2019, figuraient comptablement au niveau du poste « Actifs disponibles à la vente ».

A fin décembre 2022, l'encours net global des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres évolue de 4% à MAD 2 687 millions, constitué majoritairement d'instruments de dette privée pour 62% (contre 64% à fin 2021), suivis des Bons de Trésor à raison de 36 % (vs 34% en 2021). Toutefois, l'encours des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par OCI non recyclables ont baissé de 24% à MAD 37,3 millions,

A fin décembre 2023, l'encours net global des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres évolue de 17% à MAD 3 150 millions, constitué majoritairement des bons de trésor pour 63% (contre 36% à fin 2022), suivis des instruments de dette privée à raison de 36 % (vs 62% en 2022). Toutefois, l'encours des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par OCI non recyclables sont restés stables à MAD 37,3 millions,

❖ Créances sur la clientèle

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Crédit de trésorerie	337 312	594 677	76%	729 992	23%
Crédits à la consommation	2 322	2 089	-10%	1 652	-21%
Crédit à l'équipement	790 182	1 173 458	49%	1 357 292	16%
Crédit immobiliers	896	701	-22%	244	-65%
Autres créances	8 601	7 646	-11%	17 095	124%
Intérêt courus à recevoir	6 513	21 185	>100%	11 880	-44%
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle (Brut)	1 145 826	1 799 756	57%	2 118 154	18%
Dépréciation	15 578	15 439	-1%	15 145	-2%
Créances sur la clientèle (Net)	1 130 248	1 784 316	58%	2 103 009	18%
Créances sur la clientèle (Net) / Total Bilan	7%	12%	+5 pts	13%	+1pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2022 :

L'encours net des créances sur la clientèle s'accroît globalement de 58% à MAD 1 784 millions contre MAD 1 130 millions au 31/12/2021. Cette évolution intègre pour l'essentiel la hausse de l'encours des crédits de trésorerie et à l'équipement de respectivement 76% et 49%, tirée par les nouvelles productions de crédit intervenues courant 2022.

L'encours des créances sur la clientèle demeure caractérisé par la prédominance des crédits à l'équipement qui représentent près de 65% de l'encours brut global à fin décembre 2022.

A fin 2023 :

L'encours net des créances sur la clientèle s'inscrit en hausse de 18% à MAD 2 103 millions, tiré par la nouvelle production de crédits à l'équipement et de financements de trésorerie. En particulier :

- L'encours des crédits de trésorerie progresse de 23% à MAD 730 millions, porté par la hausse des découverts consentis ;
- L'encours des crédits à l'équipement se renforce de 16% à MAD 1 357 millions, compte tenu de la nouvelle production de financements réalisée sur 2023 ;
- Le poste « autres créances » affiche au 31 décembre 2023 un solde exceptionnellement en hausse de 124% à MAD 17 millions, intégrant des sommes à recevoir pour MAD 9,6 millions au titre des remboursements de crédits consorcialisés, dénouées courant le 1^{er} semestre 2024. Hors créances en instance, le poste « autres créances » s'établirait à MAD 7,4 millions, stable comparativement au 31 décembre 2022.

Les crédits à l'équipement et de trésorerie demeurent prépondérants avec des encours représentant respectivement 64% et 34% des crédits bruts.

Encours et dépréciations :

Présentation de l'encours et dépréciations par Bucket sous IFRS 9 des créances sur la clientèle

	2021				2022				2023			
Encours et dépréciations	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
par Bucket sous IFRS 9												
Encours bruts	1 138 148	-	7 678	1 145 826	1 793 037	-	6 719	1 799 756	2 107 844	-	10 310	2 118 154
Dépréciations	7 900	-	7 678	15 578	8 720	-	6 719	15 439	8 426	-	6 719	15 145
Net	1 130 248	-	-	1 130 248	1 784 316	-	-	1 784 316	2 099 418	-	3 591	2 103 009

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2022, l'encours brut a enregistré une hausse de 57% à 1,8 milliard de dirhams suite principalement à la hausse de 654,9 millions de dirhams de l'encours au titre du bucket 1. Les dépréciations ont reculé de 1% à 15,4 millions de dirhams contre 15,6 millions de dirhams au 31 décembre 2021. Cette évolution intègre une baisse de MAD 959 milliers au titre du Bucket 3, compensé partiellement par la hausse de MAD 820 milliers des dépréciations au titre du Bucket 1.

A fin décembre 2023, l'encours brut global, composé majoritairement de créances classées en bucket 1, a affiché une hausse de 18% à 2,12 milliards de dirhams contre 1,8 milliards de dirhams une année auparavant. Par bucket :

- l'encours brut des créances relevant du bucket 1 progresse de 17,6% à MAD 2,11 milliards. En revanche, les dépréciations y associées diminuent de 3,4% à MAD 8,4 millions, reflétant une amélioration du profil de risque des contreparties ;
- L'encours des créances classées en bucket 3 passe de MAD 6,7 millions à fin 2022 à MAD 10,3 millions au 31 décembre 2023, reflétant la hausse des impayés en souffrance. Malgré cette hausse, le niveau des provisions adossées à cette classe de risque est demeuré stable à MAD 6,7 millions.

❖ Créances sur les établissements de crédit

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
A vue	236 720	168 291	-29%	233 640	39%
Comptes ordinaires	236 720	168 291	-29%	233 640	39%
Prêts et comptes au jour le jour	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
A terme	374 316	625 262	67%	533 018	-15%
Prêts et comptes à terme	366 667	618 333	69%	525 000	-15%
Prêts subordonnés et participants	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-	-	-
Créances rattachées	7 649	6 929	-9%	8 018	16%
Créances sur les établissements de crédit (Brut)	611 036	793 553	30%	766 658	-3%
Dépréciation	2 538	7 918	>100%	5 876	-26%
Créances sur les établissements de crédit (Net)	608 498	785 635	-29%	760 782	-3%
Créances sur les établissements de crédit (Net)/ Total Bilan	4%	5%	1 pt	5%	0 pt

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Au terme de l'exercice 2022, l'encours brut des créances interbancaires s'inscrit globalement en hausse de 30%, s'établissant à MAD 793 millions contre MAD 611 millions à fin décembre 2021.

L'évolution de l'encours des créances sur les établissements de crédit et assimilés intègre principalement :

- La hausse de 69% du poste « prêts et comptes à terme » à 618 millions MAD ;
- La baisse de 29% des comptes ordinaires pour s'établir à 168 millions MAD.

A fin décembre 2023, l'encours brut des créances sur les établissements de crédit s'affiche en baisse de 3% à MAD 767 millions contre MAD 794 millions au 31 décembre 2022, sous l'effet des principales variations compensées ci-après :

- La diminution de 15% des comptes à terme à MAD 533 millions, suite à la baisse de l'encours des prêts et comptes à terme de 15%, soit MAD -93 millions à MAD 525 millions ;
- La hausse de 39% (soit MAD +65 millions) des comptes ordinaires à MAD 234 millions.

❖ Dépôts de la clientèle

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Comptes à vue créditeurs	1 037 976	1 370 710	32%	1 624 244	18%
Comptes d'épargne	-	-	-	-	-
Dépôts à terme	757 573	709 731	-6%	951 830	34%
Valeurs données en pension	548 349	1 170 558	113%	1 032 617	-12%
Autres comptes créditeurs	297 326	145 306	-51%	120 360	-17%
Intérêts courus à payer	9 917	7 656	-23%	12 742	66%
Dettes envers la clientèle	2 651 141	3 403 961	28%	3 741 793	10%
Dettes envers la clientèle / Total Bilan	17%	23%	+6 pts	24%	+1pt

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Au 31 décembre 2022, l'encours de fin d'année des dépôts de clientèle enregistre une hausse de 28%, s'établissant à MAD 3 403 millions contre MAD 2 651 millions à fin 2021.

Par instrument, l'évolution des dépôts se décline comme suit :

- La hausse de 32% à MAD 1 370 millions des comptes à vue créditeurs, tirée par la hausse des comptes courants ;
- La régression de 6% des dépôts à terme à MAD 709 millions suite à la baisse des niveaux de collecte ;
- La hausse significative de +100% des valeurs données en pension pour s'établir à 1,2 millions MAD ;

A fin décembre 2023, les dettes envers la clientèle se renforcent de 10% pour s'établir à MAD 3 741 millions contre MAD 3 404 millions au 31/12/2022. Cette évolution découle des principales variations suivantes :

- La progression de 18% à MAD 1 624 millions des comptes à vue créditeurs, tirée par la hausse des comptes courants ;
- La hausse de 34% des dépôts à terme à MAD 952 millions ;

Taux de transformation des dépôts en crédits 2021-2023

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Créances sur la clientèle (Brut) (1)	1 145 826	1 799 756	57%	2 118 154	18%
Dépôts de la clientèle (2)	2 651 141	3 403 961	28%	3 741 793	10%
Taux de transformation = (1) / (2)	43%	53%	+10 Pts	57%	+4pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2022 :

Le taux de transformation des dépôts enregistre une hausse de 10 points à 53%, sous l'effet conjugué de la hausse des crédits à la clientèle (+57%) et la hausse de l'encours des dépôts (+28%).

A fin 2023 :

Le taux de transformation ressort à 57% en hausse de 4 points comparativement à celui constaté au 31/12/2022 en raison d'une progression des crédits à la clientèle (+18%) plus soutenue que celle des dépôts (+10%)

Taux de transformation 2021-2023 | Secteur bancaire marocain

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22-23
Créances sur la clientèle (Brut) (1)	950 656	1 005 058	5,77%	1 131 648	12,60%
Dépôts de la clientèle (2)	1 053 116	1 126 346	6,95%	1 164 773	3,41%
Taux de transformation = (1/2)	90%	89%	-1 pt	97%	+8pts

Source : GBPM

CDG Capital n'étant pas une banque de détail, son taux de transformation est donc structurellement inférieur à celui de l'ensemble du secteur. L'essentiel des emplois de la banque étant investi en instruments financiers de marché (Titres et opérations interbancaires).

❖ Dettes envers les établissements de crédit :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22-23
Comptes ordinaires créditeurs	284 688	89 909	-68%	56 799	-37%
Valeurs données en pension	4 245 540	2 101 322	-51%	5 135 053	>100%
Emprunts de trésorerie	1 054 608	3 154 000	>100%	725 178	-77%
Emprunts financiers	-	-	-	-	-
Autres dettes	2 353	-	<100%	-	-
Intérêts courus à payer	549	1 096	100%	2 353	>100%
Dettes locatives	62 638	57 118	-9%	51 239	-10%
Dettes envers les établissements de crédit	5 650 377	5 403 445	-4%	5 970 621	10%
Dettes envers les Etab. de crédit / Total bilan	36%	37%	+1pt	38%	+1pt

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Au 31 décembre 2022, les dettes interbancaires affichent une baisse de 4% à MAD 5 403 millions contre MAD 5 650 millions à fin 2021, tirée principalement par la baisse de 68% de Comptes ordinaires créditeurs, et par la baisse de 52% à MAD 2 101 millions des pensions livrées.

En termes de structure de financement, 39% de l'endettement bancaire est contracté sous forme d'instruments sécurisés tels que les pensions, suivis d'emprunts à blanc à hauteur de 58%.

En tant que banque d'investissement, l'essentiel des ressources de la banque provient des instruments de marché, tels que les pensions, les avances interbancaires et les émissions de certificats de dépôt. Dans ce contexte, le tiers des financements provient généralement des instruments du marché interbancaires à savoir les pensions et les emprunts de trésorerie. Aussi, le ratio « dettes envers les établissements de crédit / total bilan » se situe à 37% à fin décembre 2022 contre 36% une année auparavant.

Au 31 décembre 2023, les dettes interbancaires évoluent globalement de 10% à MAD 5 971 millions contre MAD 5 403 millions à fin 2022, principalement sous l'effet compensé de la hausse de MAD 3,0 milliards à MAD 5 135 millions des pensions livrées et la baisse de 77% à MAD 725 millions des emprunts de trésorerie.

Le ratio « dettes envers les établissements de crédit / total bilan » se situe à 38% à fin décembre 2023 contre 37% une année auparavant.

Variation de la dette locative	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22-23
Dettes Locatives	85 251	85 251	0%	85 251	0%
Amortissements	22 612	28 133	24%	34 012	21%
TOTAL	62 638	57 118	-9%	51 239	-10%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2023, la dette locative ressort à MAD 85,3 millions au même niveau que l'exercice 2022.

- **L'état de variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent entre le 01 janvier 2023 et décembre 2023.**

Variation du droit d'utilisation	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Immobilier				
Valeur brute	85 251	-	-	85 251
Amortissements & dépréciations	31 886	6 527	-	38 413
Valeur nette	53 364	6 527	-	46 838
Matériel, outillage et transport				
Valeur brute	-	-	-	-
Amortissements & dépréciations	-	-	-	-
Valeur nette	-	-	-	-
Total droit d'utilisation	53 364	6 527	-	46 838

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

❖ Titres de créances émis

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Bons de caisse	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	2 483 928	2 739 645	10%	2 149 721	-22%
Emprunts obligataires	512 775	612 804	20%	612 804	0%
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
Titres de créances émis	2 996 703	3 352 450	12%	2 762 525	-18%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2022, constitué principalement des TCN et d'emprunts obligataires, l'encours des TCN émis se renforce de 12% à MAD 3 352 millions, en lien avec la hausse des besoins en refinancement induits par l'augmentation des emplois de la banque.

A fin décembre 2023, l'encours des titres de créances émis baisse de 18% à MAD 2 762 millions, reflétant la baisse des émissions de certificats de dépôts dans un contexte de recours plus important de la banque aux instruments de refinancement interbancaires.

❖ Comptes de régularisation et autres actifs

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Dépôts de garantie et cautionnements constitués	2 224	2 278	2%	2 551	12%
Créances fiscales	211 714	229 673	8%	256 182	12%
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	55 612	53 493	-4%	63 958	20%
Débiteurs Divers	1 043 152	524 076	-50%	370 573	-29%
Comptes de liaison	5 142	-	-100%	434	>100%
Comptes de régularisation et autres actifs	1 317 844	809 519	-39%	693 698	-14%
Comptes de régularisation et autres actifs/ Total Bilan	8,5%	5,5%	-3pts	4,4%	-1,1pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

En 2022

L'évolution de la rubrique « comptes de régularisation et autres actifs » intègre pour l'essentiel :

- La hausse de 8% des créances fiscales à MAD 229 millions ;
- La baisse de 50% de l'encours du poste « débiteurs divers ». Le poste revient aux niveaux de 2020 en raison du dénouement de 478 millions MAD après fin décembre 2021 des comptes de règlement d'opérations sur titres.

En 2023

L'évolution de la rubrique « comptes de régularisation et autres actifs » provient principalement des variations ci-après :

- La baisse de 29% de l'encours du poste « débiteurs divers », à MAD 371 millions ;
- La hausse de 12% des créances fiscales à MAD 256 millions, en lien principalement avec l'augmentation de MAD 31 millions du crédit d'impôt sur les sociétés ;
- L'évolution de 20% des produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance à MAD 64 millions.

❖ *Comptes de régularisation et autres passifs*

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Opérations diverses sur titres	2 027 635	716 298	-65%	1 549 552	>100%
Sommes dues à l'Etat	99 541	37 193	-63%	101 539	>100%
Clients avances et acomptes	3 522	3 522	0%	3 529	0%
Charges à payer	29 843	30 908	4%	32 306	5%
Dividendes à payer	-	-	-	-	-
Autres passifs	756 953	364 535	-52%	219 575	-40%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 917 494	1 152 455	-60%	1 906 501	65%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2022 :

La régression de 60% du poste « comptes de régularisation et autres passifs » à MAD 1 152 millions couvre principalement :

- La baisse de 65% des opérations diverses sur titres ;
- La baisse des sommes dues à l'Etat de 63%, liée principalement à la baisse de la charge d'impôt sur les résultats ;
- La baisse du compte autres passifs de 52% à MAD 364 contre MAD 757 millions en 2021.

A fin 2023 :

Le poste « comptes de régularisation et autres passifs » évolue de 65% à MAD 1,9 milliards, dessous l'effet des principales variations ci-après :

- La hausse de MAD 833 millions des opérations diverses sur titres à MAD 1 550 millions, en lien principalement avec la hausse de la dette d'emprunt de titres, laquelle est passée de MAD 708,7 millions à MAD 1,5 milliards du fait d'un recours plus important aux pensions livrées ; La hausse des sommes dues à l'Etat de MAD 64 millions à MAD 101 millions, reflétant la hausse des dettes fiscales relatives à la TVA collectée et aux retenues à la source sur les produits de placement.

❖ *Evolution des immobilisations corporelles et incorporelles***Immobilisations incorporelles**

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Valeur brute	175 783	207 486	18%	243 171	17%
Amortissement	103 752	124 902	20%	144 282	16%
Valeur nette	72 032	82 584	15%	98 888	20%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

En 2022, l'encours net des immobilisations incorporelles progresse de 15 % MAD 82 millions en raison du programme de modernisation du système informatique matérialisée par l'acquisition de logiciels.

En 2023, l'encours net des immobilisations incorporelles évolue de 20% MAD 99 millions, reflétant la poursuite des investissements en matière de mise à niveau et/ou de renforcement des systèmes d'information de la banque.

Immobilisations corporelles

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Terrains et constructions	13 014	12 049	-7%	10 636	-12%
Matériel, Outillage et transport	2 023	1 164	-42%	826	-29%
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	12 637	9 649	-24%	7 256	-25%
Autres	-	-	-	-	-
En-cours	306	239	-22%	239	0%
Droit d'utilisation	60 057	53 364	-11%	46 838	-12%
Valeur Nette	88 037	76 465	-13%	65 796	-14%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2022, l'encours net comptable des immobilisations corporelles s'élève à MAD 76,4millions en baisse de 13% en raison de l'amortissement des immobilisations.

A fin 2023, l'encours net comptable des immobilisations corporelles s'élève à MAD 66 millions, en baisse de 14% liée notamment aux amortissements.

Droit d'utilisation :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Immobilier					
Valeur brute	85 251	85 251	0%	85 251	0%
Amortissement & dépréciations	25 194	31 886	27%	38 413	20%
Valeurs nette	60 057	53 364	-11%	46 838	-12%
Mobilier					
Valeur brute	-	-	-	-	-
Amortissement & dépréciations	-	-	-	-	-
Valeurs nette	-	-	-	-	-
Total droit d'utilisation	60 057	53 364	-11%	46 838	-12%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2022, l'évolution de la valeur brute du droit d'utilisation a connu une baisse de 11% pour s'établir à 53 millions MAD. La baisse est liée au flux d'amortissements des droits d'utilisation soit 6,7 millions MAD courant 2022.

A fin décembre 2023, la valeur brute du droit d'utilisation a baissé de 12%, pour se situer à MAD 47 millions. La baisse est liée aux flux d'amortissements des droits d'utilisation soit 6,5 millions MAD courant 2023.

Ventilation des provisions par nature

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	3 755	3 817	2%	1 085	-72%
Total	3 755	3 817	2%	1 085	-72%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

En 2022 :

Le solde des provisions pour autres risques et charges s'élève à MAD 3 817 milliers, en hausse de 62 milliers MAD, constitué notamment des dotations aux provisions pour risques de MAD 12 milliers affectées au risque d'exécution des engagements par signature et des reprises de provisions.

En 2023 :

Le solde des provisions pour risques et charges s'établit à MAD 1 085 milliers contre MAD 3 817 milliers en 2022. Cette baisse intègre principalement la libération de provisions au titre des ECL liés aux engagements par signature, en lien avec l'amélioration du profil de risque des contreparties de crédit.

Structure de financement et liquidité**Structure de financement sur la période 2021-2023**

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Capitaux propres	1 193 698	1 143 960	-4%	1 195 262	4%
Dont part du groupe	1 193 698	1 143 960	-4%	1 195 262	4%
Capital et réserves liées	930 000	930 000	0%	930 000	0%
Réserves consolidées	176 749	175 316	-1%	231 907	32%
Gains ou pertes latentes ou différés	-1 789	-22 843	>100%	-17 391	-24%
Résultat net	88 739	61 487	-31%	50 746	-17%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
Dettes	10 785 446	11 547 050	7%	11 862 135	3%
Etablissements de crédits	5 650 377	5 403 444	-4%	5 970 621	10%
Clientèle	2 651 141	3 403 961	28%	3 741 793	10%
Titres de créances émis	2 483 928	2 739 645	10%	2 149 721	-22%

Source : CDG Capital

En 2022 :

Sans changement significatif par rapport à l'exercice 2021, la banque présente en 2022 la structure de financement suivante : 9% de fonds propres et 91% de ressources externes.

Les fonds propres enregistrent globalement une baisse de 4% à MAD 1 143 millions contre MAD 1 193 millions à fin décembre 2021. Cette évolution découle toutefois des variations contrastées au niveau des principaux postes ci-après :

- La baisse de 31% du résultat net en 2022, qui s'est établi à 62 millions MAD.

Pour leur part, les ressources externes s'établissent à MAD 11 547 millions, en hausse de 7% par rapport à leur niveau au 31 décembre 2021 et se répartissent entre dettes auprès des établissements de crédit, dépôts de clientèle et émissions de certificats de dépôts à hauteur respectivement de 47%, 29% et 24%.

L'analyse de l'évolution par instrument fait ressortir :

- La baisse de 4% à MAD 5 403 millions des dettes contractées auprès des établissements de crédit, compensée par la hausse de 28% à MAD 3 403 millions des dépôts de la clientèle.
- La hausse de 10% à MAD 2 739 millions des émissions de certificats de dépôt.

En 2023 :

Le bilan consolidé fait apparaître la structure de financement suivante : 8% de fonds propres et 92% de ressources externes.

Les fonds propres évoluent globalement de 4% à MAD 1 195 millions contre MAD 1 144 millions à fin décembre 2022. Cette évolution résulte de l'effet compensé des variations ci-après :

- La hausse de 32% des réserves consolidées à MAD 232 millions.
- Une baisse de 17% du résultat net, à MAD 50,7 millions ;

Pour leur part, les ressources externes s'inscrivent en hausse de 3% à MAD 11 862 millions, réparties entre dettes auprès des établissements de crédit, dépôts de clientèle et émissions de certificats de dépôts à hauteur respectivement de 50%, 32% et 18%.

L'analyse de l'évolution par instrument fait ressortir :

- La hausse de 10% à MAD 5 971 millions des dettes contractées auprès des établissements de crédit;
- La hausse de 10% à MAD 3 742 millions des dépôts de la clientèle ;
- La baisse de 22% à MAD 2 150 millions des émissions de certificats de dépôt.

Ratio de solvabilité

En %	2021	2022	Var	2023	Var
Actifs pondérés par le risque	6 361	8 686	37%	10 847	25%
Fonds propres prudentiels	1 402	1 544	10%	1 532	-1%
Fonds propres prudentiels Catégorie 1	867	1 516	75%	984	-35%
Ratio de solvabilité base sociale	22,03%	17,78%	-4,25 pts	14,12%	-3,66 pts
Ratio de Tiers 1 base sociale	13,63%	11,51%	-2,12 pts	9,07%	-2,44 pts
Actifs pondérés par le risque	6 720	8 959	33%	10 762	20%
Fonds propres prudentiels	1 434	1 031	-28%	1 565	52%
Fonds propres prudentiels Catégorie 1	934	1 063	14%	1 065	0%
Ratio de solvabilité base consolidée	21,33%	17,45%	-3,88 pts	14,55%	-2,9 pts
Ratio de Tiers 1 base consolidée	13,89%	11,87%	-2,02 pts	9,90%	-1,97 pts

Source : CDG Capital SA

Ratio de solvabilité = Fonds propres prudentiels / Actifs pondérés par le risque

Actifs pondérés par le risque = (Risques de crédit pondérés + Risques de marché pondérés + Risques opérationnels pondérés)

Ratios conformes aux calculs de Bank Al Maghrib

Depuis sa création, CDG Capital a pu entretenir un profil de solvabilité particulièrement fort et supérieur au seuil réglementaire exigé. Le maintien de ce niveau s'explique principalement par deux facteurs :

- La maîtrise permanente des risques encourus par CDG Capital ;
- L'adéquation du rythme d'évolution de l'activité à celui de ces fonds propres prudentiels.

Le ratio Tier 1 sur base sociale s'est établi à 9,07 % à fin 2023, contre 11,51 % en 2022. Cette baisse s'explique par une augmentation de 25 % des RWA et une baisse de 35 % des fonds propres Tier 1. Quant au ratio Tier 1 sur base consolidée, il s'est fixé à 9,9 % contre 11,87 % une année auparavant, cette baisse étant justifiée par une augmentation de 20 % des RWA.

Le ratio de solvabilité sur base sociale s'est établi à 14,12 % à fin 2023, contre 17,78 % en 2022. Cette baisse s'explique principalement par une augmentation de 25 % des RWA. Quant au ratio de solvabilité sur base consolidée, il s'est fixé à 14,55 % contre 17,45 % une année auparavant, cette diminution étant principalement attribuée à une hausse de 20 % des RWA.

CDG Capital possède ainsi un profil de solvabilité solide accompagné d'une marge significative pour la prise de risque. De plus, le coefficient maximum de division du risque est toujours respecté tout au long de la période allant de 2021 à fin 2023.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

CDG Capital s'assure du respect permanent de la limite réglementaire du LCR :

	LCR base sociale	LCR base consolidé
31/12/2021	155%	155%
31/12/2022	182%	189%
31/12/2023	196%	203%

Source : CDG Capital SA

Ratio CET 1 et ratio de levier

	2021	2022	2023
Ratio CET1 base sociale	13,70%	10,40%	8,15%
Ratio CET 1 base consolidée	14,00%	10,70%	8,97%
Ratio de levier base sociale	5,60%	6,60%	5,99%
Ratio de levier base consolidée	5,80%	6,70%	6,32%

Source : CDG Capital SA

Base sociale :

Le ratio CET 1 s'est inscrit sur tendance baissière entre 2022 et 2023, passant de 10,4% à 8,15% en base sociale

Le ratio de levier base sociale ressort à 5,99% en 2023 contre 6,60% en 2022. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation de 8,3% des expositions du bilan et hors bilan.

Base consolidée :

Le ratio CET 1 s'est inscrit sur tendance baissière entre 2022 et 2023, passant de 10,7% à 8,97% en base consolidée.

Le ratio de levier base consolidée ressort à 6,32% en 2023 contre 6,70% en 2022. Cette baisse s'explique par une légère baisse des expositions du bilan et hors bilan.

b. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

Rentabilité des actifs

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Total bilan	15 520 603	14 608 474	-6%	15 695 864	7%
Résultat net part du groupe	88 739	61 487	-31%	50 746	-17%
RoA ^(**) (en %)	0,60%	0,40%	-0,2pts	0,30%	-0,1pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

(**) ROA= : RNPG/Total bilan

A fin 2022, le RoA ressort à 0,41%, en légère baisse (-0,2 points) par rapport au niveau constaté à fin 2021.

A fin 2023, le RoA ressort à 0,3%, en légère baisse (- 0,1 points) par rapport au niveau constaté à fin 2022.

Rentabilité des capitaux propres :

En milliers de dirhams	2021	2022	Var 21-22	2023	Var 22-23
Capitaux propres part du Groupe hors RNPG	1 104 960	1 082 473	-2%	1 144 516	6%
Résultat net part du groupe	88 739	61 487	-31%	50 746	-17%
RoE ^(**) (en %)	8,00%	5,70%	-2,4pts	4,40%	-1,2pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

(**) ROE=RNPG/Capitaux Propres part du groupe hors RNPG

A fin décembre 2022, le RoE ressort à 5,6% contre 8,0% au titre de l'exercice 2021. Cette baisse est due notamment à la baisse du résultat net en 2022 combinée à une baisse moins importante des capitaux propres.

A fin décembre 2023, le RoE s'est établi à 4,4% contre 5,7% au titre de l'exercice 2022. Cette baisse est due à la baisse du résultat net de 17% à MAD 50 746 milliers.

c. Tableau de passage des capitaux propres

Le calcul relatif au passage des capitaux propres du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2023 est présenté dans le tableau suivant :

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2023 ET AU PREMIER SEMESTRE 2024

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres de clôture 31 Décembre 2021	930 000	-	-	265 488	11 441	-13 230	1 193 698	-	1 193 698
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	4 611	-	-	4 611	-	4 611
Capitaux propres d'ouverture 1er janvier 2022	930 000	-	-	260 876	11 441	-13 230	1 189 087	-	1 189 087
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	85 560	-	-	85 560	-	85 560
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2022	-	-	-	61 487	-	-	61 487	-	61 487
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)	-	-	-	-	13 584	7 470	21 054	-	21 054
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	13 584	7 470	21 054	-	21 054
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres de clôture 31 Décembre 2022	930 000	-	-	236 803	-2 143	- 20 700	1 143 960	-	1 143 960
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	4 896	-	1 560	3 336	-	3 336
Capitaux propres d'ouverture 1er janvier 2023	930 000	-	-	231 907	-2 143	19 140	1 140 624	-	1 140 624
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2023	-	-	-	50 746	-	-	50 746	-	50 746

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2023 ET AU PREMIER SEMESTRE 2024

Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions	(D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat	(E)	-	-	-	-	3 892	-	3 892	-
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	(F)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	(D) + (E) + (F)	-	-	-	-	3 892	-	3 892	-
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres de clôture 31 Décembre 2023		930 000	-	-	282 653	1 749	-19 140	1 195 262	-
									1 195 262

En milliers de dirhams

A fin décembre 2022 :

Les capitaux propres consolidés s'établissent à MAD 1 144 millions, en baisse de 4% (MAD -49,7 millions) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution intègre l'effet combiné des principaux éléments ci-après :

- ✓ Distribution de dividendes au titre du résultat de l'exercice 2021 pour MAD 85 millions ;
- ✓ Constatation du résultat net consolidé de l'exercice 2022 pour MAD 61 millions ;
- ✓ L'impact de la variation des instruments financiers à hauteur de 21 millions MAD.

A fin décembre 2023 :

Les capitaux propres consolidés s'établissent à MAD 1 195 millions en 2023, contre MAD 1 144 millions au 31/12/2022, soit une augmentation de MAD 51 millions (+4,0%), faisant suite aux principaux mouvements ci-après :

- ✓ Constatation du résultat net consolidé de l'exercice 2023 pour MAD 51 millions ;
- L'impact de la variation des instruments financiers à hauteur de MAD 4 millions.

8. Tableau des flux de trésorerie consolidés en normes IFRS

Le tableau de flux de trésorerie consolidée est présenté ci-après :

En milliers de dirhams	31/12/2021	31/12/2022	Var	31/12/2023	Var
1. Résultat avant impôts (A)	145 975	95 499	-35%	77 865	-18%
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	33 833	35 375	5%	31 987	-10%
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-	-	-
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	595	(5 100)	<100%	(7 347)	-44%
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(5 300)	6 291	>100%	(3 013)	<100%
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-	-	-	-	-
8. +/- Produits/charges des activités de financement	-	-	-	-	-
9. +/- Autres mouvements	(4 757)	1 182	>100%	-	<100%
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements (B)	24 371	37 749	55%	21 626	-43%
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	1 027 750	(423 930)	<100%	599 951	>100%
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	708 201	98 891	-86%	19 434	-80%
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 785 839)	1 780 158	>100%	(1 462 194)	<100%
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(200 445)	(1 203 426)	<100%	977 871	>100%
15. - Impôts versés	(57 184)	(26 090)	54%	(26 473)	-1%
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15) (C)	(307 517)	225 603	>100%	108 589	-52%
17. FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C) (D)	(137 170)	358 850	>100%	208 080	-42%

18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-	-	-	-
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	-	-	-	-	-
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(42 289)	(28 144)	33%	(38 117)	-35%
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20) (E)	(42 289)	(28 144)	33%	(38 117)	-35%
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(87 420)	(85 560)	2%	-	-
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	512 775	100 029	-80%	-	<100%
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23) (F)	425 355	14 469	-97%	-	<100%
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	245 895	345 175	40%	169 963	-51%
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	136 561	382 456	>100%	727 632	90%
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	73 027	430 424	>100%	649 249	51%
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	63 535	(47 968)	<100%	78 382	>100%
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	382 456	727 632	90%	897 595	23%
31. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	430 424	649 249	51%	720 754	11%
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(47 968)	78 382	>100%	176 841	>100%
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	245 895	345 175	40%	169 963	-51%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés

Au terme de l'exercice 2022 :

Il est constaté dans l'ensemble des flux une entrée nette de trésorerie pour MAD 345 millions, résultante de l'effet compensé des principaux éléments suivants :

- Des entrées nettes de trésorerie pour MAD 358 millions, au titre des flux d'actifs et de passifs provenant des activités opérationnelles. Cette variation intègre des flux nets positifs en provenance de résultat pour MAD 38 millions combinés à des flux nets positifs pour MAD 225 millions sur des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles ;
- Des sorties nettes de trésorerie de MAD 28 millions, découlant des activités d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Des entrées nettes de trésorerie pour MAD 14 millions liés aux opérations de financement, intégrant une émission subordonnée à hauteur de MAD 100 millions et des distributions de dividendes pour MAD 85 millions

Au terme de l'exercice 2023 :

Les mouvements de trésorerie de l'exercice font ressortir des entrées nettes de trésorerie de MAD 170 millions, provenant de l'effet compensé des flux ci-après :

- Des entrées nettes de trésorerie pour MAD 208 millions, au titre des flux d'actifs et de passifs provenant des activités opérationnelles. Cette variation intègre des flux nets positifs en provenance de résultat pour MAD 22 millions combinés à des flux nets positifs pour MAD 108 millions sur des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles ;
- Des sorties nettes de trésorerie de MAD 38 millions au titre des opérations d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles ;

II. Situation financière du groupe CDG Capital au 30 juin 2024 (IFRS)

II.1. Principaux indicateurs financiers

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs financiers du Groupe CDG Capital (CDG Capital et ses filiales) au 30 juin 2024 :

En milliers de dirhams	30/06/2023	30/06/2024	Var 23/24
PNB	111 566	176 570	58%
RBE	-10 705	54 968	>100%
RNPG	-6 068	33 637	>100%
Coût du risque	-2 021	4 918	>100%
En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var 23/24
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 984 842	9 788 657	23%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 150 132	2 613 221	-17%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 970 621	7 087 244	19%
Dettes envers la clientèle	3 741 793	4 588 505	23%
Titres de créances émis	2 149 721	3 159 170	47%
Fonds propres consolidés	1 195 262	1 300 757	9%
Total Bilan	15 695 864	18 659 942	19%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, le PNB consolidé affiche une hausse de 58% (-MAD 65,0 millions) à MAD 176,6 millions contre MAD 111,6 millions à fin juin 2023.

Le résultat brut d'exploitation ressort en hausse de MAD 65,7 millions à 55,0 MDH contre -10,7 MDH à fin juin 2023, et le coefficient d'exploitation se situe à 69%, contre 110% au S1-2023.

Par conséquent, le résultat net part du groupe s'est situé à MAD 33,6 millions, contre un résultat déficitaire de MAD -6,1 millions à fin juin 2023. Cette hausse est liée à l'appréciation qu'a connue le chiffre d'affaires combinée à la baisse du coût du risque.

A fin juin 2024, l'encours des actifs financiers à la juste valeur par résultat a évolué de 23% par rapport à 2023 à MAD 9 788,7 millions, en raison de la hausse de 19% des actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que l'amélioration de 51% des autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat.

Au S1 2024, l'encours net global des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recule de 17% à MAD 2 613,2 millions. Cette baisse est due principalement à la diminution des instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par OCI recyclables, suite à la baisse des Bons de Trésor et des Obligations et autres titres à revenu fixe de 17%.

Sur le premier semestre de l'année 2024, les dettes interbancaires affichent une hausse de 19% à MAD 7 087,2 millions contre MAD 5 970,6 millions à fin 2023, tirée principalement par l'évolution des emprunts de trésorerie de (+MAD 1 328 millions) à MAD 2 053,9 millions.

A fin juin 2024, l'encours des dettes envers la clientèle augmente de 23% à MAD 4 588,5 millions, tiré par la hausse des comptes à vue créditeurs de (MAD+2 080,4 millions) à MAD 3 704,7 millions.

A fin juin 2024, constitué principalement des TCN et d'emprunts obligataires, l'encours des titres de créances émis évolue de 47% à MAD 3 159,2 millions.

II.2. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes

a. Comptes consolidés

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CDG Capital et de ses filiales (GROUPE CDG CAPITAL) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 1 300 757 KMAD, dont une bénéfice net consolidé de 33 637KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CDG Capital établis au 30 juin 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca le 26 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC SA

Abdellah Laghchaoui

Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA-KORACHI

Associée

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CDG Capital et de ses filiales (GROUPE CDG CAPITAL) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 1 143 798 KMAD, dont une perte nette consolidée de 6 068 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CDG Capital établis au 30 juin 2023, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca le 22 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC SA
Abdellah Laghchaoui
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée

b. Comptes sociaux

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CDG CAPITAL S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états de l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 1 896 869 KMAD, dont un bénéfice net de 58 481 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CDG CAPITAL S.A arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca le 26 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC SA
Abdellah Laghchaoui
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CDG CAPITAL S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 1 752 277 KMAD, dont un bénéfice net de 14 097 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CDG CAPITAL S.A arrêtés au 30 juin 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca le 22 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC SA

Abdellah Laghchaoui

Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUDA-KORACHI

Associée

II.3 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe à fin juin 2024 se présente comme suit :

Dénomination	Secteur d'activité	2023		30/06/2024		Méthode de consolidation
		% d'intérêt	% du contrôle	% d'intérêt	% du contrôle	
CDG Capital	Banque	100%	100%	100%	100%	Société Mère
CDG Capital	Gestion d'actifs	100%	100%	100%	100%	IG
Gestion						
CDG Capital	Intermédiation boursière	100%	100%	100%	100%	IG
Bourse						
CDG Capital	Gestion de fonds immobiliers et touristiques	100%	100%	100%	100%	IG
Real Estate						

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

II. 4 Analyse du compte de résultat consolidé en normes IFRS

Le compte de résultat consolidé au 30 juin 2024, se présente comme suit :

En milliers de dirhams	30/06/2023	30/06/2024	Var
Intérêts et produits assimilés	101 396	113 454	12%
Intérêts et charges assimilées	-137 321	-175 971	-28%
MARGE D'INTERET	-35 925	-62 517	-74%
Commissions (produits)	65 766	75 864	15%
Commissions (charges)	-2 038	-4 213	<100%
MARGE SUR COMMISSIONS	63 728	71 651	12%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	42 730	116 623	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la JV par capitaux propres	3 390	-777	<100%
Produits des autres activités	49 073	58 734	20%
Charges des autres activités	-11 431	-7 144	38%
PRODUIT NET BANCAIRE	111 566	176 570	58%
Charges générales d'exploitation	-105 741	-106 098	0%
DEAP des immo. Corp et incorp	-16 530	-15 504	6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-10 705	54 968	>100%
Coût du risque	-2 021	4 918	>100%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-8 683	50 049	>100%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	176	58	-67%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT	-8 508	50 108	>100%
Impôt sur les résultats	2 439	-16 471	<100%
RESULTAT NET	-6 068	33 637	>100%
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	-6 068	33 637	>100%

Source : CDG Capital, comptes consolidés

Produit Net Bancaire

L'évolution du produit net bancaire consolidé de CDG Capital au 30 juin 2024 est présentée dans le tableau suivant :

En milliers de dirhams	30/06/2023	30/06/2024	Var
Intérêts et produits assimilés	101 396	113 454	12%
Intérêts et charges assimilées	-137 321	-175 971	-28%
MARGE D'INTERET	-35 925	-62 517	-74%
Commissions (produits)	65 766	75 864	15%
Commissions (charges)	-2 038	-4 213	<100%
MARGE SUR COMMISSIONS	63 728	71 651	12%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	42 730	116 623	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la JV par capitaux propres	3 390	-777	<100%
Produits des autres activités	49 073	58 734	20%
Charges des autres activités	-11 431	-7 144	-162%
PRODUIT NET BANCAIRE	111 566	176 570	58%

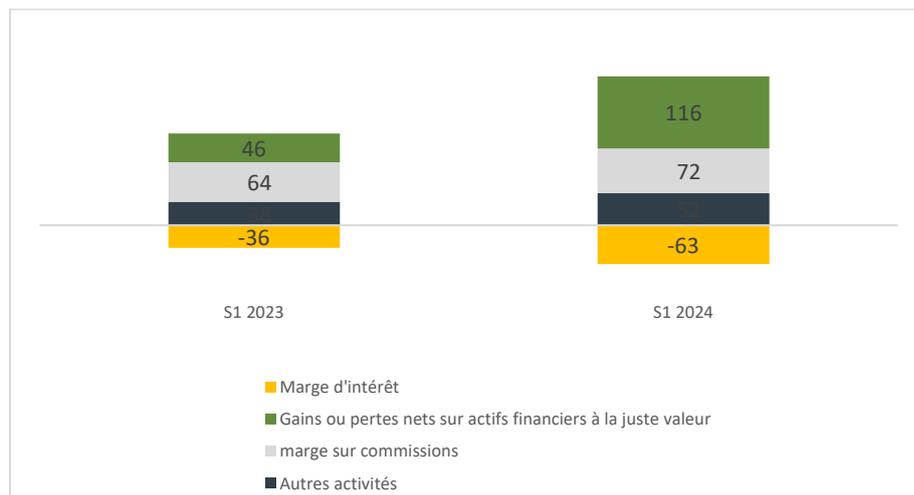
Source : CDG Capital, comptes consolidés

A fin juin 2024, le PNB consolidé s'établit à MAD 176,6 millions contre MAD 111,6 millions une année auparavant, soit une hausse de 58% (MAD +65 millions). Cette évolution traduit les variations suivantes :

- La baisse de la marge d'intérêt de 74% par rapport à juin 2023, impactée par la hausse du coût de refinancement de la banque dans un contexte d'accroissement des besoins en ressources induit par la hausse des emplois en titres et en crédits à la clientèle
- La hausse de MAD 7,9 millions (+12%) de la marge sur commissions, en raison principalement de la hausse des commissions perçues de 15%;
- La hausse de (+MAD 70,0 millions) des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur; reflétant la bonne performance des activités de marché dans un contexte de détente des taux obligataires ;
- L'amélioration des produits nets des charges liés aux autres activités, incluant la gestion d'OPCVM et l'intermédiation boursière, passant de MAD 37,6 millions au S1-2023 à MAD 51,6 millions au terme du S1-2024.

❖ Structure du PNB

L'évolution de la structure du PNB (en million MAD) au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 se présente comme suit :



Source : CDG Capital, comptes consolidés

A fin juin 2023, la part de la marge sur commissions dans le PNB consolidé ressort à 57%, tandis que celles des gains nets sur instruments financier à la juste valeur et des produits nets liés aux autres activités s'élèvent à 41% et 44% respectivement.

A fin juin 2024, la part de la marge sur commissions dans le PNB consolidé s'élève à 41%, tandis que celles des gains nets sur instruments financier à la juste valeur et des produits nets liés aux autres activités représentent respectivement 66% et 33%.

❖ Contribution des filiales au PNB au premier semestre 2024

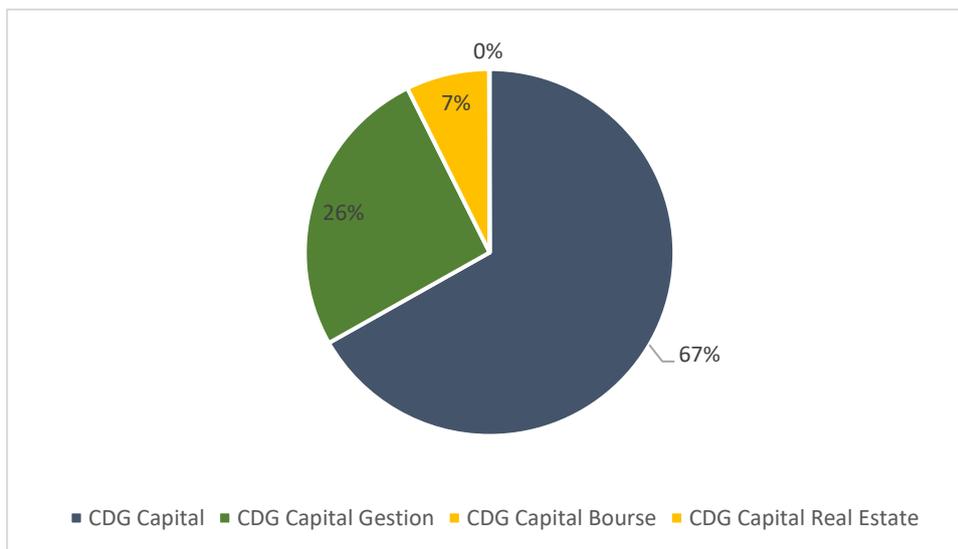
Les contributions des filiales en termes de PNB au 30 juin 2024 se présentent comme suit :

En milliers de dirhams	PNB IFRS au 30.06.2023(*)		PNB IFRS (*) au 30.06.2024	
	En MDH	En %	En DH	En %
CDG Capital	67,7	61%	118	67%
CDG Capital Gestion	38,8	35%	46	26%
CDG Capital Bourse	5,1	5%	13	7%
CDG Capital Real Estate	-0,1	0%	-0,1	0%
CONSOLIDE	111,6	100%	177	100%

" * " 'Retraités des flux intra-groupes

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, le PNB consolidé s'est établi à MAD 177 millions. Les contributions des entités du groupe CDG Capital à la formation du PNB consolidé se présentent comme suit :



Source : CDG Capital, comptes consolidés

CDG Capital et CDG Capital Gestion demeurent les principaux contributeurs, avec respectivement 67% et 26% du PNB consolidé. CDG Capital Bourse apporte 7% du PNB, tandis que la contribution de CDG Capital Real Estate demeure quasi-nulle (-0,1%).

Marge d'intérêtsEvolution des produits et charges d'intérêts (en milliers de dirhams)

	S1 2023	S1 2024	Var
Autres intérêts et produits assimilés	473	919	94%
Intérêts courus et échus sur titres	45 120	53 637	19%
Sur opération avec la clientèle	46 060	42 538	-8%
Sur opération avec les établissements de crédits	9 743	16 359	68%
Produits d'intérêt	101 396	113 454	12%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, les produits d'intérêts s'élèvent MAD 113,5 millions contre MAD 101,4 millions une année plus tôt en progression de 12%. Cette évolution résulte pour l'essentiel des variations suivantes :

- La hausse de 8,5 millions de dirhams des intérêts courus et échus sur titres;
- La progression de 6,6 millions de dirhams des produits d'intérêts sur opérations interbancaires.

	S1 2023	S1 2024	Var
Sur opérations avec les établissements de crédits	36 850	42 900	16%
Sur opérations avec la clientèle	40 552	74 050	83%
Sur dettes représentées par titres	47 648	47 062	-1%
Sur dettes subordonnées	11 209	11 013	-2%
Autres intérêts et charges assimilées	1063	947	-11%
Charges d'intérêt	137 321	175 971	28%

Source : CDG Capital, comptes consolidés

A fin juin 2024, les charges d'intérêts enregistrent globalement une hausse de 28%, totalisant 176,0 millions de dirhams contre 137,3 millions de dirhams à fin juin 2023. Par instrument, l'évolution de la charge d'intérêt se traduit comme suit :

- La hausse de 33,5 millions de dirhams des intérêts servis sur les opérations avec la clientèle ;
- La baisse de MAD 586 milliers des intérêts sur dettes représentées par titres.
- La hausse de 6,1 millions de dirhams des intérêts sur opérations de refinancement interbancaires;
- La diminution de MAD 196 milliers des intérêts sur dette subordonnée.

❖ Marge sur commissions

Commissions	30/06/2023			30/06/2024			Var		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Gestion et conservation d'actifs	57 710	1 257	56 453	65 083	3 529	61 554	13%	>100%	9%
Prestations et services pour conseils financiers	6 901	-	6 901	9 849	-	9 849	43%	-	43%
Autres	1 155	781	374	932	684	247	-19%	-12%	-34%
Produits et charges nets des commissions	65 766	2 038	63 728	75 864	4 213	71 651	15%	>100%	12%

Source : CDG Capital

A fin juin 2024, les commissions nettes augmentent de 12% à MAD 71,7 millions, suite à la hausse significative des commissions perçues sur les prestations de conseil financier (+43%) combinée à la hausse de 9% de la marge sur les commissions de gestion et de conservation d'actifs qui s'élèvent à 61,6 millions MAD à fin juin 2024.

❖ Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers de dirhams	30/06/2023	30/06/2024	Var
Dividendes reçus	145	138	-5%
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	-31 852	169 085	>100%
Plus ou moins values latentes sur actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	1 284	5 887	>100%
Solde des relations de couverture des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de la comptabilité de couverture	-	-	-
Variation de juste valeur des instruments dérivés	73 153	-58 487	<100%
Inefficacité de couverture à la juste valeur	-	-	-
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Gains ou pertes nets	42 730	116 623	>100%

Source : CDG Capital, comptes consolidés

A fin juin 2024, les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat affichent une hausse de +MAD 73,9 millions à MAD 116,6 millions, portée par la bonne performance des portefeuilles titres, laquelle a permis de compenser la baisse du résultat sur instruments dérivés.

❖ Autres activités

En milliers de dirhams	30/06/2023	30/06/2024	Var
Produits de la promotion immobilière	-	-	-
Produits sur opérations de location simple	-	-	-
Variations de juste valeur des immeubles de placement	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurances	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	-	-	-
Autres produits (charges) nets	37 642	51 590	37%
Produits et charges nets des autres activités	37 642	51 590	37%

Source : CDG Capital, comptes consolidés

A fin juin 2024, le résultat des autres activités affiche une hausse de 37% à MAD 51,6 millions.

La répartition par entité des produits et charges des autres activités se présente comme suit (en MMAD) :

Entité	30/06/2023	30/06/2024	Var
CDG Capital	-	-	-
CDG Capital Gestion	43,50	45,79	5%
CDG Capital Bourse	5,60	12,95	>100%
CDG Capital Real Estate	-	-	0%
Produits des autres activités	49,10	58,73	20%
CDG Capital	4,80	3,84	-20%
CDG Capital Gestion	5,00	1,38	-72%
CDG Capital Bourse	1,50	1,85	23%
CDG Capital Real Estate	0,10	0,07	-29%
Charges des autres activités	11,40	7,14	-37%

Source : CDG Capital, comptes consolidés

A fin juin 2024, les produits des autres activités ont connu une hausse de 20%, tirés par la hausse qu'a connu CDG Capital Bourse, soit MAD +7,34 millions à MAD 12,9 millions, ainsi qu'à l'évolution des produits et autres activités de CDG Capital Gestion, soit +5% à MAD 45,8 millions.

A fin juin 2024, les charges des autres activités ont connu une baisse de 37%, suite principalement à la baisse qu'a connu CDG Capital Gestion, soit MAD -3,6 millions à MAD 1,4 millions.

Il est à noter que « les autres activités » recouvrent la gestion d'OPCVM, ainsi que l'intermédiation boursière.

b. Résultat Brut d'Exploitation

L'évolution du Résultat Brut d'Exploitation de CDG Capital au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 se présente comme suit :

En milliers de dirhams	30/06/2023	30/06/2024	Var
PRODUIT NET BANCAIRE (1)	111 566	176 570	58%
Charges générales d'exploitation (2)	105 741	106 098	0,3%
DEAP des immo. Corp et incorp (3)	16 530	15 504	-6%
Coefficient d'exploitation (2 + 3) / (1)	110%	69%	-37%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-10 705	54 968	>100%

Source : CDG Capital, comptes consolidés

Dans ce contexte, le résultat brut d'exploitation ressort à 55,0 MDH contre un déficit de -10,7 MDH à fin juin 2023, sous l'effet conjugué de la hausse de 58% du PNB et de la quasi-stabilité des charges générales d'exploitations. Par conséquent, le coefficient d'exploitation ressort à 69%, en baisse de -37 points par rapport à juin 2023.

❖ Charges générales d'exploitation :

En milliers de dirhams	30/06/2023	30/06/2024	Var
Charges de personnel	64 897	59 109	-9%
Impôts et taxes	1 996	1 985	-1%
Services extérieurs et autres charges	38 847	45 004	16%
Charges générales d'exploitation	105 741	106 098	0,3%

Source : CDG Capital, comptes consolidés

Au premier semestre 2024 :

Les charges générales d'exploitation ressortent globalement en quasi-stabilité à MAD 106,1 millions. Cette évolution intègre l'effet compensé des variations ci-après :

- la baisse des charges de personnel de 9% (MAD -5,8 millions), à MAD 59,1 millions
- la hausse de 16% (+MAD 6,2 millions) à MAD 45 millions des services extérieurs et autres charges constituées majoritairement des coûts de maintenance informatique, ainsi que des frais en matière de communication et de relations publiques .

c. Coût du risque

	30/06/2023	30/06/2024	Var
Dotations aux provisions	957	8 776	>100%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	502	4 539	>100%
Provisions pour dépréciation des titres	455	-	<100%
Provisions pour risques	-	4 237	>100%
Reprises sur provisions	2 978	3 858	30%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	-	-
Provisions pour dépréciation des titres	991	3 856	>100%
Provisions pour risques	1 987	2	<100%
Variation des provisions	-2 021	4 918	>100%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	-	-	-
Autres pertes	-	-	-
Coût du risque	-2 021	4 918	>100%

Source : CDG Capital, comptes consolidés

A fin juin 2024, le coût du risque s'établit à MAD 4,9 millions, en hausse de MAD +6,9 millions par rapport à celui constaté à fin juin 2023. Cette évolution du coût du risque met en évidence :

- La hausse des dotations aux provisions à MAD 8,8 millions, intégrant des provisions pour dépréciation des prêts et créances et pour risques de MAD 4,0 millions et MAD 4,2 millions respectivement. Cette hausse reflète l'évolution des dépréciations au titre des pertes de crédit attendues, en lien avec la nouvelle production de crédits;
- La hausse de 30% des reprises sur provisions qui s'élèvent à MAD 3,9 millions contre MAD 3,0 millions à fin juin 2023.

d. Résultat net

En milliers de dirhams	30/06/2023	30/06/2024	Var
RESULTAT D'EXPLOITATION	-8 683	50 049	>100%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	176	58,333	-67%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT (1)	-8 508	50 108	>100%
Impôt sur les résultats (2)	2 439	-16 471	<100%
RESULTAT NET (3)	-6 068	33 637	>100%
Intérêts minoritaires	-	-	-
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	-6 068	33 637	>100%
Taux Effectif d'Impôts (2) / (1)	-28,67%	-32,87%	-4pts
PRODUIT NET BANCAIRE (4)	111 566	176 570	58%
Taux de Marge Nette (3) / (4)	-5%	19%	+24pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, le résultat net part du groupe ressort à MAD 33,6 millions, en hausse de MAD 39,7 millions contre un résultat déficitaire de MAD -6,1 millions une année auparavant. Cette hausse est liée à la hausse qu'a connue le produit net bancaire couplée à la quasi-stabilité des charges d'exploitation au cours du premier semestre 2024.

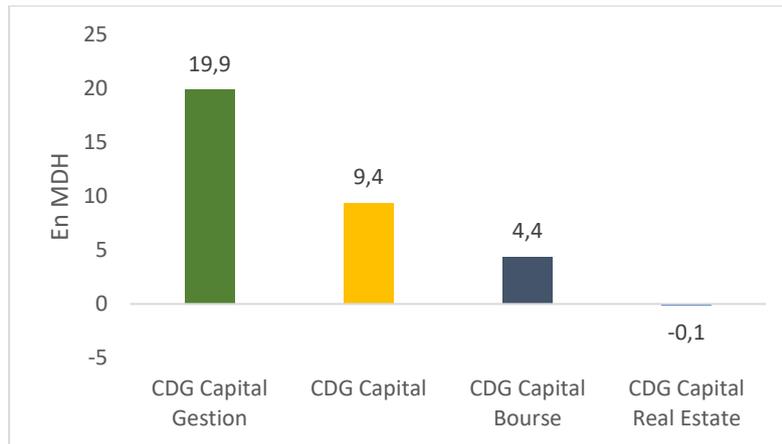
Contribution des filiales au RNPG

Les contributions des filiales en termes de RNPG au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 se présentent comme suit :

	RNPG (*)		RNPG (*)	
	IFRS au 30.06.2023		IFRS au 30.06.2024	
	En MDH	En %	En MDH	En %
CDG Capital Gestion	15,5	>100%	19,9	59%
CDG Capital	-19,2	<-100%	9,4	28%
CDG Capital Bourse	-2,3	38%	4,4	13%
CDG Capital Real Estate	-0,1	2%	-0,1	0%
CONSOLIDE	-6,1	100%	33,6	100%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, le Résultat Net Part du Groupe s'établit à MAD 33,6 millions contre un résultat déficitaire de -MAD 6,1 millions; sa formation à partir des résultats des filiales se présente comme suit :



Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Cette évolution provient essentiellement de la contribution de CDG Capital Gestion qui affiche un résultat de MAD 19,9 millions, suivi par la contribution de CDG Capital de MAD 9,4 millions.

6. Analyse du bilan consolidé (normes IFRS)

a. Bilan consolidé en norme IFRS

➤ Analyse des postes de l'actif :

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	720 754	2 497 795	>100%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 984 842	9 788 657	23%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7 007 796	8 313 005	19%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	977 046	1 475 652	51%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 150 132	2 613 221	-17%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 112 858	2 575 947	-17%
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	37 274	37 274	0%
Titres au coût amorti	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	760 782	947 254	25%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2 103 009	1 779 766	-15%
Actifs d'impôt exigible	3 139	13 312	>100%
Actifs d'impôt différé	16 589	8 173	-51%
Comptes de régularisation et autres actifs	693 698	757 100	9%
Immobilisations corporelles	65 796	61 584	-6%
Immobilisations incorporelles	98 889	94 845	-4%
Ecart d'acquisition	98 235	98 235	0%
Total Actif	15 695 864	18 659 942	19%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

➤ Analyse des comptes du passif :

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	106 429	97 334	-9%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	106 429	97 334	-9%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 970 621	7 087 244	19%
Dettes envers la clientèle	3 741 793	4 588 505	23%
Titres de créance émis	2 149 721	3 159 170	47%
Passifs d'impôt exigible	11 647	16 114	38%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 906 501	1 797 930	-6%
Provisions	1 085	5 320	>100%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	612 804	607 568	-1%
Capitaux propres	1 195 262	1 300 757	9%
Capital et réserves liées	930 000	1 030 000	11%
Réserves consolidées	231 907	245 872	6%
Part du groupe	231 907	245 872	6%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-17 391	-8 752	50%
Part du groupe	-17 391	-8 752	50%
Résultat net de l'exercice	50 746	33 637	-34%
Part du groupe	50 746	33 637	-34%
Total Passif	15 695 864	18 659 942	19%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Eléments de l'actif du bilan

A fin juin 2024, le total bilan affiche une hausse de 19% à MAD 18 659 millions contre MAD 15 695,9 millions à fin décembre 2023. Cette évolution traduit les principales variations ci-après :

- La hausse de 23% ou (MAD +1 803,8 millions) à MAD 9 788,7 millions des actifs financiers à la juste valeur par résultat par rapport à l'année 2023. Une hausse expliquée essentiellement par l'évolution des actifs financiers détenus à des fins de transaction de l'ordre de 19% à MAD 8 313 millions à fin juin 2024;
- La hausse de MAD + 1 777,0 millions des valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux à MAD 2 497 millions à fin juin 2024.

Eléments du passif du bilan :**A fin juin 2024**

Les principales variations observées entre 2023 et le premier semestre de l'année 2024, concernent principalement les postes ci-dessous :

- La hausse de 19% de l'encours des refinancements levés auprès des établissements de crédit à MAD 7 087,0 millions, due principalement à la hausse des emprunts de trésorerie de (MAD 1 328,7 millions) à MAD 2 053,9 millions;
- L'évolution des dettes envers la clientèle (23%) à MAD 4 588,5 millions. Une hausse tirée par l'appréciation des comptes à vue créditeurs de (MAD +2 080,4 MAD) à MAD 3 704 millions. Cependant, Cette hausse a été atténuée par la baisse des valeurs données en pension de MAD 1 032,6 millions;
- La baisse de 6% du poste « Comptes de régularisation et autres passifs » à MAD 1 797,9 millions à fin juin 2024.

❖ Composition du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux »

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Caisse	468	523	12%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	720 286	2 497 272	>100%
Total	720 754	2 497 795	>100%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Le poste « Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux » a connu une hausse de +MAD 1 777 millions pour à MAD 2 497 millions à fin juin 2024 contre MAD 720,3 millions en 2023.

❖ Actifs financiers à la juste valeur

L'évolution et la composition des actifs financiers à la juste valeur par résultat se présentent comme suit (en milliers de dirhams) :

En milliers de dirhams	2023	S1 2024	Var
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 984 842	9 788 657	23%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7 007 796	8 313 005	19%
Bons du Trésor	6 398 584	7 766 270	21%
Obligations et autres titres à revenu fixe	336 191	319 949	-5%
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-
Instruments dérivés	273 021	226 786	-17%
Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat	977 046	1 475 652	51%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, l'encours des actifs financiers à la juste valeur par résultat ont évolué de 23% à MAD 9 788,7 millions contre MAD 7 984,8 millions à fin décembre 2023, suite à la hausse de 19% des actifs financiers détenus à des fins de transaction et l'appréciation de 51% des autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat.

Cette variation provient de la hausse des bons de Trésor et de l'encours des obligations, atténuée par la baisse de 17% des instruments dérivés et de 5% des obligations et autres titres à revenu fixe.

L'évolution et la composition des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres se présentent comme suit (en milliers de dirhams) :

En milliers MAD	2023	30/06/2024	Var
Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	3 150 132	2 613 221	-17%
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par OCI recyclables	3 112 858	2 575 947	-17%
Bons du Trésor	1 992 730	1 647 148	-17%
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 120 128	928 799	-17%
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par OCI non recyclables	37 274	37 274	0%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, l'encours net global des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres a connu une baisse de 17% pour s'établir à MAD 2 613,2 millions. Ce repli est dû essentiellement par la baisse des instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par OCI recyclables, suite à la baisse des Bons de Trésor de 17%. Toutefois, l'encours des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par OCI non recyclables ont connu une stabilité par rapport à 2023.

Créances sur la clientèle

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Crédit de trésorerie	729 992	438 713	-40%
Crédits à la consommation	1 652	2 194	33%
Crédit à l'équipement	1 357 292	1 331 323	-2%
Crédit immobiliers	244	195	-20%
Autres créances	17 095	7 576	-56%
Intérêt courus à recevoir	11 880	13 168	11%
Valeurs reçues en pension	-	-	-
Créances acquises par affacturage	-	-	-
Créances sur la clientèle (Brut)	2 118 154	1 793 170	-15%
Dépréciation	15 145	13 403	-12%
Créances sur la clientèle (Net)	2 103 009	1 779 766	-15%
Créances sur la clientèle (Net) / Total Bilan	13%	10%	-3pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, l'encours brut des créances sur la clientèle s'inscrit en baisse de 15% à MAD 1 793 millions suite aux principales variations ci-après :

- La baisse de l'encours des crédits de trésorerie de 40% à MAD 438,7 millions sous l'effet des remboursements enregistrés sur la période
- La quasi-stabilité (-2%) de l'encours des crédits à l'équipement à MAD 1 331 millions ;
- La baisse du poste « Autres créances » de 56% à MAD 7,6 millions. Ce poste logeait exceptionnellement au 31 décembre 2023 des sommes à recevoir pour MAD 9,6 millions au titre des remboursements de crédits consorsialisés, dénouées en totalité courant le 1er semestre 2024.

L'encours des créances sur la clientèle demeure caractérisé par la prédominance des crédits à l'équipement qui représentent près de 74% de l'encours brut global à fin juin 2024.

Encours et dépréciations :

Présentation de l'encours et dépréciations par Bucket sous IFRS 9 des créances sur la clientèle

Encours et dépréciations par Bucket sous IFRS 9	2023				30/06/2024			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
Encours bruts	2 107 844	-	10 310	2 118 154	1 765 725	-	27 445	1 793 170
Dépréciations	8 426	-	6 719	15 145	6 684	-	6 719	13 403
Net	2 099 418	-	3 591	2 103 009	1 759 040	-	20 726	1 779 766

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, l'encours brut ressort en baisse de 15% à MAD 1 793,2 millions contre MAD 2 118 millions au 31 décembre 2023. Cette évolution intègre une baisse de MAD 342 millions au titre du Bucket 1, et une hausse de MAD 17,1 millions au titre du Bucket 3, en lien avec la hausse des créances en souffrance.

Créances sur les établissements de crédit

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
A vue	233 640	204 614	-12%
Comptes ordinaires	233 640	204 614	-12%
Prêts et comptes au jour le jour	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-
A terme	533 018	754 798	42%
Prêts et comptes à terme	525 000	751 667	43%
Prêts subordonnés et participants	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-
Créances rattachées	8 018	3 131	-61%
Créances sur les établissements de crédit (Brut)	766 658	959 412	25%
Dépréciation	5 876	12 158	>100%
Créances sur les établissements de crédit (Net)	760 782	947 254	25%
Créances sur les établissements de crédit (Net)/ Total Bilan	5%	5%	0pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, l'encours brut des créances interbancaires s'inscrit globalement en hausse de 25%, s'établissant à MAD 959,4 millions contre MAD 766,6 millions à fin décembre 2023.

L'évolution de l'encours des créances sur les établissements de crédit et assimilés traduit principalement la hausse de 43% du poste « prêts et comptes à terme » à MAD 751,7 millions, atténuée par la baisse de 12% des comptes ordinaires à MAD 204,6 millions.

Dépôts de la clientèle

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Comptes à vue créditeurs	1 624 244	3 704 670	>100%
Comptes d'épargne	-	-	-
Dépôts à terme	951 830	742 395	-22%
Valeurs données en pension	1 032 617	-	-100%
Autres comptes créditeurs	120 360	131 497	9%
Intérêts courus à payer	12 742	9 943	-22%
Dettes envers la clientèle	3 741 793	4 588 505	23%
Dettes envers la clientèle / Total Bilan	24%	25%	+1pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, l'encours des dépôts de la clientèle se renforce globalement de 23% à MAD 4,6 milliards, tiré par la bonne tenue des dépôts à vue ; ce qui a permis de compenser à la fois :

- la contraction de 22% à MAD 742 millions des dépôts à terme et de ;
- le non recours aux pensions livrées au titre des opérations de refinancement de la banque.

Taux de transformation des dépôts en crédits en 2023 et au S1-2024

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Créances sur la clientèle (Brut) (1)	2 118 154	1 793 170	-15%
Dépôts de la clientèle (2)	3 741 793	4 588 505	23%
Taux de transformation = (1) / (2)	57%	39%	-18pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, le taux de transformation des dépôts enregistre une baisse de 18 points à 39%, sous l'effet conjugué de la baisse des créances sur la clientèle (-15%) et de la hausse de l'encours des dépôts (+23%).

Dettes envers les établissements de crédit :

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Comptes ordinaires créditeurs	56 799	79 149	39%
Valeurs données en pension	5 135 053	4 903 869	-5%
Emprunts de trésorerie	725 178	2 053 858	>100%
Emprunts financiers	-	-	-
Autres dettes	-	-	-
Intérêts courus à payer	2 353	2 169	-8%
Dettes locatives	51 239	48 199	-6%
Dettes envers les établissements de crédit	5 970 621	7 087 244	19%
Dettes envers les Etab. de crédit / Total bilan	38%	38%	0pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, les dettes interbancaires affichent une hausse de 19% à MAD 7 087,2 millions contre MAD 5 970,6 millions à fin 2023, tirée principalement par la hausse des emprunts de trésorerie (MAD +1 328,7 millions).

En termes de structure de financement, 69% de l'endettement bancaire est contracté sous forme d'instruments sécurisés tels que les pensions, suivis d'emprunts à blanc à hauteur de 29%.

Au final, le ratio « dettes envers les établissements de crédit / total bilan » se situe à 38% à fin juin 2024, au même niveau que celui de l'année 2023.

Variation de la dette locative	2023	30/06/2024	Var
Dette Locative	85 251	85 251	0%
Amortissements	34 012	37 051	9%
TOTAL	51 239	48 199	-6%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, la dette locative ressort à MAD 48,2 millions en baisse de 6% par rapport à l'année 2023.

Titres de créances émis

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Bons de caisse	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-
Titres de créances négociables	2 149 721	3 159 170	47%
Emprunts obligataires	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-
Titres subordonnés	612 804	607 568	-1%
Titres de créances émis	2 762 525	3 766 738	36%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, l'encours des titres de créances émis a affiché une hausse de 36% à MAD 3,8 milliards, compte tenu d'un recours plus important de la banque aux émissions de certificats de dépôt, dans une optique de diversification des ressources et d'optimisation du coût de refinancement.

Comptes de régularisation et autres actifs

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	2 551	2 280	-11%
Créances fiscales	256 182	267 665	4%
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	63 958	63 151	-1%
Débiteurs divers	370 573	424 004	14%
Comptes de liaison	434	-	-1
Comptes de régularisation et autres actifs	693 698	757 100	9%
Comptes de régularisation et autres actifs/ Total Bilan	4,42%	4,06%	-0,36pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, l'évolution de la rubrique « comptes de régularisation et autres actifs » provient principalement des variations ci-après :

- La hausse de 14% de l'encours du poste « débiteurs divers » à MAD 424,0 millions.
- La hausse de 4% des créances fiscales à MAD 267,7 millions ;

Comptes de régularisation et autres passifs

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Opérations diverses sur titres	1 549 552	1 415 965	-9%
Sommes dues à l'Etat	101 539	44 243	-56%
Clients avances et acomptes	3 529	3 529	0%
Charges à payer	32 306	33 715	4%
Dividendes à payer	-	32550	>100%
Autres passifs	219 575	267 928	22%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 906 501	1 797 930	-6%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, le poste « comptes de régularisation et autres passifs » a reculé de 6% à MAD 1 798 millions. Une baisse qui est tirée essentiellement par :

- La baisse de 9% (MAD-133,6 millions) des opérations diverses sur titres à MAD 1 416 millions;
- Et dans une moindre mesure par la baisse des sommes dues à l'Etat de 56% (MAD-57,3 millions).

Evolution des immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations incorporelles

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Valeurs brutes	243 171	248 651	2%
Amortissements	144 282	153 806	7%
Valeurs nettes	98 889	94 845	-4%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, l'encours net des immobilisations incorporelles régresse de 4% MAD 94,8 millions.

Immobilisations corporelles

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Terrains et constructions	10 636	10 263	-4%
Matériel, outillage et transport	826	634	-23%
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	7 256	6 873	-5%
Autres immobilisations corporelles	-	-	-
En-cours	239	239	0%
Droits d'utilisation	46 838	43 575	-7%
Valeur Nette	65 796	61 583	-6%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, l'encours net comptable des immobilisations corporelles diminue globalement de 6% à MAD 61,6 millions, principalement sous l'effet des dotations d'amortissement du 1^{er} semestre 2024, en l'absence de nouvelles acquisitions significatives.

Droit d'utilisation :

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Immobilier			
Valeurs brutes	85 251	85 251	0%
Amortissements et dépréciations	38 413	41 676	8%
Valeurs nettes	46 838	43 575	-7%
Mobilier			
Valeurs brutes	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-
Total valeurs nettes	46 838	43 575	-7%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, la valeur nette du droit d'utilisation a connu une régression de 7% pour s'établir à MAD 43,6 millions. La baisse est liée aux flux d'amortissements des droits d'utilisation soit MAD 3,3 millions courant le premier semestre de l'année 2024.

Ventilation des provisions par nature

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	1 085	5 320	>100%
Total	1 085	5 320	>100%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024 :

Le solde des provisions pour autres risques et charges s'élève à MAD 5 320 milliers, en hausse de MAD 4 235 milliers par rapport à fin 2023. Cette variation fait suite aux provisions constatées au S1-2024 au titre des pertes de crédit attendues liées aux engagements de financement donnés.

Structure de financement et liquidité

Structure de financement sur la période 2023 - S1-2024

En milliers de dirhams	2023	30/06/2024	Var
Capitaux propres	1 195 262	1 300 757	9%
Dont part du groupe	1 195 262	1 300 757	9%
Capital et réserves liées	930 000	1 030 000	11%
Réserves consolidées	231 907	245 872	6%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-17 391	-8 752	-50%
Résultat net	50 746	33 637	-34%
Intérêts minoritaires	-	-	-
Dettes	12 474 940	15 442 487	24%
Etablissements de crédits	5 970 621	7 087 244	19%
Clientèle	3 741 793	4 588 505	23%
Titres de créances émis	2 762 526	3 766 738	36%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024 :

Sans changement significatif par rapport à l'exercice 2023, la part de l'endettement dans la structure de financement demeure prépondérante, atteignant 92% et les fonds propres représentent 8%.

La banque entretient en permanence une diversification équilibrée des ressources de financement, entre instruments de marché interbancaire, dépôts à vue et à terme de la clientèle, certificats de dépôt et émission de dette subordonnée.

L'encours de l'endettement à fin juin 2024 a affiché une hausse de 24% à MAD 15 442 millions, réparties entre dettes bancaires, dépôts de clientèle et émissions de dettes à hauteur respectivement de 46%, 30% et 24%.

Les fonds propres s'établissent à MAD 1 300,7 millions, soit une hausse de 9% par rapport à 2023. Cette évolution intègre toutefois des variations contrastées au niveau des principaux postes ci-après :

- La hausse du poste « Capital et réserves liées » de 11%, passant de MAD 930,0 millions à MAD 1030 millions, suite à l'augmentation de capital de MAD 100 millions.
- La hausse du poste « Réserves consolidées », dont le solde est passé de MAD 231,9 millions à fin décembre 2023 à MAD 245,9 millions à fin juin 2024 ;

Ratios prudentiels prévisionnels**Sur base consolidé**

En KMAD	déc-23	juin-24	déc-24 .P	juin-25 .P	déc-25 .P
FP de catégorie 1	1 065 345	1 174 040	1 165 345	1 265 345	1 420 345
FP de catégorie 2	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Total FP-Réglementaires	1 565 345	1 674 040	1 665 345	1 765 345	1 920 345
Risques pondérés	10 761 746	9 771 671	11 609 746	12 168 577	13 006 822
Ratio sur FP de catégorie 1 (T1)	9,90%	12,01%	10,04%	10,40%	10,92%
Ratio de solvabilité global	14,55%	17,13%	14,34%	14,51%	14,76%
Ratio CET 1	8,97%	10,99%	9,17%	9,58%	9,39%

Source : CDG Capital

Sur base sociale

En KMAD	déc-23	juin-24	Déc-24 .P	juin-25 .P	déc-25 .P
FP de catégorie 1	983 779	1 087 470	1 083 779	1 183 779	1 338 779
FP de catégorie 2	547 972	555 530	547 972	547 972	547 972
Total FP-Réglementaires	1 531 751	1 643 000	1 631 751	1 731 751	1 886 751
Risques pondérés	10 847 388	9 398 116	11 694 653	12 162 439	12 430 518
Ratio sur FP de catégorie 1 (T1)	9,07%	11,57%	9,27%	9,73%	10,77%
Ratio de solvabilité global	14,12%	17,48%	13,95%	14,24%	15,18%
Ratio CET 1	8,15%	10,51%	8,42%	8,91%	9,16%

Source : CDG Capital

Le ratio Tier 1 sur base consolidée s'est établi à 12,01 % à fin juin 2024, contre 9,90 % à fin décembre 2023. Cette augmentation s'explique par une diminution de 9,2% des RWA et une hausse de 10,2 % des fonds propres Tier 1.

Quant au ratio Tier 1 sur base sociale, il s'est fixé à 11,57 % à fin juin 2024 contre 9,07 % à fin 2023, cette augmentation étant justifiée par une baisse de 13,4 % des RWA et une augmentation de 10,1% des fonds propres Tier 1.

Le ratio de solvabilité sur base consolidée s'est établi à 17,13 % à fin juin 2024, contre 14,55 % à fin 2023. Cette augmentation s'explique principalement par une baisse de 9,2 % des RWA et une augmentation de 7 % des fonds propres totaux.

Quant au ratio de solvabilité sur base sociale, il s'est fixé à 17,48 % à fin juin 2024, contre 14,12 % à fin 2023. Cette hausse est principalement attribuée à une diminution de 13,4 % des RWA et à une augmentation de 7,3 % des fonds propres totaux.

Ratios de levier :

En KMAD	déc-23	juin-24
Ratio de levier sur base consolidée	6,32%	5,92%
Ratio de levier sur base sociale	5,99%	5,54%

Source : CDG Capital

Le ratio de levier sur base consolidé a diminué de 6,32% en décembre 2023 à 5,92% à fin juin 2024, en raison d'une augmentation des expositions bilan et hors bilan de 17,6% supérieure à celle des fonds propres de catégorie 1 de 10,2%.

Quant au ratio de levier sur base sociale a baissé de 5,99% en décembre 2023 à 5,54% à fin 2024, en raison d'une augmentation des expositions bilan et hors bilan de 19,6% plus que celle des fonds propres de catégorie 1 de 10,6%.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

	LCR base sociale	LCR base consolidé
31/12/2023	196%	203%
30/06/2024	134%	136%

Source : CDG Capital

CDG Capital veille en permanence à maintenir son ratio LCR au-dessus de 100 %.

c. Tableau de passage des capitaux propres

Le calcul relatif au passage des capitaux propres du 31 décembre 2022 au 30 juin 2024 est présenté dans le tableau suivant :

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dirhams		Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total	
Capitaux propres de clôture 31 Décembre 2022		930 000	-	-	236 803	-	2 143	(20 700)	1 143 960	-	1 143 960
Changement de méthodes comptables		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations		-	-	-	(4 896)	-	1 560	(3 336)	-	-	(3 336)
Capitaux propres d'ouverture 1er janvier 2023		930 000	-	-	231 907	-	2 143	(19 140)	1 140 624	-	1 140 624
Opérations sur capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2023		-	-	-	50 746	-	-	50 746	-	-	50 746
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions	(D)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat	(E)	-	-	-	-	3 892	-	3 892	-	-	3 892
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	(F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	(D) + (E) + (F)	-	-	-	-	3 892	-	3 892	-	-	3 892
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2023 ET AU PREMIER SEMESTRE 2024

Capitaux propres de clôture 31 Décembre 2023		930 000	-	-	282 653	1 749	(19 140)	1 195 262	-	1 195 262
Changement de méthodes comptables		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations		-	-	-	(4 231)	-	-	(4 231)	-	(4 231)
Capitaux propres d'ouverture 1er janvier 2024		930 000	-	-	278 422	1 749	(19 140)	1 191 031	-	1 191 031
Opérations sur capital		100 000	-	-	-	-	-	100 000	-	100 000
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes		-	-	-	(32 550)	-	-	(32 550)	-	(32 550)
Résultat de l'exercice au 30 Juin 2024		-	-	-	33 637	-	-	33 637	-	33 637
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions	(D)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat	(E)	-	-	-	-	8 639	-	8 639	-	8 639
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	(F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	(D) + (E) + (F)	-	-	-	-	8 639	-	8 639	-	8 639
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres de clôture 30 Juin 2024		1 030 000	-	-	279 509	10 388	(19 140)	1 300 757	-	1 300 757

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin juin 2024, les capitaux propres consolidés s'établissent à MAD 1 300,8 millions contre MAD 1 195,3 millions à fin décembre 2023, soit une hausse de 8,8%, suite à l'augmentation de capital de MAD 100,0 millions.

II.7. Tableau des flux de trésorerie consolidés en normes IFRS

Le tableau de flux de trésorerie consolidée est présenté ci-après (en milliers de dirhams) :

		31/12/2023	30/06/2024	Var	
1	Résultat avant impôts	(A)	77 865	50 108	-36%
2	+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		31 987	15 504	-52%
3	+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-	-
4	+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		(7 347)	(3 856)	48%
5	+/- Dotations nettes aux provisions		(3 013)	8 775	>100%
6	+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-	-	-
7	+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		-	-	-
8	+/- Produits/charges des activités de financement		-	-	-
9	+/- Autres mouvements		-	-	-
10	= Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(B)	21 626	20 423	-6%
11	+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés		599 951	926 909	54%
12	+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		19 434	1 171 696	>100%
13	+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(1 462 194)	(266 551)	82%
14	+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		977 871	(271 285)	<100%
15	- Impôts versés		(26 473)	(25 807)	3%
16	= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(C)	108 589	1 534 962	>100%
17	FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	(D)	208 080	1 605 492	>100%
18	+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations		-	-	-
19	+/- Flux liés aux immeubles de placements		-	-	-
20	+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(38 117)	(7 140)	81%
21	FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(E)	(38 117)	(7 140)	81%
22	+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-	132 550	>100%
23	+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		0	(5 237)	<100%
24	FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	(F)	0	127 313	>100%
25	Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-
26	AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)		169 963	1 725 665	>100%
27	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE		727 632	897 595	23%
28	Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)		649 249	720 754	11%
29	Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit		78 382	176 841	>100%
30	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE		897 595	2 623 260	>100%
31	Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)		720 754	2 497 795	>100%
32	Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit		176 841	125 465	-29%
33	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		169 963	1 725 665	>100%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés

Au terme du premier semestre 2024, les mouvements de trésorerie de l'exercice font ressortir des entrées nettes de trésorerie de MAD 1 725,7 millions, provenant de l'effet compensé des flux ci-après :

- Des entrées nettes de trésorerie pour MAD 1 605,5 millions, au titre des flux d'actifs et de passifs provenant des activités opérationnelles. Cette variation provient essentiellement des flux nets positifs pour MAD 1 535,0 millions sur des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles ;
- Des sorties nettes de trésorerie de MAD 7,1 millions, découlant des activités d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Des entrées nettes de trésorerie pour MAD 127,3 millions liés aux opérations de financement.

III. Indicateurs trimestriels (T3-2024)

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation et bilanciaux au 3^{ème} trimestre 2024 de CDG Capital se présentent comme suit :

En millions de MAD	T3 2023	T3 2024	Var
PNB consolidé	159	276	74%
Actifs sous gestion (1)	194 000	227 000	17%
Actifs en conservation (1)	492 000	561 000	14%
Endettement financier*	9 600	10 900	14%

Source : CDG Capital

(1) Encours de fin de période / Périmètre de consolidation inchangé au T3 2024.

*Endettement financier T3-2024 vs dec 2023

** Comptes non audités à la date de la publication

A fin septembre 2024, CDG Capital affiche un produit net bancaire consolidé de MAD 276 millions, en forte progression de 73,5% sur une année glissante, porté par la bonne performance des activités de marché.

Les actifs sous gestion et les actifs en conservation se renforcent respectivement de 16,8% à MAD 227 milliards et de 13,9% MAD 561 milliards à fin septembre 2024, soutenus par la bonne dynamique commerciale.

L'endettement financier de la banque s'établit à MAD 10,9 milliards, contre MAD 9,6 milliards au 31 décembre 2023.

PARTIES VI. PERSPECTIVES

I. Orientations stratégiques

CDG Capital repense son modèle économique en soutien aux grandes stratégies publiques et devient La Banque des Institutionnels. Ce nouveau positionnement fait de la Banque un partenaire de confiance, offrant aux institutions nationales l'expérience et l'expertise nécessaires pour les accompagner dans leurs projets structurants.

Adopté au courant du troisième trimestre 2023, le nouveau business model est porté par une stratégie visant à renforcer l'ancrage de la banque auprès des grandes institutions publiques chargées de déployer les programmes d'investissement majeurs du pays; à développer une nouvelle offre d'investissement et de financement institutionnel, offrant une additionnalité par rapport aux instruments d'investissement traditionnels; et à répondre aux besoins croissants des institutions publiques en matière de gestion des risques financiers.

Enclenchée dès le premier trimestre 2024, la stratégie devra être déployée sur l'ensemble des métiers de la banque pour voir murir le nouveau modèle économique d'ici la fin de l'année 2025.

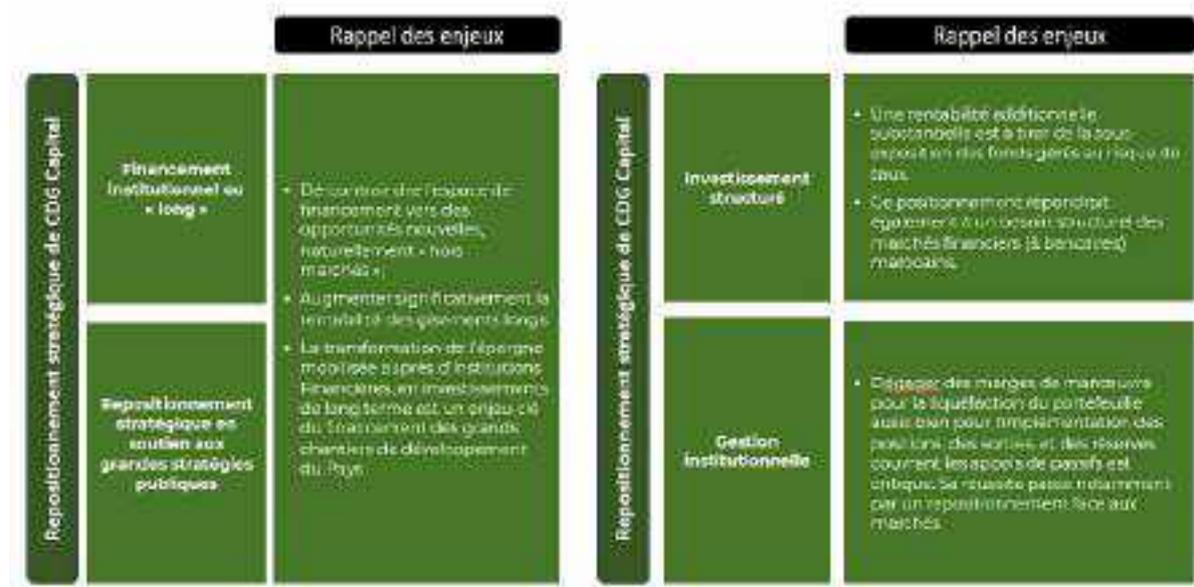
Orienté vers un recentrage sur l'investissement institutionnel, le Business model est adapté à l'épargne longue et au financement long terme :

Dans un contexte national marqué par une dynamique de croissance nécessitant des investissements importants et un rythme de déploiement soutenu, le modèle de financement des stratégies publiques se doit d'être repensé vers des modèles de financements thématiques.

Dans un tel contexte, la transformation de l'épargne mobilisée auprès d'Institutions Financières en investissements de long terme devient désormais un enjeu clé du financement des grands chantiers de développement du Pays.

Notre nouveau Business Model répond à cet enjeu, en étant principalement axé autour d'un recentrage sur l'investissement institutionnel, mieux adapté à l'épargne longue et au financement à long terme, et plus en phase avec les passifs des fonds gérés, notamment les financements des projets d'infrastructures, transport, eaux, énergie, économie verte, santé et industrie nouvelle.

CDG Capital mettra également son expertise au service du développement d'un marché des produits structurés, jusqu'ici peu développé dans l'écosystème financier national. Ce projet revêt une importance capitale pour répondre aux besoins de financement du pays permettant d'adresser les contraintes des opérateurs et des investisseurs/banques sur le financement des projets long terme.



Une offre en soutien aux grandes stratégies publique :

- **FINANCEMENT**

Notre offre de financement a été repensée pour correspondre à notre nouveau positionnement.

Une offre axée principalement sur le financement de projets d'infrastructures publiques à travers un modèle d'investissement institutionnel pensé et conçu pour l'épargne longue au Maroc.

Une offre de financement « monolithique » à large spectre qui s'appuie sur le choix stratégique du Groupe CDG de centraliser ses activités de marché et de financement au sein de CDG Capital.

- Financements institutionnels (grands projets portés par les stratégies publiques)
- Financements connexes (co-financement dédié à l'écosystème projet)

- **CONSEIL EN STRUCTURATION**

CDG Capital met à la disposition de ses partenaires son expertise en matière de conseil financier stratégique, de structuration de projets, et de levée efficace de fonds.

Notre objectif est de structurer au mieux les projets de nos partenaires en amont de la levée de leurs financements et de répondre à leurs besoins particuliers dans ce domaine.

- **ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILISATION DE FINANCEMENT**

L'essentiel du financement des infrastructures requiert une mobilisation des financements à long terme, et CDG Capital est solidement établie dans ce domaine. Forte de son vaste réseau de partenaires institutionnels, CDG Capital capitalise sur sa proximité pour mobiliser des montants plus importants.

Nous nous efforçons de structurer des instruments de financement (sur les marchés financiers et le bancaire) sur-mesure, d'identifier les écosystèmes d'investisseurs potentiels et de négocier des conditions avantageuses pour des levées de financement optimales pour nos partenaires.

II. Principales tendances, incertitudes ou événements susceptibles d'avoir une influence sur l'activité de CDG Capital ou sur son secteur courant l'exercice 2025 :

- Une conjoncture internationale difficile en liaison avec : (i) l'amplification des tensions géopolitiques particulièrement au Moyen-Orient (ii) la poursuite des effets des resserrements des politiques monétaires, opérés en 2022 et 2023, sur la croissance et l'emploi dans les pays développés et (iii) l'impact des changements climatiques sur les prix des denrées alimentaires.
- Cependant, et sur la base de l'hypothèse d'une campagne agricole 2024/2025 moyenne, avec une production céréalière autour de 55 millions de quintaux, la croissance nationale devrait s'améliorer, profitant également, d'une consolidation des activités non agricoles et de l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages.
- Les déficits publics et du compte courant devraient se creuser davantage en 2025. En effet, le déficit budgétaire serait impacté par la hausse des charges aussi bien ordinaires, avec la hausse généralisée des salaires, que d'investissement en résultat de l'accélération de la mise en œuvre du plan national de l'eau et de l'organisation des Coupes d'Afrique 2025 et du Monde 2030. Parallèlement, le déficit du compte courant devrait s'accroître en résultat de la hausse du déficit commercial et du ralentissement des transferts des MRE et des recettes touristiques.
- Sur le plan monétaire, la masse monétaire M3 devrait continuer à s'accroître à un rythme soutenu en résultat essentiellement de la poursuite de la hausse exponentielle de la circulation fiduciaire. De même, le crédit bancaire au secteur non financier devrait s'accroître profitant de l'amélioration des conditions monétaires et des investissements publics importants.
- S'agissant des marchés de capitaux, le marché des bons du Trésor devrait consolider sa dynamique alimentée par les besoins importants du Trésor et la demande des investisseurs dans un contexte de taux baissier. Quant au marché boursier, la reprise devrait se poursuivre en 2025 compte tenu de l'amélioration de la conjoncture économique nationale.

PARTIES VII. FAITS EXCEPTIONNELS

Les principaux risques à surveiller :

- Les tensions géopolitiques et leurs impacts sur les prix des matières premières et énergétiques. En effet, l'accentuation des tensions au Moyen-Orient aurait un impact défavorable sur les prix des énergies dont la part dans les importations globales du Maroc varie entre 15% et 25%. De même, la persistance du conflit Russo-Ukrainien pourrait impacter à la hausse les prix des denrées alimentaires.
- Les changements de la conduite de la politique monétaire par les Banques centrales principalement de la FED et de la BCE et leurs impacts sur la parité EUR/USD. En effet, la parité EUR/USD a un double impact aussi bien sur l'équilibre extérieur que sur les finances publiques à travers les charges de la compensation et les services de la dette extérieure.
- La succession d'une quatrième année de sécheresse avec des conditions climatiques défavorables. Cette situation devrait générer plusieurs effets négatifs sur la situation macro-économique du pays : (i) une accentuation du stress hydrique et une campagne agricole 2024/2025 au-dessous de la moyenne ; (ii) une accentuation du déficit public en résultat de l'accélération du plan national de l'eau et des aides accordées au secteur ; (iii) une hausse de l'inflation notamment la composante alimentaire et (iv) un accroissement des importations alimentaires et un recul des exportations agro-alimentaires.
- La conduite de la politique monétaire par Bank Al-Maghrib avec la nouvelle orientation expansionniste entamée en juin 2024 (-25 Pbs à 2,75%). En effet, les limites de cette action seront déterminantes pour les niveaux de taux sur le marché des BDT et des émissions de la dette privée, le rythme d'accroissement de la circulation fiduciaire et d'évolution des crédits bancaires eu secteur non financier.
- La conduite de la politique budgétaire face à l'importance des engagements et leurs rythmes d'exécution. La conduite de la politique budgétaire en 2024 a été globalement favorable avec d'un côté, un déficit public maîtrisé et de l'autre, un recours moins important au financement extérieur. Toutefois, l'importance des engagements en dépenses courantes et charges d'investissement pourrait impacter à la hausse le coût de financement du Trésor, particulièrement sur le moyen et le long terme.

PARTIES VIII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'enregistrement du présent document de référence, CDG Capital n'a aucun litige ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de CDG Capital.

PARTIE IX. FACTEURS DE RISQUES

I. Facteurs de risques

1. Cadre général et gouvernance

La gestion des risques liés aux activités du Groupe CDG Capital est une composante permanente et transversale, qui intervient dans l'ensemble des phases commerciales, opérationnelles, décisionnelles et de suivi.

La gestion des risques est assurée à tous les niveaux organisationnels, notamment par le Conseil d'Administration et une multitude d'instances décisionnelles et opérationnelles.

La typologie des risques retenue par le Groupe évolue au rythme du développement de l'activité et des exigences réglementaires. La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **Risque de contrepartie ;**
- **Risque de crédit ;**
- **Risque de concentration ;**
- **Risque sectoriel ;**
- **Risque Pays ;**
- **Risque de marché ;**
- **Risques structurels du bilan (Risques de taux et de liquidité) ;**
- **Risques opérationnels et Plan de Continuité des Activités.**
- **Risques financiers liés à l'environnement**

2. Risques de Crédit

Le risque de crédit est défini comme la probabilité qu'une contrepartie (banque, entreprise, office, institution, fonds ou une personne physique) ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit.

2.1. Dispositif de gestion du risque de crédit et de suivi des engagements

CDG Capital a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un engagement. Toute opération de crédit/engagement nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à honorer ses obligations et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés, de maturité et de tarification du risque de crédit.

Le Comité d'engagement (CE) est une instance décisionnelle qui couvre l'ensemble des expositions de la banque, dont le montant dépasse les délégations de pouvoirs en la matière. Il est chargé d'examiner et de statuer sur toute demande de crédit/engagement/exposition de toute nature (activité de marché et de crédit) et contrepartie (entreprise, institution financière, client privé) et sur tout autre dossier que l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements estime nécessaire de présenter.

Le Comité des Grands Risques et Stratégie (CGRS) est une instance décisionnelle émanant du Conseil d'Administration de CDG Capital qui a pour rôle d'examiner et de valider toutes les expositions de la banque, dont le montant est fixé par sa charte.

Le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur des processus déclinés suivant les segments de contrepartie engagées avec la banque :

Segment corporate

Au niveau du segment corporate (Grandes entreprises, contreparties financements spécialisés et office), le processus de gestion est décliné comme suit :

- Un encadrement au niveau du processus d'octroi des engagements. Ce processus repris dans la notice technique de gestion des dossiers d'engagements en sa version de référence, définit le fond de dossier d'engagement comme étant le point de départ de l'analyse des demandes d'engagement. Ce fond de dossier doit être composé de tous les documents nécessaires à la production de l'avis critique de l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements et de la décision du CdC ou du CGR ;
- Un système de notation interne dédiée par catégorie de contrepartie ;
- Un dispositif de limite d'exposition aligné sur les seuils réglementaires, notamment sur le coefficient maximum de division des risques et calibré en fonction de la notation interne ;
- Un système de délégation de pouvoir par Direction Métier ;
- Un système d'échéancier interne de revue des dossiers de crédit, indépendant de la maturité des concours bancaires accordés ;
- Un dispositif de gestion des engagements sensibles composé de deux listes de suivi interne.

Segment des personnes physiques

Le dispositif de gestion du risque de crédit suit le même processus d'octroi des engagements que celui relatif au marché corporate. Autrement dit, il nécessite une analyse et une appréciation approfondie de la capacité de remboursement de l'emprunteur intégrant le dispositif de garanties proposé.

Autres segments

Au niveau du segment autre que celui relatif au segment corporate et PP : le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur le dispositif de limite interne défini pour chaque contrepartie de la banque. Le calibrage des limites repose sur l'appréciation des fondamentaux économiques et financiers de la contrepartie (y compris notation interne) et sur le respect permanent des seuils prudentiels en la matière.

Par ailleurs, le dispositif de suivi des engagements repose sur la tenue régulière du reporting interne dédié au risque de crédit et au suivi des engagements. Ce dernier reprend l'ensemble des expositions en propre de la banque, de toute nature qu'elles soient issues des activités de crédit ou de marché.

La notation interne joue un rôle principal dans le processus d'octroi du crédit (ou de prise d'engagement) et dans la gestion des risques liés aux positions prises par la banque. Elle constitue un outil d'aide à l'évaluation, à la décision et au suivi du risque de contrepartie.

CDG Capital dispose à ce jour de trois systèmes de notation interne :

- Le système de notation propre aux grandes entreprises ;
- Le système de notation spécifique aux établissements bancaires (modèle en cours de mise à jour) ;
- Le système de notation propre à la catégorie de contrepartie des financements spécialisés regroupant les financements de projet et l'immobilier professionnel.

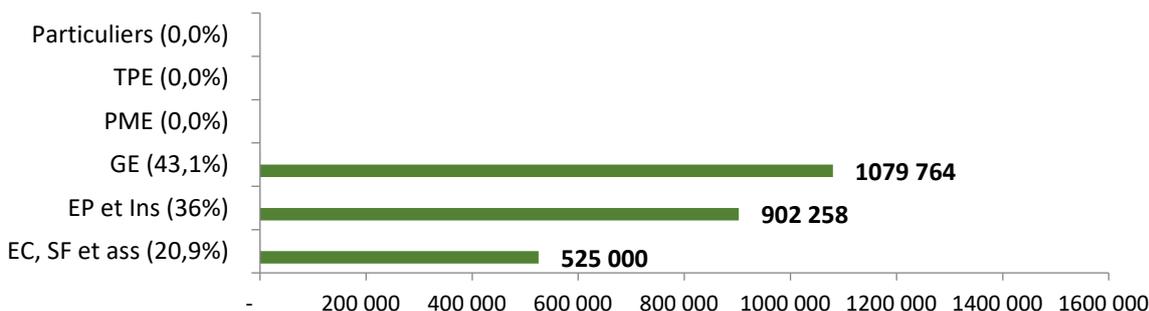
L'exercice de révision des notes est réalisé au moins une fois par an é. la réception des liasses fiscales ou encore lors de la revue de portefeuille. Il peut également être provoqué suite à la constatation d'un événement d'alerte.

Dans un objectif de couverture des risques (crédit et contrepartie), auxquels CDG Capital est exposée, la Direction de la Gestion Globale des Risques (DGGR) a mis en place un dispositif de gestion et d'évaluation des garanties recueillies par la banque. Ce dispositif repose sur le principe que la recherche de garantie est recommandée pour tout type de financement.

En outre le risque de contrepartie est ta manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché d'investissements et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, que ce soit de gré à gré ou standardisés qui peuvent exposer CDG Capital au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

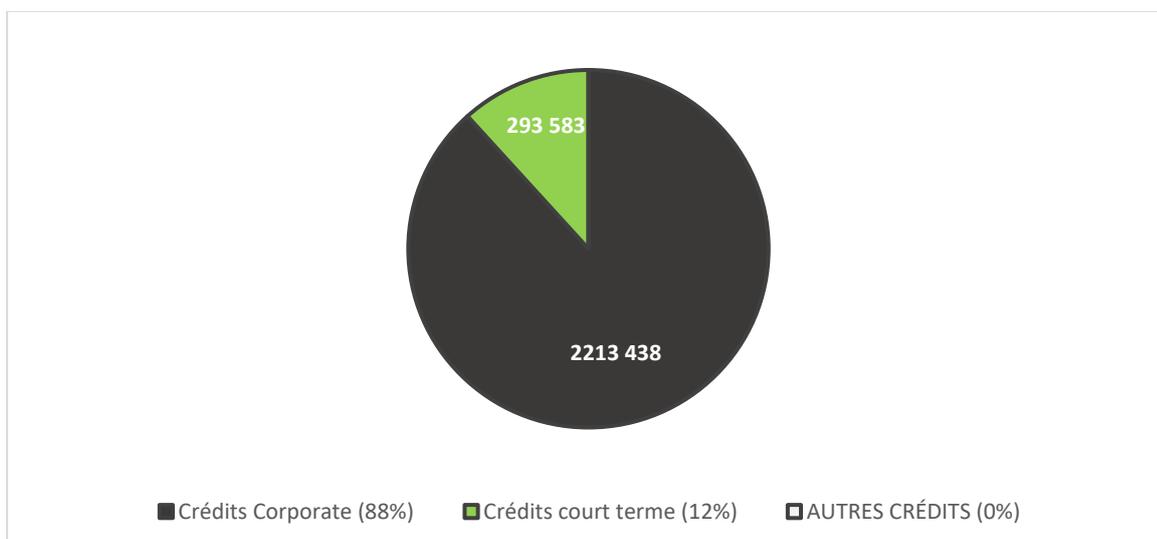
2.2. Données quantitatives de mesure et de suivi du risque de crédit

La répartition des contreparties de CDG Capital est faite selon une segmentation prudentielle offrant une classification des différents profils de risque. Ci- dessous un aperçu de cette répartition à fin 2023 (en milliers de dirhams) :



Source : CDG Capital

Le portefeuille des crédits de CDG Capital demeure constitué essentiellement des crédits corporate et des crédits de trésorerie, avec une prédominance structurelle des crédits corporate (88.3%).



Source : CDG Capital

Le portefeuille des crédits de CDG Capital demeure constitué essentiellement de deux types d'engagement : les crédits corporate et les crédits de trésorerie.

3. Risques de Concentration

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière de CDG Capital ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration peut dé couler de l'exposition, envers des contreparties individuelles, des groupes d'intérêt, des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ou des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La gestion de ce risque est assurée par l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements. Cette dernière centralise l'ensemble des expositions portées par les entités et filières de CDG Capital et permet de disposer en permanence d'un tableau de bord offrant :

- Une vision globale du profil d'exposition en risque de crédit/contrepartie de la banque et de son évolution ;
- Un outil de pilotage du risque de concentration conformément aux limites internes et réglementaires en vigueur.

4. Risques pays

Le risque pays mesure l'impact potentiel des conditions économiques, financières, politiques ou sociales spécifiques d'un pays étranger sur les créances ou expositions de CDG Capital.

Le dispositif de gestion de ce risque repose sur une combinaison d'analyses des environnements macro et micro économiques et politiques du pays et sur les notations externes des souverains attribuées par les agences de rating.

5. Risques de marché

5.1. Facteurs de risque

Les risques de marché représentent les risques de pertes liées à la variation des paramètres de marché, notamment :

- **Les taux d'intérêt** : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- **Les taux de change** : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- **Les prix** : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions ;
- **Les spreads de crédit** : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit sur un émetteur ou sur un panier d'émetteurs. Pour les produits structurés de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs (base-corrélation).

5.2. Modèle interne du risque de marché

L'exposition de CDG Capital aux risques de marché est gérée à travers un ensemble d'indicateurs qui font l'objet d'un suivi permanent et qui sont intégrés dans la gestion opérationnelle des risques de marché au quotidien.

L'élément central du dispositif de contrôle des risques de marché est la Value at Risk (VaR). Développé depuis fin 2010, le modèle interne de VaR est homologué par BAM pour le calcul des fonds propres réglementaires et pilotage des risques de marché depuis mars 2013.

La mise en place du modèle interne des risques de marché a permis de doter la banque d'un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision qui couvre l'essentiel des activités de marché.

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs de mesure formalisé dans le dispositif de limites internes (DLI) validé par la Direction Générale, donnant lieu à un encadrement par des limites de différentes natures et faisant l'objet d'un suivi quotidien.

La gestion des dépassements est régie par une procédure interne qui fixe les modalités à observer ainsi que la démarche à suivre pour l'obtention d'une autorisation de dépassement de limites.

5.3. Dispositif de stress test et adéquation des fonds propres

Les simulations de scénarios de crise consistent à appliquer des combinaisons de chocs extrêmes aux paramètres de marché dans le but de mesurer l'impact de conditions particulièrement défavorables sur le portefeuille de négociation de la banque.

Le dispositif de stress test constitue un complément au calcul de VaR et les résultats sont un facteur clé dans l'évaluation du niveau des exigences en fonds propres et de l'adéquation de ces derniers compte tenu de l'exposition de la banque aux risques de marché.

A fin décembre 2023, les fonds propres prudentiels absorbent les pertes issues de la réalisation du programme de stress tests. Les ratios Tier 1 et de solvabilité demeurent supérieurs aux minimums exigés.

6. Risques structurels du bilan

La gestion des risques structurels au sein de CDG Capital constitue une composante transverse qui concerne l'ensemble des activités de la banque, à travers une analyse permanente de la structure du bilan et des profils du risque de taux et de liquidité.

Dans ce sens, le dispositif de gestion des risques structurels, validé par les instances de gouvernance de la Banque, s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies par le comité de Bâle ainsi que les recommandations de l'autorité de supervision bancaire.

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque que la situation financière de la banque se dégrade suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le suivi du risque de taux d'intérêt s'appuie principalement sur les écarts cumulés de taux d'intérêt à travers le suivi régulier des indicateurs suivants :

- La chronologie de gaps de taux d'intérêt ;
- L'interprétation des gaps mesurés par tranches d'échéances en vue de prévoir les risques encourus face à une baisse ou à une hausse des taux ;
- La sensibilité de la marge d'intermédiation aux différents scénarios d'évolution des taux ;
- Le comportement de la marge d'intérêt suite à des scénarios de stress.

A fin décembre 2023, les résultats de scénarios de stress, font ressortir une perte maximale de 8.31% des FP de base, obtenue sous l'hypothèse d'une hausse des taux courts de 200 bps.

Le risque de liquidité désigne le risque pour la banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, des engagements financiers prévus.

Le suivi et le pilotage du risque de liquidité est effectué sur la base de deux approches : une approche à court terme via la mesure du ratio de liquidité à court terme stressé, à savoir le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et une approche globale basée sur un matching de la nature et des maturités des ressources avec celles des placements de CDG Capital.

L'approche à court terme consiste en un suivi permanent du respect du coefficient réglementaire de liquidité. Ce coefficient constitue, un moyen de mesure de l'adéquation entre les actifs liquides de haute qualité et les ressources exigibles à vue et/ou à court terme. Ce suivi est complété par des scénarios de stress test visant à évaluer la capacité de la trésorerie rapidement mobilisable de la banque à couvrir des sorties massives de liquidités.

CDG Capital s'assure du respect permanent de la limite réglementaire du LCR. Ce dernier a affiché des niveaux confortables: à fin 2023, il s'établit à 196%. Sur le 2^{ème} semestre 2023 il affiche une moyenne de 151% et un niveau minimum de 131% en Juillet 2023.

Le comité Asset and Liability Committee (ALCO) constitue l'occasion de présenter au management de la banque la synthèse de l'examen régulier du profil de taux et de liquidité de la banque, l'analyse de l'évolution du ratio de liquidité et les résultats des stress tests appliquées.

7. Risques opérationnels

CDG CAPITAL a mis en place des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble de ces métiers. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité, des Comités nouveaux produits et des comités dédiés à la surveillance et la gestion de risques opérationnels.

CDG CAPITAL dispose d'un manuel de procédures qui définit les processus opérationnels des différents segments de ses activités. Ces procédures prévoient des règles de gestion, de contrôle et de séparation de fonction. Elles reposent aussi sur un système de délégation de signature qui permet une définition des responsabilités et une meilleure gestion des « back-up ».

Cette organisation a collaboré, à la mise en place de cartographie des risques par lignes métier qui permet d'identifier, d'évaluer et de contrôler l'ensemble des risques opérationnels.

Contenu de la situation sanitaire mondiale, CDG Capital a mis en place un plan de continuité dédié à la pandémie du « Covid-19 », elle permet d'évaluer l'impact du risque sanitaire sur la continuité d'activité de la banque et met en place des moyens et des procédures, pour traiter éventuellement l'ensemble des risques opérationnels générés par cette crise.

La démarche ORSA « Opérationnel Risk Self Assesment » mis en place depuis 2019, participe activement au renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnel, plusieurs activités de la banque ont connu une refonte globale de leurs dispositifs de gestion des risques opérationnels.

Au vu de la multiplicité des processus, les cartographies des risques CDG Capital sont actualisées selon un cycle de 3 à 5 ans ou en fonction d'un événement déclencheur (changement de périmètre, nouveau produit, nouvelles procédures, etc.)

Courant l'exercice 2023, trois nouvelles cartographies des risques ont été mises en place conformément à la démarche ORSA, à savoir :

- La cartographie des risques inhérents à la centralisation de l'activité de marché CDG validée et présentée lors du Comité Nouveau Produit
- La cartographie des risques du processus KYC dans le cadre du dispositif LBC-FT
- La cartographie des risques inhérents au projet de transfert du siège à Casablanca

En ce qui concerne la gestion des incidents, l'année 2023 a été caractérisée par une évolution globale du nombre d'incidents déclarés. Cette augmentation est synonyme d'une culture de risque ancrée, dans le sens où un accroissement de ces déclarations reflète une prise de conscience et une transparence accrue au sein de CDG Capital en ce qui concerne la gestion des risques.

Sécurité de l'information

L'information et plus particulièrement les données numériques constituent une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, renforcent continûment le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

CDG Capital dispose d'un Système d'Information (SI) organisé de façon à satisfaire les besoins des pôles métiers dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles. On classe les applications en trois catégories :

- Cœur de métier (critique pour l'activité de CDG Capital) ;
- Verticale (SI dédié à une direction de CDG Capital) ;
- Horizontale (Transverse aux directions de CDG Capital).
- La sécurité informatique se traduit à travers 2 principaux axes :
- Sécurité réseau ;
- Sécurité opérationnelle et veille de sécurité.

Depuis 2018, CDG Capital a entamé un premier exercice selon la nouvelle approche de gestion du risque opérationnel, basée sur une démarche décentralisée de gestion du risque à travers des relais risques au niveau des lignes métiers de la banque.

Un suivi des risques, basé sur des niveaux d'appétence, validé par les organes de gouvernance de la banque.

Dans le cadre de la définition de son appétit au risque et conformément à la réglementation en vigueur, la démarche ORSA de CDG Capital a permis de fixer son niveau de tolérance au risque opérationnel visant à limiter les pertes et à s'assurer que les actions de réduction des risques font l'objet d'un suivi régulier. Cette politique décrit la gouvernance mise en place, le

dispositif d'encadrement quantitatif et qualitatif ainsi que le suivi effectué.

Durant l'année 2022, la DGGR a mis en place un système d'information pour la gestion des risques opérationnels (HOPEX IRM) de l'éditeur MEGA. Ce système permet :

- Création d'un référentiel risque opérationnel automatiser ;
- Gestion intégrée du processus de cartographies des risques ;
- La gestion des incidents opérationnels ;
- Le backtesting des risques opérationnels identifiées ;
- Le suivi des plans d'actions relatifs au dispositif de maîtrise des risques ;
- L'édition des tableaux de bords et des reportings risques opérationnels.

Au titre du premier semestre de l'année 2023, la fonction « Risques Opérationnels » est devenue rattachée à une nouvelle direction intitulée « DROC : Direction des Risques Opérationnels et Contrôles ». L'objectif étant d'avoir une vision globale des risques opérationnels potentiels et avérés (incidents) et de leurs dispositifs de maîtrises mis en place (répertoires de contrôles 1ers et 2ème niveaux).

La surveillance des pertes internes

La collecte des pertes internes (mais également des gains et des quasi-pertes) concerne l'ensemble des métiers de CDG Capital, depuis 2012. Ce processus a permis aux opérationnels :

- de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées (évolution des activités ou des processus, renforcement des contrôles, etc...) ;
- de s'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels ;
- d'acquérir une meilleure connaissance de leurs zones de risques ;
- de mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein de la banque et de ces filiales.

8. Plan de continuité d'activité

Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité visent à minimiser autant que possible les impacts d'éventuels sinistres sur les clients, le personnel ou les infrastructures, et donc à préserver la réputation de CDG CAPITAL, l'image de ses produits et sa solidité financière. Ils répondent également à une obligation réglementaire.

La démarche de mise en place et d'optimisation des dispositifs de continuité d'activité de toute entité de la banque s'appuie sur une méthodologie conforme aux standards.

Elle consiste principalement à identifier les menaces qui pèsent sur l'entreprise et leurs effets possibles, à mettre en place une capacité de réponse efficace à divers scénarii de crise.

A ce titre CDG Capital a initié depuis début 2009 la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité (y compris la composante Plan de Secours Informatique), afin de se prémunir face à l'éventuelle survenance d'une menace de nature à perturber significativement le bon déroulement de son activité.

Suite à la finalisation du projet de déploiement du PCA en 2013, en incluant les scénarios majeurs précédemment cité, l'année 2014 a été consacrée au lancement de la phase de maintien en conditions opérationnelles du PCA. Ceci nous a permis de s'assurer de la fiabilisation des installations. Aussi l'année nous a permis de finaliser le projet PCA des filiales CDG Capital Gestion et CDG Capital Bourse.

La période de covid a été marquée principalement par le maintien du dispositif de continuité sanitaire et le déploiement des règles sanitaires pour faire face à l'évolution de la pandémie et aux engagements opérationnels de CDG Capital.

En 2022, CDG Capital a validé son Plan de Reprise d'Activité, comme il a été prévu dans la feuille de route du plan de continuité d'activité. Un bilan d'impact a été validé par les instances de gouvernance et la feuille de route du projet et en cours de déploiement.

Durant l'année 2023, CDG CAPITAL a participé au premier exercice de simulation de crise de la place financière au Maroc. L'objectif étant de contribuer au renforcement de la résilience opérationnelle de la Place, à travers une coordination efficace du plan de continuité d'activité de Bank Al-Maghrib avec celui des acteurs du secteur financier, essentiellement les banques et les infrastructures du marché financier. D'autres réunions de la commission de place RPCA ont été tenues courant cet exercice, l'objectif étant de statuer sur le bilan global de ce premier exercice de simulation et de proposer ensemble des actions de coordination de la place pour les prochains exercices.

Compte tenu du tremblement de terre survenu en date du 08.09.2023, la DROC a procédé à une évaluation des impacts de ce sinistre sur la continuité d'activité du site principal et du site de repli de CDG Capital. A l'issue de cette évaluation, aucun dégât humain et / ou matériel n'a été enregistré. Ceci-dit, il est nécessaire de rappeler que CDG Capital a déjà mis en place un certain nombre de mesures proactives permettant d'atténuer les risques et de garantir la continuité de service en cas de tremblement de terre.

9. Risques financiers liés à l'environnement et aux changements climatiques

CDG Capital est parmi les premières banques à établir son empreinte carbone.

Ainsi, CDG Capital est très sensible aux risques liés à l'environnement et travaille étroitement avec le régulateur pour se conformer entièrement à la directive 5-w-2021 concernant les risques financiers liés aux changements climatiques.

En 2022, Bank AL Maghrib, en partenariat avec la Banque mondiale, a tenu des sessions de formation et de renforcement des capacités des banques marocaines sur les bonnes pratiques de gestion des risques climatiques autour des thématiques suivantes : (i) Introduction générale au changement climatique et à l'évolution des politiques liées au climat, (ii) Évaluation des risques liés à la transition climatique et (iii) Évaluation des risques physiques.

CDG a participé activement aux ateliers de la Banque centrale sur les risques financiers liés à l'environnement et aux changements climatiques. En outre, la banque, dans ses activités de financement, tient compte de ces problématiques dans l'appréciation des dossiers de crédit et en discute avec les clients

Courant l'année 2022, aucun risque financier lié aux changements climatiques n'a été identifié.

Courant l'année 2023, aucun risque financier lié aux changements climatiques n'a été identifié.

PARTIE X. ANNEXES

I. Statuts

<https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/STATUTS-2024.pdf>

II. Rapport financier annuel

31 décembre 2021

[https://cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport financier annuel 2021 CDG Capital.pdf](https://cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport%20financier%20annuel%202021%20CDG%20Capital.pdf)

31 décembre 2022

[https://cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport financier annuel 2022 CDG Capital.pdf](https://cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport%20financier%20annuel%202022%20CDG%20Capital.pdf)

31 décembre 2023

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport-Financier-Annuel_CDGCapital_2023-comprese.pdf

III. Rapport de notation

<https://www.fitchratings.com/research/fr/fund-asset-managers/fitch-affirms-ck-gsmfi-s-national-imq-rating-at-excellent-mar-stable-withdraws-rating-22-05-2024>

IV. Rapports financiers semestriels de 2023 et de 2024

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport-Financier-Semestriel_CDG-Capital_30-06-2024_V2.pdf
[https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Plaquette Communication Financiere CDGCapital 30-06-2023.pdf](https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Plaquette%20Communication%20Financiere_CDGCapital_30-06-2023.pdf)

V. Indicateurs financiers trimestriels au T3-2023 et T3-2024

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Communique-de-presse_CDGCapital_Indicateurs-financiers_T3-2023_NC.pdf
https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Communique-de-presse_CDGCapital_Indicateurs-financiers_T3-2024.pdf

VI. Communiqués de presse publiés durant les trois derniers exercices

Publications

<https://www.cdgcapital.ma/fr/publications>

Actualités et évènements

<https://www.cdgcapital.ma/fr/news-room>